

HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



ДІАКОНОВІ

БЛАГОВІСТЬЮ

ЗЕРНОВІ ДІЯНИ

СЛІДОВАННЯ

ST 415
P. J.
BOSTON
L. A. T. J.
T. H. C.

DE L'AMOUR.

77

un délite , excusable peut être ,
égarés je n'étois plus le maître.
s , ami , je trouvois un écueil ;
s d'un mot , d'un geste , d'un coup d'œil .
eil de mort , hélas ! si redoutable ,
évoir la suite épouventable ?
omble d'horreur ne peut s'imaginer :
e , sans crime , on ne peut soupçonner .
ignoroit que ma bassesse extrême ,
confiés , le dépouilloit lui-même :
il apprit quel funeste poison
mes sens , & troubloit ma raison .
Conçut un sinistre présage .
utoit la fougue de mon âge ,
ple , facile , aisément abattu ,
basse , ainsi qu'à la vertu ,
affions , allumé dans mes veines ;
l'objet dont je portois les chaînes ;
e , bientôt , armé d'ordres secrets ,
ffranchir du joug de ses attraits .
end , je vole . . . elle s'offre à ma vue ,
es noyé , sur un lit étendue ,
le front , dans ce trouble enchanteur ,
appas , qu'embellit la douleur .

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
DU DIX AOUST 1792.

Des Causes qui l'ont produite, des Evènemens qui l'ont précédée, et des Crimes qui l'ont suivie.

J'entends encor ces cris, ces
Ces cris, sauvez le Roi, sor
VOLTAIRE

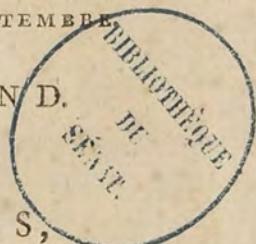
mentables cris,
ouse et son fils.
MÉROPE.

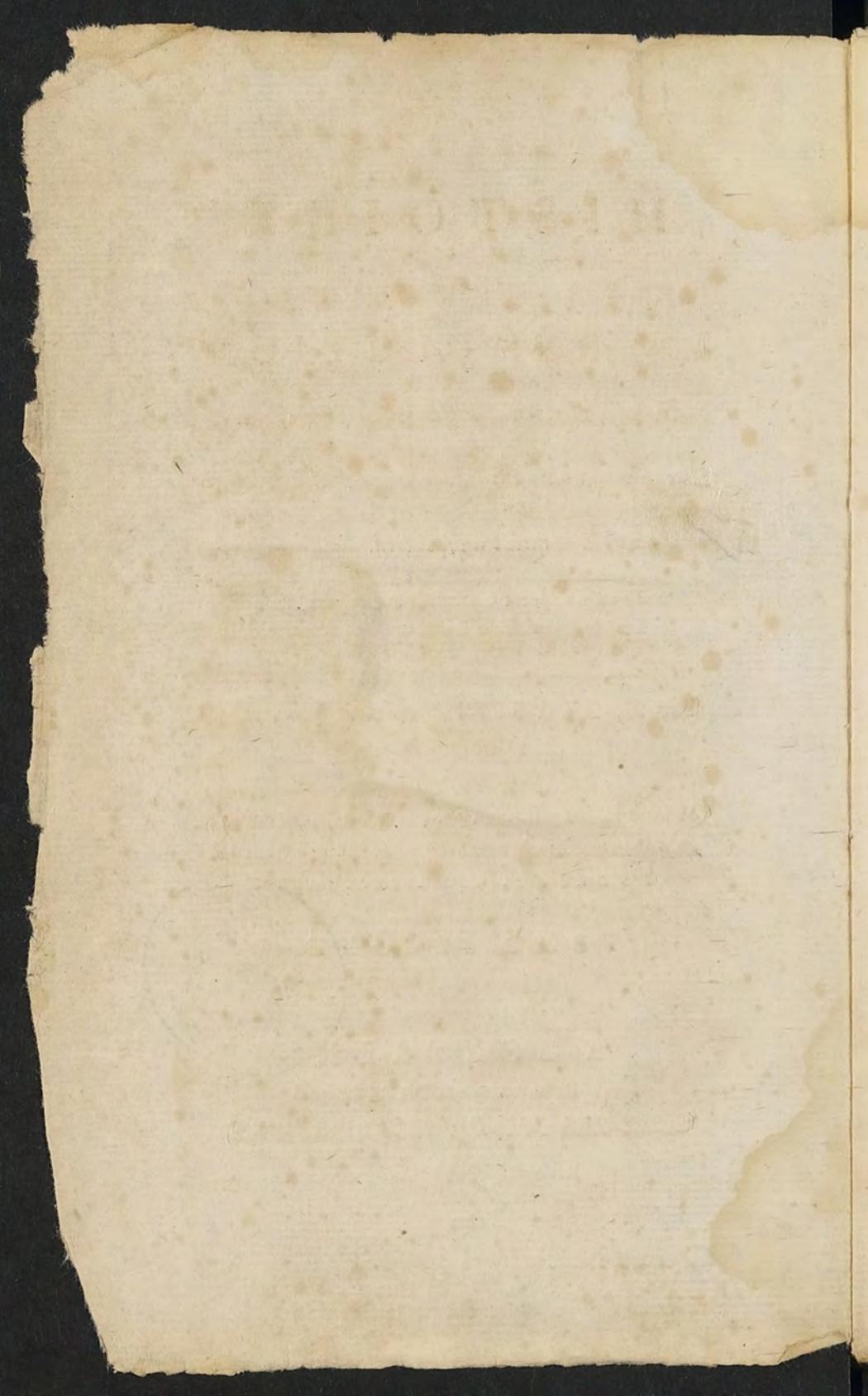
Par M. PELTIER, Auteur des Actes
des Apôtres.

QUATRIÈME ÉDITION, revue, corrigée,
et augmentée d'anecdotes sur les Massacres
des DEUX ET TROIS SEPTEMBRE

TOME SECON.D.

A LONDRES,
Et se trouve à PARIS,
CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.





HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DU DIX AOUT 1792.

Des causes qui l'ont produite , des évènements qui l'ont précédée , et des crimes qui l'ont suivie.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

J'ai tracé le tableau de la *Révolte* du **dix Août**; j'ai promis celui de l'*Anarchie* qui l'a suivie , et des malheurs de tout genre qui ont été la conséquence de cette anarchie.

La multitude des faits qui ont rempli les quarante jours qui se sont écoulés jusqu'au **20 Septembre** , sera le sujet de ce nouveau travail , plus douloureux encore que pénible. Obligé dans cette funeste abondance , de me borner aux traits principaux , j'essayerai de saisir ceux qui appartiennent plus particulièrement à l'Histoire de nos mœurs. On fera assez tôt des compilations froides et indigestes

où l'on trouve tout , excepté ce que le sentiment y cherche. Je n'ambitionnerai point cette précision mathématique de dates , et de pièces officielles , qui font le sublime de la pédanterie. Je ferai rapidement l'historique de cette sanglante époque , et je ne m'appesantirai que sur les circonstances qui pourront inspirer l'horreur ou la pitié. Une seule larme que j'aurai arrachée à la sensibilité de mon Lecteur , me paroîtra préférable aux vains applaudissements de toute une Académie.

Familles infortunées , qui avez vu tomber dans cette Révolution , sous le fer des assassins , des têtes qui vous étoient si chères , c'est à vous que cette dernière partie de mon Ovrage est dédiée.

Respectable Penthièvre , toi , dont soixante ans de vertus méritoient moins de malheurs sur le bord de ta tombe ; aimable et infortunée fille de Cazotte , qui , moins heureuse que ton émule , la jeune Sombreuil , n'arrachas ton père au massacre , que pour le voir traîner au supplice ; vous tous , en un mot , qui regrettiez un père , un ami , un époux , tombés sous la faulx de l'anarchie et de la proscription , accueillez mon écrit ; je le composai pour vous et par vous ; accablé des mêmes douleurs , pénétré du sentiment qui brisoit

vos cœurs , je pris la plume , et mes pleurs effacèrent bien souvent mes dernières pensées.

On a déjà vu par quelle série de fatalités , le Roi et sa famille avoient été conduits du Trône constitutionnel dans les abysses de la captivité ; cinq mois ont suffit , et ce malheureux Prince a achevé de subir tout ce que le courroux céleste peut épouser de vengeances sur la tête du plus grand criminel.

Jugé par ses ennemis , que l'honneur et la conscience devoient forcer de se recuser , puisqu'ils avoient pris sa place et ses pouvoirs , et que nul ne peut être juge dans sa propre cause.

Jugé au mépris de la loi positive qui avoit consacré son inviolabilité , comme une des bases fondamentales et essentielles de la Constitution.

Massacré par la même faction qui l'avoit déjà emprisonné , qui avoit nommé ses Juges , qui depuis a tyrannisé leurs consciences , et ne leur a laissé d'autre alternative que le régi-cide ou leur propre supplice :

LOUIS A PÉRI: le sang de l'homme innocent a été versé ; il a rougi une terre coupable qui appelle aujourd'hui tous les fléaux de la nature ; le crime des crimes est consommé ; nos annales sont finies. Nous avons donné l'exem-

ple du plus grand des forfaits ; il ne nous reste plus que celui de leur punition à présenter à la tête épouvantée.

LOUIS A PÉRI : le meilleur des parens a été envoyé à l'échafaud par un des siens. Il ne voulut jamais qu'il fût répandu une goutte de sang pour sa conservation , et tout le sien a coulé pour notre honte , et le désespoir de la génération présente ; il fut le plus économe des Princes , et il vit périr la fortune publique ; il fut le plus religieux des hommes , et la Religion fut anéantie sous son règne. Il avoit adouci les formes de la jurisprudence criminelle , même pour les derniers de ses Sujets , et les derniers de ses Sujets ont violé contre lui et les loix divines , et les loix humaines ; il avoit comblé de bienfaits ses courtisans , et des courtisans eux mêmes ont accéléré sa chute ; il voulut donner la liberté à son Peuple , et son Peuple lui donna l'esclavage et la mort.

LOUIS A PÉRI : je me trompe , il a cessé de souffrir , il a cessé de respirer un air empoisonné ; il est allé se rejoindre à celui dont il étoit la plus belle image sur la terre , et pour me servir de ses propres expressions , expressions toujours si touchantes d'un être prêt à quitter la vie , à plus forte raison ,

d'un Roi injustement persécuté , il a quitté une Couronne périssable , pour une immortelle qui l'attendoit.

Quelles larmes , quelles expiations pourront absoudre aujourd'hui mes Concitoyens ! Qui pourra les laver de la froide lâcheté avec laquelle ils ont laissé consommer le plus odieux des parricides ? Ils ont cru par leur silence , sauver et leur vie , et leurs fortunes ; mais leur ruine et leur mort n'en sont pas moins arrêtées dans les décrets de la Providence , et leur honte sera encore au-dessous de leurs malheurs .

Philosophes du siècle , voilà votre ouvrage ; voilà votre ouvrage , Voltaire , Rousseau , Helvétius , Diderot , Dalembert , Raynal , Condorcet , Payne , et vous tous , artisans de désorganisation et d'anarchie , qui nous avez appris à mépriser les premiers principes de l'ordre social , et à substituer les passions , la vanité et l'athéisme , à l'esprit de paternité et de religion , qui sert à la fois d'appui aux Gouvernemens , de frein et de consolation aux gouvernés .

Voilà votre ouvrage , vous aussi , lâches et perfides ignorans , qui vous dites envoyés pour faire une Constitution , et qui crûtes , dans votre orgueilleux délire , posséder la sa-

gesse des tems passés , et que les leçons de l'expérience devoient céder aux sophismes de vos novateurs; Necker , La Fayette, Bailly , Syèyes voilà le résultat de vos œuvres. Ce sang qui a coulé , c'est vous qui l'avez répandu ; cet échafaud , c'est vous qui l'avez dressé ; cette tête qui ne se lève plus vers les cieux , cette tête sanglante.... prenez-là , c'est à vous à la présenter au Peuple , c'est à vous à lui dire encore : **LE VOILA , FRANÇAIS , CE ROI QUE PARIS A CONQUIS.**

Ah ! il est encore bien d'autres coupables ; et ceux qui , long - tems avant La Fayette , pratiquèrent l'insurrection , ces Magistrats , qui partagèrent , dès 1788 , l'insolence du Duc d'Orléans envers son Maître , espéreront-ils se soustraire au jugement de la Postérité ? Sans doute , bien des larmes ont expié cette erreur funeste ; et l'horreur de voir leurs noms unis pour l'éternité à celui du monstre qui fut le fléau et le déshonneur de son pays , leur fait payer bien cher aujourd'hui les applaudissemens populaires d'alors : mais je ne veux point rouvrir les plaies qui saignent encore ; je ne veux point non plus parler des maux qu'a fait un zèle mal dirigé ; *le sang de mon Roi crie et demande vengeance* ; je cherche cette vengeance par tout où j'espère pouvoir

la trouver , je la cherche dans l'honneur , et
je ne la dédaignerai pas dans le repentir.

C'étoit donc sous de pareils auspices que je
devois écrire l'Histoire de mon pays. Ah !
lorsque j'entrepris de peindre ce dernier ta-
bleau , que j'étois loin de m'attendre à voir
de nouvelles atrocités surpasser encore celles
que j'avois à décrire. Je voyois alors les for-
faits du 2 Septembre , mais j'en voyois aussi
les vengeurs arrivés sur nos bords , et les
lauriers de la victoire se découvroient à ma
vue au travers des cyprès et des tombeaux.
Mes vœux ont été déçus , mes espérances ont
été détruites ; je n'ai encore que des crimes
à tracer , et quels crimes ! le soleil a déjà par-
couru des milliers d'années , sans jamais en
éclairer d'aussi grands.

DIX AOÛT , DEUX SEPTEMBRE , VINGT - UN
JANVIER , jours de sang et de deuil , soyez à
jamais proscrits dans les fastes du monde.
Vous aviez été préparés par des journées non
moins exécrables : le 28 Décembre 1788 , le
17 Juin , le 14 Juillet , 5 Octobre 1789 , le
4 Février 1790 , le 28 Février , le 18 Avril ,
le 24 Juin 1791 , le 20 Juin 1792 , laisseront
toujours le souvenir de leur horrible anni-
versaire ; mais pourquoi particulariser quel-
ques dates ? Chaque jour de la vie de Louis ,

depuis cinq années, n'a-t-il pas été un jour d'amertume et d'opprobre ? Chaque jour n'a-t-il pas eu à trembler pour la vie de ce qui lui étoit le plus cher , sa femme et ses enfans ? Il y avoit longtems sans doute qu'il avoit fait le sacrifice de son existence ; mais il fut époux et père , et peut-être dut-il ses malheurs à ce caractère de tendresse et de bonté , qui concentra ses affections dans un cercle trop limité, au lieu de porter sa justice par-tout où elle devoit s'étendre.

Sensibilité ! funeste présent de la Nature , tu es une vertu dans les hommes ordinaires , mais que de maux tu fais à l'humanité , lorsque tu as choisi le cœur d'un Roi , pour y exercer ton empire ! Il voit des hommes , des amis , là où il ne devroit appercevoir que des sujets ; car ces amis , ces hommes si philosophes , si doux en apparence , recèlent l'ame de la brute ou du tygre sous la forme de l'agneau ; ces compagnons de vos plaisirs , de vos courses , *peregrinantes* , *pernoctantes* , sont les premiers à vous faire rougir de leur ingratitudo et de votre erreur. Couverts de vos bienfaits , ils vous chargent de leurs calomnies ; éduqués , enrichis (1) par vos soins ,

(1) Charles Lameth , dont la mere reçut 60 mille livres du Roi , pour l'éducation de son fils , a cru se

ils s'élèvent contre la main g'néreuse qui les a nourris ; et ils argumentent encore avec vous du droit que vous avez eu de leur donner les graces qu'ils ont acceptées.

Qui plus que Louis et sa famille éprouverent la malveillance de ceux - là même qui leur devoient tout. On diroit que la Justice divine a voulu apprendre à tous les Rois , par l'exemple du nôtre , que dans un siècle corrompu , les faveurs d'un Monarque sont le germe des factiôns ; et pourtant Louis a pardonné en mourant à ces premiers auteurs de sa mort. Il a dit pour eux ce que leur orgueil avoit empêché jusqu'ici à ces hommes superbes de confesser ; Louis déclare que *dans des momens de trouble et d'efferves-*
cence, on n'est pas toujours maître de soi; et cet aveu , dans sa bouche , est un nouveau bienfait dont ceux - ci ont encore à rougir. Ainsi notre divin Maitre , au milieu de ses tourmens , prioit pour ses bourreaux : *Par-*

délivrer du fardeau de la reconnaissance , en remettant au trésor public la somme qu'il avoit reçue ; mais a-t-il cru pouvoir soustraire au Peuple la connoissance que c'était la Reine qui , à force d'intéresser la vanité d'un vieux et riche Créoile , l'avoit déterminé à donner à Charles et sa fille et sa fortune ? Si Charles vouloit se laver du sang innocent qui vient d'être versé , qu'on lui repréSENTA la procédure du 5 Octobre , et qu'il dise , s'il l'ose , quel fut alors son *vœu* pour abolir ou suivre ce procès .

donnez-leur , mon père , car ils ne savent ce qu'ils font.

LOUIS A FINI , comme il avoit vécu. Ses ennemis ni ses courtisans n'ont pu , dans ces derniers momens , calomnier sa conduite , ou trager sa vertu , ni déguiser ses lumières. Il a paru devant le Tribunal de ses contemporains , comme il a paru au Tribunal de la Divinité ; une ame élevée , un esprit orné , un cœur droit , des sentimens purs , candeur , magnanimité , ce courage que l'on ne puise que dans une conscience sans tache , voilà les traits sous lesquels l'Histoire a déjà recueilli sa mémoire : ils ont cru le tuer , les barbares , ils lui ont donné l'immortalité. Ah ! si l'un de ses bourreaux eût occupé sa place dans une si longue et si douloureuse agonie , nous eussions vu quelle différence de langage la Philosophie ou la Religion inspirent à leurs enfans ; nous eussions vu l'orgueil insultant à la Divinité , tandis que Louis nous a présenté le spectacle touchant de la charité chrétienne , qui pardonne aux erreurs de l'humanité.

Et voilà les ressources , les consolations célestes de cette Religion si déchirée et si sublime , de cette Religion , asyle du malheur , qui lie le ciel à la terre , l'homme à la Di-

vinité et à ses semblables, qui lui enseigne que tous les biens de ce monde sont périssables, et qu'un seul ne peut nous être ravi, celui de la vertu, parce qu'il émane d'en haut, et que nous ne sommes que passagers au milieu de cette terre maudite, de cette vallée de larmes.

Il est frappé du glaive de l'iniquité, et il pardonne à tous ses bourreaux ; il prie pour eux, ils sont égarés, dit-il ; il ne veut pas que sa mort soit vengée ; il offre son sang en expiation de leurs fautes. Le même jour, un de ses Judges, un de ses assassins frappé par un serviteur fidèle, qui ne peut contenir son indignation, meurt d'un supplice trop doux pour son crime, et soudain la Convention toute entière, pour retarder la punition qui l'attend, décrète des proscriptions de tout genre : ainsi elle commande le *meurtre* et la *vengeance*, lorsque son illustre victime succombe, prie, pardonne, et meurt.

LOUIS EST FRAPPÉ, et sa mort devient une calamité publique ; un deuil général couvre les quatre parties du monde. Souverains de la terre, enfin coalisés pour le venger, ah ! c'étoit sa douloureuse existence qui étoit une calamité publique ; c'étoit ce combat de quatre années du brigandage et de l'anarchie,

contre la morale et la justice qu'il falloit prévenir avec lui ; mais je ne veux point affliger vos cœurs , au moment où le ciel qui vous a remis ses foudres , appelle tous vos soins pour faire éclater ses vengeances.

Oui, elle sera vengée cette mort si injuste , ce parricide si atroce. Ils seront punis , ces rafinemens de cruauté et d'opprobre exercés par des monstres sans pitié sur le père et la fille ; sur sa fille , cette jeune et céleste créature , parvenue à l'âge sacré , où la collision de l'enfance et de la puberté vient révéler à la pudeur le secret de la Nature ; sur cette infortunée , mourante dans les bras de sa mère. Sa beauté , ses malheurs , son innocence n'ont pu attendrir ses impurs satellites ; ils ne pouvoient la juger , mais ils pouvoient faire rougir son front , et elle aussi a subi son supplice.

Elle sera vengée cette Reine si infortunée dont le seul crime fut d'apprécier de bonne heure et de repousser avec horreur le perfide qui déshonoroit la race des Bourbons. Tout disoit à la fille de Marie Thérèse , qu'un aussi glorieux sang ne pouvoit battre dans les artères de ce scélérat ; elle prévenoit par ses mépris l'aveu que les furies ont arraché à ce monstre , lorsqu'il est convenu depuis publi-

quement , qu'il n'étoit point membre de la Famille royale , et qu'il s'est fait un titre de gloire auprès de ses pareils de la dissolution de sa mère.

Ainsi , il a forcé jusqu'à ses plus intimes compagnons de débauche , ceux qu'il avoit séduits , à l'abandonner et à brûler ses images ; et le libertinage a été obligé de reconnoître la nécessité de la vertu chez les femmes , en voyant jusqu'à quel point leurs erreurs peuvent être funestes à l'humanité .

Ainsi , il a rétabli dans toute son intégrité , la pureté de la Maison dont il porta le nom . Graces au ciel , la branche d'Orléans est tombée d'elle-même du tronc sacré ; aujourd'hui , des deux frères du Roi , aux héros du nom de Condé , la tige fleurira sans obstacle ; leur malheur fut sans bornes , leur gloire sera désormais sans lacunes .

Cependant la Reine , expirante de douleur et fidèle aux sermens qu'elles a faits à son époux , prend son fils dans ses bras , peut-être pour la dernière fois , et lui commande au nom de son père , au nom du pur sang de Saint-Louis , qui coule dans ses veines , au nom de ses malheurs , de ne point tirer vengeance du forfait qui va être commis . C'est ainsi que la vertu répond aux attaques de la calomnie .

Pauvre enfant , triste objet de nos craintes et de nos espérances , les tigres et les lions eussent respecté ton âge au milieu des déserts de l'Afrique , et les tigres de la France n'ont pas eu honte de t'annoncer le poison mortel qui doit terminer ta vie (1); ainsi ton sort est arrêté , tu ne pourras même point leur pardonner : mais ta vengeance est confiée à des mains sûres , et tes augustes tuteurs ne la laisseront pas impunie , cette mort que Néron et sa Locuste n'auroient osé méditer.

Cependant quel sera le châtiment digne de l'énormité du crime de Philippe et de sa faction ? Par quel supplice le ciel se réservera-t-il d'effrayer la terre ? Déjà sa vie toute entière fut le scandale de son siècle. Escroc et libertin dans sa jeunesse , il prostitue et fait périr le Prince de Lamballe son beau-frère , pour dénoncer , faire assassiner , et spolier ensuite la Princesse son épouse. Il dérobe à sa femme une fortune immense , et il la réduit à l'état de pauvreté. Il porte dans son sein le germe pestilentiel de sa corruption ; et après avoir

(1) Chabot a dit en parlant du Dauphin dans la Convention nationale , que c'étoit l'affaire de l'apothicaire d'en purger la France. Le respect que je dois au lecteur , m'oblige de taire les obscénités , dont on a affligé les oreilles de la Reine , de la fille et de la sœur du Roi.

souillé son propre lit , il va déshonorer celui d'autrui , et flétrir ainsi ce qui restoit de la famille du célèbre Buffon. Propriétaire d'un Musée qui honoroit la France , il dilapide et disperse les productions des arts , dont le hasard l'avoit rendu possesseur; s'il fait la guerre , c'est pour s'y cacher devant le pavillon ennemi ; s'il s'engage dans les crimes de la révolution , c'est pour fuir devant un La Fayette; s'il fait une entreprise , ce n'est que pour réduire des milliers de familles au désespoir , et cette entreprise , il ne la termine , qu'en affichant sa banqueroute , et en spoliant encore la propriété de ses concitoyens. Et que sont dévenus pourtant ces trésors accumulés , ces fortunes englouties ? elles ont servi à payer de mauvais assassins , le 5 Octobre , et à consommer ensuite les forfaits du 10 Août , du 2 Septembre , et du 21 Janvier. Ainsi le ciel l'avoit comblé de ses faveurs , pour en faire éclater davantage l'abus ; il l'avoit élevé en dignité , pour que sa lâcheté fût mieux apperçue ; il l'avoit fait riche et puissant , pour que ses vices fussent plus nombreux et plus à découvert ; il l'avoit placé plus près du Trône , pour le renverser plus facilement , et donner une leçon terrible aux Peuples et aux Rois.

Ses amis , ses agens furent dignes de lui.

10 Août. Tome II.

L'auteur du Roman immoral des *Liaisons dangereuses*, Laclos, l'homme le plus profondément perverti du siècle, le héros des annales de la débauche; le fuyard d'Ouessant, Genlis-Sillery; le Prêtre athée qui déshonora à la fin du dix-huitième siècle le nom de Périgord; un Marin sans vertus, plongé dans la fange de la dissolution, qui combat sans péril la Maison de Bourbon, après avoir pensé d'en faire périr par ignorance le Chef, lorsqu'il eut l'honneur de le conduire de Honfleur au Havre; un Général insignifiant, dont le nom se trouve à la tête des armées pour que sa personne ne se trouve pas sous les verroux des prisons; un Général qui répète sous Louis XVI, le rôle de son ayeul sous Henri IV; la Touche, Laclos, Biron, d'Autun, Sillery, voilà ses coopérateurs de trouble et de destruction: voilà ceux qui l'assisterent dans la série des crimes que sa lâcheté n'eût pas consommés encore, s'il ne s'étoit enfin associé des bouchers et des malfaiteurs de tous les pays: voilà quels furent ses secrétaires, ses gouverneurs, ses chanceliers, ses familiers, ses proxénètes. Quant à ses agens actuels, l'Histoire ne voudra pas en recueillir les noms; il faudroit descendre dans la boue; il faudroit les aller chercher dans les égouts.

et les immondices de la Capitale la plus corrompue de l'Univers.

Tel fut l'homme qui s'éleva depuis le commencement de la Révolution contre le Chef de sa famille , contre son Souverain légitime. Objet du mépris général , lors de la première Assemblée où l'avoit envoyé la Noblesse du Valois , dont il trahit les intérêts , il avoit reparu à cette Convention , porté par les plus exécrables de tous les Electeurs. Dernier Député d'une ville , où les choix commencèrent le 2 Septembre , au bruit des massacres des prisons ; rebut des assassins , nommé après Robespierre , Marat et Legendre , lorsque l'infamie épuisoit ses listes.

Tel fut l'homme qui avoit annoncé depuis long-tems qu'il ne faisoit aucun cas de l'opinion publique , et que son unique passion étoit d'assouvir sa vengeance sur la Famille Royale. En horreur aux Marseillais , à Barbaroux leur Représentant , insulté ouvertement par Manuel , conspué par Merlin , il est obligé d'acheter à prix d'argent la protection de Marat , cette protection est encore insuffisante ; un décret menace de le chasser hors du Royaume , sa présence y est un fardeau dont la France cherche à se débarrasser ; il obtient , non sans peine , que son sort soit dé-

cidé , après celui du Roi , et pour se rendre populaire , il achève de devenir régicide. Il se présente trois fois consécutives à la fatale Tribune , et trois fois il émet son vœu sacrilège. On craint sa lâcheté ; sa Famille est dans la galerie , en sa présence , elle l'encourage de l'œil et du geste ; les assassins soudoyés entourent la salle ; tous les Membres effrayés votent avec lui ou d'après lui. Ce n'est pas tout ; ce Général si inconcevable , qui nous a retracé à la fin de 1792 les exploits et le bonheur de César , Dumouriez arrive , comme un trait , de la Belgique à Paris ; vingt mille soldats de son armée qui lui sont dévoués , sont arrivés avec lui , et Paris est conquis , sans se douter qu'il ait un maître. Dumouriez , incertain s'il remplira les promesses qu'il faisoit , au mois de Mai , aux pieds de son Roi , de sauver la Monarchie , ou s'il travaillera à sa propre fortune , en écrasant tous les partis , balance un moment sa destinée , abandonne la Monarchie aux hasards des événemens , caresse le parti d'Orléans , lui fait demander la mort du Roi , et en rejette tout l'odieux sur le vil Bourbon qu'il ne quitte pas un moment ; protège l'exécution de l'assassinat , et bien sur d'en chasser l'auteur quand il voudra , il s'ap-

prête à jouir des fruits du crime qu'il a fait commettre , et voit déjà sur sa tête le laurier *Impérial* qu'il attend de ses troupes.

Ainsi le plus vil des hommes , le plus pervers et le plus immoral des criminels qui aient désolé la terre, se trouve chargé d'un forfait qui est plus grand encore *que la bonté des Dieux* ; et le prix de ce crime , il n'en jouira pas ; son fils , toute sa race est écartée ; un nouveau conspirateur est là , et ce conspirateur au défaut de la Justice Divine , au défaut des Puissances voisines , sera lui-même l'instrument qui vengera l'Humanité , la Nature , et la Monarchie , pour présenter ensuite lui-même l'image de l'ambition foudroyée : voilà les hommes dont la France a préféré les passions au Gouvernement équitable et paternel du meilleur , du plus honnête des humains , du plus juste et du plus bienfaisant des Rois. Ah ! s'il avoit eu un seul des vices dont il a subi la punition , s'il eût été perfide , s'il eût été tyran , il régneroit encore , et nous bénirions encore sa vie , comme on bénit déjà de toutes parts sa mémoire. On se la redit cette vie toute entière ; on la joint au récit de cette mort si héroïque et si touchante ; on recueille ces traits caractéristiques qui peignent l'homme simple et droit , calme

au faîte des grandeurs, calme dans l'abyme des misères, calme sous l'instrument de la mort. On lit, on apprend par cœur, ce Testament, ouvrage d'une ame céleste; monument où repose le dépôt de la charité chrétienne et de la morale publique, dernier bien-fait qu'il a accordé à son Peuple, pour se venger des tourmens qu'on lui a fait éprouver; bienfait plus grand'encor, car son influence sera de tous les tems et de tous les pays; ce sera l'Oriflamme sous lequel se ralliera tôt ou tard la morale universelle; ce sera un Evangile mis en action, et les principes des Philosophes s'évanouiront devant lui, comme les vapeurs du matin devant les feux du midi.

L'Histoire redit déjà à toutes les Nations ce que fut Louis XVI, ce qu'il voulut, et ce qu'il souffrit; elle nous apprend que, monté sur le Trône à l'âge de 20 ans, un respect religieux pour les vertus et les conseils de son Père est déjà le gage du bonheur que la France attend de lui. Les pères se réjouissent, ils crient à leurs enfans l'exemple de leur Roi; et l'éclat de la piété filiale joint à celui de sa jeunesse et de son rang, fait ressortir encore davantage le beau jour dont on apperçoit l'aurore. Bien différent de ces Philosophes Constituans, qui ont cru fonder des loix sans avoir

besoin des mœurs, il s'attache aux leçons de l'Antiquité, il y cherche des modèles de la vénération dûe aux vieillards et du respect dû aux pères, tandis qu'on a vu le Corps législatif briser tous les liens moraux, diviser les familles, isoler les individus, et détruire les devoirs des parens, en détruisant leurs droits; tandis que Philippe conduisoit au tombeau l'auteur de ses jours, par le spectacle douloureux de ses vices; c'est que Philippe essayoit alors sur son père, ce qu'il devoit consommer sur son Roi.

Louis trouve dans les instructions que lui a laissé le Dauphin, le nom des hommes probes qu'il doit appeler auprès de lui pour l'aider à gouverner. Le sévère Maréchal de Muy, M. de Malsherbes et M. Turgot lui sont indiqués, et l'Europe applaudit à ce choix, sur leur réputation d'intégrité et de philanthropie. Pour tous les autres Ministres que Louis appelle successivement, l'opinion est également consultée; et si tous n'y ont point répondu, tous au moins y ont été portés, et présentoient, avant l'épreuve, un côté brillant.

Philippe a besoin d'agens; il n'en trouve que dans les lieux de prostitution, et dans les charniers; et lorsque l'Assemblée cumulant enfin tous les pouvoirs, pent à son tour nom-

mer ses Ministres , on voit à la tête de l'administration , des agioteurs , des intrigans , des comédiens , des fous échappés de Charenton , un assassin , et un militaire qui , depuis 20 ans avoit obtenu et mérité le sur-nom *du petit Tigre*.

A son avénement au Trône , Louis fait remise d'un impôt que la loyauté française avoit consacré et acquittoit avec *joie* , de tems immémorial. Il se dispose par-là à soulager ses Peuples ; il auroit voulu ainsi pouvoir annuler tous les impôts.

A peine l'Assemblée avoit-elle commencé de siéger , que déjà elle avoit demandé aux Français le don de leur vaisselle , et une contribution volontaire dont le payement est bientôt devenu forcé. Philippe ouvre de toutes parts des emprunts , les multiplie sous toutes les formes , donne des hypothèques illusoires , paye la horde qu'il entretient à sa suite , finit par donner au public son bilan , et chaque objet dont il paroît avoir fait le sacrifice à la Révolution , est à la fois un vol à l'honneur et à ses créanciers.

Le premier soin de LOUIS est d'assurer les subsistances , et la libre circulation des grains . — L'Assemblée régne , et l'on ne voit qu'émeutes et insurrections dans les marchés.

— Philippe complotte, et la disette factice se trouve là où il a besoin d'agitation.

L'abus des lettres de cachet frappoit tous les bons esprits; le Roi en remet la direction nécessaire dans nos circonstances à un Ministre vertueux, et M. Malsherbes fait cesser, à l'instant toutes les injustices. — L'Assemblée supprime les lettres de cachet et décreté des mandats d'arrêt, dont la distribution confiée aux agens de Philippe, les rend dans leurs mains des mandats de mort.

Les formes de la jurisprudence criminelle paroissent trop sévères; Louis les fait adoucir; il supprime la question, il rend les prisons salubres; il prévient tout ce qui peut tendre à améliorer le sort des prisonniers: l'Assemblée, sans respect pour le malheur, les entasse pêle-mêle; l'Abbaye, la plus malsaine des prisons, est conservée pour y faire souffrir encore davantage ses victimes. — Je me trompe, Philippe abrège leurs tourmens; il donne le signal, les assassins obéissent à sa voix: et sa belle-sœur, et les serviteurs de son Roi sont à l'instant massacrés.

Louis, pour éviter toute cabale, éloigner toute intrigue, va chercher dans la retraite la plus ignorée, M. de Saint-Germain, pour remplacer M. de Muy; M. de Saint-Germain

emporté par de fausses vues d'économie, diminue la puissance du Roi en diminuant sa Maison. Le Roi croyant gagner en amour, ce qu'il perd en pouvoir, y consent, et bientôt il est réduit à la plus simple Garde. — L'assemblée qui sait bien qu'à mesure qu'elle augmente sa tyrannie, elle augmente son péril, appelle auprès d'elle de tous les points de l'Empire une force armée de 30 mille hommes pour assurer sa liberté, c'est-à-dire, ses entreprises contre la liberté. — Philippe toujours inquiet sur sa détestable vie, se plastronne de gilets devant la noblesse à Versailles, fuit en Angleterre pour éviter les Constitutionnels, et se fait escorter dans les rues de Paris, par le boucher Legendre, devenu son Capitaine des Gardes.

Le Roi crée des Administrations provinciales. Chacun y connoît ses droits, y discute les moyens d'être libre, heureux et soumis. — L'Assemblée forme des Départemens, et quoique composés de nouveaux élémens, lorsqu'ils agissent sagement, l'anarchie et les agens de Philippe les dénoncent, les décomposent, et tout moyen de faire le bien est détruite.

Louis rend l'état civil aux Protestans, fait préparer de toutes parts des travaux pour

introduire en France toute la tolérance des Cultes compatible avec la tranquillité du Royaume. — L'Assemblée fait profession d'athéisme , admet indistinctement toutes les Religions ; disons mieux , les anéantit toutes par sa froide insouciance , ne s'occupe de la Religion de l'Etat que pour la détruire , opprimer les opinions , tyranniser les consciences , et déporter ceux de ses Ministres qui ont échappé aux couteaux des Ministres de Philippe.

Louis rend à l'agriculture des terreins noyés sous les eaux ; il la protège , il vivifie les campagnes , il crée des ports dans la Manche , dans la Méditerranée ; il ouvre des canaux , il fait construire des chemins ; Vendres , Cherbourg , le Vexin , la Bourgogne attestent ses soins pour notre gloire et notre prospérité.

— L'Assemblée dessèche tous les canaux de la prospérité publique ; l'exercice de son despotisme exige des armées innombrables ; toute notre population va se perdre aux frontières , les camps entretiennent l'oisiveté et le brigandage ; nos terres restent en friche , et nos guérets sont en jachère.

Louis donne tous ses soins aux communications ; supprime les corvées , et fait ouvrir les plus belles routes de l'Europe. — L'Assem-

blée mettant toujours ses passions au dessus de la gloire de l'Etat, dégrade les chemins, sans les réparer, sous le poids de l'artillerie dont elle entoure ses armées, par un système qui lui a procuré des avantages momentanés, qu'elle aura bientôt perdus.

Les Ambassadeurs de Louis sont respectés dans toutes les Cours, comme les arbitres et les pacificateurs de l'Europe. — Ceux de l'Assemblée sont en horreur aux Peuples et aux Souverains; le mépris s'attache à leurs pas, et tous les Gouvernemens les chassent honteusement de leur sein.

Notre Marine avoit été anéantie par deux guerres consécutives et désastreuses; le Roil a rétablit; 80 vaissaux de lignes protègent notre commerce, et font respecter notre pavillon.

— Philippe paroît sur notre flotte, et l'eût déshonorée, si ses compagnons d'armes n'eussent prouvé par des actions multipliées, que ce fut alors son influence seule qui leur arracha la victoire. — L'Assemblée par ses principes, met en fuite tout le Corps d'Officiers qui faisoit la gloire de nos ports; elle n'a pas un seul allié, ses magasins sont dégarnis, ses ouvriers en pillent impunément les débris; ses matelots sont dispersés; le peu de vaisseaux qu'elle met en mer, elle les em-

ploye à effrayer des villes sans défense ; et telle est l'ignorance de ses navigateurs , qu'ils cèdent à la première tempête.

Les soins que le Roi doit à l'armée et à la marine , ne l'empêchent pas de songer à ceux qu'exige la conservation et l'encouragement des arts ; il fait préparer dans son propre Palais ce Musée dont le seul projet faisoit déjà l'admiration des étrangers. Des Tableaux sont achetés dans toutes les parties du monde , par ses ordres et les soins de MM. d'Angivilliers et de Breteuil. Les Artistes nationaux sont employés de tous côtés , Chaque année voit naître quatre Statues de Grands hommes de tous les Ordres , qui ont honoré la France. Le Roi donne lui-même les sujets des Tableaux du Musée. Il commande successivement au pinceau de David , la douleur d'Andromaque auprès du cadavre d'Hector; la misère de Bélisaire ; la férocité stoïque de Brutus , et la mort de Socrate ; et le régicide David semble peindre d'avance sous chacun de ces traits , l'histoire allégorique du Roi qui le protége. L'assemblée constituante décrète le portrait du Roi , et il charge de son exécution la femme Guyard sa plus mortelle ennemie. La gravure , la sculpture , l'imprimerie renaissent sous les mains de Bervic , de Pajoue , de Didot , de

Gatteaux. — Lorsque Louis n'a plus le pouvoir de donner ses soins à l'entretien de ses arts consolateurs, l'Assemblée qui a envahi son autorité, renverse les statues, les monumens d'architecture, les portes, les temples, et livre la bibliothèque de la Nation à un homme déjà condamné pour vol (1). — De son côté, Philippe vend à vil prix la magnifique galerie de tableaux de ses ancêtres et la collection sans égale de pierres gravées qu'il tenoit de leur munificence : en effet, que lui importent les arts ? Que lui importent les sciences ? C'est du sang qu'il faut.

L'Ambassade de Constantinople étoit à donner. Le Roi la confie à un homme jeune encore, ardent admirateur de l'antiquité. Admis avant l'âge dans les sociétés savantes, par un ouvrage immense qui est lui-même un monument élevé à la liberté, aux arts, à l'antiquité et à la gloire de la France, des travaux de tout genre signalent cette mission nouvelle. La France possédoit déjà dans le cabinet de M. de Choiseul-Gouffier, les cendres et les armes d'Achille, les modèles de Phidias, les plans de Thèbes et de Palmyre, les tombeaux de Marathon. L'antiquité étoit sorti de la nuit des

tems à la voix de Louis XVI , et de Choiseul.

— L'Assemblée règne , et tous ces illustres débris rentrent dans le sein de la terre , d'où il a fallu 30 siècles pour les arracher . M. de Choiseul est décrété d'accusation , et de vils facteurs ont remplacé sur le Bosphore de Thrace l'homme de génie . Nouvel Ovide , il est exilé chez les barbares ; il peut maintenant y écrire nos fastes ; qu'il examine les Tartares , il peindra d'après nature . Ainsi , lorsque Louis , emporté par un zèle outré , et peut-être par la mode , commettoit la faute de donner la liberté à l'Amérique , et de promettre des secours à la Hollande insurgente , nos Philosophes méditoient une révolution où ils n'ont pu trouver d'allié qui les estimât , que dans le despote de Turquie ; et les parleurs *de la Montagne* ont souri à l'aspect d'une alliance avec les muets du Séralil .

Les finances publiques sont en danger par un excédent inévitable de la dépense sur la recette ; Louis appelle auprès de lui des hommes de toutes les parties de l'Empire pour l'aider à sonder la blessure et à guérir le mal . Tout est public , le secret de l'Etat est dévoilé . Le Roi appelle à la consultation générale jusqu'aux hommes dont les lumières ne balançant pas les mauvaises mœurs , avoient attiré

sur eux les punitions civiles. L'interdiction de Mirabeau est levée, et il paroît aux Etats-généraux. — L'Assemblée, par une marche contraire, n'appelle que les brouillons de tous les pays étrangers, les fous, les hommes en délire des quatre coins du monde; être pendu ou brûlé en effigie, est pour elle un certificat de civisme. L'Anglais Paine et le Prussien Cloots font des loix pour la France, et Malouet et Cazalès en sont bannis.

Les Etats-généraux sont assemblés, et déjà la Monarchie est en danger. Louis appelle ses troupes auprès de lui pour défendre son trône contre les agitateurs. L'insurrection continue. Louis, pour épargner l'effusion du sang, renvoie ses Régiments, licencie sa Garde, et la Monarchie est détruite par la Constitution. Le nouveau code n'est pas fini, que les Républicains veulent le détruire, l'Assemblée fait marcher ses troupes, et les fait tirer sur le Peuple pour conserver son ouvrage. La République met ensuite la Constitution en péril; et les Républicains écrasent les Constitutionnels. Philippe, à son tour, va détruire la République.

Le Roi, suivant toujours les mêmes règles de modération et de confiance, abandonne au Peuple les citadelles et les forteresses, et l'Assemblée

semblée toujours active pour le mal détruit ces propriétés nationales.

Le Roi est proclamé par un décret *Restaurateur de la Liberté Française*; et Rabaud de Saint-Etienne, aujourd'hui Président de cette monstreuse Convention, proclamoit, il y a peu de jours, qu'il ne pouvoit plus tolérer la portion de tyrannie qu'il exerceoit avec l'Assemblée.

Le 20 Juin, Louis se présente presque seul et sans armes, au-devant de 20,000 assassins, il les désarme par sa constance et son courage. Le 10 Août, l'Assemblée malgré ses 30 mille satellites, fuit en désordre devant une poignée de Gardes nationales qui entre dans le lieu de ses séances. On sait quel est, et quel a toujours été le courage de Philippe.

Toujours le Roi fut heureux de l'union et de la concorde, toujours il fut empessé de saisir les moyens de parvenir à réunir les esprits. Toujours la faction républicaine fut occupée à aigrir et à diviser. Toujours elle fut occupée à représenter les mauvais Citoyens comme le plus grand nombre. Robespierre a dit lui-même, que la vertu fut toujours en minorité sur la terre, et Philippe a fait partie de la minorité de Robespierre.

Enfin, on se rappellera à jamais ces paroles
10 Août. Tome II. 3

du Roi , dans lesquelles son ame se peignoit toute entière , ces paroles qu'il a prononcées en différentes occasions , et qui portent toutes le même caractère de bonté ; — *Leur recueil sera un jour le catéchisme de l'homme sensible* ; un jour on les répétera sur nos théâtres ; ainsi l'on y verra reparoître un nouvel Henri IV ; je dis mieux , car Louis eut toutes les vertus d'Henri , sans avoir une de ses foiblesses . — Que si par hasard on se rappelloit encore quelquefois ces discours , et ces motions régicides , qui ont opéré la destruction du plus beau Trône et du plus bel Empire du monde , la Postérité ne pourra jamais croire qu'une Nation spirituelle n'ait pas livré au mépris les Orateurs boursoufflés et les expressions ridicules de cette Révolution (1).

(1) S'élever à la hauteur des circonstances — la Nation se lèvera toute entière — le Peuple est là — le Peuple est debout — la Postérité nous attend — vouons à l'exécration publique — il faut que le Peuple se serre , que l'airain tonne — l'incommunicabilité de l'inviolabilité — l'annualité de l'impôt — les frères et amis — l'unité de la République — la Démocratie royale — le vertueux Pétion — Anaxagoras-Chaumette — Dorat-Cubières — Anacharsis-Clootz — nous avons du fer — l'insurrection est le plus saint des devoirs — Catilina est à nos portes — les pustules de la liberté — Peuple , voici ton enfant — le fils ainé de la liberté — l'arbre de la fraternité — la République indivisible — Démonarchiser — découronner — décatoliser — les Allobroges les tables de la loi — les faisceaux des Départemens — le baiser de réunion — nous n'avons perdu qu'un petit

Il est bien d'autres traits encore dont j'oublie le rapprochement. Pressé de répandre ces premières fleurs sur la tombe de mon cher Maître , privé de mes livres , séparé de tous les matériaux que j'avois recueillis sur la Révolution et la vie de Louis XVI , à peine ai-je eu le tems de rappeler à ma mémoire les principales époques de sa vie ; et ses bienfaits qui pourra jamais les compter ! ah ! je n'ai pas besoin de le dire , il est des sujets où le cœur enchaîne l'esprit , où le sentiment anéantit jusqu'à la pensée.

Tels furent cependant le Roi , l'Assemblée et les Factieux qui se disputèrent la Révolu-

doigt — l'ordre du jour — la chose publique est en danger — les phalanges de Mirabeau — les honneurs du Panthéon. — liberté ou la mort. — fraternité ou la mort — égalité ou la mort. — Pétion ou la mort. — la République ou la mort. — la Constitution de 93 ou la mort. — Enragés. — Sans-culottes. — Jacobins Cordeliers. — Feuillans. — Monarchiens. — Brissotins. — Rolandins. — Girondins. — Fédéralistes. — Orléanistes. — Fayétistes. — Royalistes. — Terroristes. — Maratistes. — Hébertistes. — Alarmistes. — Aristocrates. — Démocrates. — Membres du côté droit. — Membres du côté gauche. Membres de la plaine. — Montagnards. — Crapauds du marais. — Ministériels. — Amis de la liste civile. — Amis de Pitt et Cobourg. — Agens de l'Etranger. — Avilisseurs. — Endormeurs. — Apitoyeurs. — Chevaliers du poignards — Compagnons de Jésus. — Chouans. — Muscadins. — Thermidoriens. — Septembriseurs, — Egorgeurs. — Compagnie du Soleil. — Carmagnoles. etc. *Ampullas et sesquipedalia verba.*

tion , et que la Révolution se disputa. L'un vouloit l'ordre , la paix et le bonheur. — Les autres voulurent de l'argent et du pouvoir. — Le Peuple Français pouvoit choisir. — La tête de son Roi est tombée. — Le descendant de 66 Rois a péri sur un échafaud , au milieu de sa BONNE VILLE DE PARIS !

Ville à jamais infâme , que j'appellai jadis ma Patrie , ville de boue et de sang , repaire infecte de tous les crimes , cloaque du monde , ton jugement a été prononcé dans la nuit du 20 Janvier ; tu dois périr , l'herbe doit croître dans tes rues ; le voyageur étonné , demandant un jour où tu existois , cherchera en vain tes vestiges parmi les ruines et les buissons. Une voix terrible sortira du fond des carrières et des tombeaux où tu a entassé tes victimes , et lui dira : *Sodome , Ninive , et Babylone* ne sont plus , et pourtant elles n'avoient pas égalé la centième partie des forfaits de Paris. Fuyez , qui que vous soyez , ILS TUÈRENT LEUR ROI. Leur corruption étoit parvenue à son comble , et la justice de Dieu et des hommes en fit un exemple terrible.

Déjà ce jugement s'appésantit sur eux. Ef-
frayés de ce qu'ils ont conçu , et ce que d'autres ont exécuté , Roland , Manuel et Kersaint ont donné leur démission. Déjà le Comité du

2 Septembre a été réintégré , et la mort menaçant toutes les têtes , fait fuir également tous les habitans

Des convulsions continues ne laissent pas un moment de repos à ceux qui ont laissé massacer leur Roi. Le Palais d'Orléans , le théâtre des orgies de la Révolution , est devenu le théâtre des frayeurs des révolutionnaires ; et douze tyrans , sous le nom de surveillants de la sûreté générale , vont être les instrumens de mort de l'Ange exterminateur.

Louis XVI n'est plus ; nous pleurons tous un père , un ami ; nous pleurons une perte irréparable ; et ce qu'il y a de plus affreux , bien peu de nous peuvent se dire , je n'y ai pas contribué.

Louis XVI n'est plus , il a accompli son destin. Il a rempli la prédiction qu'il avoit faite lui-même , que le sort de Charles I. l'attendoit. Il avoit étudié , il savoit par cœur chaque ligne de cette histoire sanglante , et ne pouvant en prévenir la fin , il avoit cherché du moins à en éviter la cause. Il n'avoit point porté les armes contre les Français. Il n'avoit point essayé d'augmenter sa prérogative , il n'avoit pas levé d'impôts arbitraires , et pourtant il a péri.

IL A PÉRI..... je m'arrête..... ce tronc de-

Venu la proie du bourreau, cette tête défigurée se présente à mon imagination; — am main s'appesantit sur mon papier, à peine me reste-t-il la force de tracer mes vœux pour la restauration et le bonheur de notre jeune maître Louis XVII. *Domine salvum fac Regem.*

Louis XVII a péri!!!!

T E S T A M E N T
D E L O U I S X V I ,
R O I D E F R A N C E E T D E N A V A R R E .

A U N O M D E L A T R E S - S A I N T E T R I N I T É , D U P È R E
E T D U F I L S F T D U S A I N T - E S P R I T . A u j o u r d ' h i e v i n g t -
c i n q u i è m e j o u r d e D é c e m b r e 1 7 9 2 , m o i L O U I S X V I
d u n o m , R O I D E F R A N C E , é t a n t , d e p u i s p l u s d e
q u a t r e m o i s , r e n f e r m é a v e c m a F a m i l l e d a n s l a T o u r
d u *T e m p l e à P a r i s* , p a r c e u x q u i é t o i e n t m e s S u -
j e t s , e t p r i v é d e t o u t e c o m m u n i c a t i o n q u e l c o n q u e ,
m ê m e d e p u i s l e o n z e d u c o u r a n t , a v e c m a F a m i l l e ;
d e p l u s i m p l i q u é d a n s u n p r o c è s , d o n t i l e s t i m p o -
s i b l e d e p r é v o i r l ' i s s u e , à c a u s e d e s p a s s i o n s d e s h o -
m m e s e t d o n t o n n e t r o u v e a u c u n p r é t e x t e n i m o y e n s d a n s
a u c u n e l o i e x i s t a n t e ; n ' a y a n t q u e D i e u p o u r t é m o i n
d e m e s p e n s é e s , e t a u q u e l j e p u i s s e m ' a d r e s s e r , j e
d é c l a r e i c i , e n s a p r é s e n c e , m e s d e r n i è r e s v o l o n t é s e t
m e s s e n t i m e n s .

J e l a i s s e m o n a m e à D i e u , m o n C r é a t e u r ; j e l e
p r i e d e l a r e c e v o i r d a n s s a m i s é r i c o r d e , d e n e p a s
l a j u g e r d ' a p r è s s e s m é r i t e s , m a i s p a r c e u x d e n o t r e
S e i g n e u r J é s u s - C h r i s t , q u i s ' e s t o f f e t e n s a c r i f i c e à
D i e u s o n P è r e , p o u r n o u s a u t r e s h o m m e s , q u e l -
q u ' i n d i g u e s q u e n o u s e n f u s s i o n s , e t m o i l e p r e m i e r .

J e m e u r s d a n s l' u n i o n d e n o t r e S a i n t e M è r e l' E -
g l i s e *C a t h ô l i q u e , A p o s t o l i q u e , e t R o m a i n e* , q u i
t i e n t s e s p o u v o i r s , p a r u n e s u c c e s s i o n n o n i n t e r -
r o m p u e , d e *S a i n t - P i e r r e* , a u q u e l J é s u s - C h r i s t l e s
a v o i t c o n f i é s .

Je crois fermement , et je confesse tout ce qui
est contenu dans le Symbole et les Commandemens
de Dieu et de l'Eglise , les Sacremens et les Mystères ,
tels que l' *glise catholique* les enseigne et les a tou-
jours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre
juge dans les différentes manières d'expliquer les
dogmes , qui déchirent l'Eglise de Jésus-Christ ; mais
je m'en suis rapporté , et rapporterai toujours , si
Dieu m'accorde vie , aux décisions que les Supérieurs
ecclésiastiques , unis à la Sainte Eglise *catholique* ,
donnent et donneront , conformément à la discipline
de l'Eglise , suivie depuis Jésus-Christ.

Je plains de tout mon cœur nos frères , qui peuvent
être dans l'erreur : mais je ne prétends pas les ju-
ger , et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ ,
suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne.
Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés , j'ai
cherché à les connoître scrupuleusement , à les dé-
tester et à m'honorer en sa présence. Ne pouvant
me servir du Ministère d'un Prêtre *catholique* , je
prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai
faite , et sur-tout le repentir profond que j'ai d'avoir
mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté)
à des actes qui peuvent être contraires à la disci-
pline et à la croyance de l'Eglise *catholique* , à la-
quelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur.
Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je
suis , s'il m'accorde vie , de me servir , aussi-tôt que
je le pourrai , du Ministère d'un Prêtre *catholique* ,
pour m'accuser de tous mes péchés , et recevoir le
Sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrois avoir offensés
par inadvertence (car je ne me rappelle pas d'avoir

fait sciemment aucune offense à personne) ou ceux à qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales , de me pardonner le mal que je peux leur avoir fait ; je prie tous ceux qui ont de la charité , d'unir leurs prières aux miennes , pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne , de tout mon cœur , à ceux qui se sont faits mes ennemis , sans que je leur en aie donné aucun sujet , et je prie Dieu de leur pardonner , de même qu'à ceux qui , par un faux zèle , ou par un zèle mal-entendu , m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu , ma femme et mes enfans , ma sœur et mes tantes , mes frères , et tous ceux qui me sont attachés par le lien du sang , ou par quelque autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu , particulièrement , de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme , mes enfans et ma sœur , qui souffrent depuis long-tems avec moi , de les soutenir par sa grace , s'ils viennent à me perdre , et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfans à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande sur-tout d'en faire de bons Chrétiens et d'honnêtes hommes , de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci , (s'ils sont condamnés à les éprouver ,) que comme des biens dangereux et périssables , et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité ; je prie ma sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfans , et de leur tenir lieu de mère , s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi , et les chagrins que je pour-

rois lui avoir donnés dans le cours de notre union ; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle , si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfans , après ce qu'ils doivent à Dieu , qui doit marcher avant tout , de rester toujours unis entr'eux , soumis et obéissans à leur mère , et reconnoissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils , s'il avoit le malheur de devenir Roi , de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses Concitoyens , qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment , et nommément ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur des Peuples , qu'en régnant suivant les loix ; mais en même tems , qu'un Roi ne peut les faire respecter , et faire le bien qui est dans son cœur , qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire , et qu'autrement , étant lié dans ses opérations , et n'inspirant point de respect , il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils , d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étoient attachées , autant que les circonstances où il se trouvera , lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée , que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi , et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étoient attachées , qui ne se sont pas conduites envers moi , comme elles le devoient , et qui ont

même montré de l'ingratitude ; mais je leur pardonne. (Souvent dans les momens de trouble et d'effervescence on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils , s'il en trouve l'occasion , de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé ; d'un côté , si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés , à eux , ou à leurs parens ou amis ; de l'autre , j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés. Je les prie d'en recevoir tous mes remerciemens : dans la situation où sont encore les choses , je craindrois de les compromettre , si je parlois plus explicitement mais je recommande spécialement à mon fils , de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

Je croirois calomnier cependant les sentimens de la Nation , si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. de *Chamilly* et *Hue* , que leur véritable attachement pour moi avoit portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour , et qui ont pensé en être les malheureuses victimes ; je lui recommande aussi Cléry , des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi : comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin , je prie Messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes , mes livres , ma montre , ma bourse , et les autres petits effets qui ont été déposés au Conseil de la Commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient , les mauvais traitemens et les gênes dont

ils ont cru devoir user envers moi : j'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes ; que celles-là jouissent dans le cœur de la tranquillité que doit donner leur façon de penser !

Je prie MM. de *Malesherbes*, *Tronchet* et *Désèze*, de recevoir ici tous mes remercimens et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double à la Tour du *Temple*, le 25 Décembre 1792.

Signé Louis.

DERNIERES PAROLES DU ROI SUR L'ECHAFAUD.

Je pardonne à mes ennemis ; je desire que ma mort fasse le salut de la France : je meurs innocent.



C H A P I T R E I I.

*Traits relatifs aux derniers momens et au
supplice de LOUIS XVI.*

Ce fut le Dimanche 20 Janvier sur les quatre heures après midi, que le Roi, après avoir entendu son arrêt, obtient la permission de voir sa femme, sa sœur et ses enfans, qui igno-roient absolument son sort. Au moment où il entra dans la chambre où elles étoient, ces malheureuses Princesses crurent à la sérénité de son visage qu'il venoit d'être absous, et elles s'abandonnèrent aux transports de la joie la plus vive : mais le Roi les désabusa bientôt, en leur apprenant, au contraire, que c'étoit un dernier adieu qu'il venoit leur dire. Rien ne peut peindre alors le désespoir de cette Famille. La Reine s'élançoit contre les barreaux de ses fenêtres, en poussant des cris perçans, et en invoquant la pitié des coeurs sensibles. Madame Elisabeth et Madame Royale tenoient les genoux du Roi embrassés. Pendant cette scène déchirante, le Dauphin trouva le moyen de s'échapper, et ne fut reconnu qu'au milieu des cours près la porte de la rue. Arrêté

par les Gardes, il pleure, il gémit, il supplie qu'on le laisse passer : *mais où voulez vous aller?* lui dit un de ces barbares, attendri par sa beauté et ses pleurs : *Je veux aller, dit-il, je veux aller supplier le Peuple de ne pas faire mourir Papa; mon Dieu! ne m'empêchez pas de lui parler!* et avec ses faibles bras, il tâchoit de vaincre les obstacles insurmontables qu'on lui opposoit. Le Roi passa deux heures enfermé avec sa Famille. C'étoit depuis sa prison, la première fois qu'il la voyoit en particulier et sans témoins. Le moment où il s'en arracha, fut affreux, malgré l'espoir qu'elle avoit de le revoir encore le lendemain. La Reine égarée, la tête perdue, tenoit dans ses bras les genoux du Roi si fortement serrés par les convulsions qu'elle avoit, que deux hommes furent obligés d'employer toutes leurs forces pour dégager le Roi d'entre ses bras. Madame Elisabeth et le Dauphin étendus sur le plancher aux pieds du Roi, et livrés au délire le plus effrayant ; la Princesse royale mourante et sans connoissance dans son lit ; telle étoit la situation de cette Famille infortunée quand le Roi fut obligé de s'en retirer.

Il entre dans son appartement sans proférer une parole, la tête appuyée dans ses mains,

il se jette à genoux, en arrivant, et passe presque toute la soirée en prières. Il se coucha vers minuit, dormit quelques heures, et le lendemain matin, quand son Valet-de-chambre entra chez lui, en fondant en larmes, le Roi lui prit la main, et lui dit : *Vous avez tort, Cléry, de vous affliger autant, les gens qui veulent bien encore m'aimer, devroient, au contraire, se réjouir de voir arriver le terme de mes maux.* Il pria Dieu, à huit heures on vint l'avertir que tout étoit prêt. Il descendit d'un pas ferme, traversa les cours, et tourna plusieurs fois les yeux vers la Tour qui renfermoit la Reine et sa Famille. Il fit un mouvement comme pour raffermir son cœur, et monta dans la voiture du Mairé avec son Confesseur et deux Officiers de la Gendarmerie nationale, qui avoient ordre de le tuer, s'il se faisoit quelque mouvement en sa faveur. Le chemin du Temple à la place Louis XV, qui est de plus de deux milles, étoit bordée sans interruption d'une quadruple haie de Gardes nationaux, composée de plus de 200 mille hommes. Tous les visages étoient consternés ; plusieurs pleuroient, mais il bornoient à leurs infâmes larmes les expressions du sentiment qu'ils donnoient aux malheurs inouis du plus vertueux des 66 Rois qui ont gouverné la France.

Le trajet du Temple à la place Louis XV dura deux heures. Le Roi , pendant ce tems , récitoit dans un livre les prières des agonisans , et parloit à son Confesseur. Arrivé dans la place , où l'échafand étoit dressé à côté de l'emplacement où étoit encore le 10 Août la Statue de son grand-père son prédécesseur , comme ses prières n'étoient pas finies , il lesacheva tranquillement , descendit de voiture d'un air calme , ôta lui-même sa redingotte , et resta en gilet blanc ; il défit sa cravate , ouvrit la chemise , de manière qu'il avoit le col et les épaules découvertes , et se mettant ensuite à genoux pour recevoir la dernière bénédiction de son Confesseur , il se relève aussi-tôt , et monte tout seul sur l'échafaud. Ce fut dans ce moment horrible que son Confesseur , transporté de son courage et de ses vertus , se jeta à genoux , les bras et les yeux élevés vers lui , en criant d'une voix forte , *Fils de Saint-Louis, montez au Ciel.* Quand le Roi fut sur l'échafaud , il dit qu'il vouloit parler au Peuple. L'un des trois bourreaux qui devoit l'exécuter , lui annonça qu'il falloit auparavant lui lier les mains et couper ses cheveux. *Me lier les mains ,* dit le Roi avec une espèce de dépit , puis se reprenant tout-à-coup , *faites ce que vous voudrez , c'est le dernier*

dernier sacrifice. Quand ses mains furent liées et ses cheveux coupés, il dit : *Au moins j'espère que je pourrai parler à présent*; et se portant tout-à-coup sur la gauche du fatal billot, il ordonne d'un ton ferme et élevé aux tambours de faire silence. Un reste de respect fit exécuter sur - le - champ ses derniers ordres, et le Roi profitant de ce moment de calme : *Je meurs, dit-il, bien innocent de tous les pretendus crimes que l'on m'impute; je pardonne mes malheurs à ceux qui en sont la cause, je desire même que mon sang puisse être utile au bonheur de la France. Et vous, Peuple infortuné.....* Santerre alors qui commandoit la Garde, fit signe aux tambours de couvrir sa voix, et crie au Roi qu'il ne l'avoit pas mené dans ce lieu pour y parler, mais pour y mourir. Les trois monstres chargés du crime, le trainèrent à la fatale machine, et sa tête fut à l'instant séparée de son corps. Un des trois bourreaux la prit alors, et la montra au Peuple, qui fit entendre ces cris de *vive la Nation, vive la République.* Des témoins oculaires assurent que M. le Duc d'Orléans, et M. le Duc de Chartres, ont assisté à l'exécution, placés au haut du Garde-meubles. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette infamie de plus n'ajoute rien à l'horreur qu'ils

inspirent. Le corps du malheureux Monarque a été enseveli dans le cimetière de la Magde-laine, entre les Suisses tués le 10 Août dernier, et les gens écrasés par la foule aux fêtes de son mariage en 1770. On a jetté de la chaux vive sur son corps pour le consommer plus vite. La Commune, avoit défendu, par un arrété, qu'aucun Citoyen ne fût ni dans les rues, ni même aux fenêtres des maisons, pendant tout le tems de la marche et de l'exécution. La place du supplice n'étoit même remplie que de gens à piques et de la canaille la plus vile.

La terreur et la douleur étoient peintes sur le visage de tous les honnêtes gens; dans les cafés, dans les maisons particulières et publiques, on ne s'entretenoit que des vertus de ce Prince infortuné, lâches et tristes regrets qui n'ont pu empêcher le plus grand des crimes!

La Romance qui suit, a été distribuée par milliers, à Paris, le jour même que la défense du Roi a été prononcée. Cela prouve bien clairement que c'est la faction, et non la Nation, qui accusa son Roi.

LOUIS XVI, AUX FRANÇAIS,
ROMANCE.

Popule meus, quid feci tibi?

AIR: *Du Pauvre Jacques*

O MON Peuple! que vous ai-je donc fait?
J'aimais la vertu, la justice;
Votre bonheur fut mon unique objet,
Et vous me traînez au supplice! *bis.*

Français, Français, n'est-ce pas parmi vous
Que LOUIS reçut la naissance?
Le même ciel nous a vu naître tous;
J'étois enfant dans votre enfance. *bis.*

O mon Peuple, ai-je donc mérité
Tant de tourmens et tant de peines!
Quand je vous ai donné la liberté,
Pourquoi me chargez-vous de chafnes? *bis.*

Tout jeune, encor, tous les Français en moi
Voyoient leur appui tutélaire;
Je n'étois pas encore votre Roi,
Et déjà j'étois votre père.

O mon Peuple! que vous ai-je donc fait? etc;

Quand je montai sur ce Trône éclatant

Que me destina ma naissance ,

Mon premier pas dans ce poste brillant

Fut un Edit de bienfaisance.

O mon Peuple , ai-je donc mérité , etc.

Le bon HENRI long-tems cher à vos cœurs ,

Eut cependant quelques foiblesses ;

Mais LOUIS XVI , ami des bonnes mœurs ,

N'eut ni favoris , ni maîtresses.

O mon Peuple , que vous ai-je donc fait ? etc.

Nommez-les donc , nommez-moi les Sujets

Dont ma main signa la sentence !

Un seul jour vit périr plus de Français

Que les vingt ans de ma Puissance !

O mon Peuple , ai-je donc mérité ? etc.

Si ma mort peut faire votre bonheur ,

Prenez mes jours , je vous les donne.

Votre bon Roi , déplorant votre erreur ,

Meurt innocent et vous pardonne. *bis.*

O mon Peuple ! recevez mes adieux ;

Soyez heureux , je meurs sans peine.

Puisse mon sang , en coulant sous vos yeux ,

Dans vos cœurs éteindre la haine. *bis.*

C H A P I T R E I I I.

*Histoire de l'Anarchie depuis le 10 Août,
jusqu'au 2 Septembre 1792.*

DANS une Révolution opérée par des moyens aussi violens et aussi atroces que le fut celle du 10 Août, tout dut se trouver déplacé à la fois, et la France ne put conserver l'apparence même d'un Gouvernement. Les Corps administratifs de tout le Royaume saisis d'étonnement ne savoient que penser, et attendoient avec stupeur les décrets de l'insurrection, comme les Pachas Turcs attendent avec respect et résignation les ordres et les cordons de la sublime Porte.

L'esprit de la Constitution regnoit dans ces Corps administratifs, composés pour la plupart de Bourgeois aisés. Ces Bourgeois avoient chassé les Nobles et les Prêtres de leurs fiefs, de leurs abbayes et de leurs fonctions. Les biens de l'Eglise, les épaulettes de l'armée, les porte-feuilles de l'intendance, tout étoit à leur discrétion. Leur orgueil se complaisoit dans cette nouvelle carrière, et le Notaire devenu Colonel, et le Commis aux douanes

Président de son District , continuoient de trouver que M. LaFayette étoit un des plus grands Généraux de son siècle , M. Desmeuniers , un des plus beaux génies de l'Univers , et M. Dufresne de Saint-Léon , Chef des liquidations , le plus grand calculateur de l'Empire : en un mot la première Révolution avoit été le triomphe des Bourgeois ; celle-ci étoit la Révolution des bouchers et des pauvres. Elle fut plus atroce , mais aussi elle fut plus conséquente que la première.

Les Bourgeois à peine revenus de leur élévation , furent encore plus étourdis de la rapidité de leur chute. La foiblesse de la Garde nationale de Paris , seul point d'appui qui leur restoit , leur fit perdre toute attitude , et ils crièrent en tremblant devant les Citoyens passifs : *Vive l'Egalité.*

Ces nouveaux insurgents parurent d'abord se laisser diriger par ceux qui se disoient les savans et les politiques de l'Assemblée. Ainsi , tous ceux qui avoient contribué à faire déclarer la guerre , et à exciter le mouvement qui avoit préparé l'insurrection , parurent aux révoltés du 10 Août de grands personnages , à peu - près comme ceux qui avoient fait décretter la spoliation du Clergé , avoient reçu les premières palmes de la faveur populaire. Bris-

sot succéda donc à Thouret et Mirabeau ; on découvroit déjà dans son écritoire les déclarations de guerre à tous les Souverains du monde , et son nom, devenu proverbial depuis quelque tems , ne laissoit aucun doute aux non- propriétaires sur son inclination à voir s'effectuer les changemens de propriétés. Les basses classes du Peuple , qui ne voient dans un moment que les occasions d'améliorer leur sort , donnèrent leur confiance entière à Brissot , et il en jouit jusqu'au moment où il s'avisa d'amalgamer quelques mots d'ordre et de loi à ses fureurs révolutionnaires et diplomatiques. M. de Condorcet , à qui l'on accolla long tems le nom de Brissot , n'obtint jamais autant de confiance que celui-ci : on se rappelloit qu'il avoit été Gentilhomme , on n'avoit pas oublié ses flagorneries aux Grands , et ses bassesses dans leurs antichambres sous l'ancien régime ; plus il s'abaisoit , plus le Peuple sembloit s'en défier ; et tous ses vices ne purent lui faire pardonner le défaut de sa naissance.

La faveur dont a jouit Brissot pendant un an , exige quelques détails sur cet homme si extraordinairement ordinaire.

Né à Chartres d'un cuisinier sans fortune et quasi sans espoir , il avoit erré dans des col-

lèges et dans des études de procureur , luttant contre la misère , et déjà tourmenté du besoin de bouleverser , il passoit sa vie à compiler ; à ses compilations il joignoit de la mémoire , mais cette mémoire même étouffoit chez lui tout germe d'imagination ; toutes les idées fausses lui parurent belles ; il voulut affecter la philanthropie , tout en détestant la portion de la société qui se trouvoit au-dessus de lui ; irrité de sa nudité , mais embarrassé de son fatras philosophique , il commença à écrire à l'âge de 20 ans , placé dans une position telle-ment fausse , que sa candeur ne fut plus que de la niaiserie , et que ses fureurs glaçoient tous ses lecteurs . Son nom avoit souvent paru dans des avertissemens et dans des prospc-tus ; mais le malheureux avoit déjà composé douze volumes , qu'on savoit à peine qu'il avoit écrit , et ce qu'il avoit écrit . Il a fallu des recherches immenses pour en retrouver ensuite quelques traces , lorsqu'on a voulu discuter ses premiers paradoxes .

Poursuivi par ses créanciers , vexé par ses libraires , accusé par ses co-associés , Brissot quitta Londres , où il avoit essayé de former un Lycée avec les fonds d'autrui . Cet établis-sement n'avoit eu d'autre succès que de lui fournir pendant un an un prétexte pour s'en-

detter et un moyen pour vivre. La misère qui l'avoit poussé en Angleterre, le repoussa en France. La Société philanthropique des amis des Noirs l'accueillit; il y contracta ses liaisons avec le Génevois Clavière, esprit faux comme Brissot, agiateur de spéculations illusoires, comme Brissot l'étoit de principes dangereux; tous deux chassés des pays qu'ils avoient habités, ils se soutinrent, se prônèrent, se caressèrent; ils virent la Révolution dans les fautes orgueilleuses de M. Necker, et soudain, pour ajouter au capital des principes de la nouvelle Société, Clavière, plus en fond que Brissot, dépêcha son associé aux Etats-Unis de l'Amérique.

Brissot, dès le lendemain de son arrivée, étudia la politique Américaine dans les papiers-nouvelles. Il ajouta à son grimoire mille lambaeux de gazettes et de *magazines*; et bientôt il découpa une Histoire des Etats-Unis et de leur commerce, qu'il publia successivement en 4 gros volumes. Le bruit de la convocation des Etats-généraux l'appella en France. M. Necker annonçoit qu'il n'avoit pas une idée, et que le Gouvernement n'avoit plus un écu; Brissot arriva avec son bagage ordinaire de principes, multiplié par ceux qu'il avoit puisés dans la baie de Chesapeak.

Si Brissot fût revenu d'Angleterre à cette époque, ses principes se seroient trouvés dans De Lolme et dans Blackstone ; il eût indiqué le véritable type de toutes les Constitutions et de la félicité publique dans l'équilibre et dans l'indépendance des trois pouvoirs constitués à l'Anglaise : il eût abandonné la Pairie à la Noblesse française, et comme il n'auroit pas encore eu les qualités requises pour être Représentant de la Chambre des Communes , il eût abandonné à d'autres plus heureux l'avantage de se faire proclamer *les hommes du Peuple* sous les fenêtres de leur Roi ; il se fût contenté d'acquérir d'abord une modeste place dans les bureaux d'un Ministre populaire , et il fût ensuite parvenu à tout ; car il ne faut pas se le déguiser , s'il y a un germe de démocratie dans une Constitution , le bavardage y est fort puissant , et Brissot étoit loquace.

Mais il arrivoit d'un pays neuf , d'un pays adossé aux limites du monde , d'un pays qui ne contenoit pas encore la dixième partie de sa population possible , d'un pays enfin qui n'avoit pour tous voisins que des mers et des sauvages . Sous de telles circonstances , cette Nation non-corrompue encore , non resserrée sur un territoire étroit , n'étoit pas livrée aux passions et aux haines qui résultent depuis

long - temps en Europe de l'origine et de la disproportion des fortunes. Les richesses mobiliaires ne l'emportant point encore sur les richesses territoriales , laissoient, en quelque sorte , à la Providence le soin de gouverner ce pays naissant; le Peuple n'avoit été obligé pour sa sûreté que d'y faire de légers règlemens de police. Brissot conformant toujours ses idées à ses circonstances particulières , se dit en voyant le docteur Francklin devenu par des talens réels de compagnon imprimeur , un des premiers personnages du Congrès : *et moi aussi, je suis pauvre , et moi aussi j'ai été proté d'imprimerie ; assimilons la France à l'Amérique ; soyons gazettiers , nous deviendrons Législateurs, restons pauvres , on nous dira vertueux , et peut-être un jour, serai je le Francklin de la République , et Clavière mon protecteur , en sera le Robert Morris.*

Ainsi , Brissot en composant , dès son arrivée , un énorme volume sur *les principes des Assemblées nationales* , en fondant l'imprimerie du *Patriote Français*; en continuant sa compilation journalière , et en portant , dans les Assemblées de son District , cette assiduité qui n'est que le sublime d'un factieux ou d'un sot; Brissot , dis-je , étoit parvenu à commencer cette réputation de club , qui de-

puis s'est élevée jusqu'à lui attirer l'estime de quelques individus constitués en dignité dans un Royaume voisin (1).

Il étoit devenu membre de l'Assemblée législative , et il avoit juré aussi lui de maintenir la Constitution de 1790 ! Après avoir estimé La Fayette , aussi long-tems qu'il le crut capable de détruire jusqu'au nom de la Monarchie française, et de s'emparer pour lui-même du rôle de Washington ; il l'avoit répudié , aussitôt qu'il l'avoit vu s'arrêter dans la Révolution , au niveau de *la Démocratie royale* ; et depuis , il n'avoit cessé de vilipender ce Général , jusqu'à ce que l'on fût enfin parvenu à détruire sa Constitution , et à substituer à *la Démocratie royale* , *la République une et indivisible* ; deux choses également absurdes et incohérentes , et qui portent en elles-mêmes le germe de leur destruction. En effet , celle-ci ne ressemble pas plus au Gouverne-

(1) Un Pair s'est vanté publiquement au Parlement Britannique , de l'honorab le amitié qu'il portoit à Brissot ; or , si l'on prouvoit , ce qui n'est pas difficile , que ce Brissot a crié mille fois dans ses ouvrages contre l'aristocratie constitutionnelle de la Paire anglaise , et en général contre la Constitution d'Angleterre , n'en pourroit-on pas conclure que sa Seigneurie , en aimant Brissot , n'aime ni son Roi , ni son pays , ni ses loix , ni sa propre existence .

Voyez le discours de Lord Loughboroug , en réponse au C..... de Lau...

ment fédératif Américain, que la Constitution ne ressemblait à la Monarchie anglaise. Brissot n'a donc fait qu'imiter le Général La Fayette en insurrection et en sottise , le même succès l'attend sans doute ; car en révolution , et lorsqu'on a une fois substitué la volonté à la raison , le plus violent est le plus raisonnable , et le plus cruel , est le plus conséquent.

Brissot , chargé d'harceler le Pouvoir exécutif constitutionnel , avoit été mis à la tête du Comité diplomatique . Vingt rapports , de deux heures chacun , sur les Ministres , sur l'Autriche , sur les Colonies , sur les Relations étrangères , attesteront dans la suite , par la difficulté qu'on aura à en soutenir la lecture , le courage et la fureur de ceux qui eurent la patience de les écouter . Il fit emprisonner M. de Lessart , il agitta les Colonies , il commença la guerre , il dénonça le Roi , il prépara le crime des crimes , il fit répandre le sang de plus de 1500 mille individus , et lorsque le Juge suprême lui demandera compte tôt ou tard des ravages exercés par son influence , il dira encore : *Eh pourtant , je n'étois pas un mauvais homme ! et moi aussi , j'ai écrit contre les forfaits de Marat et de Panis ,*

Vil hypocrite ! que nous importe que tu n'aies pas eu la force de faire couler toi-même le sang de tes victimes, que tu n'aies pas massacré en personne les 8000 prisonniers de Septembre, tu as parlé, et la mort, la famine, la peste ont été la suite de tes écrits mensongers, et de tes perfides déclamations. Tu peux te dire maintenant le plus humain des assassins, le plus honnête des brigands ; tu peux te vanter des amis que tu as dans l'étranger, ceux ci peuvent se glorifier de l'honneur de te connoître ; et personne ne leur enviera cette exécutable jouissance.

Brißot avoit associé à son cruel patelinage, cette Députation bordelaise, si connue sous le nom des Girondins ; trois d'entr'eux s'étoient fait remarquer par dessus les autres, et dispensent de parler de leurs Collègues. Ces trois hommes étoient les Avocats Guadet, Vergniaux et Gensonné. — Long-temps ignorés et méprisés dans le barreau de Bordeaux, ils s'étoient jettés a corps perdu dans la Révolution ; nés dans un pays où la vivacité et la fanfaronade sont indigènes, ils avoient apporté des rives de la Garonne, de l'orgueil, quelques idées et beaucoup de misère. Toujours prêt à tirer parti des circonstances, Gensonné détruisoit la Monarchie française de la même

main avec laquelle il avoit dételé et traîné
lui même la voiture du Président le Berthon
en 1788. Guadet tourmenté du besoin de parler
et de haïr , ne savoit que haïr et parler. Ver-
gniaud fut d'abord emporté par le torrent qui
l'avoit élevé aux fonctions de Député. Ses
premiers Discours à l'Assemblée ne respiroient
que le républicanisme ; il ne voyoit que Bru-
tus , il ne demandoit que des haches pour ce
qu'il appelloit des rebelles. Le malheureux !
il ne voyoit pas qu'en laissant à l'opinion seule
à appliquer le mot traître et rebelle , il étoit à
la veille d'en éprouver lui-même l'accusation.
L'habitude de Paris, celle de quelques sociétés
qui consentirent à l'admettre , l'avoient rendu
un peu plus souple ; peu-à-peu , il étoit devenu
Royaliste. On l'avoit vu pleurer au 20 Juin ; on
commençoit à fonder quelques espérances sur
lui ; il fallut bientôt y renoncer : son éloquence,
ses mouvements oratoires, tout fut perdu pour
la cause de la Royauté , et voilà ce qui arrive,
lorsque l'on ne possède qu'une honnêteté de
circonstances , qu'un germe d'honneur que le
même jour voit naître et mourir ; et voilà ce
qui a rendu si sublime et si nécessaire cette
institution de Chevaliers et de Nobles , qui
prescrit à tous ses enfans d'être constamment
les gardiens incorruptibles de l'honneur et de

la loyauté, et qui met ainsi le dépôt de la vertu à l'abri des secousses du malheur, et d'un intérêt temporaire.

Le jeune Ducos, fils d'un riche négociant de Bordeaux, suivoit aussi les étendards de Brissot. C'étoit l'enfant perdu de la faction ; on le mettoit toujours en avant, lorsqu'il étoit question de lancer un brocard aux Feuillans. Ses entrechats lui avoient donné une réputation de gentillesse, et ses calembourgs passoient pour de l'esprit ; mais on s'étoit défié de l'intempérence de sa langue, il n'étoit jamais monté jusqu'aux honneurs d'un rapport, et il étoit resté l'agent très - subalterne de ses Collègues. Grangeneuve, autre Député Bordelais, n'avoit fait de bruit dans l'Assemblée, que par la rixe qu'il eut avec un de ses confrères, le Député Jouneau, qui le roua de coups, et qui, pour l'avoir roué, fut mis à l'Abbaye, et pour avoir été mis à l'Abbaye, pensa devenir victime des massacres du 2 Septembre.

Tels furent les Septemvirs qui joignirent leurs fureurs, et leurs vices, au dictionnaire politique que Brissot s'étoit formé, en copiant, pendant dix ans, des journaux et des débats Anglais et Américains. Car, c'est une chose digne de remarque, que ce Peuple ivre de nouveautés

nouveautés, vouloit encore une forme qui légalisât sa révolte; Brissot fut l'homme qu'il falloit aux agitateurs; sa pauvreté fut son courage, sa mémoire fut son talent et sa popularité náquit de sa lâche abondance.

Tels furent les hommes, qui préparèrent pendant un an la déchéance du Roi, la guerre universelle et l'anarchie générale, pour substituer aux réves de leurs prédécesseurs quelques subtilités un peu plus métaphysiques, mais aussi un peu moins exécutables. La Constitution ridicule fut détruite, pour présenter ensuite un plus ridicule plan d'Assemblées primaires perpétuellement élisantes, d'un seul Corps législatif toujours dénonçant, et de 25 millions d'hommes, toujours sur la place publique, pour nommer ou juger leurs agens, et dont un seul individu, fou ou furieux a le droit à chaque instant, de demander la dissolution ou le renouvellement; projet si absurde, qu'il a excité en même tems la pitié des Nations voisines, et le mépris de la Nation massacrant de l'intérieur.

C'étoit, pour arriver à ce pitoyable résultat, qu'on emprisonnoit le malheureux Monarque, qu'on le séquestroit de toute communication avec ses Sujets, et qu'on appelloit, pour le jugeret le conduire au supplice, un simulacre

de Convention , dont on devoit dès-lors préjuger la composition et les crimes , comme on en préjuge aujourd'hui l'effrayante punition.

Et c'étoit aussi pour monter à l'échafaud qu'on faisoit sortir le Roi de son Palais , qu'on le faisoit marcher *en arrière* , pour se refugier à l'Assemblée nationale ! Ah ! sans doute ce seroit un crime à son serviteur fidèle de troubler sa cendre après une vie si pure et un trépas si héroïque ; mais il m'est impossible de retenir une vérité bien importante , c'est qu'un Roi ne doit jamais se décider à franchir ses limites que pour se porter *en avant* ; l'instrument qui plie , cesse d'être utile , et tout ce qu'on fait de grand , finit toujours par être avantageux (1) .

(1) Je ne parlerai plus de M. de Condorcet. La discussion que j'ai fait de son Exposition , suffit pour peindre cet homme et ses principes. J'ajouterai seulement que ce rédacteur du nouveau Code français vient de prouver que toute espèce de principe présenté par qui que ce soit , sera toujours la critique la plus amère de sa conduite et de celle de ses Collègues. A la suite de sa nouvelle rapsodie constitutionnelle , le Philosophe se complait à vouloir bannir la peine de mort , mais le factieux un peu inquiet de cette conséquence , voulant à la fois écraser ses ennemis et justifier le passé , laisse le droit à l'Assemblée de la prononcer , quand elle le jugera utile. Il est aisé de voir que l'Assemblée ayant les mêmes passions que lui , la philanthropie du Philosophe ne compromettra point les intérêts du factieux. On remarquera donc qu'un Philosophe factieux est deux fois plus dangereux que

J'entre maintenant dans le détail des opérations combinées de l'Assemblée législative et du Conseil général de la Commune révolutionnaire. Ce n'est qu'avec une extrême répugnance que l'on se voit contraint à aller chercher dans la boue et dans le sang les noms que l'on a à montrer à la Postérité, mais dans une histoire de crimes et de malheurs de toute espèce, l'écrivain doit aussi, lui, éprouver ses infortunes.

Je diviserai cette première époque en plusieurs parties.

1^o. Les soins de l'Assemblée et du Ministère pour corrompre l'opinion des Départemens, préparer l'accusation et le procès du Roi.

2^o. Les opérations militaires de l'Assemblée, le dernier mouvement et la fuite de M. de La Fayette.

3^o. Les vengeances particulières, les emprisonnemens, les supplices, les visites domiciliaires, et en un mot, tous les prépara-

le despote le plus sévère, puisque sa sensibilité ne le porte qu'à relâcher les loix opprimantes, en conservant néanmoins la faculté de pouvoir arbitrairement lever la hache sur ceux qui s'opposeroient à ses vues. De cette double action d'empêcher ce qui réprime, et de favoriser ce qui opprime, naît un nouvel ordre de choses, mille fois plus insupportable que la tyrannie la plus cruelle qui a au moins le mérite de réprimer en même-tems qu'elle opprime.

tifs des journées affreuses des 2 et 3 Septembre.

Je peindrai ensuite ces exécrables scènes, dont le seul récit fera dresser les cheveux. Brissot a décreté le principe, Marat appliquera les conséquences, et la loi sera impuissante devant Marat, et l'on verra le Corps législatif consacrer deux fois de suite le meurtre; la première fois par son silence; la seconde en suspendant les poursuites qu'il avoit ordonnées.

C H A P I T R E I V.

Opérations de l'Assemblée et du Ministère pour corrompre l'opinion publique. Préparatifs du procès du Roi.

Le premier objet dont s'occupa l'Assemblée, fut de corrompre l'opinion des Départemens sur l'insurrection du 10 Août. Tous les moyens de séduction furent mis en usage pour cet effet.

D'adord M. de Condorcet rédigea l'Exposition mensongère qu'on a lu dans le premier volume de cet Ouvrage. Des Commissaires de

l'Assemblée et des Commissaires de la Commune, furent envoyés avec précipitation dans tous les Départemens, sous le prétexte d'y accélérer la levée des troupes, mais dans le fait, pourachever la désorganisation, pour dénoncer les gouvernans aux gouvernés, pour stimuler les méchans, décourager les bons, échauffer les esprits contre le Roi, et prêcher partout *l'égalité* chimérique, qui avoit servi de prétexte à cette seconde révolution, comme le mot de *liberté* à la première; *égalité* que le Peuple ne pouvoit pas comprendre, tant qu'il ne la voyoit pas suivie du partage des fortunes et des terres. Merlin, Albite, la Croix, Aréna, le Cointre furent les principaux de ces missionnaires; ils remplirent parfaitement le but de leur mission. Les Départemens de la Somme, de Seine et Oise et de la Seine Inférieure, ou pour être plus intelligible, Amiens, Versailles et Rouen, virent l'esprit public se tourner aussi-tôt vers le centre qui donnoit l'impulsion. Paris eut raison; et comment ne l'auroit il pas eue? Il avoit toujours l'initiative de l'insurrection, il avoit vaincu, il renfermoit 20 mille tigres altérés de sang, et il pouvoit lâcher ses Marseillais, ses brigands sur le premier Département rebelle. Celui qui coman-

doit à Rouen , (1) essaya en vain quelques efforts après le 10 Août , en faveur de la Royauté , il ne fut pas secondé , et il fut bientôt obligé de quitter sa division et la France , pour venir chercher un asyle en Angleterre , contre les poursuites donton l'honora.

Les envoyés en question , étoient , par dessus tout , chargés de répandre par milliers des exemplaires , de ces imprimés perfides , que l'Assemblée fit distribuer avec tant de soin sous le titre de *Recueil 1 , 2 , 3 , etc.* jusqu'à **25** , des pièces trouvées dans le secrétaire du Roi ; dans les papiers de M. de la Porte , trésorier de la Liste Civile ; de M. de Montmari , de M. d'Abancourt , etc.

Ces recueils informes , imprimés à la hâte , à fur et mesure de leur découverte , sur des feuilles volantes , étoient des copies prétendues de papiers saisis sans aucune formalité. On ne se donnoit pas même la peine d'en constater l'authenticité. C'étoient un nommé Gohier , Avocat de Rennes , et l'Abbé Andrein , cuistre de Collège , qui n'étoit connu que par ses dettes et ses ridicules , que l'Assemblée avoit investis de ses pouvoirs , pour légaliser des chiffons enlevés de force , chez le premier Commis de M. de la Porte , et chez des agens

(1) M. le Duc de Liancourt.

subalternes ; papiers altérés ou mutilés , fragments de lettres sans signatures , sans date , plans de Constitution , mémoires sans réponse , projet sans exécution , etc. etc. Ce fut pourtant sur de pareils papiers que l'on fonda ensuite le procès du Roi ! J'en donnerai un plus grand détail , lorsque je traiterai l'Histoire de ce procès. Il seroit superflu maintenant de chercher à fixer l'opinion sur cet amas de fables populacières , de rapports de tavernes , d'imputations effrontées , dans lesquels l'Assemblée et les Journalistes eurent grand soin , et sans doute grand plaisir à faire voir une série de complots auxquels ils ne croyoient pas eux-mêmes.

Cependant , pour en porter un premier jugement , il suffit de jeter un coup - d'œil sur l'exorde du rapport qu'en fit Duffriche Valazé , le 6 Novembre . » Nous n'avons pas cessé , dit-il , de travailler , en présence des membres » du Comité de surveillance et de la Municipalité de Paris : ainsi le portoit votre décret . » Les papiers étoient déposés dans un appartement distinct de celui où nous nous réunissions ; ils nous étoient apportés par les » membres du Comité de surveillance de la » Commune ; ils étoient , après leur examen , » reportés par les mêmes personnes dans le

» lieu dont nous nous étions interdit l'entrée ,
» etc. etc. etc. » Il résulte de ce peu de phrases une première vérité , c'est que le Comité de surveillance de la Commune fut chargé de la garde et de la direction de ces papiers ; or , quels étoient les membres composant ce Comité si digne de confiance ? *Précisément ceux-là même qui ordonnèrent les massacres de Septembre !* On frémit involontairement d'horreur à l'aspect d'un semblable renversement de toutes les notions d'équité , des suites terribles qu'elles ont eues. Lorsqu'on voit en même-tems avec quelle profondeur de scélératesse , on tordit les expressions les plus innocentes , les choses les plus simples , sans même en admettre l'explication ni la discussion ; quand on réfléchit à tant de bassesse , unie à tant de férocité , et qu'on voit des Sujets impies abuser à tel point , pour sacrifier leur Maître , de l'autorité sacrilège que trois ans de forfaits avoient accumulée dans leurs mains , il n'est point de vengeances que l'humanité n'invoque , ni de châtimens qui puissent expier l'opprobre d'une Nation qui enfanta de pareils monstres .

Afin de propager plus rapidement encore les effets de ces imprimés contre le Roi , le nouveau Pouvoir exécutif appela à son secours , tous les journalistes du parti , qu

avoient eu soin de rester seuls maîtres du champ de l'opinion , en faisant détruire toutes les presses de l'opposition et massacrer leurs rivaux. Toutes les grâces , toutes les places furent accordées à ces trompettes de l'insurrection. *Gorsas* fut nommé imprimeur du Département de la justice ; *Champfort* et *Carra* eurent la bibliothèque du Roi ; *Camille Desmoulin*s et *Fabre d'Eglantine* furent nommés , l'un Secrétaire du sceau , l'autre Secrétaire de la justice ; *Tallien* fut Secrétaire de la Commune ; *Maret*, Tachigraphe du *Moniteur* , reçut son diplôme d'agent de l'insurrection Belgique ; l'*Abbé Noel* , ci-devant copiste de l'*abbé Maury* , naguères régent de sixième au Collège de Louis - le - Grand , quitta sa rédaction de la *Chronique* , pour succéder à l'infâme *Bonne Carrère* , dans la direction des affaires étrangères.

Ainsi traités par la révolution , on devoit s'attendre que ces Journalistes ne refuseroient pas de contribuer à pervertir les Départemens ; 40 mille exemplaires de ces imprimés furent par eux colportés dans les provinces. Leur zèle reçut sans doute bien d'autres récompenses qui ont été ensevelies dans les chapitres des dépenses secrètes , dont on n'a jamais vu les états , mais on peut en juger par

Gorsas, le plus franc de tous les coquins *ses* confrères. Cet homme , après s'être brouillé avec Danton , pour se jeter dans le parti de Roland , est convenu que ce dernier lui payoit 1000 exemplaires de son journal : *ab uno , disce omnes* ; c'étoient-là les hommes qui accusoient le Roi d'avoir fait donner quelques encouragemens aux écrivains , qui préchoient le respect pour la Constitution et le bon ordre.

Je me suis surpris un moment , tenté de donner l'esquisse de la vie et du caractère moral de chacun de ces empoissonneurs publics , mais j'ai pensé que ce seroit abuser de la complaisance du lecteur. Il est des objets qu'il faut tenir à une certaine distance. La crapule de l'ignorance formant le caractère général de cette classe d'hommes , espèce de vermissaux nés de la putréfaction du moment , haineux , plats , misérables , besogneux , livides , avides , repris de police , flétris par la justice , en désigner un , c'est les désigner tous , et les nommer , c'est les peindre (1).

(1) On a vu récemment à Londres , ces Noël et Maret , jouer le rôle de négociateurs , et venir y promener leur impudence dans des équipages scandaleux. Le tranquille mépris du Gouvernement *en* a fait justice ; mais quel tourment n'ont pas dû éprouver à leur vue ces riches propriétaires réfugiés et ruinés , en se disant : voilà pourtant les grimands qui ont bouleversé tout l'ordre social , pour avoir à leur tour *des gens et des voitures*.

Marat , plus conséquent qu'eux tous , ne s'amusa point à faire sa cour au Pouvoir exécutif , ni à lui demander des gratifications. Délivré bientôt d'un décret d'accusation , dont le parti de Brissot l'avoit assublé , il sortit de sa cave , pour aller de son autorité privée voler au Directeur de l'imprimerie Royale quatre presses , que l'Assemblée elle-même n'a jamais pu lui faire restituer.

Chacun des Ministres nouveaux (1) se crut

(1) Roland et Clavière formoient dans le Conseil Exécutif une espèce de parti de l'opposition , appuyé dans l'Assemblée nationale sur Brissot et les Bordelais , et sur Pétion et Manuel à la Municipalité. Servan , Monge et le Brun n'osoient avoir une opinion à eux . L'homme terrible par excellence , celui qui en frônant le souci , faisoit trembler tous ses Collègues , étoit le Ministre de la Justice , Danton. Roland étonné des premiers succès du Duc de Brunswick , ouvrit dans le Conseil l'avis de quitter de bonne heure Paris , avec les otages du Temple , les rames d'assignats , les archives de l'Assemblée , et le Corps législatif. La frayeur avoit tout saisi. Danton seul résista à l'impulsion , il employa l'arme de la terreur pour faire marcher à l'armée , et les ordres pour l'Abbaye et les prisons partirent de l'Hôtel de la Chancellerie.

Pétion , Manuel et Roland osent demander aujourd'hui de la reconnaissance pour l'opposition qu'ils ont portée momentanément aux fureurs de ceux qu'ils appellent désorganisateurs. Où en serions-nous , grands Dieux ! si une ambition , vaincue chez ces factieux , nous étoit présentée comme un modèle de courage et d'héroïsme à admirer ! la Révolution en est au point , où je che che le chef de brigands qui doit fonder Rome. Pétion , Manuel et Roland suivant les traces de Bailly , Mirabeau , et Necker , me livrent encore

obligé d'imiter l'Assemblée , et d'adresser de son côté à ses agens secondaires , une apologie du 10 Août , et des règles de conduite dans le nouvel ordre de choses qui s'ouvroit sous les auspices de l'Egalité. Parmi ces pièces officielles , on remarque principalement *l'adresse du Ministre de l'intérieur (Roland) aux Corps administratifs.* Elle est digne d'être conservée , ne fût - ce que pour servir de leçon aux ambitieux et aux factieux de tous les tems. En la comparant avec les dernières productions de ce fou de révolution , en opposant ses fureurs républicaines aux dangers qu'il courut ensuite , ses injures aux Rois avec les diatribes de Robespierre contre lui , ses louanges des sociétés populaires avec les dénonciations qu'il en a essuyées , l'Histoire tirera quelque avantage de ses tribulations. Son exemple fera voir la folie qu'il y a de considérer les hommes , et les constitutions systématiquement , et n'eût-il rendu que ce service , on pardonnera quelque chose à cet extravagance

aux erreurs des opinions; ils me posent des principes que je peux discuter , je discute , on me replique ; nous ne savons où nous en sommes ; il y a anarchie et désorganisation. Danton massacre , je me tais jusqu'à ce que je le massacre à mon tour , mais au moins je suis certain qu'à la suite de notre lutte , il y aura Gouvernement.

gant vieillard , pour être venu , après M. Nekker , renouveler , *in anima vili* , une sembla-ble expérience des caprices populaires.

*Le Ministre de l'intérieur, aux Corps Admi-
nistratifs.*

Dans un tems de révolution , Messieurs , chaque jour amène des évenemens nouveaux et frappans , qui ne semblent pas tenir à ceux de la veille. La scène varie , les individus changent de place , les esprits s'étonnent et chacun éprouve des sentimens profonds , analogues aux principes qu'il a adoptés ou aux passions qui le dominent. L'admiration et l'effroi se répandent en même tems ; l'homme même qui s'oublie entièrement dans les grands intérêts de la Patrie , n'est point inaccessible à ces affections naturellement produites par de grands mouvemens. Mais tout se tient dans le monde moral et politique , comme dans la chaîne des êtres physiques , et malgré les transi-tions brusques ou imperceptibles de certaines choses , leur majeure partie peut être prévue et calculée par l'homme réfléchi , qui rapproche avec impartialité l'expérience des siècles passés , de la situation du moment. Cette prévoyance , il faut l'avouer , demande trop de philosophie et de désintéressement pour avoir jamais été l'attribut des Cours , séjour malheureux et de l'erreur et des passions aveugles. L'habitude du pouvoir entraîne presque toujours l'audace de tout prétendre et la présomption des succès : plaignons les infortunés que l'habitude aveugla dès l'enfance , elle prépara leur ruine dans un siècle de lumières. Soyons

assez sages pour prémunir contr'elle tout homme isolé; redoutons-la pour nous jusqu'au scrupule, et sachons nous appliquer avec sévérité les importantes eçons que nous donne notre propre Histoire.

Fatiguée d'une longue oppression, et enfin portée au comble de l'indignation par les excès de la perversité, la Nation éclairée sur ses droits, les reprit en 1789; la Bastille fut renversée; et l'édifice bizarre d'une Monarchie despotisée, fit place à la Constitution que nous donnèrent des Représentans. Etablie sur des bases inébranlables et sacrées, il falloit qu'elle se soutint comme elles, si leur correspondance étoit exacte, ou qu'on en sentît bientôt les vices.

Il en existoit sans doute; trois ans d'agitation et de trouble les ont développés; mais il eût été possible de rester long-tems sans les appercevoir, si le premier de tous n'eût été dans les grands moyens de corruption laissés à la Cour.

Menacé extérieurement par de puissans ennemis, travaillé dans l'intérieur par des malveillans, le Peuple lassé des lenteurs et des trahisons d'agens perfides, s'est levé une seconde fois; il a voulu dissiper ces artisans de mensonges qui environnent le Trône, comme des insectes avides.

Sa justice aussi terrible que sa patience est longue, s'est indignée d'une résistance rendue cruelle par les apparences de conciliation dont on l'avoit fait précéder... Jetons un voile sur des détails toujous affligeans, puisque le sang des hommes a coulé. Combien les despotes sont coupables de causer, pour l'élévation de quelques mortels prétendus privilégiés, la ruine de tant d'individus!

Le despotisme fut détruit en 1789; mais 1792 sera

l'époque du règne de l'*Egalité*. Un Peuple fier et brave a démontré qu'il vouloit l'établir et qu'il sau-roit la conserver. Son courage annonce à l'Univers qu'il n'a rien à redouter, et qu'on est sûr de tout vaincre quand on est résolu à se sacrifier.

Rappelé de ma retraite au Département de l'intérieur, je rentre dans la lice, sans me dissimuler les dangers du combat. J'avois été porté la première fois au Ministère sans l'avoir ambitionné: je m'étois efforcé sans terreur d'en remplir les devoirs, et je m'en étois vu décharger sans regret. J'accepte de nouveau cette grande tâche: tout Citoyen doit envisager du même oeil et embrasser avec le même calme, et les grands travaux, et la gloire, et la mort, sans les rechercher ni les craindre. Mon premier soin, dans cette carrière, est de m'adresser à ceux à l'aide de qui je dois la parcourir. Je viens vous entretenir, Messieurs, avec cet abandon cher à l'homme sensible et loyal, avec cette franchise seule digne de la liberté, qui ne connoit point les détours de ce qu'on appelloit autrefois petitement la politique, parce que n'ayant pour but que le bonheur commun, elle n'a rien à taire ni à cacher.

Nous avons tous à remplir des devoirs, sinon également étendus, du moins également respectables et touchans. Appelés par la confiance du Peuple au soin glorieux de faire exécuter les loix pour sa féli-cité, pénétrons-nous de cette auguste destination. Eh quoi! l'espérance d'un bonheur particulier dans un avenir lointain peut faire des fanatiques, et la confiance d'assurer celui de vingt millions d'hommes ne trouveroit pas des enthousiastes!

Malheur au froid égoïste dont le cœur ne s'émeut

pas à cette douce idée! il ne méritoit point de voir une Patrie lui sourire, et il ne connoîtra jamais le charme de se dévouer pour elle.

Messieurs, nous ne devons pas nous le dissimuler, les derniers et sanglans efforts du Peuple irrité n'auraient pas été nécessaires, si tous ceux qu'il avoit investis de sa confiance, l'eussent justifiée; si tous ses mandataires s'étoient souvenus qu'ils devoient leur existence, comme tels, à la Constitution, et ne pouvoient avoir d'action par elle que pour son maintien.

Cette vérité étoit facile à saisir: pourquoi a-t-elle été méconnue? C'est qu'on a manqué de bonne-foi, c'est que beaucoup de gens se sont dit attachés à la Constitution pour obtenir des moyens de la détruire ou de la tourner à leur profit; c'est qu'on n'aimoit pas sincèrement la liberté, et qu'on ne vouloit d'elle que l'avantage de n'avoir personne au dessus de soi, sans vouloir souffrir qu'il n'y en eût plus au dessous; c'est que nous étions généralement très-corrompus, et que la Révolution, faite par les lumières, avoit à combattre les mœurs. De-là, ces propos si chaudemment avancés, si avidement répandus, et hautement répétés; de l'*absurdité* du nouveau régime, de l'*impossibilité* de le maintenir, des *crimes* attribués à ceux qui cherchoient à le défendre, et de la faction prétendue de quiconque s'en montroit sincèrement ami; tandis qu'il n'y avoit *d'absurde* que la volonté de garder notre ancienne manière d'être dans le nouvel état des choses; *d'impossible*, que l'alliance monstrueuse des sottises de la vanité avec les principes de la justice éternelle; de *crimes*, que ceux de toutes les passions conjurées contre l'*Egalité*; de *factieux*, que ceux qui se couvroient toujours du manteau de la loi pour en combattre

l'esprit,

l'esprit. De là encore, ce fol espoir, nourri par de continuelles tentatives, de ramener de l'ancien régime ce qui pouvoit consoler l'orgueil d'une caste dont l'existence a prouvé par tout les dangers; de-là, cette conjuration contre les Sociétés populaires, attribut et soutien de la Liberté. Leur existence découle si nécessairement de la Constitution, elle est une application si simple et si juste des droits reconnus, que ne pouvant en contredire la légitimité, on étoit réduit à leur prêter des inconveniens.

Ils étoient grands, en effet; car les hommes réunis sont toujours funestes à la tyrannie, et dès qu'ils convergent ensemble à l'abri de la loi, on ne sauroit les opprimer long-tems. On affecta donc certains mots pour faire croire à des partis; il ne s'agit en effet que de créer un être factice pour lui supposer ensuite des modifications, au moyen desquelles on séduit les foibles et l'on fait peur aux sots. Des citoyens réunis dans tel lieu, avoient pris de cela seul le nom de *Jacobins*; c'étoit le rendez-vous des Députés de l'Assemblée constituante, ce fut celui des patriotes ardents de la capitale; ceux des autres villes qui se réunirent à leur exemple, communiquèrent avec eux: dès-lors on vit s'établir une circulation de lumières et de sentiments dont la rapidité, l'accroissement successif, frappèrent de terreur les soupirans du despotisme. On fit des *Jacobins* une puissance, on leur supposa des projets atroces, on leur attribua tous les malheurs, afin de rendre suspects, odieux, et proscrire en leur nom tout ce qu'il y avoit d'hommes attachés aux principes de l'Egalité. Ce système, très-bien lié, fut suivi avec une intelligence et une ardeur dont les développemens et les effets occuperont une place importante dans l'his-

toire de la révolution et celle des tyrans. Qui pourroit s'abuser encore aujourd'hui? l'énergie et la justice du Peuple doivent atterrir ses calomniateurs.

A entendre les lâches écrivains qui se faisoient payer pour l'insulter, ont eût cru que Paris et la France étoient divisés en deux partis égaux. Les habitans de la capitale ont prouvé le contraire dans la journée du 10, et il n'y a plus de doute sur l'obet de nos efforts et de nos combats : c'est le triomphe de l'Egalité.

La Révolution vient de s'achever, hâtons-nous d'assurer ses bienfaisans effets. Nos Représentans ont juré la *Liberté, l'Egalité*, elles ne doivent plus être séparées désormais; c'est *par elles* que vous devez faire aimer les loix, c'est *pour elles* que vous devez les faire exécuter. Plus d'excuses, plus d'hésitations, plus d'espérances criminelles ; que celui d'entre vous, Messieurs, qui ne jureroit pas dans son cœur l'adhésion à ses principes sacrés, quitte à l'instant le caractère de fonctionnaire public, dont il seroit aussi incapable qu'indigne de remplir les devoirs. Je n'ai cessé de vous les rappeler dans le tems de ma première administration, j'ajoute aujourd'hui que la Nation déclare hautement qu'elle en ordonne la plus exacte observation, et que je me dévoue tout entier à les maintenir.

Les dangers de la patrie ne sont pas encore anéantis ; tant qu'ils existent, tout homme est responsable et de ce qu'il doit faire de bien, et de ce qu'il peut empêcher de mal. Aucun Citoyen n'est indifférent sans être coupable ; tous doivent agir et surveiller. En paix, la confiance régne et se justifie ; elle est un prix glorieux accordé par les commettans à leurs administrateurs. En guerre, celle sur-tout à laquelle donne lieu une Révolution intérieure, la défiance est presque

une vertu : mise en action , elle est un titre à la réconnaissance , si elle découvre une trahison.

Vous ne tarderez donc pas à appliquer à vos séances la loi de la *publicité* ; elle est portée ; honorez-vous de sa prompte et entière exécution. C'est par la publicité qu'on s'assure de l'opinion ; c'est par elle qu'on obtient la confiance, qu'on rend hommage à la Souveraineté du Peuple , et qu'on mérite ses éloges. Elle justifie l'intention des bons : elle sauve de l'erreur les faibles : elle prouve enfin qu'il n'est d'hommes dignes d'être vus, que ceux qui ne craignent pas de se montrer.

Je dois vous prévenir, Messieurs, de l'extrême sensation qu'ont fait à l'Assemblée , les plaintes amères contre des directoires, lents ou inexacts dans la publication des loix et des adresses , ou autres écrits civiques, envoyés par l'Assemblée nationale. On a rapproché ses lenteurs affectées pour la publication des instructions qui frappaient plus vigoureusement sur les opinions ou les erreurs de ces directoires, de leur célérité à recueillir et répandre tout ce qui peut affaiblir l'esprit public. Cette opposition a été faite d'une manière qui doit les rendre bien empressés d'en effacer le souvenir.

Les circonstances , Messieurs , nécessitant la plus grande exactitude dans toutes les mesures , je vous prie de me faire passer sur-le-champ les noms, surnoms, avec l'indication du ci-devant état ou grade des Emigrés de votre département, de leurs femmes et de leurs enfans , du lieu qu'habitent ses personnes; enfin, une notice de la nature , étendue et localité de leurs biens.

Je vous prie également de m'écrire le plus souvent qu'il vous sera possible, pour me faire connoître l'état de l'esprit public, les mouvements qui pourroient sur-

venir , les personnes qui les auroient suscités , et les faits qu'ils auroient produits.

Je vous invite , Messieurs , à vous livrer sans partage au bonheur de seconder une Révolution qui s'acheveroit sans vous dans les déchiremens , et que vous pouvez et devez promptement affermir avec gloire.

Mandataires du peuple , continuez de faire aimer et connoître sa Souveraineté ; montrez-la dans sa majesté aux amis de l'Égalité ; manifestez sa force aux téméraires qui oseroient en douter , et sur-tout aux rebelles qui tenteroient de la méconnoître .

Le Ministre de l'Intérieur ,

Signé ROLAND.

Je dois ajouter encore à cette pièce , la lettre que le même Ministre adressa à toutes les Municipalités du Royaume , en leur envoyant les papiers infâmes dont j'ai parlé . La partialité régicide de cet homme y paroît dans tout son jour . Il suffira de la lire pour juger cette réputation de vertu qu'il avoit accaparée . L'éloge qu'il fait des Sociétés populaires , rapproché de la date de cette lettre (le premier Septembre) et le mandat d'arrêt qui étoit agité le même jour contre lui dans un Comité populaire , forme d'ailleurs un contraste qui n'est pas sans intérêt .

*Paris, le 1 Septembre, IV^e de la
Liberté, le 1^{er} de l'Égalité.*

CONCITOYENS,

L'inviolabilité d'un seul homme s'étendoit à tous les conspirateurs. Ce mot fatal, mais constitutionnel, écrit sur la porte des Tuilleries, protégeoit dans son enceinte les plus vils et les plus audacieux complots. Indigné de la trop manifeste insuffisance des loix, las de n'avoir que des soupçons pour défense, et de se voir réduits à de vagues et irrégulières commotions, le Peuple a entouré cette nouvelle bastille; il en a forcé l'entrée, et sous les monceaux de morts dont il a fallu joncher ces lieux, jusques-là témoins de tant de perfidies, elles se sont enfin trouvées ces preuves que réclamoient avec tant d'affection, des hommes faibles ou complices, et de l'existence desquelles les ardents amis de la Patrie avoient eu l'heureux courage de ne jamais douter. Il ne s'agit plus seulement de soupçons ni de défiance. Des pièces écrites, arrachées de ces archives du crime vont enfin apprendre à l'Univers entier ce qu'il devoit penser de ces réclamations affectées de la Constitution et des loix, de ces sermens si complaisamment répétés, de ces témoignages hypocrites d'affection pour le Peuple, à l'abri desquels on soudoyoit des assassins, on payoit des pamphlets, on décrioit les assignats, on subornoit des régimens, on dispersoit nos armées, on ouvroit nos frontières, on préparoit enfin le ravage de nos propriétés, le massacre de nos familles, la ruine de la liberté et les espérances de l'humanité entière.

De tels crimes ne peuvent rester impunis. Un grand procès va s'instruire, et l'Assemblée nationale obéit au

plus indispensable des devoirs, en en recueillant, en en publiant les pièces. Mais, pour assurer, tout-à-la-fois, et le repos de l'empire, et le cours régulier de cette affaire importante, il ne doit rester, sur les faits résultans de ces pièces, ni incertitude, ni doute. Il faut qu'il n'y ait pas un seul Français qui ne les connaisse. Il faut qu'au moment où l'opinion publique devra prononcer, elle soit, s'il est possible, complète, générale, unanime.

Si l'importance et la rapidité des évènemens n'eussent pas empêché l'Assemblée nationale de s'occuper des loix relatives à l'instruction publique, elle auroit statué, sans doute, sur les moyens d'appeler tous les Citoyens de l'Empire à discuter les grands intérêts de la Patrie, de les mettre au courant de tout ce qui peut y être relatif. Le besoin de mesures de cette espèce ne fut jamais plus sensible que dans les circonstances présentes, et l'activité du Gouvernement, le zèle des hommes éclairés, doivent suppléer à ce qui n'est point encore prescrit à ce sujet.

Conformément aux intentions de l'Assemblée nationale, de nombreux exemplaires de toutes les loix et de toutes les pièces relatives aux grandes découvertes du 10 Août, se répandent, en ce moment, dans les départemens. Mais les formes actuelles de la distribution, tendent malheureusement à la concentrer presque exclusivement parmi ceux qui ont le tems ou les moyens de lire; et comment s'assurer que la lumière et la vérité parviennent jusqu'à ces hommes précieux à qui le défaut de moyens et la continuité de leurs travaux, enlèvent tant d'occasions de savoir ce qui se passe, et de juger avec discernement des intérêts de la chose publique? Ce sont eux cependant qu'il est pressant

d'instruire, puisque c'est de leur destinée principalement, et de leur réhabilitation, qu'il s'agit, dans ce grand combat de l'Egalité de tous contre les usurpations du petit nombre.

Il existe pour eux, dans quelques endroits, un usage simple, et dont la loi avoit même imposé le devoir aux Curés, celui des lectures faites à haute voix au Peuple rassemblé. Cet usage devroit être général, et au défaut des Curés, les Juges-de-paix, les Notaires, tous les hommes publics auroient dû s'occuper de le répandre, et de le maintenir. Ce supplément de travaux eût honoré leur zèle, anobli leurs fonctions. Il en eût même diminué la fatigue; car la confiance adoucit tout, et les hommes publics qui sauroient l'obtenir, s'épargneroient le tems et les peines qu'ils n'employent que trop souvent à la suppléer.

Il est digne de vous, Concitoyens, dans ce moment solennel, de réparer les effets de la négligence, et de chercher à établir cet usage dans les lieux que vous habitez, ou que vous êtes dans le cas de parcourir. Invitez le Peuple à sa rassembler dans les jours destinés à le reposer de ses travaux journaliers; qu'il se nomme des lecteurs pris dans son sein, qui lisent périodiquement, et à haute voix, toutes les pièces de conviction et d'instruction que l'Assemblée nationale et le Gouvernement répandent dans l'Empire. Qu'ils soient les dépositaires de ces écrits utiles, qu'ils en répètent souvent la lecture, qu'ils y joignent celles des papiers périodiques et des bons ouvrages qu'eux-mêmes ou d'autres Citoyens pourront procurer. Il en est un entr'autres que je vous recommande, parce qu'il contient les précieux développemens sur cette matière importante; c'est l'écrit intitulé : *Des sociétés populaires*,

considérées comme une branche essentielle de l'instruction publique, (extrait de la chronique du mois d'Avril) dont j'ai fait répandre un grand nombre d'exemplaires durant ma première administration. Tâchez d'étendre et d'organiser, par-tout où vous le pourrez, cet établissement que sollicitent la Patrie et l'humanité. Je vous prie de m'instruire de tout ce que vous ferez à cet égard, et de m'indiquer très-promptement les lieux où vous aurez réussi à fonder cet usage. A l'aide de ces renseignemens, je dirigerai mes envois d'une manière encore plus utile que je n'ai pu le faire jusqu'ici. Ce nouveau service à rendre à la chose publique est trop essentiel, il tient de trop près au bonheur des hommes, pour que je ne doive pas compter sur tout votre zèle et sur toute votre activité. N'oublions pas que les vices et la tyrannie naissent de l'ignorance, et s'entretiennent par le mensonge. Eclairons les hommes; ils embrassent la vérité dès qu'ils la connaissent; ils sont bons dès qu'ils en font la règle de leur conduite; ils sont heureux quand ils pratiquent la justice. Songeons que les premiers principes de la politique sont aussi ceux de la morale, qu'on ne peut rien faire de solide pour l'avantage de l'espèce humaine, sans améliorer les moeurs par les inspirations du sentiment, en même-tems qu'on détermine les actions par la loi.

Le Ministre de l'intérieur,

ROLAND.

Le Ministre de la justice, Danton, fit aussi, lui, paroître une adresse aux Corps judiciaires. Cette pièce qui lui fut composée par Camille

Desmoulins n'étoit qu'une longue diatribe contre la Cour , extraite de tous les journaux incendiaires de son auteur. Je ne la retracerai point. Il faudroit mille volumes pour consigner toutes les pièces qui formeront un jour les mémoires du tems. L'histoire d'une Révolution se compose de tant d'événenemens locaux , de tant de malheurs particuliers , qu'il faut se restreindre nécessairement à en saisir l'origine , à en découvrir l'esprit , et en peindre les résultats.

Il n'y eut pas jusqu'à Röderer qui s'empressa d'envoyer aussi au Peuple son mémoire justificatif. Cet homme qui n'avoit jamais justifié autre chose que la réputation de fourberie que tous les partis s'étoient réunis à lui accorder , avoit notifié à l'Assemblée au moment de l'attaque , l'ordre de défense qu'il avoit intimé à la Garde du Château ; les Comités de recherche trouvant que les aveux de ce magistrat contredisoient leurs romans et leurs exposés , firent mettre les scellés sur ses papiers , et le dénoncèrent comme complice de la prétendue conjuration. Un écrivain Suisse qui prit la plume pour justifier ses compatriotes , parle ainsi de ce Röderer (1). » Soit

(1) Lettre de M. Mallet Dupan à M. D. B. sur les événemens du 10 Août.

» qu'on eût le dessein de punir sa sincérité ,
 » soit que plus vraisemblablement par collu-
 » sion entre ses persécuteurs et lui , on ait
 » voulu fournir à cet homme un moyen d'at-
 » ténuer son premier rapport , il n'a pas trom-
 » pé les calculs de ses camarades.

» Dans un galimathias , qu'il a intitulé ob-
 » servations , il s'efforce de se laver du re-
 » proche de probité dont on le flétrissoit. Il
 » assure avec une candeur jésuitique qu'il a
 » parlé , il est vrai , mais non requis ; qu'il a
 » parlé pour adoucir toute réquisition hostile ;
 » qu'il a parlé aux Gardes nationaux et non
 » aux Suisses ; qu'il a parlé dans les cours et
 » non dans les rangs. De semblables défaites
 » ne décèlent-elles pas l'embarras d'un homme
 » pressé entre sa conscience et son intérêt ,
 » qui écrit à la vue des têtes coupées , et
 » qui témoigne aux pieds de l'échafaud ! Si je
 » pouvois douter de la certitude de sa réqui-
 » sition , j'en lirois la preuve préremptoire
 » dans ce désavœu contourné ; mais que nous
 » importe les variations de cet esclave , qui
 » affirme aujourd'hui avoir toujours donné
 » son cœur à la République ; ou il a menti
 » dans son dernier rapport , ou il ment dans
 » ses observations .

» Et il compte si peu sur la validité de sa

» rétractation , qu'il argumente contre les
 » Suisses du bruit public , qui les accuse d'a-
 » voir tiré les premiers. Tout le monde , s'é-
 » crie-t-il , innocemment , s'accorde à le dire.
 » Et quel est tout ce monde ? les brigands et
 » leurs instigateurs. Plaisante autorité que
 » celle des voleurs de grands chemins , qui re-
 » jetteroient le crime de leurs rapines sur les
 » malheureux qu'ils auroient dépouillés.

» Ah ! que l'Assemblée et les Röderer ne
 » se flattent pas d'abuser l'Europe avec de pa-
 » reils escamotages. Dieu merci , leur toute
 » puissance n'a pas encore confiné le sens
 » commun dans les cachots d'Orléans. A quel
 » imbécile espèrent-ils persuader que 7 à 800
 » hommes enfermés avec des femmes et des
 » enfans , dans un château ouvert de toutes
 » parts , bloqués par 50 mille brigands armés ,
 » trahis par la Garde nationale , sous le feu de
 » 20 pièces de canon , comptant à la tête des
 » assaillans , la Municipalité , le club des Ja-
 » cobins et l'Assemblée nationale , ont com-
 » mencé les hostilités ? Dix mille témoins neu-
 » tres m'assureroient le fait , et je ne le croi-
 » rois pas ; parce que je ne crois point aux
 » impossibles moraux , et qu'à leur gloire éter-
 » nelle , nos valeureux Suisses ont prouvé
 » qu'ils n'étoient pas en démence » .

La justification de Röderer ne l'empêcha pas de se tenir caché pendant plus de deux mois. Quelques personnes m'ont assuré l'avoir vu en Angleterre , après les journées de Septembre. Il a démenti ce voyage. Ce seroit peut - être une raison de plus pour y croire. Quoi qu'il en soit , Röderer ne reparut sur la scène , qu'après que la Convention eut été formée , et que l'effet de sa dénonciation eut été anniéanti , par ses protestations de fidélité à la République.

Le directoire du Département de Paris fut cassé , ainsi que les Départemens qui avoient offert au Roi , après le 20 Juin , leurs bras et leurs cœurs , leur respect et leur appui. On devine aisément quels furent les hommes qui remplacèrent ces anciens administrateurs (1).

(1) Quoiqu'il soit peu permis de parler de soi dans une histoire où se placent de si grands intérêts , on doit néanmoins vaincre cette répugnance , lorsqu'une anecdote personnelle peut jeter du jour sur la cause secrète d'une Révolution. Celui qui remplaça Röderer au Département , fut un petit malheureux Procureur , boiteux et bossu , nommé Colin. — Cet homme , dont tous mes pinceaux ne peindroient pas l'abjection , étoit en même-tems Président de la Section de Saint Koch , et il disposoit conjointement avec La Clos de la Magistrature du Palais Royal. Logeant dans cette section , je fis solliciter à prix d'argent , comme tant d'autres , un passeport pour sortir de Paris. Colin répondit à mon solliciteur , que loin de m'accorder un passeport , il alloit tout mettre en usage pour me faire arrêter ; qu'on ne s'occuperoit point de moi , si je n'eusse publiè

La Municipalité de Paris présentoit encore quelques noms odieux à la faction ; on la cassa , en conservant provisoirement quelques comités insignifiants : alors le terrible Comité de surveillance de cette Commune , comité qui s'étoit fondé lui - même le 10 Août , s'empara de tout ; et Panis , Sergent , Marat , Osselin , commencèrent à préparer leurs orgies de sang.

On appercevoit encore à la Commune le buste de Bailly au-dessus du fauteuil du Président , Ducos fait décréter par l'Assemblée qu'il seroit renversé et brisé ignominieusement. Triste fin des grandeurs humaines. Ce pauvre Bailly , sorti de son cabinet Astronomique , pour présider à une Révolution qu'il n'entendoit pas , s'étoit perdu dans les hautes

que les Actes des Apôtres et la Correspondance politique, mais qu'en dévoilant le Duc d'Orléans dès le mois d'Octobre 1789, j'avois tellement retardé son parti , et reculé la Révolution , par la consistance qu'en avoit tiré celui de La Fayette , qu'à tout prix il falloit que ma tête tombât . — On arrêta trois fois mon domestique pour connoître de lui le lieu de ma retraite. Sa fidélité me préserva. Le Duc d'Orléans étoit donc l'ame de ce mouvement. Son agent l'a avoué vers la fin d'Août; n'en peut-on pas conclure que l'assassinat du Roi, que le pillage des boutiques , que ces disettes momanées , ces mouvements qui agitent aujourd'hui Paris comme en Septembre 1789, sont commandés et payés par la même faction , qui veut demander le protectorat en faveur de ce Chef odieux , et s'en distribuer les emplois?

régions de la politique. Il avoit regardé comme un beau jour celui où la Couronne de lys étoit venue à la Municipalité de Paris , pâlir devant l'écharpe tricolore ; mais ce malheureux Bailly avoit été constraint de tirer le glaive de la loi et le drapeau martial contre le Peuple ; il ne put échapper à sa punition. Il lui avoit été plus facile d'insulter son Roi que d'offenser *son Souverain*, et il fut trop heureux de sauver sa personne à Rouen , tandis que l'on renversoit ses images à Paris.

Duvivier , graveur des monnoies de France , artiste célèbre , avoit été chargé par les Gardes nationales du Royaume , de cizeler une médaille avec exergue et légende pour le Washington de la France ; son La Fayette étoit à demi achevé. Il vint apporter son coin imparfait sur l'autel de la Commune : il fut décrété unanimement qu'il seroit mis en pièces par la main du bourreau ; et pourtant , suivant l'expression de son Aide-de-camp , Dumas (1), dans l'éloge qu'il faisoit de ce fils ainé de la liberté peu de jours avant le 10 Août.

Dans ces murs , hors ces murs , tout parloit de sa gloire

Ainsi disparurent les effigies de ces deux

(1) Ce même Dumas passa de l'armée de M. de Broglie dans celle de La Fayette , il fut ensuite de la seconde Assemblée. Il est à présent royaliste , parce que le métier de rebelle ne y ait plus rien.

grands hommes ; ainsi avoit été anéantie un
an auparavant celle d'un autre *grand homme*,
le sieur Necker, lorsque Houdon vint en ap-
porter le buste , commandé par la Commune
après le 14 Juillet. Confiné dans son atelier ,
l'artiste ne se doutoit pas que du moment de
l'ordre à celui de l'achevement d'un buste , le
Peuple eût déjà pu chasser de son temple
l'idole qu'il adoroit. Poudreux et suant , il em-
portoit le marbre empaillé , quelques jours
après l'expédition de Nancy ; hélas ! le sang
des frères et amis de Château - vieux avoit
coulé ; Necker étoit du Conseil du Roi; per-
sonne du conseil de la Commune n'osa pren-
dre sur lui d'agrémenter le buste ; il fut conspué ,
et l'artiste fut trop heureux de pouvoir le rapporter à l'atelier avec l'espoir de le vendre
un jour , comme un monument historique de
l'ingratitude populaire.

Pendant qu'on brisoit les bustes , on renver-
soit de tout côtés les statues de nos Rois , qui
décoroient nos Ponts , nos Places et nos Tem-
ples. La plupart de ces statues étoient des mo-
numens précieux de la gloire de nos arts sous
le règne de Louis XIV. Les chefs-d'œuvres de
Girardon , de Bouchardon , de le Moine , de
Slodtz , tombèrent sous les cabestans et les
grues du maçon Palloy. Les bénédicitions si

long-tems prodiguées au nom de Henri IV, ne purent préserver son image chérie de la fureur des barbares. Elle fut renversée , elle fut anéantie. Quel sera maintenant celui de nos philosophes qui osera se plaindre de la destruction des monumens Romains par les Vandales et les Goths; à peine un siècle s'est écoulé, Henri n'est plus chez nous , et l'on voit encore Marc-Aurèle au capitole.

Toutes ces images , aimées des Français , admirées des étrangers , furent remplacées par le buste d'un vieillard féroce , à barbe épaisse , dit le buste de Brutus. C'étoit le Roi qui l'avoit fait venir de Rome , lorsque David fut chargé par S. M. de faire le tableau du supplice des fils de ce Romain. Le don du Roi lui servit d'outrage. Ce n'étoit pas la première fois que ses bienfaits retomboient sur lui.

Brutus fut multiplié. Des copies en plâtre enlaidirent presque toutes les Assemblées et Sociétés populaires du Royaume. Ce farouche aristocrate Romain , fut alors nommé patron de tous les Jacobins de l'Univers. Manuel fut celui qui le présenta à tous les Républicains de la France. Voici son discours d'inauguration. Le pauvre Manuel , il ne s'apercevoit pas que les licteurs étoient là , et que tous les Romains de Paris , sans l'excepter , alloient ,

sous

sous peu de jours , être rangés sous leurs loix
et sous leurs haches.

Extrait de la séance des Jacobins , du 27 Août.

» Dans cet instant on rapporte le buste de Brutus
» au milieu de la salle.

» C'est ici , dit M. Manuel , qu'il faut préparer la
» chute des Rois , la chute de Louis le dernier . C'est
» donc ici que doit reposer l'image de ce grand homme ,
» qui le premier a manifesté le désir de purger la terre
» des Rois ; regardez Brutus , Messieurs , il vous rap-
» pellera sans cesse , que pour être de bons Citoyens ,
» vous devez toujours être prêts à sacrifier ce que vous
» avez de plus cher , même vos enfans , au bien de
» votre pays .

» Actuellement que les élections s'avancent , con-
» sidérez que , s'il se trouve un Brutus dans l'Assem-
» blée nationale , la France est sauvée , puisqu'elle
» n'aura plus de Rois . Nous devons donc tous jurer ,
» et moi-même le premier , je fais serment : dans quel-
» que poste que je me trouve , tous mes efforts ten-
» dront au but important de purger la terre de cette
» peste appelée ROYAUTE .

» Toutes les mains paroissent levées au même ins-
» tant , et tous les Membres prononcent avec énergie
» le serment suivant : je promets devant Dieu et mon
» pays , d'employer , dans quelque poste que je me
» trouve placé , tous mes efforts , pour purger la terre
» de la royauté .

» Brutus est alors adopté comme patron du Club qui
» donne l'ordre de prescrire le même serment à toutes
» les sociétés affiliées .

Parmi cette mobilité , qui distingua les actes de la révolution nouvelle , il ne faut pas omettre un trait de bizarrerie qui ne prouve que la légéreté du caractère du Peuple. On venoit d'abattre la magnifique statue de Louis XV , qui décoroit la place du même nom. On trouva plaisir de retrancher de la statue la main droite de la figure , et de donner le morceau de bronze à ce Mazers de Latude , qui avoit été prisonnier pendant 40 ans à la Bastille. Ce vieillard étoit venu plusieurs fois présenter ses pétitions à la barre , et chaque fois l'exposé de ses doléances avoit été la justification des lettres de cachet. On ne lui donna point de secours ; le Peuple ajouta l'ironie au mépris que le corps législatif avoit témoigné à cet homme ; il lui donna , par dérision , la main qui avoit signé , disoit il , sa longue détention.

Cette même mobilité donna lieu au changement de nom de presque toutes les Sections de la Capitale. C'étoit la troisième fois qu'elles subissoient une métamorphose. D'abord les Sections n'étoient que des *district* pour nommer des Electeurs. Chacun de ses districts avoit conservé le nom de l'Eglise dans laquelle les Assemblées primaires s'étoient tenues en 1789. On les connoissoit sous le nom des *Filles*

de Saint-Thomas, de St.-Roch, des Petits-Pères, des Cordeliers, etc. M. Desmeuniers, le constituant, qui, pour organiser la France, croyoit qu'il n'y avoit rien de plus beau que de changer tout de forme et de nom, avoit imaginé de réduire de 60 à 48 les petits corps politiques formant la Commune de Paris; le titre de *Section* avoit été par lui substitué à celui de *District*, et des noms pompeux avoient remplacé ceux des patrons donnés par M. Nécker, *Les Filles Saint-Thomas* étoient devenues *la Bibliothèque*; *les Cordeliers* se nommèrent *le Théâtre-Français*; *les Petits-Pères* furent la *Section des Victoires*; *Saint-Roch* fit place au *Palais-Royal*, ect. etc. La troisième mutation vit éclore de nouveaux noms, et chacun de ses noms prit encore son origine dans la nouvelle révolution. L'une s'appella *Section de Marseille*, pour avoir renfermé sur son territoire la caserne des Marseillais; l'autre fut la *Section des Piques*; une autre *les Sans-Culottes*; une autre, *le Finistère*; une autre, *1792*; *la Réunion*, *les Fédérés*; *Mauconseil* devint *Bon-Conseil*, etc. etc. Il faudroit un volume pour détailler les changemens qui s'opérèrent alors dans les noms de chaque section de l'Empire Français. Les places, les rues, les jardins, les vaisseaux, tout fut

transformé en même- tems. Il se forma une nouvelle ville , dans une ville ancienne , et telle fut la rapidité de ces changemens , qu'à peine une rue venoit-elle d'acquérir une dénomination qu'elle étoit souvent obligée d'en recevoir une troisième. C'est ainsi que Mirabeau , après avoir donné en mourant son nom à *la Chaussée d'Antin* , qu'il habitoit , n'a pu le lui conserver un an ; et la rue que son génie avoit conquis , fut reconquise par le Général financier Montesquiou. Elle fut nommée , à la suite de l'invasion de la Savoie , la rue du *Mont-Blanc*.

La formation des 60 Districts en 48 Sections n'avoit rien changé à l'organisation de la Garde nationale. Les 60 Bataillons étoient demeurés intacts malgré la réduction des Sections ; et la Municipalité avoit bien eu ses raisons , en conservant cette différence : d'abord elle assuroit à Paris , à deux canons par bataillon , un supplément de 24 pièces d'artillerie , et les Canonniers furent toujours à sa disposition ; cela jetoit ensuite une certaine confusion dans l'exécution des loix d'ordre et de police. Les limites étoient difficiles à fixer dans des arrondissemens , où le petit pouvoir civil et le pouvoir exécutif des Sections n'étoient point confinés dans les mêmes bornes , Qua-

rante-huit Comités , et 60 casernes , c'étoit le vrai moyen de diviser la garde et de l'annuler , par la raison que l'on ne savoit où prendre et recevoir des ordres ; mais que pouvoit desirer de mieux cette Municipalité factieuse , toujours en querelle ouverte avec l'Etat-major de la Garde bourgeoise ? Qui pourra expliquer aussi la conduite de ces Citoyens actifs , qui courroient tous à leurs Bataillons quand il étoit question d'en nommer les Officiers , et qui fuyoient leur Section , quand il falloit nommer le Magistrat qui disposoit des Officiers et Soldats ? Vanité , insouciance , lâcheté , étoient les élémens de cette garde. Ils devinrent aisément ceux de sa dissolution.

Le Bataillon des Filles St. Thomas fut cassé. Il étoit dénoncé depuis long-tems pour l'aristocratie financière des membres. Leurs armes étoient plus polies , leurs uniformes plus lui-sans , leurs repas de corps plus somptueux que ceux de leurs camarades. C'étoit la troupe dorée de Paris. Elle avoit rendu quelques services , montré du zèle le 20 Juin , le 14 Juillet , et même le 10 Août. Mais l'arrivée des Marseillais l'avoit déconcertée. Les Banquiers , les Agens de change dont elle étoit composée , ne purent soutenir le choc de ces brigands aux Champs-Elisées. Quelques mottes de terre la

dissipèrent. *Pulveris exigui jactū compressa,*
quievit.

Les Sections elles - mêmes cessèrent d'être ce qu'elles avoient été jusqu'alors, des espèces d'Assemblées primaires. Les boutiquiers les désertèrent. Ceux qui avoient fait partie de l'ancienne Garde nationale , ceux qui avoient signé des pétitions , n'osèrent plus s'y montrer. On fit des listes de patriotes, de Citoyens douteux , de Citoyens suspects ; chacun crut se voir sur la liste fatale , et chacun s'éloigna. Les domestiques , les ouvriers , les artisans les plus vils s'y rassembloient à la voix de quelques intrigans. Ils y faisoient encore différens partis , et comme les noms s'élèvent ou s'abaissent avec les hommes et les choses , les intrigues y requièrent une autre dénomination ; on y disoit, *la cabale du Citoyen un tel*, comme on dit ailleurs , *a party of friends*. Je remarque en passant que les Poëtes et les Comédiens jouoient un grand rôle dans ces Assemblées : c'est que les uns étoient grands parleurs , et les autres de détestables raisonneurs , et le pays des factions se trouve nécessairement dans la sphère des fictions.

Les tribunaux donnaient encore quelques espérances aux amis de l'ordre , mais il fallut bientôt y renoncer. Leur pouvoir n'étoit point

indépendant. Ils le tenoient du peuple , la révolution se faisoit au nom du Peuple. — Les Tribunaux du Département , les Tribunaux criminels de Paris , le Tribunal de Cassation , vinrent rendre un humble hommage aux destructeurs de la Constitution qui les avoit créés. Ils donnèrent aussi , par l'habitude qu'a Paris d'imprimer le mouvement aux Provinces , l'exemple de la lâcheté et de la mollesse aux autres Corps judiciaires ; mais l'horreur fut à son comble , lorsqu'on vit à la tête de ces députations serviles , les deux hommes qui avoient le plus contribué à faire cette Constitution.

Thouret et Target venant courber sous le joug à la barre , se placèrent dans le dilemme , ou d'avoir été , l'année précédente , de grossiers ignorans , ou d'être alors de stupides lâches , et ce dilemme les plaça dans l'opprobre et le mépris ; cependant , ceux qui avoient conservé quelque connoissance des principes et de notre histoire , n'avoient pas pu oublier que l'intérêt des despotes avoient toujours été de limiter eux-mêmes leur propre puissance. Louis XI avoit ordonné expressément les remontrances à ses Cours du Parlement. Il avoit été plus loin , car il avoit appuyé cette prérogative sur l'inamovibilité des Offices de Ma-

gistrats. Il ne pensoit point, comme nos Philosophes constituans, qu'il suffit de créer des institutions sans en assurer la stabilité et l'énergie. La loi Turque ordonne également au Sultan de respecter les bornes que le Mufti et le Cady apposent souvent à son autorité. Les jugemens sont sacrés à Constantinople ; les décisions de la loi y sont inviolables , et par là le législateur a fait preuve d'un grand sens ; il n'a pas voulu exposer aux caprices d'un seul la loi en vertu de laquelle il a délégué le trône à sa postérité. Ainsi dans la comparaison des règnes et des Gouvernemens les plus despotiques avec l'Assemblée constituante , Mahomet est le sage , Louis XI est le philosophe , les tyrans sont Condorcet et Sieyes , l'équivoque Thouret en est l'eunuque , et Target en est le vil esclave.

Ce Target avoit usurpé au barreau une réputation d'honneur , pour s'être attaché par esprit de faction , et non par verbi , à quelques Magistrats qui affrontèrent par un noble sentiment de leur devoir les persécutions du Chancelier Maupeou ; il avoit obtenu un fauteuil à l'Académie française à force de bassesses et d'adulations à Condorcet ; il avoit aussi dérobé une réputation au barreau , en achetant le travail de quelques hommes ins-

truits ; sa lourdeur étoit nommée bon-homme ; de grands mots , dont il s'étoit composé un ridicule dictionnaire , lui tinrent lieu d'éloquence ; mais quand il fut mis au grand jour des épreuves , on ne vit plus en lui que le plus grotesque des factieux. Il avoit été enterré sous le poids des épigrammes et des parodies , il ne put ressusciter que lorsque le crime marcha tête levée , il redevint alors lui - même , il prouva sans réplique que tous ses vices étoient de lui , que toutes ses prétendues qualités appartenioient à d'autres.

Le Ministre de l'intérieur , Champion , fils d'un garçon de la Chambre du Roi , ci-devant Avocat au Conseil , commissaire factieux d'Avignon , d'abord l'ami et l'associé de Jourdan , puis son rival , comme Bressot l'est aujourd'hui de Marat ; Champion , dis - je , étonné encore de s'être trouvé au 10 Août en compagnie de royalistes trop vertueux pour lui , tremblant devant un décret d'accusation contre tous les Ministres , décret dont le sens équivoque l'inquiétoit , mais sur lequel sa conscience devoit le rassurer , s'empressa , pour en écarter les effets , de venir s'humilier devant le Sénat , et de protester de son civisme , c'est-à-dire , de sa frayeur. Il étoit fils d'un valet , ce Champion !

La Haute cour nationale d'Orléans , ouvrage si monstrueux de Desmeuniers , Sieyes et Duport , malgré tous les défauts de son organisation , ne pouvoit pas s'élever à la hauteur des vices de ses organisateurs. Rassemblée depuis huit mois , les prisons pleines des plus illustres victimes qu'on lui envoyoit seulement pour en signer l'extrait mortuaire , elle n'avoit encore prononcé que deux jugemens , l'un pour absoudre Varnier , Tardy et Noirot , accusés par le calomniateur Bazire ; l'autre , deux jours avant le 10 Août , pour rendre à l'amitié et aux arts un vieillard sensible et royaliste (1) ; elle n'avoit point fait encore couler de sang ; chacun de ses jugemens étoit une accusation morale contre l'Assemblée législative ; la fureur de celle-ci devint extrême , la Haute-cour fut dénoncée et cassée par le nouveau pouvoir qui venoit de s'élever sous

(1) M. Delatre. Le Corps législatif avoit délégué auprès de la Haute-cour deux de ses Membres , en qualité de Grands procureurs. La nature s'étoit épuisée pour en faire des chefs-d'œuvres de laideur. Au premier interrogatoire des accusés , le Peuple qui vit arriver une figuré inconnue dans une place isolée , crut que c'étoit le criminel de lèze-nation qui paroisoit , et il ne put s'empêcher de crier unanimement : *si celui-là en réchappe , il aura bien du bonheur , car on pourroit le pendre sur sa mine.* C'étoit Garan de Coulon qui venoit de s'asseoir sur le banc des Procureurs. La prédiction de ce Peuple ne restera peut-être pas sans effet.

le nom de *pouvoir révolutionnaire* (1), mais avant de quitter ses fonctions elle dut acquitter son hommage à ses fondateurs. Elle condamna à mort un accusé, vers la fin du mois d'Août. Cet acte servile de barbarie, bien digne des constituans qui formoient en grande partie ce simulacre du grand juré, n'empêcha point l'explosion terrible et les catastrophes de Septembre, il sembla au contraire les autoriser; mais il ne faut point anticiper sur les événemens.

Les spectacles restèrent plusieurs jours fermés après cette époque terrible. Roland leur ordonna d'ouvrir, mais il ne put commander aux spectateurs de s'y rendre. Le premier théâtre qui ouvrit, fut un de ceux du Palais-Royal, appartenant à la Montansier, ci-devant directrice du spectacle de Versailles : cette femme avoit été comblée des bienfaits de la Reine et de la Cour; ingrate comme tant d'aut-

(1) La Section des Gobelins vint demander à la barre la dissolution de la Haute-cour, et le transport à Paris des prisonniers. La manière impérieuse dont elle l'exigea, fit jeter les hauts cris à Brissot; mais comme il desiroit accommoder ses vengeances et ses principes, deux jours après, il ne désapprouvoit que la forme de cette pétition, mais il en trouvoit les motifs justes. Aussi la modification que Gensonné, son ami, fit décréter le 22 Août en 13 articles, peut bien être regardée comme le décret de suppression de ce Tribunal.

tres , vieil assemblage de tous les vices , elle donna la première une représentation au bénéfice des veuves et des orphelins de ceux qui avoient péri dans la journée du 10 Août. Ce fut prudence aux autres spectacles d'imiter cet exemple. Les grandes villes de Province , qui se modèlent toujours sur Paris , en firent autant ; mais il seroit fort difficile de dire si jamais , et comment , se fit l'application de toutes ces recettes ; soit que leur modicité les rendit imperceptibles , soit qu'elles aient suivi le sort de toutes les sommes soustraites par la Municipalité de Paris , on n'en a jamais entendu parler.

Ce n'étoit pas assez de faire donner , ou de promettre de l'argent aux familles des victimes du 10 Août , il falloit encourager les néophytes dont on avoit encore besoin ; il falloit frapper les yeux en parlant aux passions , exalter le cœur , en égarant la raison : une pompe funèbre fut commandée. Elle eut lieu au jardin des Tuilleries , le dimanche 26 Août à huit heures du soir ; une pyramide avoit été placée sur le grand bassin ; des autels , des candelabres antiques , la statue en bois de la liberté , furent les monumens qui décorèrent cette orgie nocturne. On y avoit habillé de blanc quelques vierges du Port-au-blé , et du quai de la

féaille. La beauté de la saison, la nouveauté de la chose attirèrent une populace immense dans cette enceinte. Une stupide curiosité fut le seul sentiment qu'inspira ce spectacle; peu de jours après, des malveillans mutilèrent le bois de la statue de la liberté; le premier Septembre on lui décrêta une garde de fédérés. Le 2 Septembre on massacroit dans les prisons, on ne décrêta rien.

Dans la confusion générale qui régnoit alors, ce qu'un homme ardent proposoit à la Commune, ou à l'Assemblée, étoit aussitôt adopté. Les poëtes et les musiciens ne sont pas les moins enthousiastes des artistes. Chénier faisoit les hymnes, Gossec les mettoit en musique, et l'on chantoit aux spectacles et dans les places publiques les hymnes civiques de Chénier (1) et Gossec.

On ne pouvoit recommencer les cérémonies et les rites du paganisme, sans proscrire tous les monumens de la Religion catholique, qui avoient échappé aux premières années de la Révolution. L'apôtre de l'irreligion, cet homme qui avoit été tour-à-tour, précepteur d'enfants, espion de police, athée, colporteur, révolutionnaire effréné, magistrat assassin du

(2.) Nous avons renvoyé ces Hymnes à la fin de ce Chapitre, avec la parodie, faite un Chevalier français,

10 Août, Manuel enfin proposa la suppression des cloches , et les cloches furent supprimées par un décret. On en avoit plus besoin , que pour en faire quelques gros sols ; l'anarchie étoit complète; elles avoient sonné dans la nuit du 10 Août , elles ne pouvoient plus être utiles à l'insurrection.

Par forme de compensation , on ordonna la destruction de la cloche d'argent du Palais , et de celle de Saint-Germain l'Auxerrois , qui jadis avoient , dit-on , donné le signal du massacre de la Saint-Barthélemy.

Avant le 10 Août , l'Assemblée connoissant le profond attachement du Roi , non - seulement aux principes de la Religion de ses pères , mais même à la décence du Culte , et au respect dû à ses Ministres , avoit essayé de mettre sa prérogative à une nouvelle épreuve , en supprimant les costumes religieux.

Le Roi ne s'étoit point encore expliqué sur la sanction de ce décret. L'Assemblée le renouvela en ordonnant , que ceux qui ne se conformeroient pas à cette loi , seroient privés de la moitié de leur traitement , pour la première fois , et pour la seconde , seroient déportés.

Ce décret n'étoit que le prélude du terrible arrêt de déportation , qu'on va voir bientôt.

On remarque déjà que non-seulement l'Assemblée s'efforçoit de corrompre l'opinion , mais elle arrétoit encore tout ce qui pouvoit la former ou la redresser (1). Elle connoissoit l'influence des Ministres de la Religion sur l'esprit des Peuples ; elle voyoit avec quelle force ce ressort se dirigeoit vers eux , lorsqu'il n'étoit pas comprimé. Elle eut l'audace de l'anéantir d'un seul coup. Cette mesure fut la déportation générale de tous les Prêtres , qui n'avoient pas voulu être infidèles à leur communion , et que l'honneur et la conscience conservoit aux pieds de l'Autel du Christ , et du Trône des Bourbons. Le despotisme le plus absolu n'eût jamais songé à mettre à exécution un aussi épouvantable arrêt ; la faction n'y consacra pas même une heure ; le décret s'exécuta au travers des cadavres palpitans , et son effet dure encore après sept mois de souffrances.

Ce fut le Dimanche 26 Août , que l'Avocat

(1) Voici ce qu'on lit à ce sujet , dans le Journal de Brissot du 14 Août. « Puisque la nécessité des circonstances exige que nous laissions , comme autrefois à Sparte , dormir un peu la loi , il est très-urgent que toutes les Municipalités , par ordre de l'Assemblée , proscrivent et défendent les Journaux aristocrates , qui infectent l'esprit des foibles et nourrissent celui des méchans. » C'étoit le même langage qu'on tint depuis à Gorsas , Condorcet et Brissot , en pillant leurs presses aristocratiques.

Nantais Benoiston , mon cruel et infâme compatriote , monta à la tribune du crime , y lut et fit adopter le décret suivant. Je le donne en entier. De pareils monumens de barbarie doivent aussi passer à la postérité. Le vertueux Ecclésiastique qui portera ses regards sur mon ouvrage , quand le jour de la persécution sera fini , y relira avec quelque plaisir , l'arrêt de son malheur , et le titre de sa gloire. Un militaire conserve avec un respect orgueilleux le plomb qui l'a frappé.

Décret sur la déportation des Prêtres du mois d'Août 1792.

L'Assemblée nationale , après avoir décrété l'urgence , décrète ce qui suit :

ART. I. Tous les Ecclésiastiques qui étant assujettis au Serment prescrit par la loi du 26 Décembre 1790 , et celle du 27 Avril 1791 , ne l'ont pas prêté , ou qui , après l'avoir prêté , l'ont rétracté , et ont persisté dans leur rétractation , seront tenus de sortir , *sous huit jours* , hors des limites du District du Département de leur résidence , et dans *quinzaine* , hors du Royaume ; ces différens délais courront du jour de la publication du présent décret.

II. En conséquence chacun d'eux se présentera devant le Directoire ou à la Municipalité du District de leur résidence , pour y déclarer le pays étranger dans lequel il entend se retirer , et il lui sera délivré sur-le-champ un passe-port qui contiendra sa déclaration .

tion, son signalement, la route qu'il doit tenir, et le délai dans lequel il doit être sorti du Royaume.

III. Passé le délai de quinze jours, ci-devant prescrit, les Ecclésiastiques non-sermentés qui n'auroient pas obéi aux dispositions précédentes, seront déportés à la Guyanne française; les Directoires de District les feront arrêter et conduire de brigades en brigades aux ports de mer les plus voisins qui leur seront indiqués par le Conseil exécutif provisoire; et celui-ci donnera en conséquence des ordres pour faire équiper et approvisionner les vaisseaux nécessaires aux transports des Ecclésiastiques.

IV. Ceux ainsi transférés, et ceux qui sortiront volontairement, en exécution du présent décret n'ayant ni pension, ni revenu, obtiendront chacun 3 liv. par journée de dix lieues, jusqu'au lieu de leur embarquement, ou jusqu'aux frontières du Royaume, pour subsister pendant leur route. Ces frais seront supportés par le trésor public, et avancés par les caisses de district.

V. Tout Ecclésiastique qui seroit resté dans le Royaume, après avoir fait sa déclaration de sortir, et obtenu passe-port, ou qui rentreroit après en être sorti, sera condamné à la peine de détention pendant dix ans.

VI. Tous autres Ecclésiastiques non-sermentés, séculiers et réguliers, Prêtres, simples clercs, minorés ou frères lais, sans exception ni distinction, quoique n'étant point assujétis au serment, par les loix du 26 Décembre 1770, et 27 Avril 1791, seront soumis à toutes les dispositions précédentes, lorsque par quelques actes extérieurs ils auront occasionné des troubles, venus à la connaissance des Corps adminis-

tratifs , ou lorsque leur éloignement sera demandé par six Citoyens domiciliés dans le même Département.

VII. Les Directoires de district seront tenus de notifier aux Ecclésiastiques non-sermentés qui se trouveront dans l'un ou l'autre des deux cas prévus par le présent article , copie collationnée du présent décret , avec soumission d'y obéir et de s'y conformer.

VIII. Sont exceptés des dispositions précédentes les infirmes , dont les infirmités seront constatées par un officier de santé qui sera nommé par le Conseil-général de la Commune du lieu de leur résidence , et dont le certificat sera visé par le même Conseil-général ; sont pareillement exceptés les sexagénaires , dont l'âge sera aussi duement constaté.

IX. Tous les Ecclésiastiques du même Département , qui se trouveront dans le cas des exceptions portées par le précédent article , seront réunis au chef-lieu du Département , dans une maison commune , dont la Municipalité aura l'inspection et la police (*).

X. L'Assemblée nationale n'entend pas , par les dispositions précédentes , soustraire aux peines établies par le code pénal , les Ecclésiastiques non-sermentés qui les auroient encourues , ou pourroient les encourir par la suite.

XI. les Directoires de District informeront régulièrement de leurs suites et diligences , aux fins du présent décret , les Directoires de Département , qui veilleront à son entière exécution dans toute l'étendue de leur territoire , et seront eux-mêmes tenus d'en informer le Conseil-exécutif provisoire.

(1) On ne tardera pas à voir quel fut le résultat de cette disposition.

XII. Les Directoires de District seront , en outre , tenus d'envoyer tous les quinze jours au Ministre de l'intérieur , par l'intermédiaire des Directoires de Département , des états nominatifs des Ecclésiastiques de leur arrondissement qui seront sortis du Royaume , ou auront été déportés . Le Ministre de l'intérieur sera tenu de communiquer de suite à l'Assemblée nationale lesdits états .

Après un décret aussi violent que celui qu'on vient de lire , on ne pouvoit guères s'attendre que l'Assemblée conservât aucune des cérémonies où la Religion et la Monarchie marchoient à l'appui l'une de l'autre . La piété et la reconnaissance publique avoient consacré depuis 150 ans , une procession au quinze Août , en actions de grâces de la naissance de Louis XIV , naissance qui avoit écarté du Royaume les horreurs de l'anarchie . L'anarchie et l'athéïsme durent détruire cette procession composée de tous les Corps qui representoient ci-devant les intérêts du Peuple . Sa suppression fut décrétée .

Une pyramide en l'honneur de la Liberté fut ordonnée pour remplacer la belle statue de Louis XIV , à la place des Victoires , qui reçut le nom de place des Victoires nationales .

Bientôt on décrêta la fabrication de nouvelles pièces de monnoie , qui devoient porter

au lieu de l'effigie du Roi , le buste de la liberté , représenté par une tête de femme avec les cheveux flottans , et la légende : *liberté , égalité* . L'ère de la liberté fut substitué à celui du règne , et sur le revers on y mit l'empreinte d'une couronne de chêne . Espérons qu'avant peu , le petit nombre qui a été frappé de ces monnoies , sera confiné dans les collections des antiquaires .

Les anarchistes permirent aux pédans de l'Assemblée de masquer la turpitude nationale sous le manteau de certains noms imposans dans le monde philosophique . Le Septemvir Guadet présenta la liste des étrangers célèbres , amis de la liberté et de l'égalité , auxquels l'Assemblée défera le titre de Citoyens Français : ces étrangers furent :

Le Général Washington , Kosciusko , Général Polonais , Anacharsis Clootz le Prussien , le Chanoine de Paw , auteur des recherches sur les Egyptiens , les Grecs et les Américains , les Italiens Gorani et Pestalozzi , Camper le Hollandois , Schyler , Klopstock , et les Anglais Thomas Payne , Priestley , Wilberforce , Clarkson , David Williams , Hamilton , Maddison et Mackintosh (1) .

(1) Il est à croire que Washington n'a jamais eu connaissance de l'injure que lui faisoit l'Assemblée

En appellant ainsi Républicains français ;
tous ces illustres amis de Brissot , l'Assemblée

législative , puisqu'on a vu sa protestation nulle part ; peut-être aussi a-t-il cru que son mépris suffisoit pour une aussi vile attaque. C'étoit Brissot qui étoit le distributeur de ces lettres de cachet de civisme. Oh ! combien ils doivent rougir aujourd'hui ceux qui pensent qu'ils ont pu donner lieu par leurs écrits à une semblable aggrégation. Le vieux Klopstock , l'Auteur du Poëme du Messie , a envoyé dernièrement sa rénonciation à ce titre si peu desirable : voici sa lettre à la Convention.

*Le Barde Klopstock à l'Assemblée nationale
de France.*

Modérateurs de l'Empire français ! je vous les renvoie avec horreur ces titres dont j'étois si fier , tant que j'ai pu croire qu'ils m'associoient à une société de frères et d'amis de l'humanité. Hélas ! le prestige s'est évanoui trop tôt , et la plus affligeante réalité est venue mettre fin à un songe imposteur. Ah ! j'avois cru que ce seroit des rives de la Seine que jailliroit la lumière qui devoit faire luire sur l'Europe entière le jour doux de la liberté.

Pourquoi m'avez-vous trompé ! Vos Droits de l'homme n'étoient donc qu'un piège où vous vouliez faire tomber le Français , afin de mieux l'assassiner ? Apprenez que l'excès de votre barbarie et de vos forfaits , vient de placer une barrière éternelle entre vous et l'heureuse Germanie. On leur récite les tragiques avanturnes qui souillent vos sanglantes annales , et ils fuient épouvantés. Il n'y a rien de commun entre vous et nous , et vous venez de briser sans retour les derniers liens qui nous réunissoient.

Je plains ceux qui se disent Citoyens , et qui répandent à torrens le sang des Citoyens. O crime ! quand ils ont versé le sang , ils dansent autour de leur victime ; ils contemplent d'un œil sec sa dernière convulsion ; ils approchent de plus près leurs oreilles , pour se repaire de son dernier gémissement .

avoit sur-tout en vue de corrompre l'opinion étrangère et de disposer par-là les esprits à l'invasion qu'elle méditoit , pour la propagation de ses principes et de ses voleurs. Brissot rédigea à ce sujet une adresse aux Puissances étrangères. Elle ne fut point adoptée , on en sentit peut-être le ridicule. L'exposition faite par le Citoyen Condorcet , parut suffire. L'ouvrage de Brissot étoit d'ailleurs comme tout ce qu'il faisoit , bien lâche et bien plat. Son bavardage fut ajourné. Je ne le retrace point.

Il fut décrété de convertir en canons tous les monumens de bronze et les décorations de nos Temples , grilles , statues , candelabres , etc. ; la statue du Connétable Montmorency qui ornoit la Cour d'honneur de Chantilly , fut amenée à Paris. La Municipalité de Versailles fut plus sage. Des fédérés étoient allés pour enlever tous les bronzes de cette magnifique habitation de nos Rois. Elle sentit que de cette première destruction à la dilapidation totale du Palais il n'y avoit qu'un pas , et que la ville de Versailles tomberoit

Français , je détourne avec effroi mes regards de cette troupe impie qui assassine elle-même en laissant paisiblement assassiner sous les yeux. Je m'éloigne avec des cris de ce Tribunal exécutable qui égorgé non-seulement la victime , mais qui égorgé aussi la grace du Peuple.

avec le monument royal sur lequel elle étoit fondée , elle demanda graces pour le Palais , en faveurs des étrangers qui viendroient encore jeter quelque argent dans cette ville coupable , lorsque la curiosité les engageroit à venir contempler tant d'illustres débris. Les habitans de Versailles alloient être réduits pour prix de leurs crimes , au sort des Arabes du désert cachés dans des huttes , au milieu des marbres de Palmyre.

Un vieux monument historique se faisoit encore remarquer avec un vif intérêt dans la principale rue d'Orléans. Le Chevalier français en le contemplant , songeoit aux paladins ; l'antiquaire y lisoit la chronique du tems ; l'homme du monde , le littérateur sourioient aux souvenirs qu'il leur retraçoit de Chapelain *au violon de gothique mémoire* , et des tableaux érotiques de Voltaire ; l'artiste de son côté y étudioit l'art dès son enfance ; le groupe de la Pucelle et de Charles VII , subit la destruction commune ; et comment ne l'aurroit-il pas subie , on décréta bien aussi d'abattre les arcs de triomphe de Louis XIV , si connus sous le nom de *porte Saint - Denis* et *porte Saint - Martin*. Ce ne fut pas sans peine que le vieux factieux Dussaulx obtint le rapport du décret , au nom des artistes du monde entier.

Cependant ce n'étoit pas assez que d'avoir donné au Peuple *la douce égalité*, il falloit lui en faire goûter les fruits. En vain on avoit pu objecter ci-devant aux hommes du 4 Août, qu'ils ne pouvoient disposer des propriétés, et porter avec la rapidité de la foudre, le bouleversement dans toutes les fortunes, et le trouble dans toutes les familles; les hommes du 10 Août avoient renversé tous les obstacles, ils pouvoient franchir toutes les bornes; ils décrétèrent successivement :

L'émancipation naturelle des enfans à l'âge de 21 ans. — La suppression de toutes les indemnités accordées ci-devant pour compensation des droits féodaux, et des propriétés de main-morte. — Le partage des biens communaux. — Celui des terres incultes des Seigneurs. — La suppression de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis. — La vente des biens des émigrés par petits lots et à rentes, etc. etc. la clef de la voûte étoit tombée, à chaque minute une pierre de l'édifice se détachoit.

La plupart de ces décrets furent sollicités par les Représentans de la Commune, et les sollicitations de Robespierre étoient, comme on sait, des injonctions: il se passoit peu de jours sans que la barre de l'Assemblée ne fût souillée de la présence de ce farouche dicta-

teur. Il fit décréter que la Commune de Paris avoit bien mérité *de la Patrie*; il disoit au Corps législatif qu'il avoit sauvé l'empire; le Peuple de Paris applaudissoit, le Président la Croix, du haut de son fauteuil, complimenteroit la canaille, lui donnoit les honneurs de la séance, et toutes ces congratulations finissoient ordinairement par quelques centaines de mille livres que l'on accordoit à la Municipalité pour des besoins toujours nouveaux et toujours renaissans; chacun pilloit, personne ne rendoit de compte; et souvent les sommes que l'on reçut de la Trésorerie servirent à disposer une insurrection, dont la crainte faisoit exiger et accorder le double, (on a vu depuis faire des émeutes et un pillage, pour procurer 7 millions à cette Commune infatigable).

C'est ainsi que Paris détruisoit toutes les loix, se jouoit de tous les principes de morale et de justice, pilloit les fortunes particulières, envahissoit la fortune publique, et recevoit des adhésions de tous les brigands du Royaume, qui pratiquoient en petit les concussions dont Paris leur donnoit l'exemple.

On avoit souvent comparé la Capitale à une fille entretenue, et la comparaison étoit juste, grace aux soins que le Gouvernement pre-

noit de lui procurer du pain et des spectacles , pour l'empêcher de se fâcher. Cette maîtresse chérie ne ressemblloit plus alors qu'à une vile prostituée , qui avoit ruiné , empoisonné , et congédié son amant ; elle avoit commencé par être la dupe de tous les filoux constitutionnels qui l'avoient dépouillée , mais au 10 Août , elle étoit tombée (qu'on me pardonne le terme) dans un essaim de racoleurs et de chenapans , qui s'en partagoient , en jurant , les impures guenilles.

Enfin la faction pour assurer l'empire à l'élite des brigands du Royaume , et éloigner sans retour ceux des Députés , qui avoient montré une pudeur feuillantine , constitua , (ce qui ne se constitue point) une Convention nationale : elle adopta pour cela une forme incompatible avec le mot même de *Convention*. Elle ordonna que le Peuple en Assemblées primaires ne pourroit nommer que des Electeurs , qui éliroient ensuite des Représentants. Elle y ajouta une indemnité à ces mêmes Electeurs. C'étoit faire un appel à tous les hommes turbulans , oisifs , pauvres , besogneux , mandians ou fripons ; c'étoit les inviter à aller se faire nommer dans les Assemblées , sûres d'être défrayés dans les orgies électorales ; c'étoit entasser crime sur crime ,

Pétion sur Manuel , Osselin sur Pétion , Robespierre sur Brissot. C'étoit éloigner de ces Assemblées tous les pères de famille , tous les propriétaires. Effectivement , ils n'y *convinrent point*. Le dixième de la Nation , tout au plus , s'assembla ; et comme cette portion est au moins celle des brigands chez une Nation vieille et corrompue , la France dut s'attendre à voir venir de toutes les Provinces un choix de tous ses bourreaux. Ils sont venus , ils en déchirent aujourd'hui toutes les parties , ils ont porté le trouble par - tout , mais tant de sacriléges vont enfin recevoir leur punition : leur procès ne sera pas long , leur accusation sera dans leurs procès-verbaux , et leurs témoins sont tous les habitans du globe (1).

(1) Pendant qu'on imprimoit cet Ouvrage , le Journal de Brissot , du 11 Mars , vient de me tomber sous la main , j'y lis :

» Les Droits de l'homme ne sont plus ; toutes les » loix naturelles sont foulées aux pieds , une nuit a » renversé l'ouvrage de quatre ans , la liberté individuelle , la liberté de la presse. Une faction qui veut » régner au milieu des ténèbres , a défendu à des Députés philosophes d'éclairer leurs Concitoyens. La » loi ne permet plus à Brissot de travailler à la rédaction de ce Journal , etc.

C'est une singularité assez remarquable de voir l'homme du 10 Mars , le bayard par excellence , con-

damné le 10 Mars même au plus terrible supplice pour lui , celui du silence. Pour confondre ce lâche assassin , je lui conseille de relire son Journal du 14 Août , dans lequel il dit qu'il faut laisser dormir un peu la loi. Eh bien ! elle dort aujourd'hui pour toi , malheureux ! mais elle ne dormira pas toujours !

Gorsas s'est sauvé de l'incendie de ses presses le même jour , un pistolet à la main ; c'étoit Gorsas qui avoit fait brûler le 11 Août à la tête de ses ouvriers les presses aristocrates et feuillantines :

Maitre Corsas ! vous voyez qu'il est juste
Qu'on soit puni par où l'on a péché.

HYMNE DES MARSEILLAIS.

Allons, enfans de la Patrie !
 Le jour de gloire est arrivé !
 Confre nous, de la tyrannie
 L'étendart sanglant est levé. (*bis*).
 Entendez-vous, dans les campagnes,
 Mugir ces féroces soldats ?
 Ils viennent, jusques dans vos bras,
 Egorger vos fils, vos compagnes —
Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons ;
Marchez (*bis*) qu'un sang impur abreuve vos sillons !

QUE veut cette horde d'esclaves,
 De traîtres, de Rois conjurés ?
 Pour qui ces ignobles entraves,
 Ces fers dès long-tems préparés ? (*bis*).
 Français, pour vous ! ah ! quel outrage !
 Quels transports il doit exciter ?
 C'est vous qu'on ose méditer
 De rendre à l'antique esclavage ! —
Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons ;
Marchez (*bis*) qu'un sang impur abreuve vos sillons !

Quoi ! des cohortes étrangères
 Feroient la loi dans nos foyers !
 Quoi ! ces phalanges mercenaires
 Terrasseroient nos fiers guerriers ? (*bis*).
 Grand Dieu ! — par des mains enchaînées
 Nos fronts sous le joug se ployeroient,

De vils despotes deviendroient
 Les maîtres de nos destinées !—
 Aux armes , Citoyens ! formez vos bataillons :
 Marchez (*bis*) qu'un sang impur abreuve vos sillons !

FRANÇAIS , en guerriers magnanimes ,
 Portez ou retenez vos coups ;
 Epargnez ces tristes victimes
 A regret s'armant contre vous : (*bis*).
 Mais le despote sanguinaire !
 Mais les complices de Bouillé ,
 Tous ces tigres qui , sans pitié ,
 Déchirent le sein de leur mère !—
 Aux armes , Citoyens ! formez vos bataillons ;
 Marchez (*bis*) qu'un sang impur abreuve vos sillons !

AMOUR sacré de la Patrie !
 Conduis , soutiens nos bras vengeurs !
 Liberté , Liberté chérie !
 Combats avec tes défenseurs . (*bis*).
 Sous nos drapeaux , que la victoire
 accoure à tes mâles accens
 Que tes ennemis expirans
 Voient leur triomphe et notre gloire !
 Aux armes , Citoyens ! formez vos bataillons :
 Marchez (*bis*) qu'un sang impur abreuve vos sillons !

P A R O D I E

Faite par un Gentilhomme Français,

ALLONS, amis de la Patrie,
 Français, trop long-tems aveuglés,
 Que des suppôts de l'anarchie
 Les drapeaux sanglans soient brûlés ! (*bis*).
 La famine est dans vos campagnes,
 Voyez vos malheureux enfans ;
 Ils sont débiles et mourans,
 Ainsi que vos tristes compagnes.

Rentrez dans vos foyers, quittez vos bataillons,
 Rentrez (*bis*) et que vos bras cultivent vos sillons.

CERTES, vous aviez moins d'entraves,
 Français, quand vous aviez un Roi,
 Maintenant vous êtes esclaves
 Et des brigands vous font la loi. (*bis*).
 Pour un Peuple fier quel outrage !
 Réveillez-vous, il en est tems,
 Et ne souffrez pas plus long-tems
 Cet avilissant esclavage.

Rentrez dans vos foyers, etc.

Ne craignez rien, Français fidèles,
 De tous ces soldats étrangers,
 Contre la fureur des rebelles,
 Ils protégeront vos foyers. (*bis*).
 Bientôt leurs armes combinées
 Triomphantes dans les combats
 Viendront venger les attentats
 Dont vos annales sont souillées.
 Rentrez dans vos foyers, ect.

TREMBLEZ , tyrans . lâches , perfides ,
 L'opprobre de notre Pays ,
 Tremblez , vos projets parricides
 Vont enfin recevoir leur prix. (bis).
 Des Français redoutez la rage ,
 Bientôt ils ouvriront les yeux ,
 Sur vous et sur l'abyme affreux
 Où les entraînoit votre ouvrage.
 Aux armes , Chevaliers , formez vos escadrons ,
 Vengez (bis) du grand Henri les nobles rejetons ,

PROSCRITS , Chevaliers magnanimes ,
 Portez ou rétenez vos coups ,
 Epargnez ces tristes victimes (b).
 Qu'on force à marcher contre vous ,
 Mais frappez , arrachez la vie .
 A ces sectaires furieux
 Qui dans leurs Clubs audacieux
 Prêchent le meurtre et l'incendie .
 Aux armes , Chevaliers , etc.

AMOUR sacré de la Patrie
 Conduis tes généreux vengeurs !
 Royauté , Royauté chérie ,
 Enflamme tes vrais défenseurs . (bis)
 Sous les drapeaux que la victoire
 Couronnant le jeune Louis
 Te rende enfin avec les lys
 Tes arts , ton bonheur , et ta gloire .
 Aux armes , Chevaliers , etc.

Complainte de la Reine de France.

C'EN est donc fait , ô mon Epoux !
 Philippe a comblé sa vengeance ,
 Tu viens de tomber sous ses coups ,
 Il n'est plus de vertus en France :
 L'injustice et la cruauté
 Dans tous les cœurs ont pris leur place ,
 Et la perfide lâcheté
 Plus cruelle encor que l'audace .

Ma fille , hélas ! jamais tes yeux
 Ne reverront ton tendre père ;
 Ce parfait ouvrage des Cieux ,
 Elisabeth n'a plus de frère !
 Elisabeth , Elisabeth ,
 Modèle d'amour et constance ,
 Des barbares l'affreux projet
 Accuse aussi ton innocence .

Toi qui souvent des assassins ,
 Mon fils , as désarmé la rage ,
 Reçois ce papier (*) de mes mains ,
 Voilà ton plus bel héritage .
 Pardonne à tous nos ennemis
 Comme ton père leur pardonne ;
 L'auguste fils de Saint-Louis (**) ,
 En montant au Ciel te l'ordonne .

(*) Le Testament de Louis XVI.

(**) Fils de Saint-Louis , vous montez au Ciel . —
 Paroles prononcées par Edgeworth , Confesseur du
 Roi , aux pieds de l'échafaud .

Vous qui souffrez , des coups du sort
 N'accusez point la barbarie.
 Pourriez-vous bien vous plaindre encore ,
 En contemplant ma triste vie.
 Pour vous il n'est plus de malheurs ,
 J'en épuisai la coupe amère :
 Ah ! pour bien sentir mes douleurs
 Faut être épouse , Reine et mère .

Dans le chagrin mon cœur noyé ,
 N'a point d'asyle en sa souffrance ,
 On me refuse la pitié , (*)
 Et je régnois hier en France !
 Ainsi quand tout me fait la loi ,
 Cher et tendre époux , de te suivre ,
 La gloire de mon jeune Roi
 M'impose le tourment de vivre .

Mon fils , pour rendre à son devoir
 Un Peuple encore dans l'ivresse ,
 Pour faire chérir ton pouvoir ,
 Pour faire bénir ta jeunesse ,
 Je te parlerai jour et nuit
 Des douces vertus de ton père :
 Un autre y joindra le récit
 Des infortunes de ta mère .

(*) On a défendu aux Commissaires du Temple de rendre compte de la situation des augustes prisonniers , de crainte que le Peuple ne s'attendrit sur leur sort .

C H A P I T R E V.

Opérations militaires de l'Assemblée. —

*Dernier mouvement, et fuite de M. de La
FAYETTE,*

L'ASSEMBLÉE étoit dans les plus vives inquiétudes sur la manière dont l'armée française apprendroit la nouvelle de l'insurrection du 10 Août , et de la déchéance du Roi. Les Généraux qui se trouvoient à la tête de cette armée , étoient presque tous des Membres de l'Assemblée constituante. Presque tous faisoient partie de cette minorité factieuse de la Noblesse qui avoit trahi ses sermens et dont plusieurs avoit abandonné leur Roi , pour suivre leur Duc d'Orléans. Leurs Aides de camp , leurs frères d'armes étoient Membres du Corps législatif ; ceux - ci corroboroient leur parti dans Paris : ils les instruisoient de ce qui se passoit dans les Comités insurrectionnels : Théodore Lameth , Jaucourt , Girardin , Dumas , Aubert du Bayet , d'Aveyrhoul , et quelques autres étoient les suppléans nés des Généraux La Fayette , Alexandre Lameth , la Tour-Maubourg , etc.

Ces Messieurs n'écutoient , ne voyoient que le grand La Fayette ; c'étoit , à les entendre , *le fils ainé de la liberté , le fléau de l'aristocratie , tout parloit de sa gloire* ; il n'étoit point dans le dictionnaire des courtisans assez d'épithètes et d'adjectifs , pour signaler l'homme que le feu Duc de Choiseul avoit nommé à la première vue , *Gilles premier*.

Les Directeurs de la conspiration du 10 Août , ne pouvoient douter que leurs frères n'eussent fait parvenir des avis certains au Général La Fayette. Il fallut donc employer les dernières ressources de la tactique , de la désorganisation , pour éloigner de nos troupes tous les Généraux asservis , les remplacer sans soulèvement par des Républicains , et changer le plan de défense qui existoit.

Ce n'étoit pas un médiocre travail que de chercher à purger l'armée de cet esprit constitutionnel qu'elle avoit reçu des Chefs. Les Soldats , ainsi que les Volontaires nationaux , trouvoient dans la manière dont la guerre étoit suivie par ces Messieurs , tout ce qui pouvoit flatter leur amour-propre , leur lâcheté , leur paresse et leur cupidité. Le titre de la Constitution qui disoit que la France renonçoit à s'aggrandir , leur promettoit une simple et douce campagne défensive. Fuyoient-

ils ? ils pouvoient accuser ou tuer leurs Officiers. S'ils ne combattoient pas, ils n'en avoient pas moins le plaisir de s'entendre appeler braves , et de se voir caresser chaque jour à l'ordre. Enfin , le petit nombre de soldats que l'Etat avoit alors à entretenir , et les soins actifs du Pouvoir exécutif, ayant permis d'avoir des magasins bien approvisionnés , il n'étoit point rare de voir des soldats de la Patrie vendre jusqu'à six fois de suite , les armes et équipemens qu'on leur donnoit , et qu'on renouvelloit à leur première pétition.

Il falloit leur faire prendre le change sur la journée du 10 Août , et les disposer à résister aux étrangers qui menaçoient la frontière. On employa à cet effet le moyen d'usage. Des Commissaires de l'Assemblée allèrent s'assurer du serment nouveau des troupes. Ils ne demandèrent point d'abord qu'on le prêtât à *la République*. La faction l'avoit bien dans le cœur , cette République , mais elle n'osoit pas encore seulement en articuler le nom : on ne demanda qu'un serment pur et simple , à *l'égalité*. Le soldat qui n'y comprenoit rien , consentit à le faire. On avoit eu soin de répandre dans toutes les chambrées que les armées et Gardes nationales de tout le Royaume l'avoient déjà prêté , de sorte que chaque corps

convoqué séparément, donna son adhésion au nouvel ordre de choses, et cela par suite de *cette peur des inconnus*, qui a fait toute la révolution.

Cette peur des inconnus a eu de si terribles résultats depuis quatre ans, que je ne peux m'empêcher d'en parler encore.

Lors de la révolte du 14 Juillet, on fit renvoyer au Roi ses troupes fidèles, par l'exagération avec laquelle on lui peignit le nombre et la force des révoltés. On lui fit craindre que 30,000 soldats ne fussent accablés sous le nombre de 3000,000 insurgents, et dans la réalité, il n'y avoit pas plus de 5 à 6 milliers; qu'un régiment Suisse eût dispersés. Le reste étoit des Bourgeois, ou même des Prêtres et des Gentilshommes qui encombroient les rues par curiosité. Ce fut une semblable *terreur panique* qui fit paralyser les Gardes-du-Corps et les Suisses au 5 Octobre, qui fit prêter le premier Serment du 4 Février; ce fut *la peur des inconnus*, qui causa pareillement le retour de Varennes. M. de Goguelat y promettoit au Roi de le dégager de vive force avec ses 50 Hussards, et de le conduire à M. de Bouillé; on dit à Sa Majesté qu'il seroit impossible d'y réussir, à cause de la multitude qui s'amassoit; on hésita quelques heures, et

l'on perdit le tems le plus précieux , car il n'y avoit d'abord qu'une poignée d'hommes mal armés , plus mal commandés encore dans le sein des ténèbres , et 10 Cavaliers les au-roient fait disparaître : lorsque le Général Bouillé marcha sur Varennes , il fut arrêté dans sa course par un rapport qui lui peignit l'es-corte du Roi , comme de 40,000 hommes , tan-dis qu'il avoit au plus à sa suite 1500 paysans , qu'un escadron de *Royal Allemand* auroit dissipés : tous les décrets , que l'on sawoit bien que le Roi n'auroit jamais consenti à sanc-tionner , lui avoient été arrachés par la crainte de voir sa femme et ses enfans sacrifiés , les châteaux brûlés , et les Nobles massacrés . Pa-ris lui- même accoutumé à répandre *la ter-reur* dans les Départemens par sa force cen-trale , et les différens genres de puissance et d'influence qu'il renfermoit , fut subjugué à son tour par *la peur des inconnus* lors de l'arrivée des Marseillais et des Fédérés . *Cette terreur* qu'il répandoit dans chaque Départe-ment , il la reçut de tous à- la - fois . Les frères de Brest , les amis de Marseille , les frères et amis de Bordeaux anéantirent de frayeur la Garde nationale Parisienne . C'est ainsi que chaque soldat craignant toutel'armée , chaque armée craignant toute la force publique , l'A-

semblée nationale vit ap prouver son 10 Août sans m urmure , lorsqu'à peine un vingtième des soldats Français y étoit seulement indif- férent.

Ce nouveau serment fut prêté , comme tous ceux de la révolution , *librement* , disoit - on , mais dans le fait , *en tremblant* .

Cet art de diriger et de prévenir *la terreur panique* , est le grand ressort des Gouvernemens , et le grand art des Gouvernans. *Donnez-la , et ne la recevez jamais* , devroit être l'axiome de tous les Ministres ; et il l'a bien connu , celui-là qui voyant , au mois d'Octobre 1792 , quelques centaines de brigands à Londres s'appuyer sur quelques douzaines de collègues répandus dans les diverses villes des Comtés , pour propager sourdement un vœu séditieux que le silence de la terreur auroit pu faire prendre ensuite pour le vœu du Peuple , a senti qu'il ne falloit que se présenter d'une manière ferme et décidée , pour faire rentrer dans la poussière ces orgueilleux insectes. Des associations de propriétaires ont été formées avec la rapidité de l'éclair , et leur effet a été aussi prompt que celui de la foudre ; la Nation , à l'avis du péril , a été ralliée à l'instant sous les drapeaux de la royauté et de la propriété ; les factieux écrasés sous le poids de la honte et

de la terreur panique , n'ont trouvé de refuge qu'en se cachant ; ils ont dit pour s'excuser , en accusant le Ministre , qu'ils n'avoient point existé , et par cet aveu même , ils ont prouvé qu'ils existoient . Ainsi M. Pitt , ayant placé la terreur entre les mains des corps intéressés à conserver , a sauvé son pays d'une conspiration réelle en conspirant lui-même contre les conspirateurs , tandis qu'en France , M. Nекker a tout perdu en caressant de semblables terreurs , et s'en servant même comme d'un moyen d'influence auprès d'un Monarque foible .

L'Assemblée nationale usant de cette *terreur* , pour fonder sa tyrannie et détruire les propriétés , s'assura des sermens des quatre armées qu'elle avoit alors sur pied . La France ne comptoit pas dans ce tems là tous les Souverains de l'Europe , pour ses ennemis . Son Roi l'avoient empêchée , autant qu'il avoit pu , de se précipiter dans l'abîme d'une guerre universelle , où il sentoit qu'ils devoient tous périr ensemble . Le tems n'étoit pas venu encore où il nous faudroit chercher 500 mille hommes pour nous défendre : 150 mille soldats composoient alors toute notre force active . Cette force étoit répartie en trois armées , divisées en différens points .

L'armée de Flandre ou du Nord , aux ordres de La Fayette , venoit de tenter sous ce Général et le vieux Luckner , une invasion en Brabant , qui n'avoit abouti qu'à faire brûler les faubourgs de Courtray , et tuer le Général Gouvion ; elle étoit dans le plus mauvais état Ce désordre avoit été occasionné par le départ précipité des deux Commandans , qui avoient eu ordre de se porter à la hâte sur les endroits menacés par le Duc de Brunswick. Le commandement de la frontière de Flandre étoit resté par - là au Général constituant Arthur Dillon , ayant sous ses ordres Dumouriez et Bourdonville. Répartis à Maubeuge , à Pont - sur - Sambre et au camp de Maulde , à peine ces trois Généraux réunissoient - ils vingt mille hommes effectifs , qui ne pouvoient empêcher Clairfait de venir insulter le territoire français jusqu'à Bavay. La Fayette étoit allé à Sedan se mettre à la tête de la portion de son armee , qu'on appelloit l'armée des Ardennes. Arthur Dillon en apprenant le récit des événemens du 10 Août , pensa qu'il pourroit , aidé de La Fayette , lutter contre le torrent qui venoit de se former. Il devoit au Roi sa promotion récente au grade de Lieutenant-général ; il aspiroit au Gouvernement de la Martinique ; sa famille avoit tou-

jours été comblée des grâces de la Cour ; il regarda comme son devoir de donner au Roi et à la Constitution une dernière marque de fidélité. Il publia dans son camp , dès le treize Août l'ordre que voici :

» De grands et sinistres évènemens ont eu lieu
 » dans la Ville de Paris. Le Général Arthur Dillon ,
 » commandant en chef sur la frontière du Nord ,
 » ne peut les communiquer à l'armée , avant d'en
 » avoir été instruit d'une manière officielle ou cer-
 » taine ; mais on assure que la Constitution a été
 » violée ; quels que soient les parjures , ils sont les
 » ennemis de la liberté française. Le Général saisit
 » cette occasion périlleuse de renouveler son serment
 » de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang
 » pour le maintien de l'intégrité de la Constitution du
 » Royaume , décrétée par l'Assemblée nationale cons-
 » tituante aux années 1789 , 1790 et 1791 . et d'être
 » en tout fidèle à la Nation , à la Loi et au Roi.

» A. Dillon.

Après avoir rendu cette proclamation , Dillon voulut la faire adopter par toute son armée. Dumouriez qui commandoit alors au camp de Maulde , avoit trop d'esprit pour ne pas s'apercevoir qu'en y adhérant , il se mettoit en quelque sorte sous la tutelle et la protection de La Fayette , grand arc-boutant de cette opposition ; il sentoit aussi que n'ayant

ni trésor , ni munitions , ni approvisionne-
mens , les Généraux coalisés n'auroient pas
pour quinze jours de puissance ; il ne voulut
donc point entreprendre une besogne impra-
tiquable , et dans laquelle encore il n'eût été
qu'en troisième ligne ; il se moqua de son Gé-
néral Dillon , et passa au véritable ordre du
jour , qui étoit le serment de l'égalité.

Il se trouva que la frontière où il comman-
doit , étant la plus rapprochée de Paris , son
serment arriva le premier de tous ; on ne pou-
voit trop récompenser un pareil exemple ; on
s'empressa de lui confier le commandement
de l'armée de La Fayette , et bientôt celui de
toutes les forces de la République.

Les trois commissaires de l'Assemblée , Belle-
garde , Delmas et Dubois-Dubais , arrivèrent
à l'armée de Flandre . Le malheureux Dillon ,
à qui la tête avoit tourné , depuis le massacre
du Général de ce nom , effrayé de l'arrivée de
ces trois Commissaires , s'amenda , se confon-
dit en excuses , prétexta cause d'ignorance ,
fut pardonné , mais réduit à servir sous les
ordres de ce Dumouriez qu'il commandoit
naguère . Ces humiliations , de serviles et bas-
ses flatteries aux Jacobins , à la Municipalité ,
aux assassins du 2 Septembre , ne l'ont pas
préservé depuis de l'inaction , ni même des

dénonciations ; il s'en console , dit-on , en buvant ; cependant , à l'entendre , c'est lui qui a sauvé la République , en occupant en Champagne le poste des Islettes , que M. le Due de Brunswick ne voulut jamais prendre (1).

L'arrivée des trois Commissaires et leur réception au camp de Maulde par le Général Dumouriez , son devenues , par les circonstances postérieures , un morceau d'histoire très piquant. On verra avec plaisir comment ce Général traitoit alors les Commissaires nationaux. Voici ce qu'on lit dans des lettres patriotiques du camp de Maulde , du 20 Août :

« Ce Camp , célèbre par son patriotisme , a fait aux Commissaires de l'Assemblée nationale l'accueil *le plus honorable et le plus touchant* : Soldats , Généraux , Officiers , tous se sont disputé l'avantage de donner des témoignages plus vifs de confiance , de respect et d'attachement pour les Représentans du Peuple. — .

(1) Je ne parlerai plus de ce Dillon ; c'est avec bien de la répugnance que je me suis vu forcé par la sévérité de mon caractère d'Historien , à le mettre sur la scène ; mais que la sensibilité de sa nombreuse famille n'en soit point alarmée ; le sang qu'elle a versé pour la France , depuis cinquante ans , les fidèles serviteurs qu'elle a donnés au Roi , dans l'Eglise , dans l'armée et dans les lettres , justifieront toujours la faveur dont elle a joui. Arthur Dillon avoit aussi , lui , débuté d'une manière heureuse. Des passions vives l'égarèrent , il crut en La Fayette , il voulut raisonner sur l'honneur , il perdit la tête.

Cinquante dragons, commandés par un Capitaine ; un Lieutenant et un Sous-lieutenant, ont été au-devant des Commissaires jusqu'à Saint-Amand ; cette escorte a été remplacée, à l'entrée du Camp, par une garde d'honneur de deux bataillons avec leurs drapeaux. Les Généraux qui étoient venus recevoir les Commissaires, les ont embrassés bien cordialement, et conduits au quartier-général, au bruit du canon du grand parc et des redoutes.

Après dîner, les Commissaires ont voulu rendre au camp une visite d'amitié. On bat la générale ; en cinq minutes, douze mille hommes sont sous les armes, sur deux lignes, devant leurs faisceaux. Au sein de cette armée de frères, au milieu des plus bruyantes acclamations, s'avancent les trois Commissaires charmés, attendris de ce spectacle. Arrivés au premier bataillon de Paris, ils entendent une musique guerrière, adoucissant ses mâles accens, faire retentir l'air de famille : *Où peut-on être mieux ? etc.* Ils embrassent les Chefs, la troupe présente les armes aux Représentans de la Majesté nationale, et le drapeau les salue. Vive la Nation, s'écrie-t-on aussi-tôt, vive l'Assemblée nationale ; vive la liberté et l'égalité ! Il n'y a qu'un cri, comme il n'y a qu'un esprit et qu'un cœur.

La Cavalerie ne témoigne ni moins d'allégresse, ni moins de confiance ; à chaque bataillon, à chaque escadron, même accueil, mêmes hommages, mêmes acclamations. A peine un corps avoit-il passé cette revue de famille, qu'il posoit ses armes aux faisceaux, se précipitoit à la suite des Commissaires, et les escortoit de ses bénédictions et de ses applaudissemens. Ils étoient parvenus au dernier bataillon, l'armée en-

tière les suivait et les accompagna au grand parc , où la musique réunie de tous les corps exécuta *un ravisant ça ira* , dont tous les cœurs battoient la mesure. On retourne ensuite au quartier-général avec cet immense cortège , qu'à l'ensemble de ses mouvements , de ses transports , de ses cris , on eût pris pour une seule masse homogène. Tous les Officiers viennent rendre aux Commissaires une visite de Corps.

Soudain un courrier arrive , et demande à traverser la multitude , dont les flots se pressoient autour du quartier-général. On lui ouvre un chemin ; il s'approche , il demande M. Dumouriez , il lui présente un paquet. Le Général l'ouvre..... La joie éclate.... Le traître La Fayette est destitué ; Dumouriez le remplace ; il est nommé Commandant-général de l'armée du Nord. A cette nouvelle , le camp , qu'on eût pu croire épuisé d'allégresse , se livre à des transports qui ne le cèdent en rien aux premiers ; *ils accompagnent les Commissaires jusqu'à leur voiture , et cinquante chevaux les escortent jusqu'à Valenciennes.*

Le lendemain 19 , le Général Dumouriez s'est rendu à Valenciennes , pour conférer avec les Commissaires sur les moyens de réduire le rebelle La Fayette. Le camp reste sous les ordres de son fondateur , M. Bouronville , qui s'y est long-tems trouvé avec quatre bataillons et deux escadrons , en présence de vingt-cinq mille ennemis , que par son courage et son infatigable activité , il a un peu guéris du goût de le harceler. C'est le jeune père de cette nombreuse famille ; dont il est respecté , quoique doux , et aimé quoique sévère , parce qu'il sait soutenir sa douceur par sa sévérité , et tempérer sa sévérité par sa douceur . »

Après une fête aussi brillante et aussi cordiale , qui auroit pu croire que six mois après , au même lieu , quatre nouveaux Commissaires nationaux et le fondateur du camp lui-même , y eussent été arrêtés par Dumouriez , et que ces mêmes 50 Cavaliers qui alloient prendre les uns aux boues de Saint - Amand , pour les conduire en triomphe , alloient tristement escorté les autres aux prisons de Mons : Fortune ! voilà de tes jeux.

Les expressions de Dumouriez à cette époque , sont bonnes à recueillir . Il écrivoit à son ami Gensonné le 14 Août :

« Dillon vient de se perdre lui-même par
» une déclaration de royalisme , qu'il a si-
» gnifiée à l'ordre dans son camp de Pont-
» sur-Sambre , et qu'il m'a ordonné de publier
» dans le mien . Je lui ai formellement dé-
» sobéi , et j'ai fait remettre ces pièces aux
» Commissaires de l'Assemblée qui viennent
» d'arriver à l'armée . Je les attends demain
» au camp .

« J'espère enfin pouvoir rendre de grands
» services à la cause de la souveraineté et de
» la liberté du Peuple français . J'y travaillerai
» de toutes mes forces , ainsi qu'à restaurer
» la liberté Belgique ».

Le grand mérite de Dumouriez étoit alors
de

de désobéir et d'annoncer l'invasion du Brabant. Licence et pillage , voilà quels étoient ses titres à la confiance nationale. Il avoit déjà donné l'exemple de l'insubordination , en refusant , avant le 10 Août , de correspondre avec le Ministre de la guerre et ses Généraux. Il avoit pris la résolution de s'adresser directement au Président de l'Assemblée. Il flattoit par-là l'orgueil d'un Corps , qu'il voyoit envahir sans obstacle toute la puissance. Ce parti n'étoit pas le plus honorable , ni même le plus constitutionnel , mais il étoit le plus sûr , autant qu'il peut y avoir quelque chose de sûr dans une république anarchique.

Maintenant , il faut passer au camp du Général La Fayette ; il faut parler des demi-regrets , des demi - fureurs , des demi - mesures de ces abortons de la Révolution qui composoient sa cour constitutionnelle.

L'Assemblée nationale avoit doublé pour l'armée du Nord , le nombre de ses Commissaires. Elle y en avoit envoyé six , tandis qu'elle s'étoit contentée de trois pour celles de Lorraine et d'Alsace. Elle avoit prévu que les dernières convulsions de la Constitution seroient plus violentes au quartier-général de La Fayette , qu'à celui du vieux imbécille Luckner , à qui tout , hors le vin et l'argent ,

étoit assez indifférent, et à celui de M. de Biron, qui depuis quatre ans étoit dans le secret. Elle multiplia les puissances, en raison des résistances, et elle dépêcha encore trois de ses forts, à l'armée des Ardennes, pour y expédier le foible La Fayette. Kersaint, Antonelle et Perlady, furent ses émissaires.

La Fayette se trouva pressé entre mille écueils, et dans cette position affreuse, sa conscience ne pouvoit pas même le rassurer. Son parti à l'Assemblée étoit vaincu ; c'étoit son accusation rejetée le 8 Août, qui avoit mûri l'explosion du 10; c'étoit le sang versé au Champ - de - Mars, c'étoit sa longue dictature dans les rues de Paris, c'étoit sa parenté avec M. de Bouillé, c'étoit sa démarche du mois de Juillet, qui faisoient ces crimes aux yeux du peuple; ou pour mieux dire, c'étoient là les moyens apparens dont se servoit la Providence, pour venger le sang de Favras, la longue captivité du Roi et trois ans d'ambition et de révolte.

Quel parti prendra-t-il dans cette circonsistance ? Rien ne peut le justifier devant quelque tribunal que ce soit. S'il est à la barre du Parlement, il est criminel de lèze-majesté. Devant le Tribunal-révolutionnaire, il a versé le sang du Peuple. A une chambre des Pairs,

il eût été condamné pour avoir propagé le dogme de l'insurrection , et les prétendus droits de l'homme ; à la Haute cour nationale même on l'eût accusé d'avoir déplacé *son armée* sans sujet , de l'avoir fatiguée sans autre motif que celui de conserver , sous sa main , une troupe qui lui fut dévouée. On lui aurait prouvé que cette armée nationale se trouvoit cantonnée au sein de l'été , que les frontières étoient ouvertes à l'ennemi , et qu'il étoit un traître. Le bandeau est tombé , l'illusion a cessé. Son peuple de banquiers et de bourgeois n'est plus là , c'est un nouveau peuple terrible de Sans - culottes , affamé de sa tête , et altéré de son sang. Il assemble en désordre et en tumulte , le 13 Août , son petit conseil et les Corps administratifs du Département des Ardennes. On y prend avec précipitation des résolutions qui ne portent aucun caractère de grandeur. Tout y portoit cet esprit de vertige , qui est aussi l'avant - coureur de la chute des intrigans. Dès le même jour , un Officier du nom de le Veneur , écrit aux Bataillons de ligne et nationaux , la lettre suivante , pour les prémunir par une première séduction , contre les séductions des Commissaires qu'on attend :

« Soldats Citoyens , il n'est plus rien à vous

» dissimuler ; la Constitution que vous avez
 » juré de maintenir, n'est plus ; les Marseillais
 » et une troupe de factieux ont assiégié le
 » Château des Tuilleries ; la Garde nationale
 » et les Gardes Suisses ont fait une vigoureuse
 » résistance ; mais manquant de munitions,
 » ils ont été obligés de se rendre. M. d'Affri,
 » ses Aides-de camp, et toute sa famille ont
 » été massacrés. Le Roi, la Reine, et toute la
 » Famille royale se sont sauvés à l'Assemblée
 » nationale : les factieux s'y sont portés, te-
 » nant d'une main le fer, et de l'autre la
 » flamme ; et l'ont forcée de décréter la sus-
 » pension du Roi, ce qu'elle a fait pour lui
 » sauver la vie. Citoyens, vous n'avez plus
 » de Représentans ; l'Assemblée nationale est
 » esclave. Vos armées sont sans chef, Pétion
 » règne ; le farouche Danton et ses satellites
 » sont maîtres.... Ainsi, soldats, choisissez
 » si vous voulez rétablir sur le trône l'héritier
 » de la Couronne, ou si vous voulez Pétion
 » pour Roi ».

Cette lettre produisit l'effet qu'on desiroit. Les troupes donnèrent quelques espérances. Cependant, il n'étoit pas difficile de voir que le Général qui l'avoit dictée n'étoit qu'un intrigant désappointé, qui faisoit proposer à ses soldats de choisir entre Pétion, ou lui-même, sous le nom du Roi de la Constitution.

A cette lettre provisoire , La Fayette en joignit une à la Municipalité de Sedan , pour lui donner ordre d'arrêter les Commissaires qui alloient arriver. Il prenoit tout sous sa responsabilité de Général de la Constitution. Cette lettre , ainsi que les arrêtés et les procès-verbaux du Département et de la Commune , furent envoyés et répandus avec profusion dans les Départemens voisins. Ils ne convertirent et n'ébranlèrent presque personne. On ne pouvoit croire à la bonne-foi d'un homme qui , après 3 ans de *violences exercées par lui* sur le Roi , se plaignoit de *violences exercées par autrui* , le 10 Août.

Copie d'une lettre de M. LA FAYETTE , écrite le 13 Août 1792 , du quartier général , à la Municipalité de Sedan.

Il doit arriver des Commissaires de l'Assemblée nationale , pour prêcher une doctrine inconstitutionnelle. Il est démontré à tout homme de bonne-foi , qu'au 10 Août , époque de la suspension du Roi , l'Assemblée nationale a été violentée ; et que les Membres qui ont accepté une telle mission , ne peuvent être que des Chefs ou des instrumens de la faction qui a ainsi asservi les Chefs de l'Assemblée nationale et le Roi.

Je requiers , aux termes de la loi relative à l'état de guerre et sur ma responsabilité unique et person-

nelle , la Municipalité de Sedan de retenir les individus se disant Commissaires de l'Assemblée nationale , et de les mettre en lieu de sûreté , sous la garde d'un Officier supérieur , qui , également sous ma responsabilité unique et personnelle , exécutera cet ordre auquel il ne peut se refuser sans être immédiatement traduit à un Conseil de guerre.

Je dois aussi requérir les Autorités constituées des Départemens , en vertu des mêmes loix , d'approuver ces mesures , et je ferai la même demande au Tribunal du District de Sedan , et aux différens Départemens où sont situées les troupes qui me sont confiées.

Cette pièce déposée à la Municipalité doit servir de titre pour montrer que ni la Commune de Sedan , ni la Garde nationale que la loi met sous mes ordres , ni les troupes de ligne , tant volontaires que les troupes de ligne , et particulièrement M. Sicard , colonel au 45e. régiment , que je destine à cette mission , ni les Corps administratifs et judiciaires qui pourroient concourir à l'arrestation des Commissaires , ne sont sujets à aucune responsabilité , et que c'est moi qui , fidèle à mes sermens , aux principes de la déclaration des droits , à la Constitution que la volonté souveraine de la Nation a décrétée , que c'est moi seul qui requiers , comme j'en ai le droit , toutes les mesures qui peuvent constater la résistance à l'oppression , le premier devoir des ames libres.

Signé La FAYETTE.

Les Commissaires arrivèrent à Sedan avec leur secrétaire Clairval , le lendemain 14 Août.

Le procès-verbal de la Commune de Sedan ayant tous les caractères d'authenticité , me dispense de donner sur leur arrestation d'autres détails que ceux qui y sont consignés. J'y ajouterai seulement que le *brave républicain Kersaint* , tremblant pour sa vie , pleuroit comme un enfant , et qu'il se jeta même quelquefois à genoux pour demander grace au Peuple.

Extrait du procès-verbal du Conseil-général de la Commune de Sedan.

Cejourd'hui 14 Août 1792 , ont été amenés en la Maison commune quatre particuliers venant de Mézières , munis de passeports. Ces étrangers interrogés sur leurs qualités et l'objet de leur voyage , se sont dits Députés de l'Assemblée nationale , et chargés d'une mission dont ils ont donné communication. Examen fait des passeports , leur forme ne porte pas les caractères voulus par la loi du 21 Mars dernier ; d'ailleurs portant ces mots en un renvoi non approuvé ; et d'obéir aux ordres qu'il donnera ; lesquels mots et leur date à une époque trop fatale aux vrais amis de la Constitution , sont la preuve que ces pièces ne méritent aucune confiance. Examinant ensuite la commission , en la supposant émanée de l'Assemblée nationale , il résulte qu'on ne peut la regarder ni comme acte législatif , ni comme acte libre. 1^o Elle n'est pas revêtue des formes voulues par l'Acte constitutionnel , c'est-à-dire , de la sanction du Roi. D'a-

leurs les pouvoirs conférés à ces prétendus Commissaires sont une entreprise sur le Pouvoir exécutif. 2°. Cet Acte ne peut être libre , puisqu'il n'est malheureusement que trop notoire par sa date et les violences et atrocités commises à cette époque , que le Corps législatif n'a pu jouir de sa liberté ; vérité confirmée en quelque sorte par les réponses des soi-disant Commissaires. Le premier qui s'est dit être M. Kersaint , sans convenir précisément que l'Assemblée nationale n'étoit pas libre , a dit au moins que le Peuple étoit en insurrection. Le deuxième , qui s'est annoncé porter le nom de Peraldy , a tenu à-peu-près le même langage. Enfin le troisième , qui a dit s'appeler Antonelle , a fait plus affirmativement les mêmes aveux.

Le Conseil-général , délibérant sur la validité des passeports présentés , où le Procureur de la Commune , considérant les circonstances où se trouve la Patrie , arrête que les sieurs Kersaint , Peraldy , Antonelle et Klairval seront provisoirement mis en état d'arrestation. Délibérant ensuite sur la nature des pouvoirs dont les soi-disant Commissaires sont porteurs ; considérant qu'au moment où ils auroient été conférés , l'Assemblée nationale obsédée par la horde des factieux qui remplissoient la Capitale de sang et de carnage , n'a pu agir avec liberté , et que ce n'est que pour éviter de plus grands crimes , qu'elle a pu consentir au décret de suspension du Roi , décret qui viole de la manière la plus outrageante la Constitution ; décret , ou plutôt acte monstrueux , qu'elle doit se faire un devoir de révoquer aussi-tôt que ses oppresseurs l'auront rendue à elle-même ; considérant que tous les actes émanés , ou qui en émaneroient tant qu'elle se trouvera sous le glaive des assassins .

sont frappés de la même nullité ; considérant que , si les soi-disant Commissaires étoient députés , ainsi qu'ils s'en qualifient , ils n'auroient point accepté une mission destructive de la Constitution , qui tend à tromper le Peuple , à soulever l'armée , et à lui retirer les braves Généraux qui la commandent ; qu'on ne peut donc les regarder que comme des émissaires de la faction qui a usurpé les pouvoirs expressément délégués par la Souveraineté nationale ; considérant que le Roi , son auguste famille , ainsi que tous les Députés fidèles à leurs devoirs sont encore au pouvoir des factieux..... arrête que les soi-disant , etc. demeureront en cette Ville sous bonne et sûre garde , y resteront en otage , jusqu'à ce qu'il soit notoire que l'Assemblée nationale et le Roi soient libres et n'aient rien à craindre de leurs oppresseurs.

Etaient présens et ont signé , MM. Desrousseaux , Maire; Legardeur , jeune; Raulin-Husson; Saint-Pierre; La Motte-Germain; Fournier; Joseph et Edouard Bechet; Noël Laurent; Petifils Verrier; Gi-gou-Saint-Simon , Officiers municipaux. Lenoir-Peyre; Procureur de la Commune; Caillon , Substitut; Wa-roquier et Grosselin , pères; Legardeur , lainé; Fos-soy; le Chanleur; Mesmer; Hennecy; Edet , jeune; Chayaux-Caillon; Gibon-Vernon; Edet , menuisier; Ternaux; Jacquet Delatre; Ludet et Dalché , pères; A. C. Rousseau et Herman-Servais , Notables.

Bientôt on apprend que l'armée est mécontente de l'arrestation des Commissaires. Le Club patriotique de Sedan s'agitent autour du lieu de leur détention. On répand le bruit

que Dumouriez est à Valenciennes, concer-
tant avec les autres Commissaires les mesures
nécessaires pour venir délivrer ceux-ci. Une
terreur panique s'empare de la petite armée
campée à Vaux. En vain Alexandre Lameth
s'empresse, et court de bataillon en bataillon,
en vain il répète les mots de *factieux* et de
parjures, en vain il parle des sacrifices qu'il
a faits pour la Constitution, et de l'arrivée
prochaine des Autrichiens; le Volontaire na-
tional, ainsi que le Soldat de ligne, rit de son
embarras: ici, il lui chante *ça ira*, plus loin
il lui reproche et ce qu'il a coûté à la liste
civile, et ses turpitudes précédentes. Le ré-
giment de la Couronne, un des trois que la
Reine avoit fait donner à sa famille, refuse le
serment qu'il exige. La Fayette interdit, dé-
concerté, réduit au petit nombre d'Officiers
qui ont lié leur fortune à ses forfaits, profite
des ténèbres, et se sauve par les bois de
Bouillon, dans la soirée du 19 Août, laissant
ainsi exposés à la fureur de l'Assemblée na-
tionale les Corps administratifs de Sedan, qui
ont improuvé, sous son influence, et déclaré
illégales toutes les opérations de l'Assemblée;
il fuit pour prévenir le décret d'accusation
qu'on alloit rendre contr' eux tous solidaire-
ment; et, par cette fuite, les patriotes eux-

mêmes l'accablent des épithètes multipliées, de lâche et de traitre ; et telle est l'indignation qu'il excite contre lui seul, que l'on oublie la résistance du Département, et celle de la Municipalité de Sedan , et qu'on leur pardonne aux premières marques de repentir (1).

Copie d'une lettre de M. LA FAYETTE, datée de Bouillon, le 19 aout 1792, adressée à MM. les Officiers municipaux à Sedan.

MESSIEURS,

Si la dernière goutte de mon sang pouvait servir la Commune de Sedan , elle a droit à ce sacrifice, et il me couterait moins que celui que je fais; mais au moment où je prévois, par des raisons qui ne vous échapperont pas, que ma présence auprès de vous ne serviroit, sous peu de jours, qu'à vous compromettre, je dois éviter à la ville de Sedan des malheurs dont je serois cause, et je pense que le meilleur moyen de la servir est d'éloigner d'elle une tête que *tous les ennemis de la liberté ont proscrite*, qui ne se courbera jamais sous aucun despotisme , et qui, pénétrée de douleur de ne pouvoir plus en ce moment être utile à sa Patrie , ne se console que par les vœux qu'il fait pour que la cause sacrée de la liberté et de l'égalité, dont le nom saint profané (s'il pouvait l'être) par les crimes d'une Faction , ne soit pas du moins pour long-tems

(1) Voici la lettre que le Général La Fayette écrivait à la Municipalité de Sedan. On y voit encore son froid orgueil. Il y dénonce les despotes, parce qu'il ne l'est plus. Il dénonce les ennemis prétendus de la liberté par lesquels il entend sans doute les émigrés; et pourquoi ces infortunés avaient-ils émigré? N'était-ce pas aussi pour soustraire leur liberté aux proscriptions de l'homme du 18 février? et cet homme n'était-il pas La Fayette?

asservie , et par le serment qu'il renouvelle , dans les mains d'une commune vraiment patriote , d'être fidèle aux principes qui ont animé sa vie entière.

Signé LA FAYETTE.

A peine avoient-ils fait quelques pas , qu'ils furent arrêtés à l'entrée de la nuit , le 19 Août , un peu au-dessus de Rochefort , par un piquet détaché de 5 à 6 volontaires Limbourgeois , aux ordres de M. le Comte d'Harnoncourt. Le piquet voyant venir un gros de cavalerie , le coucha en joue , l'arrêta , et ordonna que l'un de ceux qui le composoient , s'avancât pour être conduit à M. d'Harnoncourt. Celui qui mit pied à terre , fut M. Bureau de Puzy , Officier du génie , le même qui à l'Assemblée constituante , reçut du Roi le serment du 4 Février : M. d'Harnoncourt lui appercevant au chapeau la cocarde nationale , ordonna que deux Officiers et 50 hommes allassent au plus vite se saisir de cette cavalerie , qui consistoit en 40 hommes , dont 24 Officiers , et le reste domestiques. Ils se laissèrent prendre et désarmer. Interrogés sur leurs projets , La Fayette répondit que leur dessein étoit de passer sur les derrières de l'armée Autrichienne , dans la bonne - foi qu'ils n'y rencontreroient personne , de gagner ainsi Maëstricht , la Hollande , l'Angleterre et l'Amérique . M.

d'Harnoncourt leur fit quitter la cocarde nationale ; ceux qui avoient été Membres du Corps constituant , furent envoyés à Luxembourg , d'où ils furent ensuite transférés à Wesel , et depuis à Magdebourg , où ils sont encore. Ceux qui n'étoient que simples Officiers , furent conduits momentanément à la citadelle d'Anvers , ou même remis en liberté sur-le-champ.

Aussi - tôt leur arrestation , ces Messieurs jugèrent à propos de faire une espèce de protestation pour leur honneur , contre le despotisme de la Puissance qui les arrêtoit. Il faut les entendre parler ; elle est curieuse cette protestation.

» Les soussignés Citoyens français (dénomination des nouveaux républicains) arrachés par un concours impérieux de circonstances extraordinaires , au bonheur de servir , comme ils n'ont cessé de le faire , la liberté de leur pays , (ce n'étoit point la liberté , c'étoit leur orgueil , c'étoit le projet régicide de la faction qui avoit déclaré la guerre à l'Autriche , que les constitutionnels servoient) n'ayant pu s'opposer plus long - tems aux violations de la constitution , (ils avoient violé , en faisant cette Constitution , celle sous laquelle ils

» étoient nés ,) que la volonté nationale y a
» établie ; (dites , la violence de quelques-
» uns et non la volonté générale ; elle a si peu
» ce caractère , que personne n'en veut plus ,)
» déclarent : qu'ils ne peuvent être considérés
» comme des militaires ennemis , puisqu'ils
» ont renoncé à leurs places dans l'armée
» Française , (Pourquoi portoient - ils donc
» encore la cocarde de l'insurrection ? à quels
» signes auroit - on pu reconnoître s'ils étoient
» ennemis ou fuyards ? 50 cavaliers , diront-
» ils , ont mis bas les armes devant quelques
» paysans ; mais ce n'étoit pas la première
» fois qu'on avoit vu des patriotes fuir de-
» vant la même proportion d'adversaires ; et
» puis , suffit-il donc de dire qu'on déserte ,
» pour que l'ennemi soit obligé de le croire ?
» à plus forte raison , lorsqu'il s'agit d'un Gé-
» néral d'armée et de son Etat - major , qui
» peuvent être allés en reconnaissance .) et
» moins encore (examinons bien ceci) comme
» cette portion de leurs compatriotes que des
» intérêts , des sentimens , ou des opinions
» absolument opposées aux leurs , ont portés
» à se lier avec les Puissances en guerre avec
» la France ; (ainsi n'ayant pu combattre en
» face ce corps respectable de propriétaires
» Français qui essayent de rentrer par la force

» des armes dans leurs foyers , d'où la violence
 » les avoit arrachés ; on les combat par l'arme
 » de la calomnie. Ils ont , dites - vous , des
 » sentimens différens des vôtres ; oui , sans
 » doute , et ils s'en font gloire ; comment les
 » partageroient-ils ? n'étoit-ce pas un de vos
 » compagnons de fuite qui disoit aux Jaco-
 » bins qu'il *falloit un supplément à la révolu-*
tion (1) ? Eh bien ! ce supplément est arrivé ,
 » vous l'éprouvez , au - lieu de le faire éprou-
 » ver ; pourquoi en avez - vous posé le prin-
 » cipe ? N'étoit-ce pas encore un de vos com-
 » pagnons d'opinion (2) qui disoit , que le
 » *sang de Berthier n'étoit pas assez pur*
 » pour être regretté ? Enfin n'étoient - ce pas
 » aussi deux de vos suivans (3) qui allèrent
 » sous vos auspices arrêter avec Drouet , et
 » ramener avec Pétion , la malheureuse fa-
 » mille Royale de Varennes à Paris , pour la
 » remettre dans vos fers ; tandis que ces Gen-
 » tilshommes que vous calomniez (4) alloient
 » se faire égorger sous les yeux de leurs mai-
 » tres , pour les consoler dans leurs traverses
 » par un regard d'attendrissement et de loyau-

(1) Lameth.

(2) Bave.

(3) La Tour Maubourg et Romeuf.

(4) Dampierre , tué près de la voiture du Roi à
Sainte-Menehould,

» té; et voilà ces hommes dont vous cherchez
 » à vous isoler , que vous tentez de dénigrer
 » aux yeux de l'Europe leur auxiliaire. — Ah!
 » soyez tranquille , M. de La Fayette , vous
 » et les vôtres , ne serez jamais considérés
 » comme eux.) mais comme des étrangers
 » qui réclament un libre passage que le droit
 » des gens leur assure , et dont ils useront
 » pour se rendre promptement sur un terri-
 » toire dont le Gouvernement ne soit pas ac-
 » tuellement en état d'hostilité contre leur
 » patrie ».

À Rochefort , le 19 Août 1792.

*Signés , LA FAYETTE ,
 LA TOUR MAUBOURG ,
 ALEXANDRE LAMETH ,
 BUREAU DE PUZY.*

Puis les Aides-de camp , les frères d'armes.

*Laumoy , Duroure , Masson , Sicard ,
 Victor Gouvier , Langlois , Sionville ,
 V. Romeuf , A. Romeuf , L. Romeuf ,
 d'Agrain , Curmer , Pillet , La Colombe ,
 Victor La Tour - Maubourg , Ch.
 La Tour - Maubourg , Darblay , Sou-
 beyran , et Cadignan.*

Les partisans de la Constitution ont fatigué
 long-tems

long-tems les Cours et les Ministres de leurs réclamations , pour les quatre prisonniers que le Roi de Prusse conserve jusqu'au jour où l'on pourra faire juger au Tribunal des Nations l'ensemble de la Révolution française. Heureusement pour l'exemple dû à la vindicte publique , les Cours ont été sourdes , et le grand procès s'instruira avant peu ; mais comment les défenseurs de la Constitution ont-ils pu s'aveugler , au point de ne pas voir que de chercher à soustraire leurs cliens au tribunal qui doit les juger , c'étoit à-la fois les déclarer coupables , et s'en déclarer complices ; c'étoit manquer même à leur principe constitutionnel qui défend de se soustraire à la loi.

M. de La Fayette sera donc jugé ! il s'asseoirà à son tour sur la sellette de Favras ; et , pour ajouter à son humiliation , le Commandant de Paris répondra alors aux juges des fureurs de ce Peuple que La Fayette ne réprimoit et n'agitoit qu'au gré de son orgueil ou de ses haines ; en attendant ce moment terrible , jugeons de sang-froid sa dernière démarche.

Si quelque chose de grand avoit pu entrer dans cette tête étroite , il auroit vu , s'il avoit raisonné un moment , même dans ses prin-

cipes , que c'étoit à Coblenz et autour des Princes , qu'étoit la vraie Représentation nationale. Il devoit savoir que , n'y ayant point de nation sans territoire , point de territoire sans propriétaires , et les propriétaires de plus des trois quarts du territoire français étant émigrés , c'étoit dans le fait au camp des Princes qu'étoit la Nation et la Monarchie. Là , étoit la volonté générale , parce que là étoit la volonté conservatrice , qui est l'aliment de la sagesse , mère de la loi ; là étoit le dépôt de l'honneur , source de vertus dans un royaume ; là étoit le foyer de la loyauté ; là on détestoit la Constitution hermaphrodite de 1789 ; là , sans doute , étoient aussi quelques intrigues , ou quelques ridicules , et quel est le corps , qu'elle est l'aggrégation d'hommes , dont les détails en soient exempts ? mais l'ensemble de l'émigration étoit noble et pur , et tout faisoit un devoir à ceux qui desiroient le retour de l'ordre , de s'y réunir , ainsi qu'à leurs auxiliaires , soit de leurs vœux , soit de leurs personnes.

M. de La Fayette , dira-t-on , n'auroit pu y être admis , il avoit fait trop de mal pour que la justice de ses Concitoyens pût être désarmée. Eh bien ! plus il avoit fait de mal , plus il falloit qu'il rendît de services à la cause qu'il

avoit trahi la première. L'Europe pouvoit lui dire encore avec *Hamlet*:

Votre crime est atroce, exécrable, odieux,
Mais il n'est pas plus grand que la bonté des Dieux.

Il devoit envoyer généreusement ses trois prisonniers aux Princes , pour être le gage de sa foi et les otages du Roi leur frère , au-lieu de respecter stupidement une prétendue majesté nationale dans les Représentans et les instrumens d'une horde de factieux ; il devoit entraîner avec lui dans son émigration tout ce qu'il auroit pu gagner de soldats , livrer tout ce qu'il auroit pu de places fortes , de magasins et d'argent ; il devoit faire un aveu franc et noble de ses fautes, déclarer ses complices , divulger aux nations étrangères , pour leur instruction , tous les secrets de la Révolution française , et leur offrir et son exemple , et son repentir , pour en obtenir le pardon : la force impérieuse des circonstances depuis trois ans , lui fournissoit une assez grande latitude d'excuses , pour présenter encore avec quelque intérêt ses efforts tardifs. Il devoit enfin prévenir ce Dumouriez , son rival et son maître en révolution , et mériter au moins par - là cette sorte d'estime , qu'au défaut de l'honneur , on accorde au caractère. Au - lieu de

cette marche ouverte et fière , il fuit ténébreusement , il se cache , il tâche de se dérober aux Patriotes , aux Autrichiens , aux Français , à lui - même peut - être , comme Néron :

Dans l'ombre qui l'effraie il erre épouvanté.

Il laisse à la disposition des factieux jusqu'à la caisse militaire qu'il auroit pu emporter ; comme si ménager les factieux qu'on accuse , n'étoit pas une sorte de complicité ; il se sauve pour aller joindre tous les séditieux et les esprits faux de Hollande , d'Angleterre et de Philadelphie ; enfin , pour ne faire que le moindre tort possible à la faction , sur laquelle il jete encore en fuyant un regard paternel ; il ne porte à M. de Beaulieu que lui , 20 hommes , 50 chevaux et 50,000 francs ; et par ce dernier trait , il justifie le portrait si bien caractérisé , qu'avoit fait de lui le meilleur de nos Poëtes français :

Voilà donc ce blondin , ce héros ridicule ,
De l'astre de Cromwel pâle et froid crépuscule ,
Intrigant dans la guerre et guerrier dans la paix ,
Qui croit se faire un nom à force de forfaits ,
Prend Marcel pour idole , et Favras pour victime ,
Fait honte du succès et fait pitié du crime ,
Arme les assassins , égorgé par la loi ,
Veille pour les brigands , et dort contre son Roi .

Tel est le tableau qu'a déjà fait de La Fayette la muse de la poésie; et voici le tableau de comparaison que l'histoire trace aujourd'hui entre sa conduite et celle de Dumouriez, placé dans une circonstance pareille, après huit mois du plus heureux et du plus audacieux brigandage, sans avoir eu un seul reproche de morale à se faire.

La Fayette et Dumouriez se sont précipités l'un et l'autre dans la révolution, par une ambition démesurée; le premier dans le dessein de parvenir sans délai à des grades et à des honneurs, qu'il sentoit que le mérite seul ne pouvoit jamais lui procurer; l'autre, indigné de ce que le préjugé de la naissance l'éloignoit pour jamais de ces distinctions dont peut-être il se sentoit digne; tous deux se ménageant assez pour pouvoir se retourner à propos du côté du parti qu'ils combattoient; tous deux voulant se faire redouter de la Cour, pour s'y vendre un jour plus cher: La Fayette mettant dans son astuce et dans son intrigue tout son espoir pour tirer parti des circonstances; Dumouriez se fiant à son courage et à son audace, et se flattant de se rendre assez redoutable pour n'être jamais sacrifié: La Fayette immobile dans son camp, tenant continuellement ses soldats oisifs derrière leurs

retranchemens, à la vue d'un ennemi qui ve-
noit continuellement le braver ; l'autre plein
d'une activité infatigable, qu'il a l'art de faire
passer dans le cœur de tous ses soldats, vient
s'emparer du commandement d'une armée
que son rival avoit lâchement désertée ; et
qu'quoiqu'il soit instruit que, sous son ancien
chef, elle a évité ou craint toutes les occa-
sions de se mesurer avec l'ennemi, il n'entre-
prend pas moins de la mener à sa rencontre ;
et, avec une poignée de monde, dans une
situation habilement prise, il arrête les deux
meilleures armées de l'Europe, commandées
par les plus habiles Généraux ; il fait plus, il
les détermine à une retraite précipitée ; il ne
s'en tient pas là ; délivré des Prussiens, il va
chercher lui-même les Autrichiens dans la
Belgique ; et, avec une armée à la vérité cinq
fois plus forte en nombre que l'armée enne-
mie, il remporte sur eux la victoire de Jem-
mappe ; et, tandis que La Fayette, qui n'étoit
connu que par ses réverences aux bourgeois
de Paris et ses discours à la Commune, avoit
fui toutes les occasions de combattre, et n'a-
voit jamais, pour me servir des expressions
d'un bel esprit du siècle, *exposé que sa répu-*
ation et ses amis, l'autre semble avide de
combats, et croit, au milieu des fanfares de

la victoire , détourner un moment les yeux du public de l'horrible cause qu'il sert ; tous deux criminels au premier chef , mais La Fayette n'inspirant aucun intérêt , parce qu'on ne voit en lui qu'un lâche ambitieux , qui a trop présumé de ses forces , et qui , au moment d'agir , se laisse voir dans toute sa turpitude , et ne présente plus qu'un bêros de comédie , que des plaisans comparoient au *Marquis de Tulipano* ; l'autre présentant au contraire l'aspect d'un aventurier audacieux , qui sait qu'on ne calcule les réputations que sur les succès et les dangers , et qu'aucune entreprise n'effaie ; peut - être a - t - il voulu jouer le rôle de Cromwell , et ne s'est - il rabattu ensuite sur celui de Monk , que lorsqu'il a vu qu'il ne pouvoit plus maîtriser les circonstances ; mais sa dernière aventure n'en a fait qu'un *Robert, chef de brigands*. Enfin , pour réunir sous le point de vue du passé , du présent et de l'avenir les traits différentiels de ces deux personnages , qu'on examine et leur fuite , et leur conduite présente , et leur sort futur. Obligés de se sauver l'un et l'autre pour échapper au supplice , La Fayette se dérobe dans les ténèbres avec un cortège de fugitifs , et se laisse prendre lui quarantième par six volontaires qui le couchent en joue ; Dumouriez fuit

aussi , mais c'est après s'être assuré des otages , mais c'est en combattant , mais c'est en se faisant jour avec une escorte de hussards au travers de quatre bataillons nationaux et d'une grêle de coups de fusil , qu'il parvient en droiture au camp Autrichien , à la tente du Général ennemi : l'un est réduit aujourd'hui à être dans le fond de sa prison le chef illuminé d'une secte extravagante , qui a dans Londres , sous le nom de *constitutionnels* , ses conciliabules et ses mystères , ses prêtres et ses autels , se tient , se supporte , s'en courage , se console jusqu'au jour où elle espère pouvoir derechef agiter le globe ; tandis que l'autre , jouissant d'une grande sécurité et de quelques honneurs , occupe l'Europe par son audace , sa mobilité et les conjectures qu'il fait naître encore de toutes parts : enfin , Dumouriez laisse aux royalistes la pensée qu'il a pu leur être utile , en accélérant le terme de la révolution , et La Fayette ne leur laisse que l'espérance de le voir donner un jour par son jugement un grand exemple à l'Univers.

L'Assemblée décriéta la confiscation des biens de MM. de La Fayette et de Lameth , aussi-tôt qu'elle fut instruite que leurs personnes étoient hors de l'atteinte de la guillotine . Elle préludoit par-là aux décrets qui ne

tardèrent pas à être rendus indistinctement contre tous les émigrés. A - peu - près vers le même tems , un autre Général du nom de Lameth , le Général Charles , qui avoit débuté dans le monde révolutionnaire , pour aller , à la tête du Peuple , chercher dans un Couvent de filles M. de Barentin , finit sa triste carrière par être arrêté lui - même , le 18 Août , au village de Barentin , près Rouen , sur les terres de ce même Magistrat qu'il étoit allé chercher aux Annonciades pour le livrer à ces juges , que lui Charles aimoit tant , lorsqu'ils jugeoient *dans le sens de la révolution*. Charles fut sauvé par l'entremise de son frère Théodore. Il a émigré depuis ce tems. Londres a le bonheur de posséder maintenant dans son sein cet illustre Président des Jacobins , des Comités des recherches , des émeutes , des pillages d'hôtels , etc. etc. ; or , comme la propriété de ce grand transfuge est aujourd'hui confisquée par la Nation , il est piquant de présenter au Peuple de la terre le plus jaloux du droit de propriété , l'opinion de Charles Lameth sur la propriété et sur les émigrés. J'ouvre le Logographe , et j'y lis , *séance du six Juin 1791* :

“ *M. Malouet..... Un homme peut dire : je ne veux plus être Français; votre Cons-*

» titution n'est plus bonne pour moi , je me
 » retire. Dès ce moment -là , cet homme ne
 » vous doit plus rien , et je dis que vous de-
 » vez encore protection à cet homme pour se
 » retirer librement ; s'il laisse au milieu de
 » vous sa propriété , sa famille , vous devez
 » protection à sa propriété , à sa famille.

» *M. Charles Lameth..... Il n'y a plus de*
 » *propriété.*

Voilà pourtant quelle est la pensée d'un constitutionnel ! Voilà l'esprit de cette Constitution que les bons Autrichiens croient avoir été et être encore l'idole des Français. Anglais , lisez et méditez ceci profondément ; car votre cabinet et votre génie individuel ont mieux connu que les autres Gouvernemens et les autres Peuples cet assemblage monstrueux qu'on appelloit la Constitution de 1789 , 90 et 1791 .

La fuite de La Fayette rendit la liberté aux Commissaires arrêtés ; ils furent bientôt joints par les trois suppléans , Isnard , Quinette et Gaudin , qu'on leur avoit dépeché pour les sortir de captivité ; ils donnèrent momen- tanément le commandement de l'armée des Ardennes au Général Dangest.

Il y existoit une petite troupe particulière de 4,000 hommes choisis aux ordres du Géné-

ral la Tour - Maubourg ; on l'avoit destinée depuis quelque tems au grand projet que La Fayette avoit conçu d'avoir le Roi dans son camp. Ces 4,000 hommes devoient être sa Garde d'honneur , sa troupe dorée. Le Provençal Isnard , dans son délire ordinaire , imagina de les baptiser *troupe infernale*. Ces dénominations hyperboliques devinrent bien-tôt à la mode ; chaque légion qui se formoit n'auroit pas cru être patriotique , si elle n'eût pris une qualification bien ridicule , telle que : *les Dragons de la liberté*, *les Dragons de la mort* , etc. C'est ainsi que des voyageurs timides chantent dans une forêt , pour s'étourdir sur la crainte qu'ils ont d'être détroussés.

Quelques jours après la fuite du Général , le Feuillant d'Aveyroult , Hollandois réfugié , devenu colonel au service de la Constitution , et membre de l'Assemblée actuelle , crut qu'il étoit de son devoir de suivre la fortune de La Fayette. Il partit de Mézières , accompagné d'un seul domestique. Arrêté par des paysans , il essaya de mettre fin à une carrière dont la suite lui paroisoit devoir être si déplorable. Il se tira un coup de pistolet dans la tête ; mais , par cette fatalité qui semble vouloir qu'un constitutionnel ne fasse jamais rien qu'imparfaitement , il se tua mal et languit

long - tems encore. Ce d'Aveyroult étoit un mal - adroit , mais non pas un mal - honnête homme.

Trois Commissaires nationaux , La Porte , La Marque et Bruat ; allèrent à l'armée de Lorraine commandée par Luckner ; et trois autres , Gasparin , Rouyer et La Combe St.- Michel , se rendirent à celle du midi pour y recevoir le serment de Montesquiou.

Luckner prêta tous les sermens qu'on voulut. Il terminoit sa carrière , comme il l'avoit commencée , en criant alternativement : *Vive le Roi , vive la ligue.* Quant à l'académicien , courtisan , agioiteur , malgré l'assurance qu'il avoit donnée que , si on prononçoit la déchéance du Roi , il ne resteroit à l'armée ni un soldat , ni un officier , il prouva qu'au moins il y resteroit un Général. Sans doute , il s'attendoit alors qu'au - lieu de lui livrer l'aride Savoie à régénérer , on lui auroit confié ou la Hollande ou l'Angleterre à travailler en révolution ; malheureusement pour lui , on mit sa vertu à la plus rude des épreuves ; on le plaça devant les trente têtes Genevoises qui ont perdu la France , afin de les abattre toutes d'un seul coup. Ce mauvais Brutus n'eut pas le courage de sacrifier ses enfans chéris , et il a disparu , sans laisser même de traces de sa suite , ni de sa réputation.

Il se trouvoit déjà en Alsace des Commissaires du Pouvoir exécutif; comme ils étoient notoirement Jacobins, on leur laissa dans cette frontière l'exploitation des sermens; à l'exception de Kellermann et Ferrière, les autres Généraux qui commandoient l'armée du Rhin, étoient membres de l'Assemblée constituante. Rewbell et Lavie leurs ci-devant collègues furent chargés d'aller recevoir leur foi et hommage à la République. Biron et Custine ne firent pas la moindre difficulté. Victor Broglie fut destitué par les Commissaires, puis arrêté, puis relâché, puis Garde national, puis décrété d'accusation; sa conduite depuis le dix Août, fut un tissu d'inconséquences, ainsi que sa vie, depuis le 12 Juillet 1789, avoit été le désespoir de son vertueux père et le dés-honneur de son nom. Le vieux d'Harambure renouvella franchement son serment de fidélité à la Nation, à la Loi, et au Roi, et ce qu'il y a de plus étonnant, l'Assemblée attribua à bon-hommie cet affront fait au républicanisme. Elle pardonna à d'Harambure un crime réel, pour l'accuser six mois après, du délit imaginaire d'avoir osé faire transcrire sur des registres publics l'acte par lequel Monsieur s'étoit déclaré régent après la mort du Roi. Le Général d'Aiguillon à la suite de ses

campagnes de Versailles et des Jacobins s'étoit enfoncé dans les gorges de Porencry. Le serment ne l'y atteignit pas ; un décret d'accusation qu'on lança contre lui sur une lettre qu'il écrivoit à Barnave après le 10 Août , et qui fut interceptée , l'ayant forcé à fuir , on peut juger d'après sa lettre , et l'adresse qu'il fit à son armée , qu'il auroit été fidèle à la Constitution. Triste condition qui ne permet de ménager le cœur d'un homme qu'aux dépens de son esprit !

Menou qui , le 10 Août , commandoit la défense du Roi au Château , tout étonné encore de ne pas avoir livré les Thuileries à Barbaroux , ainsi qu'il avoit livré Avignon à Jourdan , vint dès le 17 , demander pardon de quelques heures de royalisme , et prêter aussi son serment. Quelques jours après , il étoit à cheval avec le Capucin Chabot , pour tracer le camp de Paris , et prendre des positions à Montmartre : à quelque tems de là , il étoit question de nommer un Ministre de la Guerre , un successeur à Servan , Menou s'étoit inscrit sur la liste , et la République étoit décretée alors. Mais , comme l'Assemblée n'avoit pas oublié que Jacques Menou avoit dit un an auparavant (1) : « Le Gouvernement de la

(1) Voyez le Logographe du 4 Août 1791.

» France est monarchique , et certes , s'il
 » existe actuellement au monde une monar-
 » chie fondée sur des bases inébranlables ,
 » c'est celle qui vient d'être établie en France ,
 » etc. » — Elle lui fit l'honneur de le rayer
 de la liste , comme traître ; elle acceptoit bien
 des Généraux sans valeur , des Ministres sans
 talens , mais elle ne vouloit point de candidats
 sans candeur .

Les Commissaires envoyés par l'Assemblée
 lui ayant assuré l'armée , il ne leur restoit plus
 qu'à en diriger les mouvemens de concert
 avec les Généraux. Le Ministre de la guerre
 n'avoit autre chose à faire qu'à sanctionner
 leurs décrets provisoires , et à les approvision-
 ner tant bien que mal. L'ignorance et la cu-
 pidité de Servan s'accommodoient assez de
 ce régime. Dumouriez se réconcilia tout de
 suite avec cet ancien rival ; l'intérêt les avoit
 brouillés , la circonstance les réunit .

M. de Brunswick avoit déjà pris Longwy ,
 et Verdun alloit succomber ; Sedan et Mont-
 médy ne pouvoient résister. La France étoit
 toute ouverte par la Champagne , et la Lor-
 raine n'étoit encore que foiblement défendue.
 Dumouriez n'osa pas aspirer tout d'un coup
 au Généralat suprême. Il craignoit d'effrayer ,
 en passant aussi rapidement d'un commandé-

ment en troisième ligne au grade de Généralissime. Il fit ôter à Luckner le commandement de l'armée de Lorraine , et le fit donner à Kellermann , qui dès-lors devint sa créature et son lieutenant ; il fit pardonner à Arthur Dillon qui , de son supérieur , devint aussi son subordonné ; il traîna à sa suite ce Bournonville , son pupille , qui depuis osa venir l'arrêter ; il promit à tous avancement et protection , et il eut tous les Généraux à lui : quant à Luckner , il le fit affubler du grade de Généralisme de toutes les forces de France , mais il le campa prudemment à Châlons , où il le réduisit aux passions ridicules et passives de facteur des lettres des Généraux à l'Assemblée ; il le chargea de l'approvisionnement des armées , de la formation des simulacres de camp de Soissons , Meaux et Paris ; enfin , il le plaça entre les ennemis , les besoins de l'armée , les clamours des volontaires arrivant , et les dénonciations des Commissaires de la Commune de Paris qui le harceloient sans cesse : on eût dit que Dumouriez , en faisant de telles dispositions , jouoit avec une des plus grandes époques de l'histoire des hommes , et traitoit l'invasion Prussienne , comme une farce bouffonne , dont Luckner par son âge , son ivrognerie , et sa balourdise , étoit l'arlequin.

Ayant

Ayant ainsi disposé son Généralissime et ses derrières , Dumouriez se jeta avec 17,000 hommes à Grandpré , où il n'arriva que le 3 Septembre. Dillon qui commandoit l'avant-garde , n'occupa que les 5 gorges du Clermontois avec 5,500 hommes. Bournonville ne faisait que de partir du camp de Maulde. Kellermann qui amenoit 20,000 hommes , ne pouvoit joindre que le 18 ; la ville de Verdun avoit capitulé dès le 30 d'Août ; Dumouriez attendit en vain pendant 15 jours qu'on l'attaquât assez sérieusement , pour avoir un prétexte et une excuse à sa défaite. La déroute d'un corps de 10,000 volontaires , à la vue de 1,500 Autrichiens le 14 Septembre , annonçoit ce qu'on auroit pu faire , mais j'ai déjà expliqué comment Dumouriez fut condamné à avoir l'air d'être vainqueur.

L'armée française étoit , de l'aveu même du Général Dillon , (*page 5 de son compterendu*) dans une situation déplorable. Les camps que l'on avoit décrétés n'existoient pas , et le Conseil exécutif agitoit de se rendre dans le midi dela France .

Cependant pour rassurer et occuper les Parisiens , on imagina de les faire travailler à remuer de la terre dans la plaine de Saint-Denis , sous le prétexte de faire une enceinte

retranchée autour de la Capitale. M. Belair étoit l'ingénieur de cette Folie ; j'apperçus même comme sous-ingénieurs des membres *impartiaux* de l'Assemblée constituante. Il auroit fallu dix ans , dix mille canons , et cent mille hommes pour completer ce ridicule ouvrage ; sa confection étoit devenue une espèce d'orgie , les jeunes filles alloient au camp , comme elles seroient allées à la redoute Chinoise (1). Avant de s'y rendre , on faisoit des processions bachiques , des ouvriers allaient chercher à la Commune des pioches , des pelles , des outils de fer qu'ils promenoient d'abord dans les rues de Paris , et déroboient ensuite , pour en voler de nouveaux le lendemain. Tout à ce camp étoit ivresse , disputes , indécences et vols. On y menaçoit tantôt les Inspecteurs , tantôt les Municipaux , de la lanterne et du sabre. Les travaux en furent suspendus , presque aussi - tôt que commencés.

On érigea dans toutes les Places publiques des trétaux et des théâtres , où l'on enrôloit des recrues pour l'armée. D'abord on y joua la comédie qu'on a renouvellée depuis , d'avoir des soldats postiches qui alloient s'enrôler le même jour à dix places différentes , afin de

(1) Ancien Vauxhall d'été à Paris , dans le goût du Ranelagh de Londres.

tromper la populace sur le civisme général. Plusieurs bandits profitèrent de cet exemple, et reçurent effectivement dix fois le prix de leur engagement.

Ce mode de recruter ne fournissoit encore que très-peu d'hommes. Les massacres du 2 Septembre eurent lieu ; et alors la terreur fit partir de Paris plus de 40 mille individus. Gentilhommes, Prêtres, Bourgeois, enfans de familles, ouvriers, tout partit ; on fuyoit aveo horreur une terre de désolation. Ce n'étoit point sa Patrie qu'on alloit défendre, c'étoit la mort, mais une mort digne d'un homme qu'on alloit chercher ; plusieurs se rendoient auprès de Dumouriez pour se rapprocher des Emigrés ou du Duc de Brunswick, et trouver jour à sortir de France ; leur uniforme étoit leur déguisement, et leur commission étoit leur passe-port.

Il falloit armer, nourrir et habiller cette multitude sans frein, qui consommoit vingt fois plus que l'auroit fait une armée disciplinée. On épousa les greniers et les manufactures nationales et étrangères ; la malheureuse facilité de s'acquitter avec des assignats d'une part, et de l'autre la cupidité aveugloient la France et les nations voisines, sur le danger que l'on faisoit courir à l'Europe

Par ce gaspillage réitéré , et ce déplacement brusqué de tant de choses. En effet , si l'état de l'Europe , quant aux subsistances et au commerce , est devenu en quelque sorte une masse homogène et un système congru , il ne doit point être indifférent à des Administrateurs de voir une rupture d'équilibre si forte et si subite avoir lieu dans une partie du grand tout. La France , en s'épuisant de numéraire , s'épuisoit de consommateurs futurs ; en dépensant une quantité de subsistance triple de la consommation ordinaire , elle commençoit une famine quelque part ; ainsi , il n'étoit pas difficile de prévoir dès lors le mouvement qui a suivi ce mouvement ; on devoit sentir que chaque lettre de France qui apportoit une commande , semoit une banqueroute ; aussi , lorsque j'appris à mon arrivée à Londres , de combien de millions la fin de 1792 avoit enrichi la douane Britanique , je vis de ce moment les banques particulières sans crédit , et Manchester sans travail.

Telle fut bientôt la pénurie totale de la France , que l'invasion de la Belgique , de la Hollande et des Electorats , n'eut lieu principalement que pour aller y prendre le bled qu'on n'avoit pas , et l'or que l'on n'avoit plus.

Enfin la disette est venue graduellement

au point que , faute de draps , de crédit et de commerce , il a fallu prendre depuis aux Citoiens leurs bas , leurs souliers et leurs culottes , et dernièrement , cent mille aunes de velours avoient été achetées pour vêtir les soldats de la République. Encore quelques mois , et nous aurions vu les brocarts de Lyon et les tapisseries de la couronne couvrir leur nudité.

Jusqu'ici vous n'avez vu que des fureurs , des sottises ou des ridicules. Maintenant , Lecteurs , VOICI DU SANG .

C H A P I T R E VI.

Commune de Paris , arrestations , Tribunal criminel populaire , exécutions , visites domiciliaires , massacres .

ON sait de quels hommes étoit composée cette Commune de Paris. Il n'est pas de jour que l'on ne voie sur la scène Marat , Robespierre , Danton , Panis , Osselin , Sergent , Santerre , Billaud de Varennes , Tallien , Léonard Bourdon , Huguenin , Yon , Collin , Rocher , Chaumette , Hébert , Jacques Roux ;

Lavaux , Collot d'Herbois , Camille Desmoullins , Robert , l'Huillier , Fabre d'Eglantine , l'Enfant , Duplain , Jourdeuil et cent autres brigands de la même trempe : on sait leur association avec une cinquantaine de Membres du Corps législatif , tels que Chabot , Bazire , Merlin , Albitte , Thuriot , Charlier , Gasparin , le Cointre Puiravaux , de Brie , Duhem , la Marque , etc. On voit leurs rivaux actuels , leurs complices alors , chercher à leur disputer la faveur et la puissance populaires , Condorcet , Brissot , la Croix , Sieyes , Guadet , Gensonné , Vergniaud , Manuel , Louvet , Roland , Pétion , Kersaint , Barbaroux , Gorsas , etc. Enfin , chaque jour nous présente un nouvel individu qui , de l'obscur condition de manœuvre - tueur , devient , à son tour , un personnage ; tantôt un Westermann , ou un Desfieux , tantôt un Fournier , un Lajouski , un Maillard , qui sortent de la nuit qui les couvroit , pour venir arracher quelques fleurons à la couronne de ceux qui ne les avoient d'abord employés qu'en sous ordre ; tandis que Philippe *Egalité* , s'avilissant toujours au-dessus du dernier de ceux qui composoient jadis ses phalanges , conspué par eux tous , est enfin descendu au dernier terme de la dégradation humaine.

Voyons agir ensemble pendant quarante jours cette aggrégation de factions qui se déchirent aujourd'hui entr'elles ; mais auparavant de les voir en action , présentons aux factieux de tous les pays et de tous les tems un tableau de ces factions , de leur origine , de leurs moyens et de leur fin.

Le 10 Août , toutes ces factions réunies et combinées , avoient détruit la faction constitutionnelle qui régnoit alors sous le nom du Roi. Ce n'étoit pas tout de vaincre , il falloit conserver sa puissance. La multitude factieuse ameutée par Pétion , par Marat , par Brissot , par Santerre , les poëtes et les bouchers , les gazettiers et les maçons , les stipendiés de Philippe et les écoliers de Chénier , réunis , pouvoient bien renverser le peu d'obstacles que leur opposoit la Constitution ; mais ils commençoient leur règne , comme toutes les factions qui les avoient précédés , depuis M. Necker , sans plans et sans vues méditées d'avance. Obligés de se servir les uns des autres , sans s'aimer et sans s'estimer , le parti qui voulut dominer se trouva en tête un parti d'opposition , d'autant plus fort qn'il avoit fallu rassembler plus de partisans. De-là résultèrent plus d'ambitions à satisfaire , et plus d'espérances déçues ; plus de colères à étouf-

fer , et plus de meurtres à légaliser , pour assoupir cette fermentation. Dès l'instant où le Roi , ou pour mieux dire la royauté n'exista plus , les chefs auroient bien désiré que leurs compagnons d'insurrection eussent mis bas les armes , et que leur tête fût venue humblement se plier sous le nouveau joug qui avoit remplacé celui que leurs mains avoient contribué à détruire. Malheureusement pour Brisson et Pétion , la multitude de fils qu'il avoit fallu remuer en même-tems , pour mettre en mouvement cette masse énorme , avoit nécessité l'emploi de beaucoup de machinistes , qui chefs , chacun en leur partie , ne voulurent pas se soumettre le lendemain à des gens qui la veille étoient leurs égaux. Il arriva de là que , lorsque le parti républicain de l'Assemblée qui avoit détruit la royauté et nommé de nouveaux Ministres , voulut arrêter cette révolution , la Commune de Paris de son côté qui n'en avoit pas encore profité , voulut la prolonger et la porter plus loin. Jalouse de ne jouer qu'un rôle secondaire , elle voulut partager les prérogatives que sa rivale s'étoit attribuées. Elle envoya aussi des Commissaires sortis de son sein aux camps , aux Départemens et aux armées (1) ; elle laissa le Trésor

(1) Cette habitude d'envoyer des Commissaires

national à la disposition de son alliée, pour en jouir comme les constitutionnels l'avoient fait de la liste civile; mais elle se réserva les boutiques, les visites domiciliaires et le Garde-meuble de la Couronne; elle accorda à Brissot la tête de Derosoi, et celle de M. de la Porte, dont le Peuple ne se soucioit guères, afin d'avoir les prisonniers du 2 Septembre, et le peu d'argent que ces prisonniers pouvoient pos-

avoit pris naissance dans le desir que l'Assemblée eut dès la formation des Etats-généraux, de s'emparer de tous les pouvoirs. Les premiers qu'elle envoya au-dehors, furent ceux qui précédèrent le Roi à Paris le 16 Juillet 1789, pour annoncer que les troupes aux ordres de M. de Broglie alloient se retirer. On en envoya encore d'autres, quelques jours après, à Saint-Germain, pour appaiser une émeute dans laquelle un boulanger avoit péri. Jusques-là ces ambassades pacifatrices pouvoient être tolérées, quoiqu'elles ne fussent pas absolument légales. Mais la liberté n'exista plus dès qu'on envoya des Commissaires aux Départemens et aux armées. Le Pouvoir administratif, civil, et militaire, fut dès-lors entre les mains du Corps législatif: il y joignit bientôt le Pouvoir judiciaire, par les Commissions qu'il institua.

Lanjuinais disoit à ce sujet, le 31 Juillet 1791, à la tribune de l'Assemblée: « On veut toujours vous ramener à un système de Gouvernement par des Commissaires de l'Assemblée nationale. Ce n'est pas des Commissaires qu'il faut envoyer, et je rappellerai ce trait bien connu, que quand on envoya des Commissaires tirés des Etats-généraux, ceux-ci furent dispersés, et plusieurs Commissaires pendus.. Cependant Lanjuinais est aujourd'hui membre de la Convention nationale, qui nomme chaque jour des Ministres et envoie des Commissaires, et Lanjuinais ne s'en plaint pas; la terreur lui ferme la bouche.

séder dans la prison qui les recéloit; c'est ainsi que l'Assemblée, entièrement sous la dépendance de cette Commune, fut obligée, pour n'en pas être égorgée elle-même, ou d'approuver tout ce qu'elle avoit fait, ou de décréter ce qu'elle voulloit faire, et de reconnoître à chaque fois que *la Commune de Paris avoit sauvé la Patrie.*

Aujourd'hui que la Convention cherche à la réprimer, ses efforts seront vains, et toute sa prétendue Puissance n'empêchera pas sa propre dissolution: alors, dans le sein même de la Commune, naîtront vingt nouvelles factions plus cruelles encore que celles de 1792. Ces factions se répéteront dans toutes les Provinces; plus elle se rapprocheront, plus elles se détesteront; les dernières victorieuses seront à leur tour les premières victimes de celles qui renaitront; et les proscriptions de Marius et de Sylla se renouveleront par-tout à-la fois. (1) Ainsi la République française, commençant par les mêmes excès qui amenèrent la chute de la République Romaine, est déjà à la veille d'être anéantie par les mouvemens

(1) C'est ce qui faisoit écrire de Paris, par un homme de qualité, à qui l'on reprochoit de rester encore dans une ville déchirée par tant de partis: *soyez tranquille sur mon compte, je suis hors de la ligne.*

intérieurs ou extérieurs , et le jour des punitions est prêt à se lever. C'est alors que nous verrons tous ces factieux essayer de s'excuser les uns par les autres ; chacun en cherchera un plus coupable que soi ; ils se rappelleront que Dumouriez se sauva en accusant Marat ; La Fayette présentera Condorcet ; Condorcet offrira Danton et Robespierre , tous seront de petits saints à les entendre , et peut-être l'in-
famie d'*Egalité* sera - t - elle le refuge et la sauve-garde du dernier de ces bandits.

Voilà donc la fin ordinaire de toutes ces insurrections contre l'autorité légitime. Les premiers insurgens ne veulent que réputation , puissance et argent , et pour cela il ne leur faut que quelques meurtres et beaucoup de vexations bien philosophiques , que leurs cotteries trouvent pures et vertueuses ; les seconds se contentent de puissance et d'argent , et emploient à cet effet beaucoup de sang et de tyrannies ; les derniers , ne voulant tout rondement que le pillage universel , vont tout droit à leur but , en profitant de la brèche ouverte par leurs prédecesseurs , et massacrant indistinctement , suivant leur bon plaisir , jusqu'à ce que la patience de la Divinité soit lassée et que tous soient pendus ; car tous l'ont également mérité , depuis les Barnave

jusqu'aux Danton , depuis Custine jusqu'à Jourdan. Ravaillac , si j'ai bonne mémoire , n'a point fait excuser *le citoyen Pierre Mandrin.*

L'Assemblée , sur la pétition de la Commune , décréta la formation d'un Tribunal criminel et d'un Juré d'accusation et de jugement , pour prendre connoissance des crimes du 10 , et prononcer sur lesdits crimes. Les Sections de Paris , composées ainsi que je l'ai dit , furent chargées de l'organisation de ce tribunal. Les huit juges furent Robespierre , Président , Osselin , Mathieu , Pepin , Lavaux , Daubigny , Dubail et Coffinhal. Les accusateurs , deux autres garnemens , du nom de Lullier et Réal. Le jury fut composé de sept autres misérables et de sept suppléans. Il faut les connoître , ne fut-ce que pour les retrouver quelque jour. Les premiers se nommoient le Roi , Blandin , Bolleaux , Lohier , Loiseau , Perdrix et Callières de l'Etang ; les autres , Desfieux , Boucher-René , Jaillan , Dumouchal , Jurie , Mullet , Andrieux. Pour donner une idée de ce tribunal , il suffit de dire que l'un des juges (Daubigny) fut décreté pour vol , deux mois après le 10 Août , et obligé de prendre la fuite. Robespierre ne voulut point accepter la présidence qui lui

avoit été conférée. Son véritable poste étoit la place publique. Manuel , qui avoit le plus insisté sur la formation de ce tribunal, fut celui qui l'installa dans ses fonctions. C'est lui qui le même jour (20) que les jugemens commençèrent , fit ériger la guillotine permanente au Carrousel , sous le prétexte que cette place , étant le théâtre du crime , devoit être le lieu de l'expiation. Il semble , en lisant ceci , voir des voleurs ériger leur tribunal dans la forêt de Bondy , et s'y constituer accusateurs , juges et bourreaux de leurs victimes.

La formation de ce tribunal étoit un véritable empiètement sur le Pouvoir judiciaire. C'étoit ainsi que l'Assemblée constituante avoit institué le Grâtelet pour lui faire tuer Favras , et annuler sa procédure contre Mirabeau. C'est par ce tribunal que l'on préludoit à ce juré illégal qui , sous le nom de *Convention nationale* , o a accuser , juger et condamner le Roi. C'est par - là que l'on annonçoit d'avance l'organisation d'un Tribunal révolutionnaire pour exécuter sur - le - champ les nombreuses victimes que l'on a l'air d'envoyer juger. Cependant les mêmes hommes étoient les premiers à s'opposer en 1791 aux commissions que l'on proposoit d'instituer , et ils n'ont point donné leur démission en 1793 !

Qui pourra rendre compte d'une conduite aussi barbarement contradictoire (1) ?

Le premier de ceux que jugea ce tribunal postiche, fut un pauvre diable, nommé *Collénot d'Angremont*. Cet homme avoit été maître de langue de la Reine, lorsqu'elle n'étoit encore que Dauphine. Depuis, il avoit composé une Grammaire française que l'Assemblée constituante accueillit avec mention hono-

(1) Le 22 Juillet 1792, (*voyez le Logographe*) sept Comités réunis proposèrent l'établissement d'un Tribunal *ad hoc*, pour juger les factieux arrêtés quelques jours avant au Champ-de-Mars. M. Rewbell, membre aujourd'hui du Directoire, dit ces propres paroles : « Dans les tems de défiances, de vengeances » et de calomnies où nous vivons, il faut être prompt » à arrêter; il faut être prompt à instruire les procès, » pour que les preuves ne dépérissent pas; mais être » prompt à punir dans un tems de trouble, pour » qu'on n'ait pas le tems de se justifier, c'est véritablement vouloir que d'honnêtes gens soient la victime de faux témoignages; mais sur-tout, qu'il y » ait la voie de l'appel. Sans cela, nous sommes sous » un Gouvernement tyrannique. » M. Camus ayant la parole le lendemain sur la même question, dit à son tour : « Toutes les fois que vous aurez un juge nommé pour une affaire, vous trouverez en lui un » homme prévenu sur cette affaire; c'est dès-lors un » juge vendu à celui qui accuse, contre celui qui » est accusé. »

Eh ! ces honnêtes gens n'en sont pas moins membres de la Convention nationale: ceux qui auroient le tems de compulsier le fastidieux recueil du Logographe, y trouveroient de quoi faire un volume des contradictions entre les principes et les actions de ces Messieurs.

rable. Le zèle de cet homme et le désir qu'il avoit d'être agréable à ses Souverains, le porta à rallier des gens honnêtes parmi ces oisifs dont la Capitale abondoit, afin d'aller dans les groupes neutraliser le mauvais esprit qu'y répandoient quelques factieux. Il leur promettoit 50 sols par jour. On ne put pas prouver qu'il en eût ainsi même une vingtaine à sa solde, encore moins qu'il eût reçu de l'argent et des ordres du Roi à ce sujet; et même en eût-il reçu de quelques Ministres, pouvoit-il en faire un meilleur usage que de l'employer à faire respecter *le Roi et la Constitution*. Ce sont les propres paroles d'une dénonciation faite le 27 Août au Comité de Surveillance par un nommé *Chazerot*; et *Dangremont* avoit été assassiné juridiquement le 22. Il mourut avec beaucoup de fermeté.

Le 23, M. d'Affry, Colonel du régiment des Gardes Suisses, fut mis en jugement et absous. On savoit qu'il étoit malade, et ne s'étoit point trouvé le 10 Août aux Tuilleries. Le Peuple applaudit au jugement qui l'acquitta. Il crut et les échos répétèrent qu'il s'étoit refusé aux sollicitations de la Reine, qui lui avoit ordonné, disoit-on, de faire tirer sur le Peuple. Ce fut donc moins la vérité que le désir devoir M. d'Affry remplacé par une vic-

time plus auguste , qui fit fermer les yeux au Peuple sur ce jugement. Ainsi ce vieillard octogénaire , comblé des bienfaits de la Cour , sauva quelques mois qui lui restoient encore à vivre : c'étoit ce même d'Affry , qui avoit le premier prêté le serment de fidélité que l'Assemblée constituante demanda à tous les Corps armés , après la fuite du Roi ; il avoit , dès ce jour - là , donné sa mesure ; ses fils n'auront pas peu à faire pour reporter leur nom au point d'où il est dévalé.

Le 24 , M. de la Porte , ci-devant conseiller d'état et intendant de la marine , et depuis la révolution , intendant de la liste civile , fut jugé , condamné et exécuté . Son crime étoit d'avoir payé des imprimés , des journaux et des affiches contre les Jacobins ; et cependant les mémoires qui sembloient le prouver , n'avoient point été trouvés chez lui , mais chez un de ses secrétaires ; et moi-même je peux affirmer que le *journal à deux liards* dont on voit si souvent les quittances dans les recueils de pièces imprimées , étoit l'ouvrage très-inconnu d'un de ses commis plus inconnu encore , et que personne ne lisoit ce journal dont la valeur étoit au-dessous de son titre . On accusa aussi M. de la Porte des correspondances qu'on lui adressoit , comme si l'on

l'on pouvoit jamais rendre un homme responsable de ce que des cerveaux exaltés peuvent adresser de cent lieues , soit à son secrétaire , soit à lui. Ils y mettoient l'un et l'autre si peu d'importance , qu'ils avoient dédaigné même de les brûler. On reprochoit à M. de la Porte jusqu'à un plan de constitution qu'on avoit trouvé chez lui , comme si , lors de l'Assemblée constituante , chacun n'avoit pas fait son projet de constitution ; comme si , même depuis l'acceptation , la faculté laissée de la reviser , n'avoit pas permis à tous les brouillons de jeter leurs idées constitutionnelles sur le papier , et de l'envoyer à qui bon leur sembloit.

M. de la Porte comptoit si peu sur une accusation directe , qu'on l'arrêta chez lui , lors même qu'il auroit déjà eu le tems de quitter Paris et de fuir. Il se défendit avec calme , mais avec foiblesse ; il sembloit faire le sacrifice de sa vie à la crainte qu'il avoit de compromettre son Maître : et voilà le grand défaut des hommes qui manquent de caractère ! L' rôle que pouvoit jouer M. de la Porte dans ce moment suprême , étoit sublime ; au - lieu de se mettre par des désaveux contournés dans une position fausse , il pouvoit , il devoit révéler tous les secrets de la liste civile , les craintes suggérées au Roi , les sommes extorquées

à sa bonté , les basses propositions des Députés qui s'agitoient , ou s'étoient agités précédem-
ment autour du Trône (1) ; déjà personne n'ignoroit dans Paris les concussions de Mirabeau , de Sémonville , de Sainte Foy et de tant d'autres ; en portant l'attention du public sur ces intrigans éhontés , en les peignant occu-
pés à obséder le Monarque de terreurs , pour lui promettre le lendemain de l'en délivrer à deniers comptans , on eût détourné la fureur populaire ; car je crois avoir assez observé le Peuple dans la Révolution , pour appercevoir que ce Peuple étoit alors un enfant , chez qui la curiosité l'emportoit sur la férocité (2). Il eût chassé du Panthéon les restes infects de Mirabeau ; il eût pendu Chapelier , Talon et

(1) C'est la crainte d'être dénoncés par leurs inter-
médiaires qui fit faire tant de démarches aux Députés pour procurer des passeports et des commissions à leur agents de corruption ; c'est là ce qui permit à ces Messieurs de se sauver à Londres , et de venir libre-
ment y cacher , je ne dirai pas leur existence , mais leur honte.

(2) Il mettoit à connoître les secrets de la liste civile , le même empressement qu'il avoit mis à voir ceux du livre rouge , le même empressement qu'il avoit mis jadis à lire *la Correspondance , les Mémoires secrets et l'Espion anglais*. On sembloit ici punir M. de la Porte d'avoir privé la curiosité publique du dernier Ouvrage de Madame de la Motte , dont il avoit arrêté et brûlé l'édition. Cependant l'Ouvrage a paru , et Madame de la Motte n'en a été que plus méprisée.

Duport ; nous en eussions tous ri, depuis le Palais - Royal jusqu'à Moscou ; les gens qui auroient voulu continuer de poursuivre M. de la Porte , auroient été arrêtés par la crainte de paroître récriminer contre des refus de gratifications , et M. de la Porte eût peut - être été sauvé , ainsi que le Roi. La loyauté est une belle vertu sans doute , mais elle doit être accompagnée du courage. Ce n'est rien de savoir mourir , il faut savoir agir et parler à l'occasion (1).

Quoi qu'il en soit , M. de la Porte marcha au supplice et le subit avec la plus grande sérénité. Il mourut en protestant de son innocence. Sur la route de la Conciergerie au Carousel , près de sa demeure , une femme qui subsistoit de ses bienfaits se mit à fondre en larmes , en le voyant marcher à l'échafaud. Elle fut à l'instant assommée par la populace , à la vue même de son bienfaiteur à qui l'on dit : *c'est ainsi que périront toutes tes créatures.* Ainsi il emporta au tombeau la douleur de prévoir combien d'innocentes victimes alloient l'y suivre.

(1) Si M. de la Porte avoit été orateur et qu'il eût pu improviser un discours de deux heures , il pouvoit faire sortir de sa position le plus beau plaidoyer pour le Roi et la Royauté.

M. de la Porte est mort regretté de tous ceux qui étoient accoutumé à le voir. D'un caractère doux et facile, d'une intégrité rare, on eût dit que la bienfaisance étoit pour lui un besoin. Chargé de distribuer les aumônes du Roi, il avoit à chaque commencement de mois l'honorable soin de consoler et de soulagier 800 indigens. Personne ne fut plus avant que lui dans la confiance intime du Monarque. Aussi que résulta-t-il pour lui ? Tirailé par mille cabales diverses, toutes celles qui croyoient qu'il avoit conseillé au Roi une autre détermination que leur propre projet, l'accusoient et l'invectivoient à - la - fois. La multitude de ses fonctions, la quantité de demandes qu'on lui faisoit, et l'inquiétude que lui donnoit son attachement pour la Famille royale, l'absorboient entièrement. Il voulut plusieurs fois donner sa démission ; le Roi exigea toujours qu'il restât auprès de lui (1). On avoit peut-être à lui reprocher quelque penchant secret pour les gens à demi-mesures, quelques imprudences ; mais son zèle et ses malheurs ne permettent pas de troubler sa cendre. Il a laissé une femme et plusieurs en-

(1) Je dois même ajouter à la gloire de M. de la Porte, qu'il ne retira sa démission que lorsqu'il vit qu'il y avoit un péril certain à rester.

fans en bas âge. Il n'est pas moins pleuré de plusieurs frères qui honorent également la Magistrature et le Clergé (1).

Le 25 Août, Derosoi , auteur de la *Gazette de Paris*, qui , depuis le mois de Novembre 1789 , ne cessoit de déclamer contre les Jacobins , les impartiaux et les monarchistes , avec plus de zèle que de talent , fut envoyé au supplice. Il montra sous l'instrument de mort un courage digne des Chevaliers français qu'il célébroit chaque jour. Il se félicitoit du hasard qui illustrroit sa mémoire , en faisant périr un royaliste comme lui , le jour de la fête de son Roi.

Ici les exécutions s'arrêtèrent pendant quelques jours , et ce fut sagesse aux bourreaux. Le Peuple qui vit périr 4000 hommes , le dix Août , au bruit du canon , en éprouva moins d'affres que ne lui en causèrent ces supplices réitérés. Je fus témoin des terreurs qu'il con-

(1) Le Trésorier de la liste civile (M. Tourteau de Septeuil) qui joignoit à ce premier titre de défaveur celui d'être premier Valei-de-chambre du Roi , celui de n'avoir pas quitté Leurs Majestés le 10 Août , et , qui pis est , celui d'avoir des propriétés immenses , eut le bonheur d'échapper aux poursuites qu'on lui intenta. On saisit indistinctement ses papiers et ceux de Louis XVI , sa cassette et la caisse du Roi , son porte-feuille et les assignats de la liste civile. Madame de Septeuil fut arrêtée pour son mari , et elle se trouvoit encore en prison au 2 Septembre.

çut à la vue de ces massacres juridiques dont il n'appercevoit point le terme , et je ne crains pas d'avancer que , *s'il y en avoit eu un quatrième le jour suivant , on eût vu une insurrection dans Paris* (1). La raison en est simple. Un combat , une émeute laissent prévoir l'instant de la victoire , ou de la fin de la commotion. On s'est battu , on a vaincu , on pardonne. Mais des assassinats goutte à goutte ! L'imagination d'un cannibale s'en effrayeroit. Cinquante mille hommes tués en bataille rangée font moins d'impression sur les sens qu'un bourgeois massacré impunément dans les rues. C'est qu'alors on voit la loi violée , la loi sous laquelle repose toute la société ; et quand la loi est impuissante , l'état n'est plus : les 25 millions d'hommes doivent se déchirer entre eux , et la société rester au dernier vivant. L'état actuel de la France ne prouve que trop cette triste vérité.

(1) Danton , Manuel et Pétion , premiers auteurs des massacres du 2 Septembre , ainsi que je vais le prouver bientôt , s'apperçurent tellement de cette impression qu'éprouvoit le Peuple de Paris , qu'il fut arrêté dès-lors de frapper le grand coup ; le 26 , lendemain de l'exécution de Derosoi , Danton se fit donner les listes des prisonniers ; le 28 , les visites domiciliaires eurent lieu , 5 jours après....!!!

C H A P I T R E V I I.

Arrestations , visites domiciliaires , exécutions , massacres.

D_{EPUIS} le 10 Août , jusqu'au 20 Septembre et même pendant ces jours de deuil , on ne cessa d'arrêter tous ceux que les vengeances populaires ou particulières destinoient à la mort. Les Sections se chargeoient de ces expéditions affreuses avec une sorte d'empressement. On se réjouissoit de la quantité de malheureux qu'on faisoit. Telle étoit la perversité générale , qu'on vit jusqu'à des domestiques dénoncer leurs maîtres et les traîner en prison , des débiteurs même faire arrêter leurs créanciers. Un Citoyen de la Section , le premier venu s'affubloit d'un ruban tricolor , se faisoit escorter de six hommes à piques , et l'on enlevoit ainsi en plein jour , sans autre formalité que d'être muni d'un mandat d'arrêt signé de noms inconnus . Il y avoit alors trois cents Municipaux , et près de sept cents Officiers de Sections ; étoit Magistrat qui vouloit. Daus cette confusion , il étoit impossible de reconnoître aucune autorité . Les Clubs et les Comi-

tés de l'Assemblée se mêloient aussi d'expédier leurs lettres de cachet , et tel qui avoit signé aujourd'hui vingt emprisonnemens dans sa Section , avoit été dénoncé dans la Section voisine , et étoit lui-même emprisonné le lendemain.

On s'assura d'abord de presque tous les Officiers Suisses qui avoient accompagné le Roi à l'Assemblée , une demi-heure avant que le feu commençât , et qui conséquemment ne pouvoient pas être soupçonnés d'avoir pris part au combat . J'ai déjà nommé ceux qui furent arrêtés .

M. Dabancourt , Ministre de la guerre , fut envoyé à la Haute-cour nationale- d'Orléans . Ce fut le seul des Ministres qui n'échappa pas au décret général rendu contr'eux .

Sur une note trouvée au Château dans l'appartement du Marquis de Montmorin , Gouverneur de Fontainebleau , on décrêta l'arrestation du ci - devant Ministre des affaires étrangères , qui s'étoit retiré du Conseil depuis près d'un an . M. le Comte de Montmorin , caché d'abord chez la Marquise de Nesle , puis retiré chez une femme , dans un cinquième étage au faubourg Saint - Antoine , y fut découvert par l'indiscret attachement d'une femme de ses amies , Madame de

Nan qui l'alloit voir presque tous les jours. Elle laissoit sa voiture à une certaine distance de la maison qui le recéloit, ce qui fit naître des soupçons. Des voisins de la pauvre femme en question eurent des indices qu'elle avoit augmenté son frugal ordinaire. On fit des perquisitions chez elle, et M. de Montmorin découvert, fut aussitôt traduit à la barre. Interrogé sur les papiers que l'on avoit trouvés chez son parent , il ne lui fut pas difficile de prouver la différence d'écriture , et de se justifier sur une chose qui lui étoit absolument étrangère. Malheureusement il eut la foiblesse de dire dans ses réponses qu'il n'étoit pas le seul Montmorin. Ce fut là-dessus que l'on dénonça le Marquis son parent , qui fut arrêté à Saint Germain en Laye. Brissot ne voulut pas pour cela laisser échapper sa victime. Ce philosophe avoit voué à l'ex-Ministre une haine bien *philanthropique*, c'est-à-dire , inextinguible. Celui-ci lui avoit peut-être refusé une place dans les Affaires étrangères , peut-être aussi avoit-il contrarié les grandes vues que Clavière , ami de Brissot , avoit eues toute sa vie pour régénérer Genève à sa manière ; peut-être encore avoit-il refusé au journal *le Patriote Français* , ces communications officielles dont il gratifioit d'autres jour-

neaux ; notamment *la Gazette Universelle* ;
car si l'on dit avec raison que

Haine de Gasetier est cent fois pis encore.

à plus juste titre , doit-on ajouter :

Haine de Philosophie est un feu qui dévore.

Brisson fit donc interroger M. de Montmorin , par son vertueux ami Gensonné , sur l'existence de ce Comité autrichien qui avoit fait la fable de Paris au mois de Juin. Alors on étoit passé à l'ordre du jour ; mais ici le jour de l'ordre étoit passé , et ce qui étoit ridicule et mauvais , il y avoit trois mois , étoit devenu depuis très - conséquent et très - bon. M. de Montmorin n'eut pas de peine à lever tons les nuages que l'on voulut jeter sur sa conduite. Sa présence embarrassoit tellement l'Assemblée , qu'elle leva brusquement la séance , en renvoyant au lendemain la suite de son interrogatoire ; le surlendemain , le Député La Source , Ministre protestant , l'homme le plus laid et le plus irascible que la nature eût produit , ami particulier de Brissot , fit décréter que M. de Montmorin seroit envoyé à l'Abbaye , jusqu'à ce que le rapport sur lui fût fait. Le premier de Septembre le même La Source le fit décréter d'accusation pour n'a-

voir pas bouleversé tout le système politique de l'Europe , en rompant les traités faits avec l'Autriche , pour en contracter avec la Prusse . Il eût été aussi aisé de le condamner pour l'avoir , que pour ne l'avoir pas fait . Les raisons ne manquent jamais au plus fort

Le Marquis de Montmorin fut arrêté , comme je l'ai dit , sur une note de sa main , trouvée dans un de ses tiroirs au Château . Cette note étoit la pensée d'un homme de bien qui s'interroge , et se rend compte de la position du Roi . Traduit à la barre , le Marquis de Montmorin fut obligé d'abord de se justifier sur son habitation au Château , et d'apprendre à ces Législateurs d'un jour , ce qu'aucun d'eux ne savoit , que les Gouverneurs des maisons royales ont des logemens dans tous les palais où les Rois font leur résidence . Du reste M. de Montmorin se défendit en tremblant sur la note ; il sembloit craindre d'avouer qu'elle fut de lui . Il alléguoit que ce n'étoit qu'une conversation entre deux Députés qu'il avoit écoutés un soir , sans pouvoir les reconnoître , et qu'il l'avoit couchée par écrit pour en garder le souvenir . Cette justification , tant bonne que mauvaise , n'empêcha pas qu'il ne fût envoyé à l'Abbaye . Le Tribunal criminel révolutionnaire l'acquitta à l'unanimité . Son nom

le poursuivit encore après son absoluition. Le Peuple crut que c'étoit le même Montmorin , que Brissot et ses confrères dénonçoient tous les matins dans leurs grands journaux. Il voulut sa tête , c'est-à-dire que 20 à 30 scélérats sur 10,000 personnes que renfermoit la salle du Palais , demandèrent sa mort. Danton étoit alors Ministre de la justice , et comme ce monstre étoit déjà accoutumé à voir le vœu du Peuple dans les cris qu'il faisoit jeter à sa bande d'assassins , il envoya promptement une défense de relâcher le prisonnier , malgré le jugement qui l'avoit déchargé de toutes accusations. Il seroit difficile de dire quelle différence il y a entre un pareil ordre d'un Ministre de la justice et une lettre-de cachet du plus cruel despote. M. de Montmorin fut consigné dans les prisons de la Conciergerie. Le jour où les massacres y commencèrent , il se cacha assez long - temps dans un galetas , où il se croyoit en sûreté , mais il étoit trop bien désigné aux bourreaux pour leur échapper. M. de Montmorin étoit agé au plus de 35 ans ; d'un caractère doux , sans ambition personnelle , pauvre , aimant ses maîtres d'une affection pure et désintéressée , peu connu hors du cercle de sa société intime , si ce n'est pour avoir déposé dans l'affaire du 5 Octobre comme

Lieutenant-colonel du Régiment de Flandre ; il passoit sa vie à l'Assemblée nationale pour porter ensuite soir et matin au Château le bulletin des conspirations. Si on lui eût connu ce nouveau crime, on n'eût pas manqué d'en faire le prétexte de sa mort. Maintenant que M. de Montmorin est mort, je le révèle ; j'en gratifie sa mémoire et la conscience de Danton.

MM. du Perron, administrateur de la Police, Buob et Bosquillon, Juges-de-paix, étoient ceux qui avoient commencé les poursuites sur l'affaire du 20 Juin. Ils furent arrêtés. M. de Bosquillon joignoit à ce grief, d'avoir été celui qui s'opposa en son propre et privé nom à l'élection de Manuel, Procureur-syndic de la Commune de Paris. Il prétendoit que ce Manuel, n'étoit qu'un croquant sorti d'une petite boutique de la ville de Montargis, pour aller dans les sixièmes étages, colporter des brochures ordurières. Il prouvoit qu'il n'avait d'autre domicile à Paris qu'un grenier que lui prêtoit le Libraire Garnery, afin d'y revoir et d'y corriger les épreuves des lettres de Mirabeau à sa maîtresse, la Présidente de Monnier. Manuel s'étoit emparé de ces lettres dans les bureaux de la Police, et il les trouva si vertueuses, qu'il les vendit deux mille écus

à son profit. Il avoit eu pour cette affaire un procès avec la famille de Mirabeau; il en eut un second pour sa place, et sa qualité de Citoyen actif. Il gagna son livre, son poste et ses procès, par ces tours si connus des agitateurs du Peuple, et devant des Judges élus par le Peuple : c'est votre ami qu'on veut vous ôter, lui disoit-il; je vous défendrai par ma voix, je vous instruirai par mes écrits; et le Peuple d'applaudir à son ami, *en attendant qu'il l'assommat.* Malheureusement pour la vertu de Manuel, et les honnêtes gens qui partagèn leur estime entre Brissot et lui, il n'est que trop notoire que faisant le 27 Août une proclamation sur la place de l'Estrapade, il se tourna vis-à-vis la maison qui fait face à la place en entrant par la porte Saint-Jacques, et là, montrant du doigt l'appartement de M. Bosquillon, il dit : « Le jour des vengeances » est arrivé; le jour est arrivé où les traitres « vont périr. » Il s'échauffoit même, et enfloit beaucoup sa voix, m'a-t-on ajouté, quand il faisoit cette menace. Ainsi le *vertueux* Manuel se désignoit ses victimes; et il redouloit de rage, parce que M. de Bosquillon, outre qu'il avoit été son rival, étoit un de ceux qui avoient dressé procès-verbal des dégâts faits au Palais des Tuilleries, dans la journée du

28 Juin ; tandis que Manuel , Procureur de la Commune , au lieu de requérir la force publique , étoit lui-même ce soir là , sans marque distinctive , dans le jardin du Château , riant aux éclats , et disant à tous ses voisins , sur le bonnet rouge dont on avoit souillé le front du Roi : *par Dieu, il doit faire une drôle de mine dans cet accoutrement là.*

Le Notaire de la liste civile fut arrêté , ainsi que le Notaire Guillaume , qui avoit rédigé et propagé la pétition des bourgeois de Paris après le 20 Juin. On comprit dans la même proscription le fameux Député *ex-constituant* Chabroud , le honteux avocat du 5 Octobre , l'apologiste d'Egalité. Cet homme voulant jouir sans doute paisiblement du salaire qui avoit été mis à son déshonneur , avoit rédigé , imprimé et fait circuler un projet d'association entre les honnêtes gens de Paris (*une association des honnêtes gens avec Chabroud !!!*) pour conserver les propriétés et la Constitution , (*qui avoit détruit les propriétés.*)

Après Chabroud , l'ordre des matières m'oblige de parler des trois bourreaux de Paris , les frères Sanson. On leur reprochoit d'avoir dû pendre les conspirateurs du 10 Août , s'ils n'avoient pas réussi. Cette seule frayeur , à défaut d'autres preuves , seroit suffisante pour

indiquer leur conjuration. Cependant comme ces bourreaux devoient être un jour des personnages fort utiles à la République, on leur pardonna d'avoir flétrî Gorsas dans un procès criminel qu'ils lui avoient intenté en 1790, et on les sortit du cachot pour les renvoyer à leurs fonctions accoutumées. Ce sont eux qui depuis ont exécuté le décret de mort sur Louis XVI. Ils sont tous couverts de son sang.

Afin de placer les bourreaux du Roi entre deux Constitutionnels, pour faire le tableau complet, l'on profita de ce tems de trouble pour faire arrêter un Membre du côté droit nommé Jouneau, Député, de je ne sais quel Département des bords de la Charente. Il étoit sous le poids d'une procédure criminelle intentée par son collègue Grangeneuve de Bordeaux, *pour soufflets et mauvais traitemens.* Le Juge-de paix n'avoit osé lancer le mandat d'arrêt avant le 10 Août, retenu qu'il étoit par l'exemple de son confrère le Juge-de-paix, La Rivière, incarcéré à Orléans. Cette fois, il fut constraint d'oser. L'arrestation proposée ne fut pas même discutée. Souffletter alors un Girondin ! rien que la mort n'étoit capable d'expier ce forfait. Telle étoit la dégradation de l'esprit français, qu'il étoit en ce tems-là devenu

devenu civique de raisonner et calculer un soufflet !

Pour sortir un moment de ce cloaque immonde de constitutionnels arrêtés , et de bourreaux élargis , je vais , sans changer la scène des horreurs , puisque je suis obligé d'y retenir mes lecteurs avec moi , je vais au moins leur présenter quelques tableaux plus rassérénans par les objets qui en composeront les groupes.

Et d'abord , je leur offrirai le vieillard Cazotte , l'auteur aimable du joli recueil , connu de tous les littérateurs. Il étoit aussi l'auteur des vingt lettres qu'on avoit trouvées dans les tiroirs de M. Pouteau , secrétaire de la Liste civile. Une sensibilité exaltée , une loyauté extrême , un royalisme pure s'y faisoient remarquer au milieu des élans d'une imagination vive et par fois exagérée ; mais qui a fait des contes et des jolis romans à vingt ans , ne doit-il pas délirer un peu à soixante !

Comme la vie de Cazotte tient à la fois à la Littérature et à l'Histoire , on me permettra sans doute de lui consacrer quelques lignes de plus qu'à ses compagnons d'infortune.

Jacques Cazotte étoit âgé de 73 ans ; Dijon fut le lieu de sa naissance. Son père homme intègre , étoit Greffier des Etats de Bourgogne.

Jacques Cazotte s'étoit rendu utile à sa Patrie, dans l'Administration de la marine, et il avoit, entr'autres, rempli avec distinction la place de Commissaire - ordonnateur aux Isles du Vent, dans les guerres antérieures à celle de 1778. Ami précieux, bon père, excellent époux personne n'eut un caractère plus gai, un esprit plus enjoué, un cœur plus sensible. *Olivier, le Diable amoureux, le Lord impromptu*, et plusieurs autres Contes Arabes, retranscreront à la postérité sa brillante imagination. Son front chauve et ses cheveux blancs, relevant encore la sérénité de son ame, lui donnaient l'air d'un véritable Patriarche. Il vivoit retiré à Pierry en Champagne, au milieu d'une famille dont il faisoit le bonheur. De ses deux fils, l'un étoit dans la Garde du Roi, l'autre servoit au dehors à l'armée des Bourbons. Tous deux étoient au poste de l'honneur. Une fille de 20 ans, modèle de graces et de piété filiale, Elisabeth Cazotte, servoit de secrétaire à son père dans sa retraite. C'étoit elle qui avoit écrit une partie de ses lettres fatales. Dès le 18 Août, un détachement de Gendarmerie nationale enveloppa sa maison. Le Commandant, M. Vignieux, ami du vieux Cazotte, entrant dans son cabinet à l'heure du dîner, celui-ci le traita en convive. Le mal,

heureux Officier tomba en foiblesse , en lui exhibant l'ordre qu'il avoit reçu de s'assurer de sa personne , et de celle de sa fille , et de les traduire dans les prisons d'Epernay. Cazotte et sa fille obéirent , sans même deviner quels pouvoient être les motifs de leur arrestation. A Epernay , ils apprirent qu'ils alloient être transférés à Paris. Le Président du District , semblable à un Bailli de comédie , furieux de ce que Elisabeth Cazotte lui eut refusé peu de tems auparavant son cœur et sa main , donna ordre de les traîner en charette de prison en prison. L'Officier de Gendarmerie qui les avoit arrêtés , frémissant des dangers qu'ils courroient , prit sur lui de faire mettre des chevaux de poste à une voiture , et d'accompagner lui-même jusqu'à Paris ces prisonniers dont l'innocence et la vertu lui étoient connues. Cette précaution les sauva à Château-Thierry et à Meaux , où le Peuple attroupé demandoit leurs têtes. Arrivés à Paris , ils éprouvèrent le sort que subissoient toutes les personnes qu'on arrétoit : promenés de l'Hôtel de la Mairie au Comité de Surveillance , de-là aux diverses Comités de la Commune , jettés au milieu de ceux qu'on amenoit à chaque heure , étendus pour se reposer sur la pierre humide dans les corridors infects , in-

terrogés à peine au bout de 48 heures, au milieu d'un tumulte et d'un désordre de sauvages, ils finirent par être envoyés à l'Abbaye, où l'on entassoit jusqu'à ceux dont on ne trouvoit pas même dans les cartons de dénonciations, les motifs et les traces du mandat d'arrêt. Qu'importe en effet à Danton de mettre de la précision dans ses procédures ? Il s'étoit dit dès ce tems là : *je me ferai donner des listes, et je choisirai ensuite mes victimes !*

Dès les premiers jours qui suivirent le 10 Août, le Capucin Chabot, un des grands directeurs de cette journée, n'oublia pas que M. de Baumarchais l'avoit tympanisé dans une affiche, en réponse à une dénonciation ridicule où celui-ci l'avoit accusé de cacher dans sa belle Maison du Boulevard Saint-Antoine, 60 mille fusils qui sont encore en Hollande. Il commanda une visite domiciliaire dans l'Hôtel de ce riche particulier. Le Peuple s'y rendit au nombre de plus de 50 mille individus, plutôt engagé par l'attrait de la curiosité, la beauté de la saison, et celle du jardin, que par l'envie de chercher des armes. On examina tous les appartemens, où l'on ne trouva que quelques femmes et quelques domestiques effrayés. Il est douteux que la Maison, tant vaste qu'elle soit, eût pu conte-

nir les 60 mille fusils qu'on avoit l'air d'y chercher. Pendant cette visite, M. de Beaumarchais prévenu à temps , s'étoit réfugié dans une maison voisine , d'où il voyoit la multitude presser ses gazons et ses belles charmilles. Le lendemain de la visite domiciliaire, il ne manqua pas de rendre hommage par une affiche aux vertus de sonS ouverain. Pas une rose , pas une tulippe n'avoient été altérées par cette troupe de poissardes et d'ouvriers ; cependant , comme il faut qu'il y ait toujours quelque chose d'extraordinaire dans ce qui arrive à M. de Beaumarchais , il avouoit dans cette affiche qu'il n'étoit résulté qu'une très-petite conséquence de cette grande aventure , c'est-à-dire *la disparition d'une malle de papiers seulement.* L'on sent déjà quelles grandes conséquences un homme d'esprit peut tirer d'une aussi petite aventure , lors de la contre-révolution. Pour continuer sur le compte de ce Dumouriez littéraire , dont la vie est une encyclopédie d'anecdotes , j'apprendrai à mes lecteurs , que M. de Beaumarchais alla aussi-tôt se réfugier à la campagne chez un ami. Obligé d'en déguerpir , par un faux avis , il fut contraint d'aller comme un héros de roman , seul , à pied , la nuit , dans les bois , cherchant un asyle dans une chaumière rus-

tique , à quelques lieues. Parvenu dans une cabane solitaire , il lui arrive encore un nouvel événement extraordinaire , qui lui donne un air de similitude avec le Prétendant , lors de sa fuite en Ecosse ; il est reconnu par l'honnête villageois qui ne lui en promet pas moins protection et secret ; mais dès le lendemain , ne voulant point compromettre ses hôtes , il retourne à Paris où il est appréhendé et jetté dans les prisons de l'Abbaye sans procédures , sans accusations , n'ayant d'autres griefs contre lui que sa fortune , et la vengeance de Chabot.

Ce ne fut que deux jours avant le 2 Septembre , que Manuel après avoir aussi lui , sans doute , examiné ses listes , jugea à propos de se transporter à l'Abbaye , et d'arracher M. de Beaumarchais de ce lieu , que dès lors Manuel savoit bien devoir être un théâtre prochain de carnage. On auroit lieu d'être surpris de voir Manuel intéresser aussi subitement à la délivrance d'un homme avec qui il avoit eu dans la Chronique un polémique très animé , si l'on ne réfléchissoit à la situation pécuniaire de Beaumarchais , ainsi qu'aux ressources présentes et futures que Manuel pouvoit espérer en lui sauvant la vie. D'ailleurs , pour se disculper un jour d'avoir participé aux massa-

tres du 2, ce Manuel aura été bien aise d'avoir son homme à présenter; et, à tout prendre, un prisonnier millionnaire valoit mieux qu'un autre. Quoi qu'il en soit, l'auteur de Tarare fut sauvé, et il n'a pu refuser une sorte d'amitié à Manuel; celui-ci est devenu depuis ce temps le conseil, l'ange tutélaire de la famille; a-t-il fallu faire des mémoires, repousser de nouvelles dénonciations, corriger des épreuves, éprouver même des corrections? Manuel a tout fait, Manuel a tout subi pour son nouvel ami; Manuel a pour lui déserté l'Assemblée; il a voulu se montrer paré d'une vertu sauvage; il a essayé quelque tems, par vingt nouvelles productions en phrases courtes, tranches, maximaires, de se montrer à la hauteur du ton de prophète; il a voulu par quelque chose d'extraordinaire, se mettre au niveau de son ami, et il a déjà subi un martyre.... On m'a dit que la charmante Eugénie Beaumarchais, et les 5 millions de dot, ont allumé son zèle.... Ceux qui ont lu l'histoire du cœur humain dans Molière, savent jusqu'où Tartuffe osoit prétendre; ceux qui connaissent Manuel savent ce que dans sa présomption il peut tenter (car la philosophie a aussi ses bigots): enfin, cette créature originale et amusante qui nous retrace tout-à-la-

fois Faublas et Gilblas, Beaumarchais a pu retourner dans sa famille, tour-à-tour bien venu des personnes qui ont marqué dans tous les partis de la révolution, des honnêtes gens et des intrigans, du Prince de Nassau et de Dumouriez, de M. de Calonne et de M. de Narbonne, de M. de Sainte-Croix et de Garat, de l'Abbé Maury et de l'Evêque d'Autun, de M. de la Motte Piquet et de M. d'Estaing, du Cardinal de Rohan et de MM. Biron et de la Touche; amis de tous, et même ami généreux, faisant craindre également ses services, ses refus ou ses huissiers, et toujours *supérieur aux événemens*, comme il le dit lui-même, nous le verrons en 1797, s'il survit aux orages qui se préparent contre les riches, royaliste tant qu'on voudra, républicain au besoin, pleurer Louis XVI d'un œil et LaFayette de l'autre, le matin admirer la Monarchie en comptant avec son caissier, le soir regretter la régénération manquée, en faisant chanter à Lays sur les tréteaux de l'Opéra ces vers qu'il a mis dans la bouche du génie du feu.

Des générations passées
Je rassemble les élémens,
pour en former une race prochaine
D'êtres nouveaux sans cesse renaissans....
Tarare. Prolog. (1)

(1) La manière dont MM. de Beaumarchais et

Las, et à juste raison, d'être Français, M. de Lally-Tolendal, en vertu du bill qui le naturalisait Anglais, demanda un passeport au Ministre des affaires étrangères pour retourner dans la Patrie de ses pères. La demande portée à l'Assemblée fut écartée par l'ordre du jour. Quelqu'un soupçonna que M. de Lally pouvoit fort bien avoir donné au Roi des mémoires sur la conduite à tenir, mémoires que

Mirabeau se réconcilièrent après l'altercation qu'ils avoient eue ensemble au sujet de la compagnie des eaux, est trop originale pour que je ne la joigne pas au portrait que je viens de tracer. Je préviens mes lecteurs que j'ai entendu conter l'anecdote plusieurs fois à M. de Beaumarchais lui-même,

M. l'Évêque d'Autun ayant obtenu de M. de Beaumarchais une permission de visiter son jardin, pour lui et une compagnie de Législateurs, celui-ci crut qu'il étoit de sa dignité de recevoir lui-même l'auguste bande, afin de lui faire en personne les honneurs du petit jardin qu'il avoit planté l'an premier de la liberté. (On étoit alors au printemps, à la veille du jour de la Fédération, où tous les Français levoient la main dans un champ pour se dire tous frères.) Quelle fut la surprise de M. de Beaumarchais, lorsqu'il apperçut, au travers de ses soucis et de ses narcisses, que Mirabeau faisoit partie de la huaille noire. Cependant il n'y avoit plus moyen de reculer. Il s'avança alors vers le groupe, et leur dit : Messieurs, en voyant M. de Mirabeau avec vous, je ne puis croire qu'il vienne dans ma maison autrement que pour y réparer tous les torts dont il s'est couvert avec moi. Mirabeau, avec une naïveté fine, répondit à l'attaque de Beaumarchais par une excuse évasive : Il est impossible de trouver un plus beau lieu que celui-ci pour une fédération. Alors la conversation devint générale, et la querelle ancienne fut éteinte.

I'on a jamais soupçonné le Roi d'avoir suivis. Il fut dénoncé et arrêté chez un ami, au mépris du droit des gens ; mais bientôt il fut élargi, moins par les sentimens de conviction de son innocence, que par la crainte d'indisposer l'Angleterre, pour laquelle Brissot avoit encore du respect. Dans le peu de jours qu'il resta en prison, M. de Lally employoit ses momens à écrire des mémoires pour la justification de ses co-prisonniers. Il n'avoit pas besoin d'en composer pour lui. Son talent d'improvisation pour ce qu'il sent vivement, ne l'oblige pas alors à penser longuement et profondément (1). Il avoit fait la justification de

(1) Ceci a besoin d'une explication. Lors du massacre de Berthier et Foulon, M. de Lally vint à l'Assemblée, et improvisa en traits de feu la conversation déchirante qu'il venoit d'avoir avec les fils de Berthier, pour lui demander vengeance du sang de leur père, au nom du père de M. de Lally lui-même, encore invengé. Barnave répondant à M. de Tolendal, ajouta à la phrase que l'on a déjà vue au chapitre précédent, *le sang qui coule*, etc. ces mots atroces : *Au surplus, c'est aujourd'hui le moment de penser et non point celui de sentir.* M. de Lally termina sa foudroyante réplique par ces belles paroles : *On vous dit que c'est aujourd'hui le moment de penser et non point celui de sentir. Eh bien ! Messieurs, Tibéron penseoit et pensoit profondément. Louis XII sentoit et sentoit vivement ; et quel est celui qui balanceroit un moment entre eux.* Cela n'empêcha pas M. Barnave d'avoir raison ; mais il se console encore du mépris des amis de l'humanité par l'estime de MM. Duport et Lameth.

M. le Marquis de Montmorin; mais son innocence avoit été trouvée si claire, qu'on n'en fit point usage. Il sembloit que M. de Lally préludât par-là au malheur de publier un autre écrit, qui seroit aussi inutile à un plus auguste prisonnier. Hélas ! le mécanisme de la destruction est bien plus rapide que celui de la création ! La Révolution ne l'a que trop prouvé dans tous les sens, et M. de Lally l'a éprouvé encore en faisant son plaidoyer pour Louis XVI.

M. Thierry, premier Valet - de - chambre du Roi, et Intendant du Garde-meuble de la Couronne, fut aussi arrêté, ainsi que M. Chantereine, Inspecteur en chef de ce Garde-meuble, et Colonel de la Garde du Roi. Arracher ainsi les gardiens de ce précieux dépôt, n'étoit-ce pas annoncer d'avance l'envie que l'on avoit de le piller impunément quelques jours après ?

Tous les militaires qui avoient donné dans leurs services personnels, ou dans leurs emplois constitutionnels, quelques marques d'attachement au Roi, furent jetés dans les mêmes prisons. De ce nombre furent MM. de Witgenstein, Lieutenant - général, Commandant ci - devant l'armée du midi, dénoncé par Jourdan et Barbantane ; M. le Vicomte de

Maille qui venoit d'être blessé le 10 Août ; M. de Sombreuil Commandant des Invalides, digne vétéran, couvert de blessures, accusé depuis trois mois d'avoir offert au Roi la position de l'Hôtel des Invalides pour résister à la Nation, en cas d'insurrection ; M. de Rhulières, Commandant de la Gendarmerie nationale à cheval, qui se trouva mal le 10 Août une heure avant l'engagement ; le Comte de Saint-Mart, Colonel, et tous ceux que l'on put arrêter des Officiers de la Garde constitutionnelle du Roi. Il en fut de même d'une partie de la maison domestique ; ceux qui avoient échappé au massacre de l'intérieur des Tuilleries ; ceux même des fournisseurs qui n'y alloient jamais, chocolatiers, boulangers, marchands de vin, fruitiers, furent poursuivis dans leurs demeures ; on en arrêta une partie que l'on entassa avec les autres.

Le Chevalier Jourgnac de Saint - Méard, Capitaine au Régiment du Roi, étoit connu pour avoir fourni beaucoup de calembours et de paragraphes au *journal de la Cour et de la Ville* : il fut arrêté ; mais ce fut moins pour ce grief qu'on l'emprisonna, que pour une querelle qu'il eut quelque tems avant le 10 Août, chez le Libraire Desenne, avec le Magistrat Manuel. Elle avoit fait tant de bruit,

que Saint-Méard avoit cru nécessaire de faire imprimer en forme de dialogue , son apologie , afin de ne pas être déchiré tout de suite par les volontaires de Manuel. Le 10 Août vint , et l'apologie ne fut plus suffisante. Manuel qui étoit venu retirer Beaumarchais de l'Abbaye le 30 , y laissa Saint-Méard. Ce dernier n'avoit pas des raisons d'un aussi grand poids que l'autre..

M. Clément de Saint-Palaye , Conseiller à la Chambre des comptes , subit le sort commun ; on ne lui a jamais connu aucun grief ; on soupçonne que quelque homme d'affaires , qui , après l'avoir volé , sera devenu Officier municipal , l'aura fait arrêter et tuer , pour se dispenser ainsi de lui rendre aucun compte.

Depuis le décret de la déportation des Prêtres , on avoit établi dans Paris plusieurs dépôts dans lesquels on entassoit ces malheureuses victimes à mesure qu'elles se présentoient aux Sections et à la Municipalité pour avoir des passeports. Le Couvent des Carmes , le Séminaire de Saint-Firmin en étoient déjà remplis : mais n'anticipons point sur les événemens.

Un fou de révolution nommé Audouin , mari d'une pauvre blanchisseuse des environs de Paris , rédacteur d'un mauvais journal du

matin , et aujourd’hui Membre de la Convention nationale , imagina qu’en proposant à la Municipalité une reconnaissance militaire aux environs de Paris , il passeroit rapidement du poste de Sapeur national du bataillon des Carmes à celui de Maréchal-de-camp. La Commune ne pouvoit rien refuser à ses manœuvriers. Elle lui accorda une petite troupe de 300 hommes tant fantassins que cavaliers , pour aller battre les environs de Paris. Il n’étoit d’abord question que d’examiner s’il y avoit encore après le 10 Août , des rendez-vous d’aristocrates avec cocarde blanche au bois de Boulogne , à Meudon , la Muette et Bagatelle. Un pareil examen auroit pu être fait dans un jour , si tant est même que l’on eût pu s’arrêter un moment à une dénonciation aussi absurde , qui n’avoit eu depuis trois mois d’autre objet que de faire un jour tomber la canaille sur les jeunes gens , et les jolies femmes qui s’y promenoient pendant l’été. L’ivresse du Commandement , et l’ivresse du mal , firent prolonger de 15 jours l’expédition d’Audouin; il la poussa jusqu’à Chantilly. La Municipalité de cette ville ne lui ayant rien laissé à emporter du Château , il prit quelques tuyaux de plomb , provenant des jets d’eau de ce beau lieu , et on les amena en triomphe.

comme étant du plomb caché à *dessein* pour en faire des balles. Cet exécrable Audoin poussa sa troupe de Chantilly jusqu'à Saint-Germain. Chemin faisant, ils voulurent examiner par curiosité le superbe pavillon de Lucienne, appartenant à Madame du Barry. En visitant tous les détails de l'habitation de cette femme célèbre, ils trouvèrent malade au lit un malheureux enfant de dix huit ans, beau, brave, ardent, sensible, le jeune Maussabré, allié aux plus grandes maisons de France, ci-devant Aide-de-camp de M. le Duc de Brissac. Il s'étoit retiré à la campagne avant le 10 Août, pour rétablir sa santé. Ni son innocence, ni l'intérêt qu'y prenoient Madame du Barry et tout le village de Lucienne, ne purent rien opérer sur ses brigands. Ils l'enlevèrent. C'étoit le dernier jour de leur marauderie : il falloit bien au moins avoir un prisonnier à offrir au Comité des finances de la Commune, pour faire allouer les frais d'une campagne ridicule, qui coûta peut-être cent mille francs.

Je termine cette liste d'arrestations par celles qui affligeront le plus vivement les ames sensibles. La Famille royale, après avoir été mise au Temple, y goûta pendant quelques jours la douceur d'avoir auprès d'elle d'anciens

serviteurs et des amis sincères. Madame la Princesse de Lamballe et Madame de Tourzel étoient restées auprès de la Reine et du Dauphin; MM. de Chamilly et Hue, Valets-de-chambre, étoient auprès du Roi; et les Demoiselles Thibault, Saint-Brice et Navarre, Femmes-de-chambre de la Reine, du Dauphin et de Madame Lamballe, continuoient de donner leurs soins à cette Maison qui n'étoit point encore prisonnière, et pour laquelle on avoit un mélange d'égards et de grossièretés, qui ne prouvoit que trop l'inquiétude et l'agitation de ceux qui l'avoient réduite à cet état. Le Château ayant été pillé, le scellé mis sur les gard-emeubles, on manquoit du plus stricte nécessaire pour vêtir ces Augustes captifs. Déjà ils auroient été accablés sous le besoin de ces rechanges de première nécessité, dont l'absence au sein de l'Eté et au plus fort de la canicule peut engendrer la corruption, sans les soins empressés de Madame l'Ambassadrice d'Angleterre, et de Madame la Duchesse de Grammont, et de M. le Duc de Choiseul, qui fournirent dans les premiers momens ce qu'ils purent donner de leur propre garde-robe (1). Mais lorsqu'on fut au Temple,

(1) Une pauvre femme à Paris conserve, comme son trésor, la chemise que la Reine portait le 16 Août,

Il fallut chercher ailleurs les secours que l'on n'avoit plus ; tout manquoit depuis une épingle jusqu'à un habit. Il fallut donc multiplier mécaniquement les demandes, les billets, les lettres, les commissions. Cette correspondance servit de prétexte à une dénonciation de la suite du Roi. La Commune, toujours ombrageuse et malfaisante, résolut d'arracher à la Famille royale cette dernière consolation. Le 19 Août, on la sépara de ces derniers amis.

J'ai parlé de la première séparation du Roi, et des Gentilshommes qui l'avoient suivi et servi, le 10 et le 11 Août. Je n'ajouterai rien au tableau que j'ai déjà tracé de la douleur de cette séparation, si Madame la Princesse de Lamballe, faisant partie de ces nouvelles victimes, n'exigeoit de ma sensibilité un nouveau coup de pinceau.

Marie Thérèse Louise de Savoie Carignan, du sang des Rois de Sardaigne, étoit depuis long-temps veuve de Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, Prince de Lamballe, fils du vertueux Duc de Penthièvre. Quelque

et qui fut dix fois baignée de ses larmes. Espérons que ce monument sera sauvé, et qu'il sera visité un jour avec le même sentiment d'intérêt et de respect que 'on portoit, il y a peu d'années, au berceau et aux langes d'Henri IV, au Château du Baron de Boil. Ce dernier monument est aujourd'hui hors de France,

tems après l'avénement de Marie-Antoinette au Trône, elle avoit été nommée Chef du Conseil, et Sur-intendante de la Maison de la Reine. Remplie d'attachement pour la Maison de France, elle avoit voué en particulier à la Reine une amitié à toute épreuve. Elle ne l'abandonna dans ses malheurs qu'au moment où la difficulté et les embarras de l'évasion de la Famille royale décidèrent la Reine à se priver de sa compagnie dans ce voyage. Elle se trouvoit alors à Passy. Ce fut là qu'elle reçut le matin un billet de son auguste amie qui lui ordonoit de partir. Cependant elle ne se mit en route que sur les 11 heures, et lorsqu'elle sut que la fuite avoit réussi, et que toute la Famille royale étoit échappée; elle parvint au travers de mille périls, à s'embarquer vers Dieppe, d'où elle descendit en Angleterre (1). L'accueil qu'elle y reçut, fut digne des vertus de cette Nation, et des qualités de la Princesse. Effectivement, on ne pouvoit la connoître sans l'aimer, et peu de femmes ont formé des attachemens aussi vifs, et causé des regrets si durables. Arrivée à la Cour de France, jeune, aimable, elle y fut d'abord tourmentée

(1) Si elle avait mis à la voile un instant plus tard, on l'arrêtait et on la ramenoit prisonnière en même-tems que la Famille royale.

par la vie dissipée d'un époux que le monstre Egalité entraînoit à sa perte : tout auroit dû l'éloigner de cet époux corrompu ; elle chercha toujours à le ramener à l'honneur, mais en vain. Elle passa la première année de son veuvage à l'Abbaye Saint-Antoine ; elle y admis dans son intimité plusieurs Demoiselles qui s'y trouvoient en même tems comme pensionnaires , elle ne cessa pas depuis de leur témoigner dans le monde le même intérêt et les mêmes bontés.

Madame la Princesse de Lamballe avoit passé à Bath, à Londres , à Bruxelles et à Spa tout le tems que la Famille royale fut la prisonnière de La Fayette. Dès qu'elle sut que le Roi , en signant la Constitution , avoit obtenu pour lui et la Reine un simulacre de liberté , elle accourut près de sa Souveraine. (Car elle n'appella jamais autrement son auguste amie , quoique née ainsi qu'elle du sang des Rois). En vain ses amis réunirent leurs instances pour la conserver en pays étranger ; en vain lui observèrent-ils les risques qu'elle courroit en rentrant en France ; en vain lui remontrèrent-ils que la vengeance et la cupidité du Duc d'Orléans l'attendoient à Paris , que sa qualité de Princesse étrangère ne lui seroit point une sauve-garde suffisante , que ce titre

Lui permettoit d'aller , sans manquer à ce qu'elle se devoit , chercher un asyle honorable et respecté à la Cour de ses Pères. Elle fut inébranlable ; elle ne voyoit que la Reine et son vertueux beau-père le Duc de Penthievre. Elle s'arracha aux larmes inquiètes de ses amis , et vola à Paris. Elle s'y établit dans le Château même des Tuilleries , afin de ne point paroître s'éloigner du danger , et d'être plus à portée de donner à la Reine des soins de tous les jours , et de toutes les heures. Aussi lorsque l'attentat du 20 Juin eut lieu , elle étoit auprès de sa Souveraine , lui faisant un rempart de son corps , en servant d'intermédiaire entre le Dauphin et elle , tandis que la colonne des brigands de Santerre défiloit après avoir manqué son coup : du 10 Août au 19 , elle ne quitta pas Leurs Majestés.

Enfin dans la soirée du 19 , les Municipaux vinrent arracher Madame de Lamballe à la Reine , et Madame de Tourzel au Dauphin son pupille. Je ne m'apprésantirai point sur cette séparation , Je serois au dessous de mon sujet. Je n'ai plus de larmes à faire répandre. Je n'ai que l'horreur à exciter. Madame de Lamballe baisoit les mains , embrassoit les genoux de Sa Majesté. Une voix secrète lui

disoit déjà qu'elle ne paroitroit plus à ses regards que morte et défigurée (1).

(1) Je ne sais quel auteur Anglais s'est complu à faire l'apologie du 10 Août et du 2 Septembre, sous le titre d'*Audi alteram partem*, ou exténuation de la conduite des Révolutionnaires français, depuis le 14 Juillet 1789, jusqu'à la veille de l'assassinat du Roi. Cet Auteur qui semble avoir écrit ses pages dégoûtantes sous la dictée d'un écrivain des charniers, est allé ramasser dans la boue tous les lambeaux échappés à Marat et à la Vicomterie (*Auteur des Crimes des Rois et des Reines de France*), pour prouver la nécessité de ce qui est arrivé dans cette Révolution. Il compulse toutes les ordures de la Régence, les contes populaires sur Madame de Maintenon, le Cardinal du Bois, Madame de Pompadour, et quand il est arrivé à l'époque du règne actuel, au-lieu de parler de l'esprit général de paix, d'améliorations et de bienfaisance qui l'ont fait distinguer, il répète, sur la foi d'un crocheleur, que le bruit court dans chaque village de France que « la Reine de France a été entendue » dire (has been heard to say), qu'elle ne seroit « jamais contente , jusqu'à ce qu'elle pût se baigner » dans le sang des Français. » Il n'y a que ceux qui ont envie de se baigner dans le sien , qui aient pu recueillir et hazarder d'imprimer de semblables notes.

Introduit-il sur la scène la Princesse de Lamballe , sil parle de sa bienfaisance , parce que la voix publique l'y oblige , c'est pour rendre plus acéré le trait qu'il lance ensuite avec perfidie sur son caractère , en la peignant comme ayant à se reprocher ses folies politiques et privées.

Ses folies politiques ! Personne ne se mêla moins qu'elle au monde d'affaires publiques. Voici ce qui donna lieu aux dénonciations ridicules qu'on lut dans Carra et Marat , du prétendu Comité autrichien qui se tenoit chez elle.

Après l'acceptation de la Constitution , on dit à la Reine qu'il étoit de l'intérêt de Sa Majesté de rendre ses bonnes grâces à celles des Dames de sa Cour

Madame de Tourzel , en quittant les enfans

qui s'étoient jettées à corps perdu dans la Démocratie. La Reine consentit à recevoir encore quelquefois ces Dames d'honneur constitutionnelles. C'étoient principalement la Duchesse de Luyues et Madame de Lameth. Cependant la Reine ne pouvant supporter qu'avec beaucoup de répugnance l'aspect de personnes si ingrates et si déplaisantes , chargea ~~son~~ amie Madame de Lamballe de la débarrasser de leur présence. Alors commencèrent ces Thés à l'anglaise que la Princesse donnoit deux fois par semaine. Les personnes attachées au Château , M. le Marquis de Montmorin , M. le Chevalier de Saint-Priest , M. le Comte d'Hanssonville , M. le Marquis de Boisgelin , M. le Chevalier de Coigny , M. de Bougainville , M. d'Herville , s'y rendoient par égard pour la Princesse. Ces Thés firent du bruit dans Paris. Les jockeys d'intrigues des Constitutionnels , cabalèrent pour que Madame de Lamballe se prêtât à recevoir dans sa maison les Chefs de parti , afin de s'entendre et de se rapprocher , et faire mieux marcher la Constitution. Aussi-tôt que Madame de Lamballe apprit que l'on parloit d'elle dans les clubs , elle ferma vite sa maison ; mais la blessure étoit faite. On assigna chez elle un Comité authrichien ; et les feuilles de le dire , et des Députés de l'appuyer : on connoit la dénonciation du Juge de paix , La Rivière , la Procédure intentée par MM. de Bertrand et de Montmorin , Ministres , contre Carra , d'où s'ensuivit une séance permanente , la dissolution de la Garde , le renvoi des Ministres , le 20 Juin , le 10 Août , etc. J'ai développé tout cet imbroglio dans un chapitre de *la correspondance politique* , intitulé ; *les grands effets par les petites causes*. J'y indiquois tous les agens de ce complot ténébreux par noms et surnoms. L'auteur de l'exténuation trouve plus commode d'accuser Madame de Lamballe de folies politiques , peut-être sur la foi de Rotondo , que de s'informer de la vérité exacte et pure.

Quant à la fuite de Varennes , l'Auteur que je combats , dit avec une affectation perverse que la

de France, éprouva la douleur d'une mère à

Princesse de Lamballe étoit indubitablement dans le secret de cette évasion projetée. *The Princess Lamballe was unquestionably privy to this projected escape*, page 39, La Princesse étoit si peu dans le secret, que la Reine n'ayant jamais voulu consentir à lui en donner la moindre connoissance, employa, au contraire, tous les moyens possibles pour l'éloigner d'elle à cette époque. Ces moyens étoient malheureusement si futiles, que l'attachement et l'obstination de la Princesse de Lamballe désespéroient la Reine. Enfin Sa Majesté fut obligée, puisqu'il faut tout dire, de lui ordonner d'aller chez son beau-père M. de Penthievre, lui défendre de sa part, *de faire faire pour la procession du Saint-Sacrement d'aussi beaux Reposoirs qu'à l'ordinaire, et cela pour ne point faire crier les Philosophes.* C'est ainsi que la Reine s'en débarrassa le soir de sa fuite, et la Princesse partagea le lendemain l'étonnement de tout Paris. J'ai déjà dit qu'elle ne partit que le lendemain à onze heures de Passy.

Voilà pour les prétendues folies politiques de Madame de Lamballe. Quant à ses folies privées, il faut avoir une dose d'impudeur bien grande pour oser faire ainsi sur une Princesse du sang une allégation aussi vague et aussi insolente. Il suffira donc d'être jeune et belle, dans une Cour brillante, vive, aimable, galante, française enfin, pour ne pas être à l'abri de la calomnie.. Hélas ! la malheureuse Lamballe ne connut que les épines du bonheur. La maladie et le chagrin altérèrent sa jeunesse, et ne lui laissèrent que la bienfaisance pour consolation, et le sentiment de ses devoirs pour refuge.

Il ne reste plus à l'homme qui a ainsi répandu son venin sur Madame de Lamballe, qu'à attaquer aussi M. le Duc de Penthievre, car il l'honoroit et la chérissait ; qu'il attaque aussi la vertueuse épouse d'Egalité, il trouvera des rumeurs vulgaires sur son compte. Les stipendiés de son mari lui fourniront encore quelques pages pour une seconde édition.

La mort héroïque de Madame de Lamballe va me donner occasion de reparler incessamment de l'ouvrage anquel j'ai destiné cette note.

qui l'on arrache ses enfans. Madame de Tourzel dénoncée ! à quoi sert donc la vertu la plus pure ?

La Famille royale resta ainsi livrée aux soins de celui des Valets-de-chambre du Roi en sous-ordre, en qui l'on crut appercevoir les plus fortes dispositions au patriotisme; un vieux frotteur, et une femme de peine brusque et acariâtre que l'on a vus depuis dénoncer la Reine.

Madame de Lamballe et Madame de Tourzel furent trainées à la Municipalité, et enfermées aussitôt à l'Hôtel de la force, prison des débiteurs, avec les malheureuses femmes qui les accompagoient.

Madame la Princesse de Tarente n'étoit pas moins connue que Madame de Lamballe, pour son attachement à la Famille royale; elle fut arrêtée et jettée dans les prisons de l'Abbaye, presqu'en même tems que celle-ci fut conduite à la force; mais elle eut de moins qu'elle, la consolation de tomber aux pieds de sa Maitresse avant d'être emprisonnée. Quand je tracerai les massacres de l'Abbaye, je parlerai de l'interrogatoire de Madame de Tarente.

Il y eut encore un grand nombre d'individus arrêtés; les premiers Commis du Bureau de la

guerre et les Directeurs des Caisses nationales, M. Desmarais, Chef du bureau des Assignats, M. Amelot, Directeur de la Caisse de l'extraordinaire, M. Garat, Caissier du trésor public, etc. etc. ; mais ils étoient relâchés plus ou moins vite, non sans peine, et peut-être, puisqu'il faut le dire, non sans argent. C'est ainsi qu'on avoit fermé Paris pendant huit jours, afin de vendre des passeports plus cher; c'est ainsi que les loix sur les Emigrés furent faites depuis, afin d'arracher par astuce à ces malheureux jusqu'aux bijoux et à l'or qu'ils tenoient cachés, en leur faisant offrir à des prix exorbitans des certificats de résidence. Aussi, graces à la cupidité de Tallien, Secrétaire de la Commune, et de Grouvelle, Secrétaire du Conseil, beaucoup de gens persécutés purent s'évader, tandis que de pauvres Cultivateurs des environs de Paris restèrent souvent sans pain et sans argent, pendant une semaine entière, à fatiguer les Sections de leurs plaintes et de leurs larmes. (La concubine de Pétion et celle de Sergent, étoient les grandes véhicules de ces abus.) Osselin, rapporteur des loix sur les Emigrés, a déjà gagné, m'a t-on assuré, plus de 100 mille louis, à vendre aux Emigrés des certificats postiches, qui les ont débarrassés du plus éclair de leur

fortune , sans les débarrasser de leurs inquiétudes postérieures. Cet Osselin a depuis reçu dans les fers le foible prix de ses crimes

On voit dans l'agonie de Saint - Méard , de quelle manière se faisoient les interrogatoires qu'on subissoit , lorsque le mandat d'arrêt étoit exécuté. Souvent il n'existoit pas un seul papier contre vous dans les cartons de la Municipalité ; souvent celui qui se trouvoit au bureau , ne savoit pas lire ; non accusé , non interrogé , vous n'en étiez pas moins emprisonné. Une épigramme , une rivalité d'almanach des muses , étoient causes de mort. Chénier , chef dans sa Section , chassa de France plus d'un auteur de tragédies son maître ; et Fabred'Eglantine , le comédien , devenu Secrétaire de la Justice , poursuivoit jusqu'à Londres l'homme du monde qui avoit exercé sur sa maîtresse la magistrature de l'amabilité et l'aristocratie de l'esprit , et sur le dos du rival indigne , la puissance du bâton.

Maintenant je déchire le rideau , et j'ouvre le Pandæmonium du 2 Septembre.

Je commence par établir en fait que l'on ne doit point séparer les auteurs du 10 Août d'avec ceux du 2 Septembre , ils sont tous les mêmes , absolument les mêmes. J'expliquerai par quelle chaîne ils s'y lient , et pourquoi ils

ont voulu s'en détacher. C'est de leur propre bouche que j'en tire l'aveu; ce sont Brissot, Pétion, Roland, Gorsas et Louvet en personne qui me fourniront les armes dont je les accablerai. Je n'ai qu'un regret, c'est d'avoir été prévenu dans cette assertion par le Ministre de la Justice *Garat*, le jour où il vint faire son rapport à l'Assemblée sur ces événemens, et qu'il y inséra ces paroles remarquables, *que dans toute Constitution, la ville où résidoient les corps constitués avoit la représentation et l'initiative des insurrections contre les autorités tyranniques*; mais faisons parler les faits, les preuves en seront la déduction.

Au 26 Août, les Sections de Paris présidées par les Chefs de la faction; le Conseil de la Commune dirigé par Manuel, Robespierre et Marat; le Conseil exécutif où Danton primoit en menaçant ses Collègues, et l'Assemblée législative qui obéissoit à toutes les impulsions qu'on lui donnoit; voilà quelles étoient les autorités agissantes. Le Département de Paris étoit nul. Le Tribunal révolutionnaire avoit perdu de son crédit en acquittant quelques accusés. Pétion étoit encore étourdi du grand rôle qu'on lui avoit fait jouer; il n'avoit plus sa tête; il affectoit son calme, c'est à dire

sa sottise ordinaire; mais il étoit au dessous des circonstances , et il laissoit tout aller devant lui , sans plus essayer son influence sur le Peuple pour le contenir , que ne le fit M. Necker au 5 Octobre 1789 ; son défaut de caractère , sa lenteur et son approbation finale des massacres vont bientôt le mettre à sa vraie place.

Danton , Manuel , Panis , Desmoulins , Collot et Fabre durent voir avec peine à cette époque (26 Août), combien l'opinion publique se refroidissoit sur les exécutions . La lenteur du Tribunal populaire qui ne pouvoit tuer qu'un homme par vingt-quatre heures , et devoit en sauver un sur trois , pour se donner une apparence de justice ; cette lenteur , dis-je , dut leur faire apprécier que beaucoup de leurs victimes ne leur échapassent , ou ne fussent pas saisies à tems . Il y en avoit encore sur lesquels on n'avait pas pu mettre la main . Le Prince de Poix , M. de Viomesnil , M. de Puiségur étoient toujours sains et saufs . Il fut résolu de frapper un dernier coup qui prévint l'effet des suites sous passeports faux , comblât les prisons , saturât la vengeance de la faction , et accoutumât le Peuple à voir tomber dans la suite avec indifférence et la tête du Roi , et celle de 280 mille Royalistes que demandoit Marat .

Or , Marat n'étoit ici que l'écho et l'instrument du Coryphée de la faction , de cet Abbé Sieyes qui n'avoit cessé de dire depuis trois ans dans les Clubs et dans les Comités : *Sans changement de Dynastie , point de révolution ; et plus loin : ils ont cru détruire la Noblesse , comme si on détruisoit une chose morale ; eh ! ce sont les Nobles qu'il faudra détruire.* Telle étoit la morale des apôtres de la Révolution ; de Sieyes , de Brissot , de Condorcet , de Vergniaud , de Guadet , etc. Marat n'en étoit que le disciple et l'agent.

La prise de Longwy , annoncée à l'Assemblée le Dimanche 26 Août , fut le prétexte des premières fureurs. L'Assemblée dut décréter sur - le - champ un supplément extraordinaire de 30 mille hommes , pour marcher tout de suite à la frontière ; la réunion de toutes les brigades de Gendarmerie pour former un corps de cavalerie ; et l'ordre à tous les Départemens de l'intérieur de fournir leurs armes inutiles.

Fort de tous ces mouemens , Danton vint à l'Assemblée le Mardi 28 , il y sollicite et obtient la conversion en décret d'un arrêté pris la veille par la Commune. Ce décret ordonnoit , *qu'il seroit fait des visites domiciliaires , et que les Citoyens suspects seroient désarmés.*

Il fut rendu à midi. Danton le fit expédier sans perdre de tems à la Commune que présidoit alors Robespierre. Les ordres sont donnés en un clin-d'œil aux Chefs des Sections ; les barrières sont fermées ; dès 4 heures du soir la générale bat , et les Citoyens sont avertis de se trouver tous chez eux à 6 heures précises.

Je vais essayer de peindre l'horreur de cette nuit , dont le souvenir seul me glace encore d'effroi.

C H A P I T R E V I I I .

Visites domiciliaires.

QUE l'on se figure une capitale immense , dont les rues étoient animées peu de jours auparavant , par un concours perpétuel de voitures de toute espèce , de cris de toutes les sortes , de Citoyens allans et de venans sans discontinuer ; que l'on se figure , dis-je , des rues aussi populeuses , et aussi vivantes , frappées tout-à-coup du vuide et du silence de la mort , avant le coucher du soleil , dans une des belles soirées d'été , n'offrant plus ni promeneurs ,

ni voitures dans leurs espaces solitaires , et ne présentant , au contraire , dans toute leur étendue que l'aspect du néant. Toutes les boutiques sont fermées ; chacun retiré dans son intérieur, tremble pour sa vie et sa propriété ; tous sont dans l'attente des événemens d'une nuit, où chaque individu ne peut pas même espérer de ressource de son désespoir. Ils tremblent tous, parce qu'on menace les vingt mille qui ont signé la pétition contre Pétion. Chacun de ses signataires a sa famille et ses amis ; sa douleur se multiplie par celles des personnes qui lui sont chères , et les craintes d'un seul deviennent celles de cinquante. Il n'est question que de chercher des armes , dit-on , et pourtant les barrières sont fermées et gardées , avec la plus scrupuleuse vigilance ; et pourtant sur la rivière sont , de distance en distance , des batteaux remplis d'hommes armés ; on en a placé jusques dans les batelets des blanchisseuses , et des sentinelles veillent également au haut et au bas de tous les escaliers qui conduisent à l'eau , ainsi que sur le terrain qui se trouve au bord de la rivière , et le long des quais. A dix heures du soir , des groupes de sentinelles placés aux angles de tous les carrefours , arrêtent déjà et maltraitent ceux des Citoyens que le hasard fait

encore trouver dans les rues. Cependant, à peine avoit-on eu deux heures pour imaginer des asyles sûrs et impénétrables. L'époux fuit son épouse, le père se sépare de ses enfans, et les presse sur son sein, croyant que c'est pour la dernière fois. Chacun se croit dénoncé, chacun croit trouver dans la patrouille de visite, un domestique, un familier, qui révélera jusqu'aux amis chez lesquels il soupçonnera qu'on est allé chercher un refuge. On se porte à la hâte dans les quartiers les plus éloignés. Là, on est accueilli; ici, on est refusé; et dans ce dernier cas, le tems qui s'écoule, et la nuit qui s'avance, font redoubler d'inquiétude et d'effroi. La décence est violée, en quelque sorte, par l'honnêteté; le frère partage le lit de sa sœur: ailleurs la pudeur va demander un asyle au vice. Tel n'avoit jamais souillé ses pas, qui croit être à l'abri sous les rideaux de la prostitution (1). Par-tout on cache les personnes et les propriétés. Par-tout on entend les sons interrompus du marteau voilé, qui frappe à coups lents et sourds pour achever une cachette. Les toits, les greniers, les égouts, les cheminées, tout est égal à la peur qui ne

(1) Un Gentilhomme (M. de Paroi) s'est allé cacher pendant trois nuits dans un lit d'hôpital, entre un malade et un mourant.

calcule aucun risque. Celui-ci blotti derrière un lambris recloué sur lui, semblant identifié à la muraille, est presque privé de la respiration et de la vie ; celui-là étendu dans un bouge sur une poutre large et solide, se couvre de toute la poussière du lieu qui le récèle, et passe ainsi la nuit au milieu du malaise ; un autre étouffe de crainte et de chaleur entre deux matelats, un autre pelotonné dans un tonneau, perd le sentiment de l'existence par la tension de ses nerfs. La peur est plus forte que la douleur ; on tremble, mais on ne pleure point, le cœur est flétri, l'œil est éteint, la poitrine resserrée. Les femmes se surpassent en cette occasion ; ce sont des femmes intrépides qui ont caché la plupart des hommes. Elles ne laissent point leur ouvrage imparfait ; les fenêtres entr'ouvertes, elles sont là, derrière les jalouses, dans le désordre de la nuit, l'œil fixe, l'oreille attentive, elles voient les premières les patrouilles d'exécution, elles en ont compté les soldats, distingué les armures, entendu les propos, compris les menaces, là où l'homme le plus clair-voyant n'eût encore rien vu, rien entendu ; et d'après ces propos, elles appasent, et rassurent tour - à - tour. Sexe charmant, sexe adorable, voilà de vos traits ! Ah ! si quelque chose pouvoit consoler des ca-

lamités que nous avons essuyées, ce seroit sans doute, oui, ce seroit cette épreuve terrible, qui nous a fait connoître votre cœur dans sa perfection. Et toi, qui, dans ce jour de deuil, mis mon existence sous l'égide de ta vigilance, et ne voulus pas la confier à d'autres; toi qui joignais là grace à la beauté, et le sentiment à la bonté; permets, ma jeune amie, que je m'acquitte ici! Raynal, fatigué de peindre les crimes des Européens dans les deux Indes, soulagea son ame et son lecteur, en lui montrant Eliza Draper; moi aussi, j'ai eu mon Elize, et du milieu des horreurs que je me suis condamné à peindre, j'ai le bonheur encore de voir tomber ici pour la reconnaissance, et de les offrir à celle qui m'a sauvé, ces larmes, que le malheur n'a pu m'arracher un seul instant.

Il étoit une heure du matin, lorsque les visites domiciliaires commencèrent. Des patrouilles de soixante hommes à piques étoient dans chaque rue. C'étoient des garçons serruriers, des apprentis, des valets, des crocheteurs, présidés par des commissaires de sections, qui n'étoient eux-mêmes autre chose que des commis, des ouvriers, de jeunes libertins, ou de vieux ivrognes. Quelquefois la fureur étoit tempérée par une sorte de gaieté

de circonstance , mais de cette gaieté même qui est une atteinte aux mœurs et à la paix domestique.

On cherchoit des armes , disoit-on ; on ne trouva que quelques fusils de chasse , quelques mauvais pistolets et sabres ; en revanche , on conduisit aux Sections plus de 3000 personnes dites suspectes. On en relâcha le lendemain la majeure partie , mais il y en eut encore un grand nombre de jettés à l'Abbaye ; je n'en citerai que deux ; l'un étoit M. Séron , Procureur au Parlement , homme brusque , qui prit de l'humeur d'avoir été éveillé en sursaut , et se plaignit avec amertume de ce qu'on troubloit ainsi le repos des Citoyens. Sa plainte fut regardée comme un crime , et il fut égorgé depuis . L'autre fut M. de Charnois , homme de lettres , gendre du célèbre Préville ; il habitoit au quartier de l'opéra. Comme il avoit rédigé une feuille impartiale et sage , sous le titre *du Modérateur et Spectateur national* , il craignit et s'alla cacher derrière un puits dans des jardins voisins de sa maison. Il fut trahi , il y fut pris , conduit à l'Abbaye et mis à mort.

Le mouvement nocturne de tant d'hommes armés ; les coups réitérés qu'on frappoit pour faire ouvrir les portes ; le bruit que faisoient celles qu'il falloit enfoncer , parce que les ha-

bitans étoient absens ; les plaintes et les cris de ceux qu'on entraînoit aux Sections , et les juremens de ceux qui les y menoient ; l'orgie continue qui eut lieu toute la nuit dans les cabarets et chez les épiciers , formoient un tableau qui ne sortira jamais de ma mémoire.

Vers les 6 heures du matin , lorsqu'on vit les rues éclaircies , et la circulation recommencée , chacun crut pouvoir sortir en sûreté de son asyle , pour prendre quelques heures de repos ; bientôt des étourdis , en retournant de leurs Sections , s'avisèrent de venir effrayer derechef , en refrappant aux portes , et faisant crier qu'on alloit recommencer les visites domiciliaires.

Telle fut cette nuit pendant laquelle on vit 60 mille hommes occupés à vexer impunément 600 mille citoyens , et quels hommes encore ! le rebut de la société. Quel spectacle avilissant nous présentions alors ! nous , la Nation la plus vaniteuse de l'Europe.

On conçoit aisément les vols de toute espèce qui durent avoir lieu. Le scellé fut mis sur les appartemens de ceux qui ne furent pas trouvés chez eux ; ce scellé fut un titre pour vendre ensuite à vil prix ce qu'ils renfermoient , sous les yeux même du propriétaire , caché quelquefois dans la maison voisine.

Il est impossible à l'Historien le plus minutieux de saisir toutes les anecdotes qui eurent lieu. Il en est de cet événement, comme de l'histoire de la Révolution qui a atteint toute l'Europe, et laissé des traces partout. Il n'y aura pas de royaume, de province, ni de famille qui n'ait à faire ses mémoires, et celui qui voudra tout dire, ne doit jamais espérer de finir. Il est pourtant une circonstance que je ne dois pas omettre : c'est la fin tragique d'un imbécille d'Officier municipal nommé Ménier. Ce jeune sot avoit pris dans les écuries du Roi un fort beau cheval, sur lequel il alloit faire ses rondes municipales pendant la nuit. Sa monture, peu accoutumée à un écuyer pareil, prit le mors au dent, et le mena en un clin-d'œil du Pont-Neuf au Pont-aux-Change. Le corps-de-garde du Châtelet qui le prit pour un aristocrate fuyant à toute bride, lui cria en vain d'arrêter; la sentinelle lui cassa les reins et le tua roide d'un coup de fusil. Le cheval débarrassé de la pression de son cavalier, s'arrêta aussitôt, et l'on vit la méprise. Manuel fit inhumer cette victime de fatuité et de sottise avec une sorte de solemnité dans le terrain de la Bastille. Le frère de ce Ménier, perruquier au petit marche Saint-Jacques, fut guillotiné quelque tems après pour vol.

Nous sommes au 29 Août. Voilà donc les prisons comblées. Plus d'espoir de trouver ni d'entasser beaucoup de nouvelles victimes. Un grand nombre de Prêtres a été arrêté; les églises, les couvens, les séminaires sont remplis; il faut agir; *Danton s'est fait donner les listes dès le 27.* (On lit dans la relation de St. Méard que ce fut le 26 à minuit, qu'un Officier municipal vint faire l'appel nominal dans les prisons, et que le 29 il arrivoit à chaque instant de nouvelles victimes, c'étoient celles des visites domiciliaires.) Manuel va visiter le 30, quatre jours avant le massacre des Prêtres, ceux qui sont enfermés dans le couvent des Carmes de la rue de Vaugirard. Il leur fait beaucoup de caresses. Ceux ci lui représentent combien leur prison est incommode, et le prient avec instance de donner tous ses soins, pour que le décret d'exportation soit promptement mis à exécution. Manuel leur répond froidement qu'il leur donne sa parole d'honneur, *que sous quatre jours leur sort sera décidée.* Le premier Septembre au soir, Manuel va en personne trouver le traiteur qui donnoit à manger à ces pauvres Ecclésiastiques. Il lui dit de se hâter de faire acquiter son mémoire, parce que sous vingt-quatre heures il ne sera plus tems. Vingt - quatre heures après, leur

carnage avoit effectivement commencé.

Sur l'assurance de Manuel, ces malheureux Prêtres avoient envoyé chercher leur argent, et leurs effets les plus précieux. Tout fut volé après leur mort. Quel rafinement de brigandage et de cruauté !

Cependant, quelques Sections de Paris se lassent du despotisme de la Commune. A force d'arrêter, on étoit descendu des Royalistes, et des Constitutionnels jusqu'aux Chefs de Section. Lorsque les Présidens actuels comprirent qu'ils pouvoient être atteints par le débordement des arrestations, ces *braves gens* qui voyoient que leur 10 Août ne leur profitoit point, ces honnêtes gens du 2 Septembre commencèrent à se plaindre de leurs factieux. Un Louvet, auteur de romans ordinaires, Président de la Section des *Lombards*, lui fit prendre un arrêté, par lequel elle déclaroit le Conseil-général *usurpateur*, lui retiloit ses Commissaires, et invitoit les autres Sections à en faire autant. Aussitôt tous les *bons brigands* de se mettre en campagne. Tallien à la Section des *Thermes de Julien*, Lavaux à celle de l'*Oratoire*, l'Huillier à celle de *Mauconseil*, dénoncent la Section des *Lombards*, et veulent faire marcher le Peuple sur cette Section. Robespierre du haut de la tribune de la Com-

mune , demanda la tête de Louvet , et celui ci ne dut la vie qu'au bruit qui courut qu'il étoit arrêté.

Roland , Ministre de l'intérieur , homme dissimulé , haineux , orgueilleux à l'excès , et ne pouvant supporter la contradiction , croyoit que toute la Révolution et tous les révolutionnaires ne devoient se diriger que par son impulsion . Aigre dans ses refus , réservé dans l'emploi de ses dépenses secrètes , il indisposa les Membres de la Commune , tous les chefs de meute . Danton qui aspiroit au Ministère suprême , profita habilement de ces dispositions pour désespérer ou écarter un rival morose qui affectoit une réputation de vertu (1).

(1) Ce Roland t' Auteur du 10 Août) a publié récemment , pour défendre sa tête encore menacée , un compte moral de son ministère . Voici ses propres expressions :

» La Commune provisoire de Paris avait servi la liberté et lui devait sa naissance ; mais , soit ignorance » des formes de la part de quelques-uns de ceux qu'ils » composoient , soit l'effet nécessaire d'une irrégularité » dont personne ne blâme le principe , quoique la sa- » gesse de l'administration doive s'efforcer de l'arrêter , » soit enfin les vues coupables d'un petit nombre , dont » ses plus ardents amis ont avoué les fautes , la Com- » mune se portoit souvent à des actes , ou ne faisait » des demandes qui , n'étant point appuyées par des » décrets , m'obligeoient , moi responsable , ou de re- » fuser les demandes , en faisant sentir leur incompe- » tence , ou de blâmer , de réprimer des actes que je » n'eusse pu approuver ou ignorer , sans être moi- » même répréhensible .

Il lui lâcha Robespierre et Marat. Le premier le manda à la barre de la Commune , pour rendre compte de sa conduite ; le second accumula du 29 au 31 , placards sur placards , pour désigner aux vengeances populaires cinq des six Ministres , et proposer un Triumvirat.

» Dès-lors il s'est établi une lutte inévitale entre
 » le pouvoir momentané d'une Commune , qui voyant
 » toujours l'instant de la Révolution , ~~croisait avoir le~~
 » droit de marcher au-dessus des loix , et l'action jour-
 » nalière d'un Ministre chargé sous sa responsabilité
 » de l'exécution de ces mêmes loix. Je ne connoissois
 » pas la plupart des citoyens composant la Commune
 » provisoire ; je n'en voyois aucun ; je me conduisois
 » avec l'impartialité de la justice dont le bandeau
 » ferme les yeux sur les individus , mais avec la sur-
 » veillance d'un responsable , et la fermeté d'un
 » homme habitué à ne jamais composer avec ses de-
 » voirs. Ceux qui n'avoient pas la connoissance des
 » règles , ou qui croyoient pouvoir les enfreindre ,
 » me trouyèrent incommode et dur ; ils supposèrent
 » des passions particulières , parce qu'ils ne savoient
 » pas distinguer mes motifs ; ils durent se plaindre ;
 » il en faut moins à la malveillance pour s'alimenter
 » et s'accroître. Je voyois des ennemis s'élever ; mais
 » je n'avois point à balancer entre le risque d'en aug-
 » menter le nombre ou de les irriter , et l'obligation
 » de remplir la tâche difficile qui m'étoit imposée ;
 » j'oubliai les dangers , les disgraces , ou plutôt je les
 » bravai ; cependant le 2 Septembre étoit arrivé , etc.

Or je demande s'il est une phrase , s'il est un mot de ce conte moral , qui n'eût pas été littéralement employé par un des trois Ministres égorgés , ou par ceux accusés depuis trois ans , pour leur justification , en changeant seulement la finale , et en disant *les Jacobins* au-lieu de *la Commune* , et au-lieu du 2 Septembre , cependant le 10 Août est arrivé . Je revien-
 drai sur ce Roland ,

Les choses s'envenimoient chaque jour davantage, la Section de la Halle au bled se joignant à celle des Lombards, retira ses pouvoirs à ses Commissaires, et dénonça le Conseil-général. Aussi-tôt deux autres Sections vinrent déclarer que leurs Commissaires conservoient leur confiance et leurs pouvoirs. Le Ministre Roland accourut se plaindre de cette Commune provisoire et annoncer qu'il se trouvoit forcé de déclarer au Corps législatif que, par suite de ce système désorganisateur, il lui étoit impossible de répondre des subsistances de la Capitale. De son côté, le Ministre de la guerre, Servan, fit dire que les bureaux de l'hôtel de la guerre étoient en danger, que tout y étoit investi, parce qu'on soupçonoit caché chez lui un associé de la Gazette de Brissot, un échappé de collège, nommé Girey Dupré, contre lequel la Commune avoit lancé un mandat d'amener. L'Assemblée nationale commença alors à montrer de l'humeur, et sur la motion de Guadet, elle décréta le 30 Août, que le Conseil-général provisoire du 10 Août étoit cassé; que sous vingt-quatre heures on en recomposeroit un autre, toujours provisoire, mais de 120 personnes seulement, au-lieu de 288; que le Maire, le Procureur de la Commune, les Membres du bureau et ceux du

Conseil municipal , qui étoient en exercice avant le 10 Août , continueroient leurs fonctions jusqu'à leur remplacement ; mais par dessus tout , l'Assemblée décréta que *le Pouvoir exécutif national seroit chargé de faire exécuter la loi qui mettoit la force publique de Paris à la réquisition du Maire de cette ville.*

Le lendemain 31 Août , le Maire Pétion pour céder , à ce qu'il prétend , aux vœux d'un Peuple immense qu'on dit être déjà en marche du Pont-Neuf sur l'Assemblée , y vient en députation à la tête de ce Conseil-général cassé la veille , mais toujours existant et toujours agissant . Pétion , qui auroit dû être le premier à faire exécuter la loi qui a ordonné la dissolution de cette Commune , vient au contraire demander pour elle grâce et récompenses . Il s'annonce en disant que le Conseil-général a des vues conciliatrices à proposer , et il abandonne la parole à un de ceux qui la veille ont été déclarés factieux . Tallien est l'orateur de la bande . Il entre dans l'énumération des services rendus par le Conseil-général de la Commune depuis la journée du 10 ; il retrace tous les témoignages honorables que l'Assemblée lui a rendus pour ses bons et *loyaux* services ; enfin il lui fait part que le Conseil-général avait pris la veille un arrêté par lequel , considérant

qu'il est important dans le moment actuel de conserver les Administrations et les Administrateurs , décrète que les anciens Administrateurs rempliront leurs fonctions comme par le passé ; que les *nouveaux* seront répartis comme suppléans , et *auront voix délibérative* : que les *places vacantes* seront remplies par les suppléans : que les séances du Corps municipal seront publiques et auront lieu trois fois par semaine , etc. etc. C'était annoncer clairement l'insurrection contre les décrets. Que fait l'Assemblée ? aulieu de sévir contre Tallien , son Président , La Croix se rengorge , et répond par des lieux-communs bien vagues sur le danger de l'indépendance de la Commune , et la nécessité de l'unité du Gouvernement. Après cet étrange sermon , l'Assemblée dégoûtée renvoya tristement l'affaire de la Commune à la Commission des vingt un , pour qu'il en fût fait un second rapport. On vouloit faire défiler devant elle le même Peuple qu'elle accueillit avec tant d'empressement le 20 Juin ; il vouloit encore voir ses Magistrats , ou , pour mieux dire , ses esclaves. L'Assemblée , qui n'avoit plus de Roi , sur qui elle pût diriger ce Peuple , ne trouva pas le *spectacle beau* ce jour là , et elle s'en débarrassa en levant la séance.

Je laisse maintenant à mes lecteurs à carac-

tériser la démarche de Pétion à la tête de cette Commune rebelle. Cédoit-il à la peur ? Se mettoit-il spontanément à la tête d'une nouvelle faction ? On choisira : pour moi , je le regarde comme tombé du rôle d'un scélérat hypocrite, dans celui du plus plat coquin , dont la Révolution offre l'exemple.

Enfin , le 31 Août , on manda encore à la barre de l'Assemblée Huguenin Président , et Mehée Secrétaire de cette Commune provisoire , pour s'expliquer sur le mandat d'amener , porté contre le *portenaire* de Brissot. Ils dirent franchement que la Commune de Paris avoit droit de décréter les Journalistes qui lui imputoient des faits faux. On leur observa que le droit de porter des mandats n'étoit donné aux Municipalités que pour les crimes de conspiration. Ils répondirent , sans hésiter , que *les pouvoirs des Commissaires étoient illimités , et qu'ils étoient les Représentans du Souverain de Paris.* Brissot rendant compte de ce fait , s'écrie avec une candeur précieuse : *en ce cas , nous leur devons de la reconnaissance , car ils auroient pu nous faire pendre.* Il ajouta ensuite : *voilà de quelles fausse idées des hommes , la plupart bien intentionnés , sont imbus par des charlatans politiques.* — Eh ! vil charlatan ! ne vois-tu pas que ce sont tes propres

poisons qu'il te représente aujourd'hui , ce Peuple qui ne te paroît égaré que lorsque tu cesses de l'agiter pour ton compte !

Ce 31 Août fut le jour des grands préparatifs , et de l'exécution d'une démarche qui annonçoit clairement ce qui devoit arriver sous peu. Panis , beau-frère de Santerre , étoit alors Membre du Comité de surveillance de la Commune. Il étoit par fois géné dans ses opérations par quelques Administrateurs , ses collegues , qui , moins injustes et moins inhumains que lui , étoient , à l'entendre , trop prompts à reconnoître l'innocence , trop lents à mettre le crime en lieu de sûreté. Ces gens là , croit-il sans cesse , ne sont pas du tout à la hauteur de la Révolution. Pour se débarrasser de ces indignes collaborateurs , que fit-il ? Pendant qu'ils étoient allés dîner , il mit les scellés sur la porte du lieu de leur travail ; puis il courut au Conseil-général ; il exposa que ce Comité de surveillance n'alloit pas ; qu'il lui falloit des gens plus habiles ; il demanda à se choisir des adjoints. Le Conseil y consentit , imaginant sans doute qu'il les prendroit tous parmi ses Membres. Panis s'en garda bien. Panis viola jusqu'aux droits du Peuple , Panis choisit des hommes qu'aucune section n'avoit élus. Il se donna , de concert avec Danton , des adjoints

que la soif des crimes et du sang tourmentoit sans cesse , et qui se trouvèrent dès ce moment disposer despotaquement des biens , de la vie , et de la liberté de tous les citoyens . Marat fut du nombre ; Marat.... mais je feraison portrait ailleurs .

Voici quel fut , au 31 Août , le nouveau Comité de surveillance de la Commune créée par Panis .

Panis.	Celly.
Sergent.	J. Duplain.
Marat.	L'Enfant.
De Fergas.	Jourdeuil.
Le Clerc.	Du Fortre.

Du 31 Août au soir , au 2 Septembre à midi , les prisons ne cessèrent de se remplir de Citoyens peu connus , des ennemis particuliers de ces dix Tribuns . Seulement le premier Septembre on fit sortir quelques personnes , notamment trois patriotes moins étonnés , dit Saint Méard , *de leur délivrance que de leur arrestation* . M. de Jaucourt , Député , avoit été arrêté pour avoir donné sa démission après avoir siégé dans le Corps législatif ; il fut aussi relâché le premier Septembre , Panis seul peut dire à quel prix .

Quand nous parlons des crimes de tous ces

brigands, s'ils nous lisent, combien ils doivent avoir pitié de notre ignorance et de nos faibles découvertes ! comme ils doivent se dire : *J'en ai bien fait d'autres.* Quelle que soit mon insuffisance, je n'en poursuis pas moins. Un ouvrage destiné à peindre tant de scélératesses, doit toujours être incomplet; mais l'intervalle entre chaque paragraphe étant, en quelque sorte, une pierre d'attente, j'ose me flatter que tôt ou tard l'édifice sera achevé.

Que faisoit pourtant alors le stupide Pétion, placé entre ses crimes et ses frayeurs ? Croit-on qu'il aura le courage de démasquer les faux amis du Peuple, de lui offrir, comme Louis XVI, le sacrifice de sa vie, si ce sacrifice peut le rendre heureux et tranquille ? Croit-on qu'il aura la force de faire exécuter la loi ? Il n'en est rien. Pétion étoit vis-à-vis de la Commune, dans la même position où le Roi s'étoit trouvé depuis trois ans vis-à-vis du Corps législatif ; mais le Roi avoit au moins fait, pour la liberté de son Peuple, quelques tentatives contre les usurpations des Jacobins ; Pétion, qui n'étoit qu'un lâche factieux, étoit incapable de s'opposer à la tyrannie du démagogisme. Il approuvoit tout de mauvaise grace, et par là, il s'attiroit et méritoit chaque jour davantage les diffamations dont l'accabloit le parti violent

lent. Un des derniers jours du mois d'Août , il expliqua sa conduite à la Section des Halles par une lettre qui est devenue un monument bien précieux. En la lisant , il n'est personne qui ne sente et qui ne dise , qu'en changeant les mots de *Conseil-général* pour ceux de *Corps-légitif* , le défenseur de Louis XVI n'avoit qu'à lire cette lettre à la barre de la Convention pour la défense de son auguste client.

*Lettre de Pétion à la Section des Halles ,
30 Août 1792.*

Citoyens , mon devoir est de satisfaire au voeu que vous m'exprimez. Vous desirez savoir pourquoi j'ai assisté rarement au Conseil-général , le voici. Dans le passage de l'organisation ancienne à l'organisation nouvelle , je n'ai pas apperçu distinctement les fonctions qui m'étoient réservées ; pressé entre ceux dont on occupoit la place , qui ne se oryoient pas pour cela destitués , et ceux qui s'en croyoient légitimement investis , ma position étoit délicate. La marche ordinaire des affaires étant interrompue , la partie administrative étant sans mouvement , mon activité se trouvoit par cela même enchaînée , et ma présence étoit moins nécessaire. Je ne me suis pas dissimulé à l'instant que , quelle que fût ma conduite , elle auroit des improbateurs ; je ne me suis pas dissimulé que je ne pouvois même pas prendre un parti fortement prononcé , soit pour , soit contre , sans danger

10 Août. Tome II.

pour la chose publique. Balançant ainsi les services importans rendus par la commission avec ses erreurs , la nécessité de ne pas la détruire dans l'opinion avec les inconvénients de laisser son empire s'accroître , voulant empêcher un choc dangereux et impolitique entr'elle et l'Assemblée nationale , je ne puis vous dire quelle a été , quelle est ma perplexité. C'est ici que j'ai vu que le tems étoit le grand maître , et que dans toutes choses il y avoit un moment de maturité qu'il falloit savoir saisir. J'ai marché à travers ces écueils avec autant de prudence qu'il m'a été possible , ayant toujours pour guide ma conscience et le sentiment du bien.

Je n'ignore pas qu'on me calomnie ; je n'ignore pas qu'on cherche à égarer l'opinion sur mon compte ; on n'ose pas encore me faire des inculpations graves et directes ; on se contente de préparer les esprits à les recevoir au besoin. J'opposerai à ces manœuvres ma vie entière et quelques bonnes actions ; je dirai à mes amis et à mes ennemis de citer un seul fait dont un homme d'honneur ait à rougir ; je continuerai à remplir mes devoirs avec zèle , avec courage ; et peut-être qu'en terminant ma carrière , j'obtiendrai l'estime de ceux qui chérissent leurs semblables et la liberté.

Le Maire de Paris.

Signé PÉTION.

Nous voici parvenus au premier Septembre , et Marat est au poste où Danton l'a appellé. Alors commença un nouvel ordre de choses. L'ancienne haine de Robespierre contre Brisson et les Députés de la Gironde se renouvela

avec toute la force que lui donnoient les circonstances. Dès le matin du premier Septembre, le bruit étoit répandu que Verdun bloqué de toutes parts, et dépourvu de tout, ne pouvoit long-tems se défendre. Dès avant midi, rien n'étoit épargné pour multiplier les groupes. Des émissaires des jacobins y faisoient entendre que jamais le Duc de Brunswick n'aurroit eu l'audace de s'avancer jusques là, s'il n'avoit eu avec quelques Membres du Conseil exécutif, et l'Assemblée nationale, un traité secret. Le soir, au Conseil général de la Commune, commencèrent les dénonciations. Les affidés de Robespierre y disoient hautement que les dangers actuels de la Patrie leur paroisoient moins le fruit des complots de Louis XVI, et même des perfidies de La Fayette, que l'ouvrage de quelques hommes auxquels le Peuple trompé croyoit du patriotisme: ainsi lorsque la curiosité des auditeurs fut suffisamment excitée, Robespierre s'élança à la tribune, et voici les propres expressions dont il se servit: *Personne n'ose donc nommer les traîtres; eh bien! moi, pour le salut du Peuple, je les nomme. Je dénonce le liberticide Bressot, la faction de la Gironde, la scélérate Commission des 21 de l'Assemblée nationale. Je les dénonce pour avoir vendu la*

France à Brunswick, et pour avoir reçu d'avance le prix de leur lâcheté. Il promettoit les preuves pour le lendemain , et l'on étoit au premier Septembre.

La Providence éternelle qui avoient permis aux forfaits de Brisot, de Condorcet et de leurs associés , de réussir sans contradicteurs pendant 29 jours consécutifs , cette volonté suprême qui avoit livré à leurs fureurs tant de Ministres , tant de Gentilshommes et de Prêtres , résolut enfin de les punir à leur tour. Marat fut la verge dont elle se servit pour châtier leur orgueil et leur froide férocité. Ce n'étoit pas assez de leurs remords pour les poursuivre , il falloit des vengeurs visibles, qui, comme des vautours dévorans , s'attachassent sans relâche à les déchirer. Eh! n'apercevons-nous pas déjà depuis près de huit mois l'accomplissement de cette vengeance divine. Marat , Robespierre et Danton , sont les furies qui poursuivent chaque jour ces parricides impies. On diroit que pour ajouter à leur supplice , elle s'est plu à faire sortir en dernier lieu Marat triomphant de l'accusation qu'ils avoient osé porter contre lui. Marat couronné par le Peuple a bravé Pétion , ainsi que Pétion avoit bravé son maître ; Marat les traînera sur l'échafaud où ils ont porté , aussi eux , leurs en-

nemis ; et si du milieu de tant de catastrophes, il s'élevoit une voix qui se plaint de voir le sang innocent mêlé avec celui des coupables, je lui représenterois soudain le tableau de notre ancienne corruption , je le forcerois de s'humilier devant l'Etre-suprême , dont les voies sont incompréhensibles , et je lui répéterois avec le Pontife.

Soit que le ciel récompense ou punisse ,
C'est aux mortels d'adorer ses décrets.

Dans la nuit du premier Septembre , le Conseil des assassins se tient chez Danton. Chacun reçoit ses ordres , les fonctions sont assignées , les rôles distribués comme au 10 Août , enfin , de crimes en crimes , de complots en complots , nous arrivons au dimanche deux.

C H A P I T R E I X.

Le 2 Septembre.

IL s'est levé ce jour de sang. Le soleil est encore venu prêter sa lumière à un nouveau festin des Atrides. — Obsédé d'un pressentiment funeste, rempli d'idées lugubres, seul, à pied, j'étois allé dès le matin, rassurer mon cœur sur le départ d'un ami. Il étoit déporté mon ami, il fuyoit sa Patrie, et pourtant il avoit été, aussi lui, envoyé aux Etats - généraux ; mais toujours fidèle à son Dieu, à son Roi et à l'honneur, il n'avoit cessé de siéger à côté de Cazalès et Maury. Il étoit parti d'assez bonne heure pour échapper aux massacres du jour. Je revenois de l'hôtel du Cardinal de la Rochefoucault à ma retraite, et je traversois tristement les Tuilleries. L'aspect de la pyramide élevée aux morts du 10 Août sur le bassin du milieu, le drapeau flottant où je lissois en caractères noirs l'apothéose de Pétion encore vivant, les belles statues de marbre mêlées avec les images hideuses de la liberté nouvelle, les arbres qui commençoient à se dépouiller de leur verdure, tout, jusqu'à ce sinistre entourage de planches de bateaux qui circonvenoit

et fermoit le château de toutes parts, ses colonnes dégradées, ses sculptures mutilées; la guillotine permanente au Carousel, dont j'apercevois les appendices au travers des grilles du Palais , et qui sembloit correspondre pour le point de vue , au piedestal nud de la belle satue de la place Louis XV , renversée et brisée ; tout portoit dans mon ame l'image de la destruction et du néant , je tombai insensiblement dans une réverie profonde ; mon imagination me plaçoit au milieu des ruines de Palmyre , et ma mémoire me rappelloit involontairement ces vers que j'appropriois au lieu et aux circonstances :

Superbes monumens de l'orgueil des humains,
Pyramides , tombeaux , d'étonnante structure,
Jardins , où maintenant nos modernes Romains
De s'entr'assassiner se donnent tablature....

Affaissé , dégouté , je perdois presque le sentiment de l'existence , et j'allois errant ça et là , sans m'apercevoir seulement que déjà mon nom étoit répété depuis long-tems autour de moi. Je dus mon réveil et mon salut à un des Suisses de porte du jardin. Il me reconnut et m'avertit du péril qui me menaçoit. Je pus rentrer dans mon asyle , et là , le compas à la main , je mesurois sur la carte la distance qui séparoit

Verdun de Paris , et je me disois dans ma folle espérance , avant le 15 Septembre Paris doit être sauvé , lorsque tout-à-coup le bruit du canon d'alarme et du tocsin vinrent m'arracher à mes calculs , et me rendre à mes premières inquiétudes. Une agitation sourde se manifestoit dans toutes les rues , la nouvelle de la prise de Verdun s'étoit confirmée vers midi , la curiosité portoit tout le monde vers la salle de l'Assemblée nationale , où les Ministres venaient de se rendre. Le commun des factieux préparoit ses poumons ; les Marseillais et les membres de la Commune aiguisoient leurs couteaux.

Pour augmenter l'effroi général , Le Brun , Ministre des affaires étrangères , prévient que la Russie se ligue avec les autres ennemis de la France , que 20 mille Russes quittent la Pologne pour venir du côté de l'Allemagne , qu'il est parti d'Archangel une flotte dont on ne sait pas la destination , et mille autres mensonges ; le Ministre de la guerre , Servan , propose , pour se rendre populaire , une amélioration dans le pain de munition ; enfin le terrible Ministre de la justice , Danton , vient enfler de sa voix révolutionnaire toutes les trompettes de la renommée , et enlever les applaudissemens des tribunes par un discours de la plus

profonde scélératesse. En voici un extrait.

« Il est bien satisfaisant pour des Ministres
 » choisis par le Peuple , d'annoncer à ses Re-
 » présentans que la Patrie va étre sauvée. Tout
 » l'Empire va y concourir avec la capitale.
 » *Verdun n'est pas pris.* Les habitans ont juré
 » d'exterminer celui qui parleroit de se ren-
 » dre. Au moment où nous nous concertions
 » avec des Membres de la Commune , et des
 » Députés , pour le salut du Peuple , Paris
 » vient nous en offrir les moyens. Que tous
 » les Citoyens volent donc à l'ennemi. Que
 » les piques seules suffisent pour garder la
 » Capitale ; que tout Citoyen qui refuserera
 » de marcher , ou de donner son fusil , soit
 » puni de mort. L'homme , avant d'appartenir
 » à soi-même , se doit à la Patrie; éclairez le
 » Peuple , qu'il sache que ce tocsin n'est point
 » un signe d'alarme , mais une invitation ab-
 » solument nécessaire pour détruire les satel-
 » lites des despotes ! »

Il ajoute à ce pathos qu'il faut que des Commissaires ambulans soient à l'instant nommés pour seconder *les bons desseins* du Pouvoir exécutif , pour travailler de concert avec lui au salut de la Patrie. Il demande que l'on décrète encore , que quiconque refusera de remettre ses armes ou de servir , soit déclaré

traître à la Patrie et puni de mort , enfin qu'il soit fait une adresse aux Citoyens , pour diriger leurs mouvemens (1).

Le Législateur La Croix , le plus lâche et le plus insignifiant des factieux , n'ayant d'autre talent qu'une voix de taureau , et d'autre mérite qu'une stature colossale , variant sans cesse entre les deux partis au gré de ses fuyards ou de sa cupidité ; toujours prêt à se vendre et à trahir celui qui l'achète , cède , *dit le journal de la Bouche de Fer* , à l'enthousiasme universel , électrique , violent , et au besoin d'une force publique . Il est bien loin de soupçonner , *continue ce même journal* , que Danton , le Ministre de la justice , que Danton , Pouvoir exécutif , est seul excepté d'une proscription totale de ce Conseil exécutif , dont on a vanté *les bons desseins* . Alors il fait décréter par amendement , de concert avec Reboul , la plus horrible dictature qui fut jamais . La peine de mort est décernée contre ceux qui entravaient les opérations du *Pouvoir exécutif* , soit directement , soit indirectement . *Sylla* , observe l'auteur que j'ai déjà cité , *en usurpant la dictature* , *n'avoit pas pour lui les décrets*

(1) On verra bientôt ce qu'étoient ces Commissaires , et comment fut conçue l'adresse pour diriger les mouvemens civiques.

du Sénat romain et la loi de la République : on n'avoit pas dit à Sylla, comme à Danton, au nom du Sénat et du Peuple romain , et du salut public qui est la loi suprême , quiconque contrariera soit directement , soit indirectement , les opérations du Ministre de la République , sera puni de mort.

Ici il faut rappeler , pour l'intelligence de l'Histoire , que le nom vague de *Pouvoir exécutif* avoit été pris dans toutes les provinces de France par les assassins ; à Marseille , à Montpellier , Nîmes et Avignon , on avoit qualifié de *Pouvoir exécutif* tous ceux qui , la torche d'une main , et le fer de l'autre , avoient brûlé les châteaux , dévasté les propriétés , vexé les religieuses , et persécuté les royalistes . Les bourreaux étoient aussi appellés par dérision *Pouvoir exécutif*.

Il étoit une heure après - midi , lorsque le Ministre de la justice fut investi de semblables pouvoirs . Le Conseil se rassembla aussi-tôt chez lui . Toutes ses listes étoient prêtes . Celle des *Commissaires ambulans* étoit déjà remplie : elle étoit composée de tout ce que Paris renfermoit de plus effroyable . La Commune en avoit fourni la majeure partie . Le Conseil exécutif confirma la nomination qu'en avoit fait Danton ; et qu'ils ne disent point aujourd'hui ,

les autres Ministres, que la terreur qu'ils avoient de Danton les réduisit au silence. La frayeur qu'ils avoient de la justice des Rois les rendoit plus lâches que leur farouche collègue, mais ils n'étoient pas moins sanguinaires que lui. Il ne se trouvoit entr'eux que la différence de la férocité de la peur, à la férocité de l'audace; ou, pour me servir des expressions de Danton lui-même, c'étoit le tempérament plutôt que la scélérité qui leur manquoit, Ce ne fut que long-tems après le mois de Septembre qu'ils réclamèrent contre la stupeur; ils n'en restent pas pour cela moins couverts que le Ministre de la Justice du sang de l'innocence.

A l'instant même où ces décrets se rendoient, le Conseil de la Commune avoit affiché la proclamation suivante :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris ; Verdun ne peut tenir que huit jours.
 » Vite, allons-nous réunir au Champ-de-Mars,
 » y former une armée de 60 mille hommes,
 » pour voler à l'ennemi ».

Les *Commissaires ambulans* commençoient déjà leurs fonctions sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Quelques Marseillais, quelques brigands instruits, rassemblés dans les groupes, transmettoient fidèlement les ordres et les fureurs qu'ils recevoient de 40 chefs, aux 400 bour-

reaux subalternes, qui suffisent ordinairement dans une grande ville, pour mettre en mouvement 10,000 lâches, autant de curieux, et donner l'air d'un mouvement populaire au mouvement des passions de quelques individus.

Les barrières sont fermées à deux heures. Le canon d'alarme, le son du tocsin, le bruit du tambour se font entendre de toutes parts. On arrête indistinctement dans toutes les rues les gens à cheval, les carrosses, les cabriolets, les voitures de place ; on s'empare de tous les chevaux, on les mène aux Sections, et les voitures restent dans les rues, obstruant la voie publique. Le prétexte de cette démarche est de se procurer des attelages pour les transports d'artillerie. Bientôt on voit les plus magnifiques coursiers à la disposition des hommes à piques. Ils servent à porter ces nouveaux Aides-de-camp, de la Municipalité à la Chancellerie, de la Chancellerie aux prisons.

La clôture des barrières fait arrêter plusieurs voitures qui sortoient de Paris. C'étoient de malheureux Prêtres, qui, pour obéir aux termes du décret, partoient en société, quatre, six, huit ensemble, pour partager les dépenses de la route, et diminuer, par l'association de leurs vertus, le fardeau de leurs misères. Les voitures

quiles transportoient, sont ramenées à l'Hôtel-de-Ville, et de-là renvoyées à l'Abbaye et aux Carmes, dépôts sacrés de ces nouveaux martyrs. La foule de Peuple qui les suit de l'Hôtel-de-Ville au faubourg Saint Germain s'accroît à chaque instant. Les Marseillais répètent en jurant qu'ils vont leur faire danser la *carmagnole*. On en conduit ainsi trois voitures à la porte de l'Abbaye, où elles arrivent vers les trois heures. On permet aux Prêtres des deux premières voitures de descendre, et d'entrer dans le cloître de l'Abbaye ; mais lorsque le premier Prêtre descend de la troisième voiture, le directeur des massacres répand le bruit parmi le Peuple qu'ils s'entendent avec les autres prisonniers, qu'ils leur ont fait des signes auxquels ceux-ci ont répondu, et le massacre commence par cette troisième voiture. Bientôt les assassins entrent dans les cloîtres et passages du couvent de l'Abbaye Saint Germain, et près de vingt Ecclésiastiques y perdent la vie. Cette première exécution est une heure à être consommée : à l'instant la nouvelle se répand, comme un coup de tonnerre, dans tout Paris, que l'on égorgé les Prêtres. Toutes les Autorités constituées, qui étoient en permanence, l'Assemblée nationale, les Ministres, le Département, la Municipalité, la Garde natio-

nale, le Maire, le Commandant général, quarante-huit Sections n'en restent pas moins immobiles. Tous sont athées, et jusques là, on n'avoit encore massacré que des Ministres de Dieu. Pétion avoit pu voir passer de sa croisée sur le Pont-Neuf, les voitures menacées, et il avoit encore dû trouver le *spectacle beau*. Pour Manuel, il savoit d'avance quel devoit être le sort des Prêtres, et il étoit plus occupé à l'accélérer qu'à le prévenir. Nulle réquisition de la force publique pendant la soirée du 2.

Lorsque le massacre du peu de Prêtres qui étoient à l'Abbaye, fut terminé, un Aide-de-camp alla donner le mot de l'ordre au Comité qui étoit assemblé depuis le matin dans le bâtiment voisin de l'Eglise des Carmes. Les Prêtres qui étoient détenus, virent bientôt que leur dernière heure approchoit ; ils recommandèrent leur ame au maître de tout, et ils se disposèrent à recevoir la couronne du martyre.

Ah ! qui pourra jamais peindre dignement cette catastrophe terrible et sublime, cet intervalle de quatre heures, pendant lequel 180 Ministres de la Divinité tombèrent sous les coups d'une trentaine de monstres vomis par l'enfer ! Quelle plume assez éloquente pourra nous retracer en traits de feu le contraste des cris de rage des uns, avec le calme et la sé-

rénité des autres ! Vous qui leur inspirâtes ce courage qui ne les abandonna point, oh ! mon Dieu , prétez-moi la force qui m'est nécessaire pour en continuer le récit attendrissant et religieux ! Vous voulûtes , par un nouveau miracle , étonner l'orgueil de vos ennemis , fortifier les preuves de la sainteté de votre doctrine , soutenir les faibles , confondre les superbes ; vos enfans étoient là depuis long-tems ; depuis long - tems ils attendoient le terme de leurs maux ; le sacrifice étoit prêt : on le leur avoit annoncé comme prochain. Chaque jour ils vous addressoient leurs ferventes prières , et se pénétraient davantage des rapports ineffables que votre sainte Religion établit entre la Divinité et la créature. Vous jugeâtes dans votre sagesse que le moment étoit venu de les retirer de cette vallée de larmes , pour les rappeler aux pieds de votre Trône , vous leur donnâtes cette force surnaturelle qui ne vient que d'en haut , et l'holocauste de leur existence s'éleva vers vous comme celui de l'agneau sans tache. Oh ! mon Dieu , prétez-moi cette même force pour peindre vos grandeurs ! *Labia mea aperies ; et os meum annonciabit laudem tuam.*

Par une de ces combinaisons de circonstances que les philosophes appellent *hasard* , et dans lesquelles la Religion nous ordonne de reconnoître

reconnoître la volonté de notre divin Maître ,
 le troupeau sacré des brebis du Seigneur étoit
 présidé par trois Pasteurs dignes de la primitive
 église. Leur chef étoit l'Archevêque d'Arles , Jean-Marie Dulau , ci-devant Député aux
 Etats - généraux ; sa piété égalloit son savoir ,
 et sa modestie surpassoit encore son mérite :
 c'étoit l'Ambroise de l'Eglise moderne. Per-
 sonne ne connoissoit comme lui l'Histoire de
 la Maison de Dieu , de la persécution des fi-
 déles , et des tribulations dont il lui a plu d'accabler à diverses époques les hommes , pour
 les avertir de leur néant. Le respect de ses
 compagnons d'infortune l'avoit rendu le pa-
 triarche de cette petite colonie. En vain ils lui
 avoient offert de s'imposer quelques priva-
 tions , pour rendre sa situation moins pénible.
 Malgré son âge et ses infirmités , il n'avoit
 rien voulu accepter. Semblable à Condé , il
 aimoit à souffrir à la tête des siens. Il n'accep-
 ta un lit de camp que lorsque tous ses com-
 pagnons eurent chacun le leur. Pendant plu-
 sieurs jours un fauteuil de bois fut son soutien ,
 son lit et son trône pontifical. C'est de là qu'il
 faisoit passer dans l'ame de ses collègues le
 sentiment profond dont il étoit pénétré ; et
 lorsque sa voix éteinte cessoit de leur expli-
 quer la parole de Dieu , son aspect et son

exemple leur commandoient encore la résignation.

Deux autres Evêques du nom de la Rochefoucault , deux frères , François-Joseph , Evêque de Beauvais , et Pierre-Louis , Evêque de Saintes partageoient les travaux apostoliques du vénérable Prélat . L'Evêque de Saintes n'avoit point été arrêté par la Municipalité , mais voyant que son frère ainé étoit emprisonné , il ne voulut pas s'en séparer , quelques instances qu'on lui fit , il voulut partager son sort ; hélas ! il ne le quitta plus .

François-Louis Hébert , Général de la Congrégation des Eudistes , faisoit aussi partie de tant d'infortunés . Il avoit été Confesseur du Roi , et c'étoit à lui que ce malheureux Prince avoit écrit au commencement d'Août : *Je n'attends plus rien des hommes , apportez-moi les consolations célestes .* Ses vertus lui avoient fait un nombre considérable d'amis . Sa bienfaisance étoit intarissable ; ses lumières égaloient sa piété , et la sagesse de ses conseils lui avoit acquis un grand crédit dans le Clergé de France . Sachant qu'on lui en vouloit nommément , et que sa tête étoit menacée , il céda aux instances qui lui furent faites de ne point rester dans la maison des Eudistes ; et d'un autre côté , ne voulant être à charge à

aucun de ses amis , il se retira dans un hôtel garni ; mais comme il ne voulut point quitter l'habit de son état , il fut dénoncé , et conduit un des premiers au couvent des Carmes .

Depuis midi , les trente assassins étoient déjà dans la maison attenante à l'Eglise . La Garde nationale qui étoit de service ce jour-là ne consistoit qu'en Gendarmerie à pied . Elle étoit en nombre suffisant pour empêcher toute violence , mais elle n'opposa pas la moindre résistance à leurs entreprises .

Depuis deux jours , tous les Ecclésiastiques prévenus par une foule d'indices qu'ils n'avoient que très-peu de tems à vivre , avoient passé leurs derniers instans à s'exhorter et à se bénir mutuellement . Ce jour-là , il ne leur fut plus possible de douter que leur dernière heure ne fût arrivée ; au travers des grilles et des croisées qui donnoient sur le jardin , ils voyoient briller les sabres et les piques , et ils pouvoient entendre les menaces qu'on leur adressoit ainsi : *Calotins , voici votre dernier jour , vous allez danser la carmagnole .*

Sur les trois heures et demie , on les fit sortir de l'Eglise tous indistinctement , quoiqu'on permit ordinairement aux malades , aux vieillards , et à tous ceux qui vouloient y faire leurs

prières d'y rester. On observa que c'étoit la troisième fois de la journée qu'on faisoit l'appel nominal.

Une demi-heure après que l'Eglise eût été vuidée , les assassins y entrèrent avec leurs armes , au milieu des cris , des juremens et des menaces. La porte de l'Eglise qui conduisait à une galerie , d'où l'on descendoit par un escalier dans le jardin , cette porte , dis-je , gardée par la Gendarmerie , fut ouverte sans aucune résistance; la porte principale de l'Eglise , qui donne sur la rue de Vaugirard , resta fermée pendant toute l'exécution. Le Peuple n'y prit pas la moindre part.

Lors de l'irruption dans le jardin , les malheureux Prêtres , au nombre de cent quatre-vingt-cinq , se divisèrent en deux groupes. Le premier , composé de trente personnes , parmi lesquelles étoient les trois Evêques , se porta vers une chapelle ou oratoire , qui se trouvoit à une extrémité du jardin. Là , ils s'agenouillèrent , demandèrent encore pardon à Dieu de leurs fautes , implorèrent sa miséricorde , se bénirent et s'embrassèrent pour la dernière fois.

Dix brigands s'avancent vers la chapelle. Un des Prêtres va au-devant d'eux : il étoit prêt à leur adresser la parole , lorsqu'une balle de

fusil l'atteint et lui ôte la vie. Ce fut le premier sang répandu dans cette exécrable soirée.

Arrivés à la chapelle, les assassins demandent à grands cris: *où est l'Archevêque d'Arles?* *où est l'Archevêque d'Arles?* Celui à qui ils ont fait cette question, est l'Abbé de la Pan-nionie. L'Archevêque étoit auprès de l'Abbé; celui-ci, pensant que par sa mort il sauvera peut-être les jours de son respectable Evêque, se contente de baisser les yeux sans répondre, imitant par ce dévouement religieux, celui que Madame Elisabeth montra au 20 Juin, lorsqu'elle défendit, au péril de sa vie, de contredire le bruit qui courroit parmi les bri-gands qu'elle étoit la Reine. Admirable con-cordance de sentimens héroïques! il n'y a que la Religion qui puisse vous inspirer!

Cependant, à son âge, à sa figure vénérable, au signalement qu'ils en avoient, un des bour-reaux reconnoît le Prélat, et s'adressant à lui-même: *C'est donc toi*, lui dit il, *qui est l'Ar-chevêque d'Arles?* — *Oui*, Messieurs, *c'est moi.* — *Ah! malheureux*, *c'est toi qui as fait verser le sang des patriotes d'Arles?* — Mes-sieurs, je n'ai jamais fait répandre le sang de personne, ni fait de mal à qui que ce soit de ma vie. — *Eh bien!* je m'en vais t'en faire, moi! et à l'instant, en finissant ce dialogue,

il lui asséne un coup de sabre sur le front. L'Archevêque le reçoit avec immobilité. On lui en décharge un second sur le visage. A ce second coup , la contraction que la douleur occasionna , et le sang qui inonda la figure , rendirent le Prélat méconnoissable même à ses compagnons. Un troisième coup le fit tomber en s'appuyant sur sa main gauche , sans proférer une plainte ni un murmure. Ainsi renversé , un de ces scélérats lui enfonça sa pique dans la poitrine avec un telle violence , que le fer y resta. Il monta alors sur son corps palpitant , le foulà aux pieds , arracha sa montre , et la présenta à ses camarades comme un trophée de sa victoire.

Ainsi périt ce vénérable Archevêque , à l'entrée de la chapelle , au pied de l'Autel et de la Croix de notre Sauveur. C'étoit là l'étendard sous lequel il avoit combattu ; c'étoit celui sous lequel il dévoit mourir avec ses compagnons. Leur passion étoit arrivée , le Christ devint leur modèle ; comme lui , ils prièrent en mourant , et leur prière monta avec leur sang jusqu'au Trône de l'Eternel.

Les deux autres Evêques étoient dans la chapelle avec les autres Prêtres , tous agenouillés au pied de l'Autel. Une grille les sépareoit des assassins. Ceux-ci firent sur eux

plusieurs décharges de leurs fusils , presque à bout portant , et ils en tuèrent ainsi la majeure partie. L'Evêque de Beauvais survécut à ce premier massacre. Celui de Saintes y eut la jambe cassée d'une balle. La bande des assassins se dispersa dans le jardin , pour se réunir à ceux d'entr'eux qui avoient commencé à tuer les Prêtres éparpillés dans ce vaste enclos. Alors on vit un spectacle atroce ; des hommes firent la chasse à leurs semblables comme à des bêtes fauves ; on les poursuivait sur les arbres , sur les murs , derrière les buissons. On en tua ainsi plus de 40. Quelques uns purent se sauver en escaladant les murs , et en se jettant dans la rue Cassette , et dans les cours des maisons voisines ; mais pensant que leur absence pourroit faire massacrer leurs compagnons , ils rentrèrent , à l'exception d'un très petit nombre. Lorsque les assassins virent qu'il s'en échappoit ainsi quelques-uns , ils envoyèrent deux des leurs dans cette rue ; et là , le sabre d'une main , et le pistolet de l'autre , ils poursuivirent ceux qui y parvinrent les derniers.

Pendant que la fusillade du jardin avoit lieu , environ un quart - d'heure après qu'elle eût commencé , un homme qui étoit le grand directeur de ce massacre , et qui sortoit proba-

blement de prendre le mot de l'ordre dans le comité de la Chancellerie , accourut vers les brigands , et fit cesser leur feu , en leur criant : *Messieurs , ce n'est pas comme cela qu'il faut faire ; vous vous y prenez mal . Faites ce que je vais vous dire.* A ces mots , il ordonna qu'on fit rentrer tous les Prêtres dans l'Eglise . On y reconduisit à coups de plat de sabre tous ceux qui respiroient encore . Les deux Evêques furent du nombre . L'Evêque de Saintes , blessé , y fut ramené avec une sorte d'attention sur les bras des assassins , et il y fut déposé momen-tanément sur un lit . Ils étoient à cette heure encore à-peu-près 100 Prêtres . Le régulateur de cette nouvelle manœuvre donna alors l'or-dre de les prendre deux par deux , et de les reconduire une seconde fois au jardin d'où ils venoient . On avoit disposé les assassins au pied de l'escalier qui descendoit dans ce jardin , et ce fut là qu'ils les massacrèrent les uns après les autres .

Lorsque le tour de l'Evêque de Beauvais fut arrivé , on alla le prendre au pied de l'Autel de l'Eglise qu'il tenoit embrassé . Il se leva tran-quillement et alla mourir . L'Evêque de Saintes fut un des derniers qu'on demanda . Les Gen-darmes de garde entouroient son lit , ce qui donna d'abord quelque peine à le trouver . Ces

malheureux , qui étoient égaux en nombre aux assassins , le laissèrent enlever. Il ne pouvoit marcher ; il répondit à ses bourreaux qui lui ordonoient de les suivre : *Messieurs, je ne refuse point d'aller mourir comme les autres ; mais vous voyez l'état où je suis ; j'ai une jambe cassée , je vous prie de m'aider , et j'irai volontiers au supplice.* Deux brigands le soutinrent par-dessous les bras , jusqu'à l'escalier , où il reçut le complément de son martyre.

Le massacre se termina à huit heures du soir ; tous furent tués , comme on voit , dans le jardin , à l'exception d'un seul Prêtre qui s'étoit caché sous un matelat. Il y fut découvert , tandis que les assassins célébroient leur crime par une orgie , et qu'ils buvoient avec les gendarmes en dansant la carmagnole. Ce malheureux Prêtre fut tué le dernier ; ce fut le seul qui périt dans l'Eglise. Lorsque le massacre fut presque consommé , on fit ouvrir les portes de l'Eglise pour faire entrer le Peuple et donner à cette horrible catastrophe une sorte de légalisation populaire.

Telle étoit la résignation de ces infortunés , que lors du commencement du massacre , lorsqu'on proposa à plusieurs d'entr'eux , la pique sur la poitrine , de prêter le serment du schisme , ils ne firent d'autre réponse que ces mots :

je ne jurerai pas ; potius mori quam fœdari ;
et ils étoient poignardés à l'instant.

Un homme de la Section du Luxembourg se présenta à 7 heures et demie du soir , lorsque le massacre finissoit , pour recommander l'humanité à des bourreaux déjà gorgés de sang ; mais il n'en aduloit pas moins ces monstres , en disant que le Peuple étoit toujours juste dans ses vengeances , et que les Prêtres étoient des misérables , qui méritoient , à la mort près , tous les supplices . (On eût cru entendre parler M. Bailly ou M. Thouret .) Cependant cet homme sauva quelques-unes des victimes , en les faisant passer derrière lui , lorsque le Peuple commença à entrer dans le Couvent , et que le petit nombre de bourreaux fut las de tuer .

Trois Prêtres cachés dans une salle voisine , et trois autres retirés dans un lieu privé , n'y furent point recherchés , et se sauvèrent le lendemain .

On remarqua que , dans le nombre des assassins , il se trouvoit en tête des Marseillais quelques force-nés , dont la mise et le langage étoient au-dessus de leurs compagnons . C'étoit la bande de ces jeunes étudiants ou légitistes , faisant partie des frères rouges de Danton , et de Camille Desmoulins ; ces terribles parleurs

du club des Cordeliers , philosophes de 25 ans , ne connoissoient de loix que le système de la nature , et de principes que ceux de Brissot leur maître , et de Manuel leur précepteur .

Le sort de ces malheureux Prêtres avoit été si bien déterminé depuis plusieurs jours , que le fossoyeur de la paroisse Saint Sulpice avoit reçu d'avance un assignat de cent écus , pour préparer à Montrouge la fosse qui devoit recevoir leurs cadavres . Effectivement , ils y furent déposés le lendemain matin . Dix tombereaux les y portèrent ; Dieu ne permettra pas sans doute que le nom de ceux qui commandèrent cette fosse , demeure toujours caché .

Ils connoissoient tous la fin qui leur étoit destinée ; et pourtant , loin de chercher à se soustraire à la mort , on en vit quelques uns venir se réunir à leurs parens et à leurs amis dans ce dépôt respectable . La veille du massacre , les trois Evêques donnèrent l'ordre à leurs gens d'affaires , d'acquitter scrupuleusement toutes leurs dettes ; ainsi ils périrent non-seulement avec la conscience de n'avoir fait du mal à personne pendant leur vie , mais encore avec la consolation de ne faire tort à qui que ce soit en mourant (1) .

(1) On proposa souvent à l'Archevêque d'Arles des moyens de sortir de la prison des Carmes , en allé-

Un Membre de la Commune vient à 8 heures du soir annoncer à l'Assemblée les excès auxquels se livre le Peuple ; ce n'est qu'à cette heure que l'Assemblée déjà instruite par le tumulte public de ce qui se passoit, nomme des Commissaires pour se transporter aux lieux où l'on massacre. L'Evéque intrus Fauchet est un de ceux qui doivent aller aux Carmes. Il refuse sa mission. *Cent Prêtres, dit-il, viennent d'y être tués. Ma voix sera-t-elle entendue ? Je ne le crois pas.* Non, Prêtre indigne, ta voix n'y eût pas été entendue ! et comment les as-

guant ses infirmités , et les soins qu'exigeoit sa santé. Jamais il ne voulut consentir à s'évader. Il répondroit toujours : *Je suis trop bien ici. Je dois l'exemple. Je suivrai au moins celui que me donnent mes respectables compagnons.* Ou mettoit la vertu et la patience de ces infortunés à toutes sortes d'épreuves , et toujours leur résignation désarma leurs bourreaux. Je ne citerai qu'un seul trait entre plusieurs autres. Un Gendarme de service fumoit sa pipe ; il trouva qu'il seroit plaisant d'aller s'asseoir à côté de l'Archevêque d'Arles , qui ne pouvoit qu'à peine sortir de son fauteuil , et de lui couvrir la figure de la fumée de sa pipe , en l'accablant tantôt des plus grossières injures , tantôt en affectant un respect dérisoire , et lui disant : *Monseigneur , c'est donc demain qu'on tue votre Grandeur , etc.* Le Prélat suffoquant de malaise , resta un quart-d'heure avant de le prier de changer de place et de conversation. Le Gendarme ne lâcha prise , que lorsqu'il eut honte lui-même de son acharnement. En lisant tous ces traits , on croit lire l'histoire de la persécution des Ariens : nous sommes revenus aux tems de la primitive Eglise.

sassins auroient-ils pu t'entendre parler en faveur de tes victimes ? N'étoit - ce pas toi qui avois appellé sur eux le carnage et la mort ? En usurpant leurs places, tu ne leur avois laissé que le tombeau pour asyle ! Une main invisible te repousse aujourd'hui de l'enceinte qui renferme leur dépouille terrestre; vivans, tu ne pouvois soutenir leurs regards ; ils ont fermé les yeux à la lumière , et leur aspect t'effraie et te poursuit encore ! Tu dis que *ta voix ne sera pas entendue !* dis plutôt qu'une voix secrète crie au fond de ta conscience hourelée, crie à tous tes semblables : fuyez, malheureux , fuyez l'entrée du sanctuaire de la divinité. *Pavete ad sanctuarium meum !* Dis plutôt , vil Prêtre de Baal , que le sang de Jésus-Christ mêlé avec celui de ses martyrs , forme entre eux et toi une barrière impénétrable ; dis , conviens que la trompette du jugement dernier t'a déjà fait entendre l'arrêt de ta damnation éternelle , qu'elle t'a répété ces terribles paroles du fils de l'homme : va-t-en , maudit de Dieu , tu ne t'asseoiras pas à ma droite ; *vade , non sedebis à dextrâ meâ.*

Et vous , Constitutionnels , auteurs de tant de maux , vous qui voulîtes dans votre orgueil substituer un nouveau culte et de nouvelles loix , au culte et aux loix antiques de vos pè-

res ; apôtres de l'irréligion , disciples de Mirabeau , enfans du démon , vous Thouret, Camus, Périgord , Treilhard , Chapelier , Lameth , Dupont , etc. qui préparez avec une joie barbare l'assassinat de tant de victimes par vos dérisions et vos persécutions ; philosophes superbes , entrez dans ce parvis où 160 Ministres de la Divinité viennent d'attester leur foi en répandant tout leur sang ; venez contempler votre ouvrage ; voilà pourtant le résultat de vos déclamations et de vos perfidies ! Vous Barnave , osez dire que *ce sang n'est pas assez pur pour être regretté !* Charles Lameth , osez vous rappeler que vous avez demandé *un supplément à la Révolution !* Et toi Camus , toi , que la Providence semble avoir couvert d'un masque de sang , ainsi qu'elle avoit marqué Caïn du signe de la reprobation , approche de cet Autel où sont entassés au pied de la Croix tes bienfaiteurs , tes clients ; repais tes yeux de cet horrible spectacle ; sature-toi de l'aspect de leurs blessures , et de leurs mutilations ; et que , du milieu de tant de morts , une voix déchirante te fasse entendre ce terrible reproche , *c'étoit donc pour nous faire égorer ainsi que nous t'avions nommé notre défenseur !*

Philosophes mondains , qui , depuis si long-
tems , essayez de répandre les germes de l'ir-

réligion et de l'incrédulité , voyez comme la Divinité se joue de l'œuvre de vos mains ! En vain vous réunissez contre elle les futiles travaux de la philosophie ancienne et nouvelle ; les sophismes de l'antiquité , le scepticisme , l'athéisme modernes viennent se briser devant un rayon de la toute-puissance de l'Etre Suprême. Un jour , une heure lui suffisent pour réduire en poussière l'édifice fragile de vingt siècles de corruption. Direz-vous que l'attachement aux biens de ce monde , que l'orgueil aient pu inspirer assez de fanatisme aux Ministres de Dieu , pour envisager la mort avec autant de courage , la supporter non seulement avec fermeté , mais encore avec joie , lorsque leur vie , leur richesse ne tenoient qu'à un mot ; eh bien ! quittez les tombeaux des Carmes , transportez-vous au Séminaire de Saint Firmin , à Sainte Pélagie , à l'Abbaye , à Versailles , à Lyon , à Rheims , à Meaux ; par-tout et en même-tems le carnage s'y exerce sur des Prêtres , et par-tout les bourreaux trouvent la même résignation , la même piété , jusques dans les rangs les plus réculés de la hiérarchie ecclésiastique. Suivez enfin celles des victimes , à qui le ciel a permis d'échapper à la proscription générale pour être partout l'Univers des témoignages vivans des ju-

gemens de Dieu et de la persécution de son Eglise; voyez tous les Peuples, jusqu'à ceux même divisés de croyance avec eux, rendre hommage à leurs vertus, tendre à leur misère une main secourable, et renouveler chaque jour pour eux le miracle de la multiplication des pains. Ah! si vous refusez encore de croire après cela à l'existence d'une divinité protectrice et vengeresse tour-à-tour, allez, philosophes de la terre, allez vous joindre aux bourreaux de ses Ministres! que le pays qui vit tant de crimes, renferme aussi tous ceux qui cherchent à les exténuer ou à les approuver; partagez tous les mêmes fareurs, le ciel vous réserve les mêmes supplices!

Mais du moins, qu'un exemple aussi terrible ne soit point perdu pour l'instruction de la génération présente, et de la postérité! Peuples, qui nâquites au sein de l'Eglise, voyez où conduisent ces théories de novateurs, *ce ne sont d'abord que de faibles commencemens par où ces esprits turbulens font comme un essai de leur liberté; mais quelque chose de plus violent se remue dans le fond des cœurs, c'est un goût secret d'attaquer tout ce qui a de l'autorité, et une démangeaison d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple.* Ecoutez ce que Bossuet vous disoit

disoit à la fin du siècle dernier, quand il traçoit d'avance, dans son éloge funèbre de la Reine d'Angleterre, les malheurs dont nous rougissons aujourd'hui.

« Lorsqu'une Puissance veut attirer à elle
 » les droits et l'autorité de l'Eglise, rien ne
 » peut retenir la violence des esprits féconds
 » en erreurs, et Dieu, pour punir l'irréli-
 » gieuse instabilité de ces Peuples, les livre à
 » l'intempérence de leur folle curiosité; en
 » sorte que l'ardeur de leurs disputes insen-
 » sées, et leur religion arbitraire, deviennent
 » la plus dangereuse de leurs maladies.

» Il ne faut point s'étonner, s'ils perdent le
 » respect de la majesté des loix, ni s'ils devien-
 » nent factieux, rebelles et opiniâtres. On éner-
 » ve la Religion quand on la change, et on lui
 » ôte un certain poids qui seul est capable de
 » tenir les Peuples. Ils ont dans le fond du
 » cœur je ne sais quoi d'inquiet qui s'échappe,
 » si on leur ôte ce frein nécessaire; et on ne
 » leur laisse plus rien à ménager, quand on
 » leur permet de se rendre maîtres de leur re-
 » ligion. C'est de là que nous est né ce pré-
 » tendu système, inconnu jusqu'ici, qui doit
 » anéantir toute la royauté, et égaler tous les
 » hommes, songe séditieux des indépendans,
 » et leur chimère impie et sacrilège: tant il est

» vrai que tout se tourne en révoltes et en pen-
 » sées séditieuses , quand l'autorité de la Re-
 » ligion est anéantie. Mais pourquoi chercher
 » des preuves d'une vérité que le Saint Esprit
 » a prononcée par une sentence manifeste ?
 » Dieu même menace les Peuples qui altèrent
 » la Religion qu'il a établie , de se retirer du
 » milieu d'eux , et par là , de les livrer aux
 » guerres civiles. Ecoutez comme il parle par
 » la bouche du prophète Zacharie : *Leur ame ,*
 » dit le Seigneur , *a varié envers moi , quand*
 » *ils ont si souvent changé la Religion , et je*
 » *leur ai dit , je ne serai plus votre Pasteur :*
 » c'est à-dire , je vous abandonnerai à vous-
 » mêmes et à votre cruelle destinée , et voyez
 » la suite : *que ce qui doit mourir , aille à la*
 » *mort ; que ce qui doit être retranché , soit*
 » *retranché.* Entendez-vous ces paroles ? et
 » *que ceux qui demeureront , se dévorent les*
 » *uns et les autres.* O prophétie trop réelle , et
 » trop véritablement accomplie ! — *Anima*
 » *eorum variabit in me ; et dixi : non pascam*
 » *vos. Quod moritur , moriatur ; et quod suc-*
 » *ciditur , succidatur , et reliqui dévorent*
 » *unusquisque carnem proximi sui.* »

Vous le voyez , Peuples de la terre , le Sei-
 gneur s'est retiré de la Nation française , et tous
 les fléaux dont il menace les Nations corrom-

pues , elle les éprouve déjà ; ils se dévorent les uns les autres. Débarrassés de tout frein , ceux qui les ont livrés ainsi à leurs passions , n'ont pas même pu conserver , je ne dirai pas leur estime , ni leur soumission , mais même une espèce d'influence sur eux. *Ma voix ne sera pas entendue* , s'écrie leur faux pasteur ! et le massacre , l'incendie , le récide , la famine ne peuvent plus s'arrêter. Effet lamentable de ces viles flatteries qui n'ont pu qu'allumer les passions , en éteignant toute étincelle de vertu. Ainsi , dit encore l'Orateur célèbre que j'ai déjà cité , *ces terres trop remuées , et devenues incapables de consistance , sont tombées de toutes parts , et n'ont fait voir que d'effroyables précipices.*

Il m'est impossible de conclure ce récit , sans faire connoître une partie des généreux martyrs qui périrent dans cette soirée désastreuse. Je réunis dans la même liste , les Prêtres qui furent égorgés au Séminaire de Saint Firmin dans la soirée du Dimanche 2 , la nuit et la matinée du Lundi 3. Ils étoient au nombre de 92. On n'a pu recueillir que très-peu de particularités sur ce massacre. Peu y ont échappé , par la manière dont ils étoient gardés. Tout ce qu'on sait , c'est qu'on y égorgea dans les chambres et dans les cellules , dans les caves et dans

les greniers, et même à la porte du Couvent, devant les deux Corps-de-garde qui y étoient établis pour les protéger. Un grand nombre étoient jettés par les fenêtres tous vivans , et achevés dans la rue , à coups de bûches , par des cannibales hommes et femmes. La plume se refuse à tracer tant d'horreurs.

Des martyrs de la Religion , je passerai dans la Liste suivante , aux martyrs de l'Honneur.



C H A P I T R E X.

Massacre à l'Abbaye.

J'ai donné dans le chapitre précédent, le récit du massacre des 252 Prêtres au Couvent des Carmes et au Séminaire de Saint Firmin ; je dois transporter maintenant mon lecteur aux portes de la prison de l'Abbaye Saint Germain.

Qu'ajouterai-je au récit qu'en a fait sous mes yeux un témoin oculaire ? On l'a relu vingt fois, l'agonie déchirante de mon malheureux ami Saint Méard ; je me bornerai à suppléer à ce que la prudence lui a ordonné de taire, et je révélerai ce que l'amitié lui défendoient de me cacher.

Lié depuis long-tems avec lui, la Révolution vint resserrer notre vieille amitié, par l'horreur qu'elle nous inspira également à l'un et à l'autre pour ses auteurs et ses effets. Cette conformité de goûts nous décida dès le commencement à dévoiler les uns, et annoncer les autres sans crainte et sans ménagemens. Il y avoit déjà trois ans que nous les couvrions des flots du ridicule, et des traits de la satire, sans que la matière pût s'épuiser ; dé-

noncés , brûlés , menacés , persécutés , nous n'avions jamais lâché prise ; le Palais royal , les Tuilleries , les clubs , l'Assemblée nationale , les Libraires , étoient les lieux où nous adressions d'abord en personne à Manuel , Fabre et Desmoulins , les vérités sanglantes , et les épigrammes que nos journaux répéttoient ensuite à toutes les provinces. Nous dûmes émigrer ensemble au mois de Juillet , lorsque le mal nous parut sans remède. Le desir d'être utiles encore quelque tems , l'espoir que le Roi , les Suisses et la Garde nationale neutraliseroient l'influence pestilentielle des Marseillais , nous retinrent à Paris. Le 10 Août nous y surprit. La parité des sentimens qui nous animoient , nous faisoit courir les mêmes dangers , et nous passions alors la plus grande partie de la journée ensemble , lorsqu'un ami commun vint m'avertir un jour du sort qui me menaçoit , en m'annonçant l'emprisonnement de mon pauvre ami. Ma vie se consumoit dans la douleur et l'effroi. La nouvelle des massacres des prisons vint mettre le comble à l'anéantissement de mes facultés , et me plongea dans une apathie stupide qui me préparoit d'avance au repos de la mort. Quand les nuages qui troubloient ma pensée , venoient à s'éclaircir , l'image de

Saint Méard déchiré se présentoit aussitôt à moi, cette idée, jointe au souvenir du spectacle de la tête sanglante de Suleau, me faisoit mourir vingt fois par heure. Le Lundi 3 au soir, j'entendis frapper auprès du lieu qui me recéloit. Un ami inquiet venoit s'informer si j'existois encore. La conformité de son nom le fit annoncer, sous le nom de Saint-Méard, à celle dont j'étois le prisonnier. A ce mot, ma sensible geolière sécha ses pleurs, et se précipita au-devant de lui. En appercevant un inconnu, l'erreur et la crainte firent sur elle l'effet de la foudre. Il nous fallut beaucoup de tems pour la rappeller à la vie. C'étoit un brave Anglais, le loyal Somers, qui venoit s'assurer par lui-même si mon asyle étoit sûr, et si je pouvois compter que les assassins ne m'atteindroient pas. Le lendemain 4, les massacres continuoient encore; le véritable Saint-Méard, sauvé par miracle pendant la nuit, étoit dès le matin à ma porte. A peine revenu du quiproquo de la veille, je repousois le domestique qui me l'annonçoit pour la seconde fois, lorsque je le vis dans mes bras, et que je pus le presser sur mon cœur. Ce moment me fit oublier tous ceux qui l'avoient précédé. Un éclair de joie que j'essayerois vainement de peindre,

dissipa trois semaines de souffrance. — Que l'on m'assure au prix des plus affreuses inquiétudes la même jouissance , et je recommence encore !

Le juge populaire qui s'étoit établi au poste de l'Abbaye , pour y faire exécuter les jugemens déjà inscrits sur les tables de proscription de Danton , étoit l'Huissier Maillard , un des hommes du 14 Juillet , du 5 Octobre et du 10 Août : habitant du faubourg Saint-Antoine , il fut pendant toute la Révolution , l'associé de Santerre , de Panis , de Gonchon et de Palloy , pour la direction de ce terrible faubourg . Il couronna sa carrière en présidant aux massacres du 2 Septembre.

Lorsque les Prêtres renfermés dans le cloître de l'Abbaye , eurent été sacrifiés , les assassins demandèrent à grands cris les Suisses qui y étoient détenus . Les bas - Officiers furent massacrés sans interrogatoire ni jugement . De tous les Officiers supérieurs , il ne restoit que le Capitaine Reding . On n'avoit pas pu le transférer à la conciergerie avec les autres , à cause de la blessure qu'il avoit reçue au 10 Août . Saint Méard n'a point osé retracer une circonstance affreuse de sa mort qui se passa sous ses yeux . Voici comme il me l'a dépeinte . Les bourreaux qui vinrent cher-

cher ce malheureux homme , pour le faire marcher au lieu de son supplice , voyant que sa blessure l'empêchoit de se soutenir , le chargèrent sur leurs épaules . La douleur lui arrachoit des cris déchirans . Un troisième bourreau qui suivoit , prit le parti , pour appaiser le bruit , de lui scier la gorge avec son sabre , et il commença cette exécution sous les yeux mêmes de ses compagnons de chambrière . A peine étoit-il parvenu aux premières marches de l'escalier , que ceux-ci s'aperçurent , à la cessation de ses cris , qu'il avoit cessé de respirer . *Quis talia fando , temperet !*

Le Député Jouneau , dont j'ai parlé ci-devant , arrêté pour avoir frappé Grangeneuve , avoit déjà vu partir pour le supplice quelques-uns de ses compagnons , lorsqu'il fut reconnu par deux Fédérés . Il s'éleva entre ces deux hommes de sentimens opposés , une discussion sur l'inviolabilité du Représentant de la Nation . Celui qui le favorisoit , lui procura les moyens d'écrire au Président de l'Assemblée . Jouneau , qui ne manquoit ni de courage , ni de présence d'esprit , trouva moyen , après avoir écrit sa lettre , de gagner du tems pour en avoir la réponse , en causant et buvant avec son assassin . Cependant , il falloit porter cette lettre , et les ordres du directoire des massa-

ères étoient formels, pour arrêter la sortie de tout papier ; en vain le Fédéré qui servoit Jouneau , observoit-il à Maillard qu'il s'agissoit d'un Député ; celui-ci examina la liste qui lui avoit été remise , et ne voyant aucune note favorable à Jouneau , il arracha la lettre , et la jeta sur la table du lieu où il rendoit ses jugemens. Le Fédéré ne se découragea pas. Il resta dans le guichet , attendant une occasion favorable de reprendre cette lettre sans être apperçu , et de la porter à son adresse. Le massacre d'un prisonnier qui se débattoit contre ses assassins , lui permit de le faire , et de s'échapper au milieu de la confusion. Le Président de l'Assemblée réclama son confrère , qui sortit non sans peine. On vit avec plaisir Jouneau sauvé. C'étoit un Officier de Gendarmerie , père d'une nombreuse famille. Sa querelle avec Grangeneuve avoit pris sa source dans un motif honnête ; il vouloit l'empêcher de commettre une injustice criante dans l'affaire de la ville d'Arles dont il étoit rapporteur , et Grangeneuve persévéra tellement dans sa mauvaise foi , que Jouneau ne put retenir son indignation. La conduite de Grangeneuve et l'acharnement qu'il mit à faire massacrer son rival , fournirent depuis à Marat un de ses griefs contre la faction de la Gironde.

Marat reprochant à un prétendu philosophe son peu de sensibilité, la chose étoit neuve! Enfin Jouneau parut à l'Assemblée, ayant du sang jusqu'à mi-jambe, et ramené par trois assassins qui ordonnèrent à l'auguste Sanhédrin de le juger sans délai, sans quoi le Peuple sauroit bien le retrouver.

M. de Montmorin, ex-Ministre, reçut son jugement et le subit avec fermeté, au moment même où Jouneau étoit élargi. Il alla tomber à ses pieds. Le rôle que ce Ministre a joué dans la Révolution, m'oblige à quelques détails sur sa carrière politique; voici les traits principaux que j'en ai recueillis dans la correspondance et les conversations d'un ancien Député aux Etats-généraux, accoutumé à bien observer, et à juger sainement les hommes et les choses.

« La fin déplorable de M. de Montmorin, « la rage avec laquelle les Jacobins l'ont cons- « tamment poursuivi, n'ont point préservé sa « mémoire d'imputations que l'on ose dire ca- « lomnieuses; — jamais sa fidélité et son atta- « chement pour le Roi ne se sont démentis; « et, sans prétendre justifier tous les détails « de sa conduite, on a la certitude que Louis « XVI n'a pas cessé de le considérer comme « un homme qui lui étoit dévoué.

» M. de Montmorin , né avec un caractère
» doux et facile , ne manquoit ni de lumiè-
» res , ni de courage ; il avoit l'esprit juste ;
» il connoissoit parfaitement la situation et
» et les intérêts politiques de l'Europe ; il avoit
» fait une étude approfondie de notre droit
» public ; et , sans s'opposer à aucune réforme
» utile , son opinion sur le caractère national ,
» sur l'esprit et les prétentions des corps inter-
» médiaires , lui faisoit redouter la convoca-
» tion des Etats-généraux .

» Dès la première assemblée des Notables ,
» il prévit les orages qui se préparoient ; il
» conseilloit alors , et pendant le Ministère de
» l'Archevêque de Sens , des mesures plus sa-
» ges , et une conduite plus ferme que celle
» qui prévalût . Sa déférence pour M. Nec-
» ker , le fit participer à l'hésitation et à la
» marche incertaine de ce Ministre , dans le
» début des Etats-généraux . Et l'on ne peut
» pas se dissimuler que la trop grande bonté
» du Roi contribuoit autant que ses conseils
» à rendre impraticable une résistance impo-
» sante aux entreprises des factieux . — Dès-
» lors , M. de Montmorin crut devoir capitu-
» ler avec la Révolution , et défendre de poste
» en poste l'Autorité royale . Tel étoit l'esprit
» de sa conduite dans les affaires de l'inté-

» rieur ; — au-dehors , il vouloit entretenir la
» paix , parce qu'il prévoyoit que la guerre
» deviendroit désastreuse pour le Roi et pour
» l'Etat. Mais , comme il avoit très bien jugé
» la Constitution et ses auteurs , il ne croyoit
» pas à la possibilité de maintenir un tel Gou-
» vernement ; et toutes ses vues , tous ses ef-
» forts tendoient à former au Roi dans l'in-
» térieur un parti puissant , à l'aide duquel
» on pût guerir , sans déchirement , les plaies
» de la Révolution. — Tels furent les motifs
» des relations de M. de Montmorin avec le
» parti Constitutionnel. Avant et depuis le 20
» Juin , il avoit fait tout ce qui étoit en lui ,
» pour engager le Roi à sortir de Paris. Le sa-
» medi 4 Août , réuni chez lui avec plusieurs
» de ses amis , informé de l'horrible conjuration
» qui alloit éclater , il leur fut démontré que
» le Roi étoit perdu , s'il n'abandonnoit la Ca-
» pitale , ne fût-il escorté que des Suisses et
» de ses serviteurs les plus fidèles. M. de Mont-
» morin se chargea de déterminer Sa Majesté
» et de diriger toutes les mesures ; mais le Roi ,
» qui avoit d'abord consenti , répondit le Di-
» manche : *Je crains moins les dangers qui
me menacent que la guerre civile.* Enfin , on
» sait qu'après l'arrestation du Roi à Varen-
» nes , M. de Montmorin ne resta dans le Mi-

» nistère que par une suite de son dévouement à Sa Majesté. Au surplus, dans le Ministère le plus orageux et les circonstances les plus difficiles, il ne parut occupé ni de sa fortune ni de ses propres dangers. Son dévouement se trouve constaté par l'état de sa succession, qui balance à-peu-près celui de ses dettes ; son courage simple et calme se manifesta sur-tout dans son interrogatoire et dans la contenance avec laquelle il se présenta à ses assassins. Quant à ses fautes ministérielles pendant la Révolution, on pense que l'étendue de son esprit et de ses moyens n'étoit pas proportionnée à l'importance des événemens contre lesquels il avoit à lutier ; mais quel homme, jusqu'à présent, s'est montré supérieur à l'époque où nous sommes ? »

M. Thierry, premier Valet-de-chambre du Roi, condamné à mort, croit encore *vive le Roi*, ayant une pique qui lui traversoit le corps ; et comme si ce mot eût été un blasphème, les assassins lui brûlèrent de rage la figure avec deux torches allumées. Ainsi, ils employèrent le fer et le feu pour détruire un des amis les plus fidèles qu'att eu Louis XVI. Malgré cette mort si glorieusement authentique, le scellé fut mis sur ses propriétés, com-

me émigré , et ce n'a été qu'avec les plus grandes difficultés que sa famille a pu en recouvrer la possession.

Le Comte de Saint Mart , Chevalier de Saint Louis , ancien Colonel , un des prisonniers massacrés , fut percé d'une lance qui lui traversoit les deux flancs . Ses bourreaux l'obligèrent de marcher sur ses genoux , ayant le corps ainsi percé , et rioient jusqu'aux éclats de l'attitude , des gémissemens , et des contorsions douloureuses de la victime . Ils finirent par lui couper la tête .

Le Jeune Maussabré , dont il est question dans l'agonie de Saint Méard , s'étoit caché dans une cheminée . Comme on ne le trouvoit point , on voulut en rendre le Geolier responsable . Celui-ci , accoutumé aux ruses des prisonniers , et sachant bien que la cheminée étoit fermée par des grilles de fer , y fit tirer plusieurs coups de fusil . Un seul atteignit Maussabré , et lui cassa le poignet . Il eut le courage de résister en silence à la douleur qu'il éprouvoit . Le Geolier prit alors le parti de brûler de la paille dans la cheminée . La fumée l'y suffoqua . Il tomba de tout son poids sur cette paille enflammée ; on l'en tira blessé , brûlé , et à moitié mort . Porté dans la rue , sans avoir été jugé , on détermina d'achever de le tuer , de la même

manière dont il avoit été commencé. Il resta près d'un quart-d'heure couché dans le sang, au milieu des cadavres, en attendant qu'on se fût procuré des armes à feu; enfin, on vint lui arracher la vie de cinq coups de pistolet à bout portant. Si ce malheureux jeune homme n'eût pas perdu la tête, il y avoit quelque probabilité que son innocence, ses grâces, sa jeunesse, l'eussent fait renvoyer. Audouin, m'a-t-on dit, est inconsolable d'avoir causé ce meurtre! hélas! que font à l'humanité tous ces regrets tardifs!

Avant leur jugement, ces malheureux prisonniers étoient obligés de remettre au Président du Tribunal de sang, leurs bourses et leurs porte-feuilles. Qu'ils fussent absous ou exécutés, tout n'en étoit pas moins perdu. On a su que M. de Wittgenstein, en allant à la mort, remit à Maillard une montre enrichie de diamans, sous sa promesse de la faire tenir à une femme de ses amies, qui n'en a jamais entendu parler.

Poussés par les plus chers intérêts, des bourgeois, qui n'avoient jamais osé ou daigné se rendre dans les repaires que l'on nommoit Sections, y allèrent ce jour-là pour réclamer des amis et des parens au nom de la Section sur laquelle ils vivoient. Plusieurs prisonniers furent

furent sauvés de cette manière. L'Abbaye fut même le lieu qui rendit à la société le plus de victimes. De ce nombre fut l'Abbé Sicard, successeur du célèbre Abbé de l'Epée, dans l'institution des sourds et muets. Un ami nommé M. Monnot, l'arracha aux bourreaux, le Dimanche 2, dès le commencement des massacres, au péril de sa vie, et en lui faisant jusqu'à la Section, un bouclier de son corps. Cependant, que faisoit cette stupide Assemblée? Aulieu de convoquer la force publique, au lieu de mander les Autorités existantes, au lieu de se transporter en corps aux endroits où l'on égorgoit, elle décréta que Monnot avoit bien mérité de la patrie, puis elle passa froidement à l'ordre du jour, qui étoit la discussion d'un passe-port donné par le Ministre des affaires étrangères à l'envoyé de Parme, et un rapport du Comité des finances et des domaines. Quelle froide et barbare atrocité! L'assemblée lève tranquillement sa séance à 11 heures du soir, pour la reprendre à 10 heures du matin; dans l'intervalle, chaque Membre va se reposer, et elle ose dire ensuite qu'elle n'est pas complice de la Commune!

Il est difficile de mettre de l'ordre dans une semblable narration. Le lecteur est aussi empêtré que moi de sortir de ce cloaque san-

giant. Je vais recueillir encore à la hâte quelques notes d'horreurs, que je trouve dans mon porte feuille, pour lui présenter plus vite quelques traits de vertu qui le consoleront au moins au milieu de tant de calamités.

La Section du Contrat Social , ci-devant Saint Eustache , apprenant qu'on massacroit les prisonniers de l'Abbaye , envoya dans cette prison trois différentes députations , pour réclamer deux de ses Membres, qui y étoient détenus pour une légère rixe. Aucune de ces trois députations ne put parvenir jusqu'à l'Abbaye. Lorsque la troisième eut appris à la Section qu'elle n'avoit pas été plus heureuse que les deux premières , M. B.... , horloger , se leva et dit : que si on vouloit le nommer d'une quatrième députation , il croyoit pouvoir réussir. Il fut exaucé ; on nomma trois nouveaux députés , et M. B.... fut un des trois. Lorsqu'ils furent à quelque distance du théâtre du carnage , l'ardeur avec laquelle les bourreaux s'acharnoient sur leurs victimes , effraya les compagnons de M. B.... , ils lui abandonnèrent les pouvoirs de la Section et s'enfuirent. Il s'ayança avec beaucoup de peine , et marchant sur des lambeaux de chair , et enfonçant dans le sang jusqu'à la cheville du pied. Arrivé à la porte de la prison , deux bourreaux , les mains

ensanglantées , le saisirent au collet , en lui
 criant : Malheureux ! » que viens-tu faire ici ?
 » est tu las de vivre ? — Je viens , répondit-il ,
 » réclamer deux Citoyens de ma Section . —
 » As-tu tes pouvoirs ? où sont-ils ? — les voilà
 » eh bien , entre ; au surplus nous saurons bien
 » te retrouver . »

Lorsque M. B.... fut dans le guichet , d'autres bourreaux lui firent les mêmes quéstions , auxquelles il répondit de la même manière . Parmi ces gens-là , les uns buvoient , les autres fumoient ; d'autres assouvis de vin et de sang dormoient . M. B.... ne voyoit les objets qu'à la lueur de deux ou trois torches . Il demanda le Président ; on le lui montra devant une table couverte de papiers , de registres , des bouteilles , de verres , de pipes , de sabres teints de sang . Il exposa l'objet de sa mission , et montra ses pouvoirs . Deux bourreaux le tenoient toujours à la gorge . « D'abord , dit le Président , voyons si ceux que tu réclames , sont encore ici . » En disant cela , il parcourroit un registre , et s'écria tout-à-coup : « Oui , ils y sont encore ! — Pourquoi , demanda-t-il ensuite à M. B.... sont-ils ici ? — Pour un léger querelle qui n'a eu aucune suite fâcheuse . — En es-tu bien sûr ? — Très-sûr . — En réponds-tu sur ta tête ? — Oui . — Eh bien !

» voilà du papier , signe ; et , s'il y a contre eux
» le plus léger soupçon d'aristocratie , ta tête
» en sautera : voyons les écrous ! » Le Prési-
dent prit en effet le registre des écrous , et ,
après avoir vérifié ceux des deux prisonniers ,
il s'écria : « Il a raison , il n'a pas menti , on
» peut aller chercher ces deux hommes . » Les
deux prisonniers arrivés , M. le Président dit à
M. B.... « Tiens , les voilà , va-t-en avec eux . »
M. B.... les prit sous les bras , les serrant con-
tre sa poitrine le plus qu'il pouvoit , et pria
qu'on lui donnât une escorte pour arriver jus-
qu'à la rue . Le Président ordonna à deux hom-
mes de passer devant lui et de prévenir les as-
sommeurs . Ces deux hommes le prirent au col-
let et le traînèrent rapidement vers la porte de
la rue . Comme il alloit franchir le seuil du guil-
chet , un jeune homme de bonne mine , qui
avoit environ 19 ans , se jeta à ses genoux , et
lui cria : « Et moi aussi , Monsieur , sauvez-
» moi ! » M. B.... n'eut pas le tems de répon-
dre , parce que ses conducteurs le tirèrent hors
de la prison , tandis que des bourreaux se jet-
tèrent sur le jeune homme , et l'entraînèrent
après lui . M. B.... fut à peine dans la rue , qu'il
vit couper la tête à ce même jeune homme . Il
vouloit se hâter de s'éloigner , tenant toujours
étroitement les deux prisonniers qu'il avoit dé-

livrés ; mais un groupe de bourreaux l'environna et l'arrêté. « Tiens , regarde , lui dit un d'eux , en lui montrant l'infortuné qui venoit d'être décollé ; veux-tu voir le cœur d'un aristocrate ? » Cet homme ayoit à peine fait cette question , qu'avec son sabre , il fendit le tronc du cadavre , en retira le cœur tout saignant , et le mit sous les yeux de M. B.... Ensuite , il prit des mains d'un de ses voisins , un verre dans lequel il exprima le sang qui déconloit du cœur , et but une partie de cette infernale boisson. M. B.... ne sait pas s'il y avoit déjà du vin ou une autre liqueur dans le verre , parce qu'il étoit tout rouge de sang en dedans comme en dehors. Lorsque le cannibale eut bu , il présenta le verre à M. B.... en lui disant : « Allons , à ton tour . » Il fallut faire semblant de goûter de cet horrible breuvage. Cette épouvantable épreuve subie , l'anthropophage s'écria : « Voilà un brave homme ; car s'il y en avoit eu plusieurs dans les Sections , cinquante pauvres innocens que j'ai égorgés , ne l'auroient pas été ! » M. B.... ramena les deux particuliers qui lui devoient la liberté et la vie , se mit au lit en arrivant chez lui , et fut plusieurs jours malade.

A huit heures du soir seulement , c'est-à-dire , cinq heures après le commencement du

massacre, l'Assemblée envoya douze commissaires dans les prisons. Aucun n'alla aux Carmes, tout y étoit fini à cette heure ; les Commissaires qui se rendirent à l'Abbaye, furent Dussaulx, Chabot et Bazire. Soit frayeur, soit complicité, ils n'opérèrent rien sur l'esprit du Peuple. Dussaulx, en revenant rendre compte de sa mission à l'Assemblée, dit que Bazire et lui avoient en vain essayé de haranguer les assassins ; quand le Peuple avoit vu qu'on s'opposoit à ses projets, il leur avoit imposé silence. Chacun de nous, ajouta t-il, parloit à droite et à gauche à ses voisins ; mais les intentions pacifiques de ceux qui nous entendoient, ne pouvoient pas se communiquer à *des milliers de CITO YENS*. Nous nous sommes retirés, et l'obscurité a empêché de voir ce qui se passoit, Chabot ajoutant depuis à ce récit, a imprimé en Octobre que, pour parvenir au lieu des massacres, il avoit été obligé de passer sous une voûte d'acier de dix mille sabres. Le projet de ces deux misérables étoit alors de persuader que c'étoit le Peuple qui avoit demandé, vu commettre, et commis ces exécutions ; mais bientôt le combat s'étant engagé entre les assassins du 10 Août et ceux du 2 Septembre, l'intérêt des premiers leur a fait révéler toutes les vérités confidentielles et les arrière-pensées.

de ces journées effroyables. Voici ce que Brissot leur dit : (après avoir eu son mandat d'arrêt , et après avoir été chassé des Jacobins.)

« (1) Je prouverai que le Peuple de Paris n'a
 » en aucune part à cette atrocité digne de can-
 » nibales ; qu'il n'est pas vrai , comme le dit
 » calomnieusement l'arrêté du 12 Octobre ,
 » qu'il l'appelle une importante journée , qu'el-
 » le ait été l'ouvrage de 30,000 Citoyens qui
 » s'étoient portés au Champ - de - Mars pour
 » s'enrôler.—Je prouverai , contre cet arrêté ,
 » que le massacre a commencé à deux ou trois
 » heures ; qu'à cette époque il n'y avoit pas
 » 100 Citoyens au Champ - de - Mars ; que le
 » massacre a précédé l'enrôlement ; que tous
 » les motifs allégués pour le justifier sont ab-
 » surdes ; qu'on a eu jusqu'à la précaution de
 » commander dans les journaux des prétextes
 » et des fables ; que ces horreurs auroient pu
 » facilement être réprimées ; que le massacre
 » a été commis au plus par une centaine de
 » brigands inconnus , auxquels se sont mêlés
 » quelques Citoyens de Paris , actuellement en
 » horreur à leurs Concitoyens . »

Louvet ajoute à ce qu'écrit Brissot (1) :

(1) A tous les Républicains de France , sur la Soc-
 ciété des Jacobins , par J. Brissot , pag. 38.

(2) A Maximilien Robespierre et à ses royalistes ,
 Louvet , etc. page 47.

« Chabot a osé imprimer qu'il avoit passé
 » sous une voûte de dix mille sabres; eh bien!
 » le *respectable* Dussaulx, qui étoit avec lui
 » Député de l'Assemblée nationale, attestera
 » que *deux cents hommes* auroient facilement
 » dispersé les bourreaux et les spectateurs;
 » et, puisque je le cite, je rapporterai un trait
 » qu'il m'a raconté, et qui fait frémir. Un de
 » ces malheureux qu'il haranguoit, lui dit,
 » Monsieur, vous avez l'air d'un bien brave
 » homme, mais rangez-vous donc; il y en a
 » derrière vous deux que vous nous empêchez
 » de tuer depuis un quart - d'heure; et après
 » eux, nous en aurions déjà expédié vingt.

Enfin, il n'y a pas jusqu'à un Docteur Moore, qui, après avoir bien gémi de l'état malheureux où nous réduisoit notre ancien Gouvernement, alla à Paris avec le Lord Lauderdale, au mois d'Août dernier, pour avoir le plaisir d'examiner la France en état de liberté; il n'y a pas, dis - je, jusqu'à ce brave théologien Moore, qui, ayant eu *une inclination* d'aller voir les massacres de l'Abbaye, ne compta dans la rue que deux cents spectateurs devant la porte (1) où se faisoient les exécutions.

(1) *Journal of a residence en France, etc. by John Moore, M. D.* Ce Docteur mérite d'autant mieux la confiance des démocrates anglais, qu'il ne manque pas

Les massacres de l'Abbaye étoient donc, comme ceux des Carmes, l'ouvrage d'un très-petit nombre de scélérats. Je reviendrai bientôt sur le comité qui les dirigeoit. Je reprends mon récit.

Quelques jours avant le 2 Septembre, la fille de M. Cazotte avoit été reconnue innocente, et il lui avoit été permis de sortir de prison ; mais cette vertueuse fille, qui n'avoit pas quitté son père un seul jour, ne pouvoit le laisser seul sans secours et sans défense. Le ciel lui inspira de demander comme une gracie, et elle l'obtint, la permission de rester en prison auprès de son père. Là, ses peines furent adoucies par la conscience de remplir *le plus saint des devoirs*, le devoir filial, par les bontés de Madame la Princesse de Tarente, et par la société de Mademoiselle de Sombreuil, plus heureuse qu'elle depuis, mais alors sa compagnie d'infortune et de vertu. Arrivèrent ces journées cruelles qui furent les dernières de tant de Français irréprochables. Elisabeth Cazotte, faisant

de leur répéter avec La Fayette, que *l'insurrection est le plus saint des devoirs de l'ami de l'humanité et de sa patrie....* Il est vrai qu'il ajoute un commentaire à la maxime du docteur français, il a soin de dire, une ligne plus bas : *lorsqu'il se présente une occasion où le succès est probable :* « As soon as any occasion presents itself which promises success. » *Tome I, page 322.*

céder à l'effroi , l'intérêt du salut de son père , intéressa par sa jolie figure , par la pureté de son ame , par la chaleur de ses expressions , les Marseillais qui se glissoient de tems en tems dans l'intérieur. Elle leur fit promettre leur protection pour son vieux père qu'elle voyoit menacé de la mort la plus affreuse.

Ce fut après trente heures de carnage que le jugement de Cazotte fut rendu. Cazotte , dans toutes ses lettres à M. de la Porte , peignoit Pétion tel qu'il le voyoit. Aucune note favorable n'étoit sur la liste de la Commune. Déjà le fer étoit levé. Dix bras sanguinaires étoient prêts à percer ce sein respectable. Sa fille s'élance au cou du vieillard , et présentant sa poitrine aux assassins , *vous n'arriverez à mon père ,* s'écria - t - elle , *qu'après m'avoir percé le cœur.* Les fers s'arrêtent. Les Marseillais reconnoissent celle à qui ils ont promis protection. Un cri de grace se fait entendre ; mille voix le répètent. Elisabeth plus belle encore au milieu de son heureux désordre , embrasse les meurtriers ; et , couverte de sang humain , mais triomphante , elle emmène son père , et vient le déposer dans le sein de sa famille. Electrisés par l'ascendant irrésistible de la vertu , et par ce trait divin dont une femme jeune et belle frappe tous les êtres , spectateurs

et assassins entourent le père et la fille : *Nommez-nous vos ennemis, que nous vous en fassions justice*, lui crioyent-ils ? Eh ! puis-je en avoir ? leur répondoit le vieillard en souriant, *je n'ai jamais fait de mal à personne.*

Ainsi fut sauvé pour un moment ce loyal Français, par le courage et la constance de son enfant ; et déjà la muse du chant, le burin, la poésie et l'histoire se disputent à qui conservera mieux le souvenir de cette action héroïque. Pourquoi faut-il qu'une impression aussi flatteuse soit détruite si promptement. Hélas ! il m'est impossible de me soustraire à la nécessité où je suis de continuer le récit des malheurs du vieux Cazotte. Elisabeth (ce nom qui retrace toutes les vertus), Elisabeth l'avoir sauvé ; Pétion, cet infâme Pétion, dont le nom seul rappelle tous les crimes, conspira contre son Peuple qui l'avoit absous, et Cazotte périt quelques jours plus tard.

Les soins de Roland et de Pétion à faire imprimer et circuler les papiers trouvés chez le Roi, avoient répandu par-tout les lettres de Cazotte. Les Jacobins murmurèrent de ce qu'il avoit été épargné. Ses amis ne le crurent pas en sûreté. Ils voulurent l'éloigner de la capitale. Mais lui, ne voulant pas donner, à son âge, le spectacle d'un fugitif, attendit son sort avec résignation.

Ici, nous allons voir la vertu aux prises avec l'adversité ; le désordre de la joie n'anamera plus la figure d'Elisabeth ; pâle, échevelée, la mort dans l'ame , il me reste , lecteur , à vous la montrer arrachée des bras de son père , lui tendant envain ses main défaillantes , et succombant sous des horreurs plus cruelles encore que celles qu'elle a évitées la première fois.

Après 9 jours de liberté , le 12 Septembre , un Soldat de Châteauvieux se présente muni d'un mandat , signé Panis et Sergent , appuyé d'un ordre signé Pétion. Ce Soldat enjoint à Cazotte de monter en voiture , pour se rendre avec lui à la Municipalité. Sa fille l'y suit , malgré l'opposition de l'odieux archer. Le fiacre les mène à la prison de la conciergerie du Palais ; on y fait entrer Cazotte et la porte en est refusée à Elisabeth avec une insultante grossièreté ! Elle vole à la Commune , et chez le Ministre de l'intérieur ; son sentiment , ses cris , ses charmes arrachent des tigres qui ont envahi l'autorité , la faveur d'être la servante de son père. Elle remplit ce pieux devoir jusqu'au dernier moment. Son bon père la consoloit , lui recommandoit de consoler sa mère , de le rappeller au souvenir de ses amis. Jamais un mot d'aigreur , jamais un reproche ne sortit de

sa bouche contre ses barbares persécuteurs. Dans ce long interrogatoire qui précéda sa sentence de mort , il ne chercha point à se disculper ; il reconnut son écriture , et ne put jamais penser que l'on songeât à faire un sujet sérieux d'accusation de l'épanchement de sa pensée dans le sein d'un ami. Remarquant à quel point étoit portée l'animosité de ses juges , il disoit tranquillement à son défenseur : *vous avez là, Monsieur, une bien mauvaise cause.* Lorsque les questions furent épuisées , on accorda trois heures à son grand âge. Il les employa à dormir comme un enfant au berceau , ainsi qu'il l'avoit déjà fait , pendant une partie du massacre qui avoit précédé les dangers qu'il avoit courus lui même à l'Abbaye. Deux de ses juges passèrent devant lui , et ces paroles de leur bouche furent entendues: *Dors, dors, tu dormiras bientôt du sommeil de paix.* Malheureux ! s'ils avoient cherché l'innocence , ce sommeil ne la leur auroit-il pas démontrée ! Elisabeth Cazotte , encouragée par plusieurs personnes du jury , qui lui avoient dit que la loi étoit contre son père , mais qu'elle pourroit peut-être encore obtenir sa grâce , avoit fait chercher les mêmes Marseillais auxquels elle avoit été si redévable le 2 Septembre : déjà elle avoit assemblé des femmes , dirigé tous les

moyens qu'elle avoit pu employer ; son cœur étoit plein d'espérance : eh bien ! au moment où l'on prononçoit l'arrêt à son père , on vint la saisir , pour la mettre au secret. Peignez-vous , lecteur , si vous pouvez , son horrible situation. *De quel droit* , disoit elle , avec cette expression qui ne peut être que le cri de la nature , *de quel droit attentez-vous à ma liberté ? — Mademoiselle , n'êtes-vous pas bien ici ? N'avez-vous pas ces femmes pour vous tenir compagnie ? — (Ils parloient de deux bonnes lingères qui s'étoient attachées à ses pas , et qui exécutoient les mouveimens qu'elle commandoit .) Mon devoir m'appelle ailleurs , répondoit - elle avec énergie , votre conduite est une trahison . — Voyez un peu cette petite insolente ; n'êtes-vous pas trop heureuse que l'on vous donne un Officier municipal pour vous protéger ? — Monsieur , si je vous parle avec aigreur , ma position l'excuse ; mais il n'y a qu'une bassesse d'ame incroyable qui puisse vous porter à m'adresser des injures . Pendant ce dialogue , l'infortunée entendoit les barbares plaisanteries des juges de son père ; ils disoient avec une férocité sardonique qu'elle pourroit faire le second tome de Nina .*

Pendant que cela se passoit , Cazotte étoit avec son Confesseur. Il demanda une plume ,

et écrit ces mots : *Ma femme, mes enfans, ne me pleurez pas, ne m'oubliez pas ; mais souvenez-vous sur-tout de ne jamais offenser Dieu.* On le traîne à l'échafaud , il y arrive tranquille. Il coupe ses cheveux blancs lui-même , charge son Confesseur de les remettre à sa fille. *Je meurs comme j'ai vécu*, dit - il , d'une voix forte et assurée , *fidèle à Dieu et à mon Roi*, et la hache du crime fit tomber sa tête respectable.

Son défenseur , M. Julienne , instruit que l'on vouloit mettre Elisabeth en état d'arrestation , courut , avant que l'ordre n'en fût donné , pour la tirer de l'endroit où on la retenoit encore par une prudence barbare. Après avoir quitté cet horrible séjour , elle fut obligée d'errer pendant huit jours de retraite en retraite , et de se présenter enfin devant les assassins de son père , pour y recevoir d'odieux complimens et un arrêt qui l'innocentât. Cette fille angélique est demeurée en France. Il lui reste à adoucir l'amertume d'une mère inconsolable , et elle se livre à ce dernier devoir avec tout le zèle qu'inspire la vertu.

Mademoiselle de Sombreuil eut aussi , elle , le bonheur de sauver son vieux père des piques des assassins ; comme Elisabeth Cazotte , elle leur présenta son sein , s'offrit à leurs coups ,

et leur demanda la mort. Elle répandit les mêmes larmes ; elle obtint le même triomphe ; mais , plus heureuse que sa compagne , ce triomphe fut sans mélange. Son père vit encore ; il a échappé à l'arrière - vengeance de Pétion ; et , tandis que sa fille , recevant ses bénédictons , recueilloit les palmes de la vertu filiale , son fils se couvroit des l'auriers de l'honneur dans les plaines de la Champagne , et recevoit de la main même du Roi de Prusse , l'ordre du mérite militaire , sur le champ de bataille où il l'avoit conquis.

Les amis de Mademoiselle de Sombreuil me pardonneront sans doute d'avoir donné plus d'étendue au récit des malheurs de la jeune Cazotte. Elles méritent sans doute l'une et l'autre les mêmes éloges ; mais l'infortune d'Elisabeth devoit exciter plus d'intérêt. L'une a auprès d'elle des objets de consolation et d'espérance encore vivans ; l'autre n'a plus que sa vertu et sa douleur. Elle a perdu son bon père ; eh bien ! j'ai désiré , en la peignant sous ses véritables traits , que chaque homme sensible en Europe ambitionnat le bonheur du vieux troubadour ; que tous voulussent être le père d'Elisabeth ; et que toutes les filles , en pressant dans leurs bras les auteurs de leurs jours , vinssent leur jurer , par le nom , l'exemple et
les

les larmes d'Elisabeth , le même amour et le même dévouement filial. Cazotte , Sombreuil , vous qui nous retracez le zèle et les vertus des filles Grecques , qu'il me soit permis de mélanger , quoiqu'un peu tard , mon hommage à celui des Bardes qui déjà vous ont célébrées ! On diroit que c'étoit pour vous peindre d'avance que Melpomène inspiroit Ducis , lorsqu'il disoit dans son Oedipe :

Antigone sera chez la race nouvelle
De l'amour filial le plus parfait modèle ;
Tant qu'il existera des pères malheureux ,
Son nom consolateur sera sacré pour eux.

Madame la Princesse de Tarente , aujourd'hui Duchesse de la Trémouille , éprouvoit depuis quarante heures toutes les horreurs de l'agonie . Traduite à la fin devant le tribunal des bourreaux , elle y retrouva ses forces lorsqu'elle entendit qu'on renouvelloit encore les interrogatoires qu'on lui avoit fait subir à la Maison commune . On vouloit qu'elle accusât la Reine , qu'elle la déclarât coupable de quelques complots . On la menaçoit de la mort , elle en entendoit les apprêts , si elle persistoit à défendre son amie contre les calomnies que l'on vomissoit contre elle , et on lui promettoit la vie , si elle disoit un seul mot . Le devoir,

la vérité, la fidélité triomphèrent de la foiblesse du sexe, de la jeunesse de Madame de Tarente, et de l'horreur de sa position; elle ne cessa de réfuter les accusateurs de Sa Majesté, au péril de sa vie; le ciel récompensa son courage et sa vertu; elle fut sauvée par son courage même. Ainsi, le nom de la Trémouille acquit par elle un nouveau lustre, et les dernières gouttes du sang de Châtillon ne coulèrent point sous le sabre des assassins (1).

Je termine par ces traits de vertu le récit des massacres de l'Abbaye; je ne veux cependant point abandonner ce sujet sans disculper Saint-Méard de l'hommage forcé qu'il a eu l'air de rendre au Peuple dans sa relation. Il est plus aisé de condamner que de juger impartialement une semblable démarche, lorsqu'on n'est point au milieu des bourreaux, mais, sans parler de la loyauté connue de Saint-Méard, quand

(1) Madame la Princesse de Tarente et sa sœur, Madame la Duchesse de Crussol, sont les derniers rejetons de l'ancienne maison de Châtillon. La crainte d'offenser sa modestie, m'a empêché de m'étendre plus au long sur son interrogatoire; il me suffira de dire qu'étant acquittée et reconduite à la porte de l'Abbaye, marchant dans un ruisseau de sang humain, on vint la chercher pour la recueillir prisonnière, jusqu'à un plus amplement informé. Elle refusa de rentrer, elle demanda sa mort ou sa liberté immédiate. Les assassins frappés de tant de courage, la reportèrent en triomphe chez elle.

on a vu comme lui , ses camarades d'infortune exécutés huit jours après leur absolution, quand on a encore dans l'oreille les cris des morts et des mourans , lorsqu'un Roi prisonnier et votre parti dispersé ne vous présentent plus de point d'appui , n'est-il pas déjà permis de masquer sa physionomie pour se montrer en public ? Et si l'on ne peut qu'au prix de quelques flagorneries insignifiantes , propager un écrit qui le premier doit dévoiler les dates , le tissu et le dénouement de cette sanglante tragédie , qui a le droit de faire un crime à un écrivain d'avoir hasardé , pour y parvenir , quelques phrases vides de sens ? Il n'y a que des esprits mal faits qui puissent s'en offenser . Qu'ils aillent ceux-là subir la même épreuve , alors leur opinion sera de quelque poids ; en attendant , je me borne à leur apprendre que , malgré cet hommage rendu aux circonstances , Saint-Méard a été plus de six semaines avant de trouver un Libraire qui ait osé vendre son *agonie* ; sa publication a été un trait de lumière qui a avancé la contre-révolution , et ce seul bien compensera toujours ce qui peut s'y trouver de mal .



C A P I T R E X I.

Massacres dans différentes prisons et maisons d'arrêt.

Au cloître des Bernardins.

JE parle de cette prison avant la Conciergerie et l'hôtel de la Force , afin de suivre leur topographie dans Paris. Il y avoit en tout neuf théâtres de carnage , deux en deçà de la rivière , et sept au-delà ; les premiers au nord , les autres au midi.

Les Carmes , St. Firmin et l'Abbaye , étoient dans la partie méridionale de Paris. Les victimes qui y ont été égorgées , étant principalement des martyrs de la Religion , j'ai dû commencer par-là.

Les quatre autres prisons , qui se trouvoient également au midi , étoient le cloître des Bernardins , la Salpêtrière , Bicêtre et la conciergerie du Palais , qui est située dans l'isle Notre-Dame.

Le cloître des Bernardins étoit le dépôt où l'on avoit transféré les forçats destinés aux galères , qui étoient détenus dans la tour Saint-

Bernard, avant sa destruction. On y en compoit 73 détenus, attendant le moment où la chaîne partiroit. Ils furent tous égorgés.

Massacre à l'hôpital de la Salpétrière.

C'étoit dans cette maison que l'on renfermoit les femmes de mauvaise vie, ou celles qui étoient condamnées à une punition plus ou moins grave par la police correctionnelle. Il y en eut 45 de massacrées le 5 au matin. Dans le nombre fut la veuve du fameux Desrues, dont tout le monde connaît le crime et le supplice. Voici ce qu'on lit sur cette femme dans un ouvrage publié récemment à Paris.

« Cette infortunée croyoit toucher au moment
 » de sa liberté. Il avoit été en effet nommé,
 » sous le ministère de M. Duport du Tertre
 » une commission pour rendre la liberté à
 » ceux des prisonniers de l'ancien régime, à
 » qui la nature du délit dont ils étoient pré-
 » venus, la longueur de leur captivité, la
 » bonne conduite qu'ils tenoient dans leur
 » prison, méritoient de l'indulgence. Les
 » commissaires qui se transportèrent à la Sal-
 » pétrière, reçurent de la part des supérieurs
 » de cette maison, de si bons témoignages sur
 » le compte de la veuve de Desrues, qu'après

» s'être assurés qu'elle étoit réclamée par un
 » de ses oncles, ils lui promirent sa liberté.
 » Malheureusement, les commissaires cessè-
 » rent leurs fonctions, lorsque M. Duport du
 » Tertre quitta le ministère. Cette infortunée
 » avoit vu, sous l'ancien régime, son mari
 » périr sur un échafaud, ses enfans enfermés
 » dans les hôpitaux; elle-même avoit été flé-
 » trie par le bourreau, et condamnée à une
 » détention perpétuelle. Sous le nouveau ré-
 » gime, elle reçoit une mort douloureuse, à
 » l'instant où, sur des promesses qui l'en-
 » vraient d'un espoir qu'elle devoit croire
 » fondé, elle pensoit que les portes de sa pri-
 » son alloient s'ouvrir. Il est des destinées si
 » cruelles, que, sous quelque gouvernement
 » qu'on vive, on ne peut leur échapper. »

Massacre à l'hôpital de Bicêtre.

C'est ici que le carnage fut le plus long, le
 plus sanglant et le plus horrible. Cette prison
 étoit le repaire de tous les vices, l'hôpital où
 l'on soignoit les maladies les plus affligeantes;
 c'étoit l'égout de Paris. Tout y fut tué. Il se-
 roit impossible de fixer le nombre des victi-
 mes. Je l'ai souvent entendu évaluer à 6000
 personnes. La mort ne s'arrêta pas un instant

pendant huit jours et huit nuits consécutives. Les piques , les sabres , les fusils ne suffisant pas à la férocité des assassins , ils furent obligés d'employer du canon. Deux sections leur laissèrent prendre celui qui leur étoit confié pour la défense de l'humanité. On y vit pour la première fois des prisonniers défendre leurs cachots et leurs fers. La résistance fut longue et meurtrière. Enfin , voici de quelle manière on s'en rendit maître. On parquoit dans une cour un certain nombre de malfaiteurs. On s'assuroit des portes , des hommes qui y étoient postés , repousoient à coups de fusil ceux des prisonniers qui auroient tenté d'y faire une irruption pour s'échapper. On faisoit venir un canon ; et tandis qu'on avoit l'air de le pointer sur celui des angles de la cour où l'on remarquoit le plus de prisonniers , et que ceux-ci fuyoient d'un autre côté pour en éviter la direction , on le changeoit de place avec vivacité , et l'on tiroit à mitraille sur le groupe fuyard : plus il tomboit de ces malheureux , plus la joie barbare et les ris des bourreaux augmentoient. Ce n'étoit que lorsqu'il n'y avoit plus qu'un petit nombre de prisonniers , qu'ils aroient été long-temps à détruire à coups de canon , que l'on en revenoit aux petites armes. En un mot , on avoit imaginé un nou-

veau plaisir , celui de tirer à la course sur l'espèce humaine ; et quels étoient les exécuteurs de cette nouvelle invention ? Les disciples de ceux qui déclamoient philosophiquement contre la destruction de quelques animaux dans une capitainerie ! C'est ainsi qu'un philanthrope s'évertue à exciter la pitié des hommes en faveur des bêtes , tandis qu'il travaille sous main à animer des monstres pires que les bêtes brutes , pour massacer impunément des hommes. Voilà , en deux mots , la philosophie du dix-huitième siècle !

A la fin des massacres , Pétion , qui ne s'étoit transporté ni aux Carmes ni à l'Abbaye , se transporta à Bicêtre. Là , ses entrailles s'émurent pour la première fois à la vue de ses semblables qu'on égorgoit. La cannonade étoit terminée. Les prisonniers qui restoient à mettre à mort , s'étoient refugiés dans les caves , les cabanons et les souterrains , où le canon et même la lumière du jour ne pouvoient les atteindre. Les assassins étoient occupés à les noyer avec des pompes dans ces souterrains. Pétion leur parloit humanité , *philosophie* ; les meurtriers , qui trouvoient aussi philosophique d'achever ces malheureux que ceux de l'Abbaye , pour lesquels ils n'avoient point vu Pétion venir intercéder , re-

poussèrent avec dureté le Maire de Paris. Le Maire de Paris leur dit , en les quittant , ces horribles paroles : **EN BIEN , MES ENFANS , ACHEVEZ.** Quelqu'assreuse que soit cette phrase , elle n'est que le complément de celle qu'il adressa aux furies du 20 Juin , lorsqu'il leur dit sous les yeux du Roi : *Citoyens , vous vous êtes comportés avec sagesse et dignité !..... Oh ! le plus exécrable des hommes !*

Massacre à la conciergerie du Palais.

C'étoit à cette prison que l'on avoit transférés les Officiers suisses qui étoient à l'Abbaye. Leur procès avoit commencé au tribunal criminel révolutionnaire par celui du brave Bachmann , leur major. Il étoit entre les mains de ses juges , et ces juges tenoient leur séance , lorsque le carnage des prisonniers commença sous leurs yeux , à la porte de leur tribunal ; au pied même du grand escalier qui y conduisoit ; ils ne firent pas la moindre démarche pour le prévenir. On eut l'air de respecter le Major suisse , parce qu'il étoit dans les liens de la loi ; mais on ne le ménagea que parce qu'on savoit bien que son supplice étoit certain. On le ménagea , pour ajouter à son supplice la vue de ses huit camarades assas-

sinés. On le ménagea enfin , pour essayer de tirer de sa bouche quelques aveux contre la Reine. Mais l'homme qui avoit vu approcher sans frayeur , et même avec plaisir , la journée du 10 Août , devoit contempler sans émotion le 2 Septembre. Bachmann , silencieux , froid , ne répondit à rien , ne s'abaissa point à discuter une innocence dont il auroit été honneux. Il demanda la mort , et la reçut comme un héros. Enveloppé dans son manteau rouge , n'ayant sous ce manteau que sa simple chemise , il monta à l'échafaud d'un air assuré , jeta son manteau avec noblesse , porta ses yeux avec dédain sur la tourbe qui l'environnoit , dit en frémissant , ce peu de paroles prophétiques , *ma mort sera vengée* , et sa tête tomba. Peu d'hommes furent doués d'un courage aussi imperturbable que Bachmann. Sa figure mâle , sa contenance sévère , son air martial , l'auroient fait choisir entre mille , pour servir de modèle à celui qui auroit eu à peindre le dieu des combats. C'étoit le Malseigne (1) de la Suisse. Il joignoit à cela toutes les vertus de son pays. Je n'oublierai jamais la conversation que j'eus avec lui le 9 Août à minuit.

(1) M. de Malseigne , Major-général des Carabiniers , Officier d'une force de corps et d'une intrépidité sur-naturelles.

Outre les Officiers suisses et M. le Marquis de Montmorin , dont j'ai déjà annoncé le meurtre, il n'y eut aucune autre personne d'égorgée , qui fut détenue uniquement pour avoir manifesté des opinions contraires à celles du jour. Les malfaiteurs , tués dans la cour du Palais , étoient au nombre de 75; ce qui , joint aux 10 militaires ci-dessus , forme un total de 85 morts.

Une seule femme faisant partie des 75 premiers , mérite une remarque particulière. C'est cette bouquetière du Palais-Royal , qui avoit été accusée d'avoir , par un sentiment désordonné de jalousie , mutilé un grenadier aux Gardes françaises , son amant. Elle avoit déjà été condamnée , mais elle avoit obtenu un sursis à l'exécution de son arrêt. Elle fut attachée à un poteau , nue , les jambes écartées , les pieds cloués contre la terre , les seins coupés à coups de sabre ; on employa pour la faire expirer , et le fer et le feu , d'une manière que la pudeur et l'humanité défendent de retracer. Cette vengeance sembloit prouver qu'il y avoit beaucoup de Gardes françaises parmi les assassins.

Massacre au grand Châtelet.

Il fut tué au grand Châtelet 214 prisonniers:

aucun n'y étoit détenu pour cause politique. C'étoit-là qu'étoient principalement les personnes soupçonnées de fabrication et de distribution de faux assignats , ou même ceux qui , en ayant reçu par surprise , avoient essayé de les remettre dans la circulation. De ce nombre étoit un beau-frère de M. d'Esprémesnil , qui se sauva miraculeusement par l'entremise d'un Garde national de Bordeaux. Le hasard me l'ayant fait rencontrer peu de jours après le 2 Septembre , il m'avoua qu'en sortant du Châtelet , sous le déguisement et avec les armes d'un tueur , il enfonçoit jusqu'aux genoux dans un ruisseau de sang , et qu'il passa plus de deux heures à la fontaine Maubuée , à en ôter les traces , pour ménager la sensibilité des personnes chez qui il alloit chercher un refuge.

Les cadavres égorgés étoient entassés sur les parties latérales du Pont - au - Change. On y porta également les morts de la Conciergerie. Des chariots d'écurie pris dans les hôtels du faubourg Saint-Germain , attelés des chevaux arrêtés la veille , conduits par des hommes dégoûtans de sang , enlevoient successivement ces corps mutilés , et les portoient au dépôt indiqué par la Commune , les carrières de pierre de la plaine de Montrouge , à une

lieue de Paris. On voyoit sur ces chariots jusqu'à des femmes assises , et des enfans tenant dans leurs mains et montrant aux passans des membres déchirés. L'histoire d'aucun Peuple ne présente une pareille série d'atrocités.

CHAPITRE XII.

Massacre à l'hôtel de la Force.

CETTE prison , divisée en plusieurs bâtiments neufs , avoit été choisie , comme une succursale à l'Abbaye , qui ne pouvoit plus contenir les prisonniers qu'on y entassoit , et au Châtelet , dont les cachots infects , quoique suffisans sous l'ancienne police , étoient devenus insuffisans pour tous les désordres , les vols , les escroqueries , les batteries , les assassinats impunis , qu'avoit enfanté la *sublime Révolution*. Le local destitué aux débiteurs avoit été récemment incendié ; et l'on avoit transféré ceux-ci au couvent de Sainte. Pélagie , où ils furent mis en liberté au nombre de 58.

Le nommé Truchon , Commissaire de la Commune , vint dans la nuit au comité des 21 , qui resta assemblé , faire son rapport ,

qu'ayant trouvé les massacres commencés à l'hôtel de la Force, il avoit cru qu'il étoit de son devoir de faire sortir les femmes. En conséquence, il en avoit mis en liberté 24, dans le nombre desquelles étoient Mademoiselle de Tourzel et Madame de Saint-Brice ; cependant, il avoit fait conduire par prudence ces Dames à la section *des Droits de l'Homme*, pour y attendre leur jugement. La commission extraordinaire ne s'inquiéta pas plus du sort de ces deux personnes, que de celui de la Princesse de Lamballe et des autres femmes que Truchon avoit jugé à propos de laisser à la Force. Tallien, autre Commissaire de la Commune, dit qu'il avoit fait tous ses efforts pour prévenir les excès du peuple, mais qu'il n'avoit pas pu empêcher sa juste vengeance. Or, quels étoient ces efforts pour prévenir les excès de 50 brigands ; c'étoit d'avoir demandé à Santerre quelques détachemens de gardes nationales ; mais, ajouta-t-il, le service des barrières occupoit tant de monde, qu'il ne restoit pas assez d'hommes pour exécuter ses ordres. Il faut dire ici, pour l'intelligence de l'histoire, qu'il y 52 barrières dans Paris ; que, sur ces 52 barrières, il n'y en a pas douze qui requièrent plus de 20 hommes pour leur garde ; que conséquem-

ment , avec 1,500 hommes , Paris étoit bloqué complètement ; et que la force de Paris , ci-devant de 30,000 Citoyens , est portée , depuis le 10 Août , à 200,000 hommes. Au surplus , sans parler de la Gendarmerie toujours en activité , n'y eût-il que ces 1,500 hommes de disponibles , quelle nécessité y avoit-il de les garder à fermer les portes de Paris , plutôt qu'à sauver les malheureux prisonniers. On eût dit que c'étoit un corps de réserve d'assassins , que la Commune de Paris sembloit avoir placé en seconde ligne. La commission des 21 ne changea point ses dispositions ; elle se contenta , la plume à la main , de préparer un rapport bien diffus et bien verbeux. Or , qui composoit cette commission ? Tous les gens purs d'aujourd'hui ; c'étoient Vergniaud , Gensonné , Brissot et tous les perfides *Rolandins*,

Un troisième Commissaire , nommé Gui- rauld , vient donner des détails sur la forme des jugemens que l'on prononçoit dans les guichets. Il exalte la justice du Peuple. Douze jurés , dit-il , sont interrogés sur leur conscience de ce qu'ils pensent du prisonnier. Ils mettent leur main sur sa tête , et sur la demande qu'on leur fait , s'ils sont d'avis qu'on élargisse le détenu , s'ils répondent oui , il est

à l'instant massacré à coups de pique; s'ils disent que non, il est mis en liberté, aux cris de *vive la Nation!* La commission sanctionnée par son silence ces barbares équivoques. On lui annonce encore que le Peuple a institué un autre tribunal pour l'examen des cadavres, et un dépôt pour leur dépouille. Un porteur d'eau, dit l'un, passant devant le cloître des Bernardins, où il s'étoit fait un massacre, voit par terre un habit, en paroît étonné, se baisse et le retourne. Aussi tôt trois hommes, le sabre à la main, courent à lui, en criant : « Ah ! misérable, tu voulois voler cet habit. » Lorsqu'ils l'ont atteint, ils lui coupent la tête. Un homme a été tué en volant un monchoir, dit l'autre. Un troisième ajoute qu'on a trouvé sur un Suisse cinq louis et 83 liv. en écus. Brissot qui, rapportant tout à son imprimerie, ne voit dans une Révolution que des pamphlets et une gazette, prend froidement des notes, et déjà médite un discours et des paragraphes pour ou contre les Jacobins; et voilà pourtant à quoi s'est borné le zèle de tous ces prétendus honnêtes gens.

Le massacre de la Force commença par le malheureux Rhulieres, Commandant ci-devant le Guet de Paris, et depuis la Gendarmerie à cheval. C'étoit un bon, brave et galant homme; fidèle

Fidèle au Roi par principes et par inclination , on n'eut jamais rien à lui reprocher. Il vécut et mourut en soldat. Il étoit le frère du célèbre Académicien de son nom,auteur du Poëme des Disputes,d'une Histoire secrète de Russie, et de deux volumes de recherches sur l'état des Protestans en France.

M. de la Chesnaye , un des six Commandants de la Garde nationale , et un Abbé Bardy violemment soupçonné d'avoir assassiné et volé son propre frère , périrent aussi dans la soirée du 2 ; mais je dois , avant tout , fixer l'attention sur le sort déplorable de la Princesse de Lamballe.

Madame de Lamballe n'avoit aucun soupçon de ce qui se passoit dans Paris ; l'enlèvement subit de Pauline Tourzel , à 11 heures et demi du soir , l'affligeoit et l'inquiétoit. Elle dormit cependant encore quelques heures. A six heures du matin il y eut dans sa chambre une visite de gens armés de sabres et de fusils , pour s'assurer si Mesdames de Lamballe et de Tourzel étoient dans cette chambre. Ces gens-là ne dirent pas un mot d'ailleurs.

Cette visite , le silence absolu qui régnoit dans les cours et les chambres de la Force , à la place du bruit excessif qui y existoit la nuit comme le jour , occasionna à ces Dames

une grande inquiétude; personne n'entra dans leur chambre , pas même le guichetier qui leur apportoit ce qui leur étoit nécessaire ; ce ne fut qu'à huit heures du matin , qu'une foule d'assassins armés de sabres , de fusils et de pistolets , entrèrent dans la chambre de Madame de Lamballe , la forcèrent de descendre , et se répandant ensuite dans toutes les chambres de la Force , conduisirent toutes les femmes qui y étoient , Madame de Lamballe à la tête , dans une petite cour , qui précédent le Greffe , où se rendoient leurs abominables jugemens.

Madame de Lamballe passa une heure dans cette cour , entendant des propos affreux , qui ne pouvoient laisser aucune espérance sur son sort , ni sur celui de ses malheureuses compagnes d'infortune. Elle étoit rouge et agitée , mais n'en parut pas moins à midi , avec fermeté , à cet infame Tribunal , qui sacrifia à la rage de ses bourreaux , une Princesse douce et bienfaisante. Malgré les dangers dont elle avoit apprécié toute l'étendue , elle n'hésita pas un moment à donner à sa Souveraine les preuves de la plus tendre reconnaissance , et de la plus inviolable fidélité.

Cependant la vue de ce tribunal effroyable , présidé par *Hébert* et *l'Huiller* , celle des

armes ensanglantées , des bourreaux dont les mains , le visage et les vêtemens étoient teints de sang , les cris de douleur des malheureux qu'on égorgéoit dans la rue , lui causèrent un tel saisissement , qu'elle s'évanouit à plusieurs reprises. A peine commençoit-elle à repren-
dre ses sens par les soins de Madame Navarre ,
sa femme - de - chambre , qu'elle en perdoit aussi-tôt l'usage. Lorsqu'elle fut en état de subir interrogatoire , on eut l'air de le com-
mencer. Voici quel fut , à peu de mots près , cet interrogatoire , recueilli par la famille de la Princesse , de la bouche d'un témoin ocu-
laire.

Dem. Qui êtes-vous ?

Rép. Marie-Louise , Princesse de Savoye.

Dem. Votre qualité ?

Rép. Surintendante de la maison de la Reine.

Dem. Aviez - vous connaissance des com-
plots de la Cour au 10 Août ?

Rép. Je ne sais pas s'il y avoit des complots au 10 Août , mais je saisque je n'en avois au-
cune connaissance.

Dem. Jurez la liberté , l'égalité , la haine du Roi , de la Reine , et de la Royauté ?

Rép. Je jurerai facilement les deux pre-
miers ; je ne puis jurer le dernier , il n'est pas

dans mon cœur. (Ici un assistant lui dit tout bas ; jurez donc , si vous ne jurez pas , vous êtes morte.) La Princesse ne répondit rien , et fit un pas vers le guichet.

Le juge dit alors : *qu'on élargisse Madame.* On sait que cette phrase étoit le signal de mort. On a répandu le bruit que l'intention du juge n'avoit point été de l'envoyer au supplice ; mais ceux qui ont voulu atténuer par-là l'horreur de sa mort , ont oublié de dire quelles précautions on avoit prises pour la sauver. Les uns disent que lorsqu'on ouvrit le guichet, on lui avoit recommandé de crier *vive la Nation*; mais qu'effrayée à la vue du sang et des cadavres qu'elle apperçut , elle ne put répondre que ces mots : *si l'horreur !* et que les assassins appliquant cette exclamation si naturelle , au cri qu'ils demandoient de *vive la Nation*, l'avoient frappée à l'instant. D'autres prétendent qu'elle ne dit à la porte du guichet que ces seuls mots , *je suis perdue*. Quoi qu'elle eût dit , sa mort étoit si bien résolue , qu'à peine eut-elle passé le seuil de la porte , elle reçut derrière la tête un coup de sabre qui fit jaillir son sang , ce sang issu de tant de Rois. Deux hommes la tenoient fortement sous les bras , et l'obligèrent de marcher sur les cadavres. Elle s'évanouissoit à chaque instant.

Elle se trouvoit alors dans ce passage étroit qui mène de la rue Saint. Antoine à la prison , et qu'on nomme, *cul de sac des Prêtres*. Lorsqu'ensin elle fut tellement affoiblie , qu'il ne lui fut plus possible de se relever , on l'acheva à coups de pique sur un tas de corps morts. On l'eut bientôt dépouillée de ces vêtemens ; on exposa ensuite son cadavre à la vue et aux insultes de la populace. Il resta plus de deux heures dans cette position. A mesure que le sang qui couloit des blessures , ou celui des cadavres voisins , salissoit les formes du corps de cette malheureuse victime , des hommes apostés exprès , étoient occupés à le laver , afin de faire remarquer sa blancheur aux spectateurs. Je n'ai pas le courage de peindre tous les excès de barbarie et de lubricité dont on le souilla. Je me contenterai de dire que l'on chargea un canon avec une de ses jambes. Vers midi , on détermina de lui couper la tête , et de la promener dans Paris. Ses autres membres dispersés furent également livrés à une troupe de cannibales , qui les traînèrent dans les rues. Sa tête fut portée d'abord à l'abbaye Saint. Antoine , où elle avoit passé quelque temps. On la présenta à Madame de Beauveau , ci devant Abbesse de cette Abbaye , et l'amie particulière de Madame de Lamballe.

De-là elle fut portée au Temple , ainsi que je vais le dire tout à l'heure , puis au Palais-Royal , puis à l'hôtel de Toulouse où elle avoit long - temps eu son habitation , chez le Duc de Penthièvre son beau-père. Quelques-uns de ses déplorables restes furent recueillis et inhumés. Lorsqu'on annonça au Duc de Penthièvre la mort de Madame de Lamballe , il ne proféra point une seule parole ; il leva les mains et les yeux vers le ciel.

Lorsque les auteurs de ce massacre eurent décidé de faire porter au Temple ce corps mutilé , pour faire subir à la Famille royale et à la Reine en particulier , un supplice inconnu jusqu'à nos jours , le Conseil des Commissaires du Temple se concerta avec une députation de l'assemblée , qui venoit de s'y rendre en toute hâte. Ils devinrent complices , par la mollesse de leurs mesures , de cet outrage qu'on faisoit , je ne dirai pas même à la Royauté , mais à la simple humanité ; approuvant les fureurs des assassins , et ne voulant point les repousser par la force de la garde qui étoit à leurs ordres , ils firent faire l'examen des fusils de cette garde , pour s'assurer qu'ils n'étoient pas chargés , et ils lui firent mettre bas la baïonnette. Alors ils firent établir , le long des murs du Temple , un ruban aux trois couleurs , où ils placèrent , en plusieurs en-

droits , un papier avec cette inscription :

Citoyens,

*Vous qui , à une juste vengeance ,
Savez allier l'amour de l'ordre ,
Respectez cette barrière ;
Elle est nécessaire à notre surveillance
Et à notre responsabilité.*

Gorsas , long - temps l'apologiste , puis le dénonciateur des massacres du 2 Septembre , écrivait , le 4 , avec sa forfanterie ordinaire , que le Peuple s'étoit arrêté à la vue de cette barrière insurmontable , qu'il s'étoit même approché de ce ruban sacré avec un respect religieux , et l'avoit baisé à genoux . Cet acte fût-il vrai , ne serviroit qu'à prouver ce que l'on ne sait que trop , que le Peuple agité est susceptible de toutes les impressions . Il massacre , se prosterne , boit du sang , parle humanité , jure , obéit , rit , pleure , tue , chante , adore , comme un automate qui cède au ressort qui le meut .

L'intention de ceux qui dirigeoient le Peuple assassin , n'étant point encore arrêtée peut-être sur les prisonniers du Temple , ils ne firent point violer la barrière tricolore par leurs agens . On parlementa avec les Commissaires , pour l'admission de la tête de Madame de Lamballe . On protesta qu'on ne

vouloit faire aucune violence aux étages du Temple , mais qu'on desiroit qu'une députation entrât, pour accompagner , disoient-ils , cette tête impie *jusqu'aux pieds du Trône* , et faire voir à ceux qui en étoient cause , le résultat de leurs conspirations et de leurs complots. Les deux lâches Commissaires du Temple , Chardier et Guichard , épouvantés à cet aspect , accédèrent au vœu des assassins , et allèrent prévenir le Roi et la Famille royale de la demande du Peuple , et de la nécessité où ils étoient d'aller contempler ce triste spectacle. L'inspecteur du Temple , le maçon Palloy , et l'Officier commandant la Garde nationale , restèrent auprès du Roi. Les Commissaires allèrent chercher le cortège , qui entra avec l'horrible trophée dans la principale cour du Temple , traversa le passage du Bailly , et vint dans le jardin sous les croisées du bâtiment latéral , dit la petite tour , que la Famille royale occupoit alors. Lorsque la tête de la Princesse de Lamballe y fut arrivée, le Commandant de la Garde nationale avertit le Roi de se présenter à la fenêtre ; ce Prince qui dut croire alors que sa dernière heure étoit arrivée , se prépara à mourir , comme il le fit depuis. Cachant sa douleur sous sa dignité , il répondit avec

courage à son geolier, qui lui faisoit à ce sujet un discours dans le sens de la révolution : *Vous avez raison, Monsieur.* Il se présenta ensuite à la fenêtre, et se retira presqu'aussitôt; la Reine et Madame Elisabeth étoient évanouies, et ne virent point cet épouvantable spectacle (1).

(1) L'auteur Anglois de l'exténuation du 2 Septembre, attribue à insensibilité cette démarche du Roi, au - lieu d'y voir, avec toute l'Europe, le calme et la résignation d'un héros ou d'un martyr. S'il fait un jour le récit des supplices de tous les facieux, il comparera leur mort entre les mains des bourreaux, au trépas des Caton et des Brutus. Eux seuls auront le privilège d'être des stoïciens, et voilà comme les fausses opinions, les préventions dénaturent tout. Aux yeux de certaines gens, tout Roi, fût-ce Marc-Aurèle, est un objet d'invectives, par cela même qu'il est Roi; tandis qu'un faquin, qu'un perturbateur du genre humain, un Brissot enfin, est l'homme par excellence, par celui seul qu'il est aussi, lui, un faiseur de mauvais livres !

La Reine semble être sur - tout l'objet favori du déchaînement de l'auteur; non content d'appeler sur elle le fer des assassins, en répétant, jusqu'au dégoût, les calomnies populaires, il se fait un jeu d'insulter à son caractère et à sa douleur jusques dans sa prison. Il prétend qu'elle envisagea sans émotion les restes mutilés de son amie; qu'elle vint se rasseoir, sans répandre une seule larme, et qu'elle mangea avec sang-froid une grappe de raisin. Heureusement cet écrivain avertit qu'il a recueilli dans les rues les autorités sur lesquelles il s'appuie; cela seul donne la mesure de la véracité de ses anecdotes, ainsi que son acharnement donne celle de l'impartialité de ses intentions.

J'avois dessein de donner quelqu'étendue à la réfutation de cette sanguinaire brochure; mais l'on m'a observé, et avec raison, que ce seroit la tirer de l'oubli où elle est plongée.

Lorsqu'on eut achevé de promener autour

Au moment où j'écris, la Reine et le jeune Roi sont dans le dixième mois de leur captivité, et dans cet espace de tems, ils ont souffert tout ce que la scélératesse la plus rafinée peut accumuler de maux et de tourmens. Il faut que la Providence les ait partagés d'un courage bien surnaturel, ou qu'elle les réserve à de bien hautes destinées, pour qu'ils aient résisté à tant d'épreuves. J'avois le projet d'ébaucher le tableau de leur vie intérieure dans le Temple; mais la suspension des correspondances entre Paris et Londres, ne me permettant pas d'avoir toutes les notes qui me seroient nécessaires, je préfère attendre encore quelque tems pour le donner complet.

Si l'on veut juger pourtant de la situation dans laquelle cette famille déplorable languit aujourd'hui, par celle dans laquelle ils s'étoient trouvés quelques mois avant le 10 Août, on pourra s'en faire une idée par l'anecdote suivante, dont je garantis l'authenticité.

On avoit informé le Roi et la Reine que les Jacobins, dans leur desir d'avoir la république à quelque prix que ce fût, avoient ajouté à leurs machinations, le projet d'empoisonner le pain qui étoit servi sur la table de Leurs Majestés. On étoit donc obligé de faire faire par des personnes de la plus intime confiance, des pains semblables à ceux que l'on servoit chaque jour. Lorsque le couvert étoit dressé, il falloit que des personnes, apostées exprès, saisissent le moment où elles n'étoient point apperçues, pour substituer le pain qu'elles avoient fait faire à celui qui étoit déjà servi. Il falloit ensuite qu'elles avertissent Leurs Majestés, par des signes convenus, qu'elles pouvoient s'asseoir à table sans crainte. Plusieurs fois il arriva que la présence des gens suspects ayant empêché la substitution des pains de se faire, le Roi et la Reine furent obligés de prétexter, pour ne pas diner, une indisposition ou une alarme. Alors ils se retirroient dans leur intérieur; et là, pour unique repas, ils n'avoient que ce pain de la douleur, qu'on avoit fait faire par des mains amies; et ce pain trempé de leurs larmes, fut trois fois leur seul nourriture. Je tiens cette anecdote d'un des plus fidèles et des plus loyaux serviteurs du Roi, qui lui-même fut

du Temple la tête de la Princesse de Lamballe,

souvent occupé à cet espèce d'escamotage. Que les barbouilleurs de papier, que les faiseurs d'*exténuations* comparent, s'ils le veulent, les angoisses de la Famille royale dans ces tems d'horreur, aux remords et aux inquiétudes d'Astarbé et de Pigmalion ; que la punition du tyran leur paroisse justement appliquée au plus doux des hommes : ils sont les maîtres d'ajouter la perversité des citations à la perversité des intentions ; mais les hommes sensibles, pour lesquels seuls j'ai pris la plume, répandront une larme sur mon écrit, rejeteront le pamphlet du raisonnable avec indignation ; mon Roi aura été jugé, et ma cause sera gagnée.

S'il m'est impossible de donner aujourd'hui sur l'intérieur du Temple les détails que j'espère écrire un jour sous la dictée de Cléry et de M. Desèze, je puis au moins annoncer à mes lecteurs, qu'ils peuvent dès à-présent juger du mal-aise qu'y éprouvent les augustes prisonniers, par un tableau fait à Paris par un témoin oculaire. Ce tableau est parvenu en Angleterre le 25 Mars, par le dernier Paquebot qui a passé. Il représente la scène qui eut lieu le 24 Janvier, trois jours après l'assassinat du Roi. La jeune Princesse étoit malade. L'on avoit obtenu, avec la plus grande peine, que le Médecin Brunier viendroit lui donner des soins. Madame Elisabeth avoit jusques-là pansé elle-même les jambes de sa nièce. Le tableau représente l'instant où cette Princesse montrroit le mal au Chirurgien pour la première fois. Le jeune Roi aidoit au pansement. L'auguste mère étoit absorbée par une douleur trop forte pour s'occuper du mal de sa fille. On a conservé dans tous les détails la plus scrupuleuse vérité. La disposition des lits, des tables, les croisées, les murailles, le pavé de la chambre, la position des Commissaires de la Commune, tout a été retracé avec une exactitude qui donne l'idée la plus juste de l'état de dénuement où l'on s'est plu à réduire cette Famille. Il a paru essentiel de conserver à l'histoire la représentation de cette scène. Comme il eût été impossible de faire graver à Paris ce tableau vrai de l'excès où l'atrocité a été poussée jusqu'aux moindres détails, on l'a envoyé à Londres.

on ne manqua point de la porter dans ce lieu qui fut toujours le foyer général des insurrections. (Tout le monde a nommé le Palais-Royal.) La pique qui soutenoit cette tête , fut plantée sous les fenêtres même du Duc d'Orléans. Elle y arriva au moment où ce monstre alloit se mettre à table avec sa concubine, et, puisqu'il faut le dire , avec quelques Anglais. A la vue de cette tête , Madame de Buffon se jeta sur un fauteuil , se couvrit la figure de ses deux mains , en criant , comme une femme qui se sent vraiment coupable : *Ah ! mon Dieu , ma tête se promènera un jour de cette manière-là !* Le Duc , qui étoit instruit , alla froidement examiner cette tête , passa dans la salle à manger , servit ses convives , resta long-tems sans articuler une syllabe , et retrouya la parole à la fin du repas , sans témoigner ni peine , ni effroi , ni satisfaction. Un des Anglais qu'il avoit invités , n'avoit pu y tenir , et s'étoit retiré sans être apperçu , avant qu'on se mit à table.

Le médecin Sayffert , charlatan allemand , arrivé depuis quelque tems de Saxe , pour empoisonner le public de Paris de ses drogues et de ses principes politiques , s'étoit fait une réputation en guérissant des filles , et étoit ainsi parvenu à être le médecin de la maison du Duc d'Orléans. Il joua un grand rôle dans l'assassi-

nat de Madame de Lamballe ; mais il m'est impossible de fixer avec précision , s'il est vrai qu'il eût voulu l'empêcher , en se jettant inutilement aux genoux du Duc , pour en obtenir un billet qui eût sauvé la Princesse , ou s'il fut lui-même un de ceux qui pressèrent son exécution . Le tems seul peut éclaircir ce fait . En attendant , la dernière opinion est la plus digne de foi , puisqu'aujourd'hui il est question de nommer cet empyrique à la place de Commandant de la Garde nationale parisienne , et qu'il y a lieu de croire que cet homme n'aurroit jamais désiré commander des gens qui auraient laissé immoler une Princesse dont il se disoit l'ami .

Lorsqu'on réfléchit que , le même jour , Madame de Lamballe et Madame de Tarente étoient interrogées sur la Reine , et qu'après avoir fait les mêmes réponses , l'une fut sauvée , et l'autre massacrée , il ne nous est plus permis de douter qu'il n'y ait eu des ordres particuliers et secrets donnés à l'hôtel de la Force , et des assassins gagés exprès , pour massacrer une Princesse que le Peuple avoit toujours chérie et respectée . Or , qui peut ignorer que le Duc d'Orléans ne fût animé contre elle de la double soif de la vengeance et de l'intérêt . Madame de Lamballe lui avoit refusé avec

dédain , depuis le 5 Octobre 1789 , toute communication avec elle ; en la faisant tuer , il gaignoit un douaire de cent mille écus qu'elle touchoit sur la fortune de Madaine la Duchesse d'Orléans sa belle-sœur ; il conservoit dans sa famille les bienfaits dont le Duc de Penthièvre la combloït , et qui lui sembloient autant de vols qu'on lui faisoit ; il accéléroït la fin de ce vertueux Prince , dont il dévoroit déjà dans sa pensée la succession totale , ainsi qu'il l'a prouvé depuis , par l'avidité inquiète avec laquelle il s'en est saisi aussi-tôt sa mort ; toutes les probabilités déposoient donc , dès le 2 Septembre , contre ce monstre , pour qui un crime de plus ou de moins n'étoit rien ; et si l'on y ajoute le fait du transport de cette tête sous ses fenêtres , par ceux qui en avoient reçu le salaire , le propos de Rotondo dans une table publique de Londres , où il s'est vanté d'avoir aidé à massacer Madame de Lamballe , les liaisons connues de ce Rotondo avec le Duc d'Orléans , qui l'employa et le soudoya pendant deux ans contre La Fayette , le vœu de ce Prince de sang , lors de l'assassinat du Roi , et sa coalition constante avec les meurtriers du 2 Septembre ; alors tous les nuages seront éclaircis , et la mort de Madame de Lamballe sera certainement regardée par - tout comme son ou-

vrage. Peut-être même ce seul objet a-t-il fait déterminer dans son conseil d'assassins tous les forfaits du 2 Septembre. Marat, qui les dirigea, venoit de recevoir quinze mille francs de lui, sous le prétexte de les employer à publier ses ouvrages *sur la jurisprudence criminelle*. Panis, associé de Marat, étoit le beau-frère de Santerre, et Santerre, qui ne fit aucun mouvement que 24 heures après la mort de Madame de Lamballe, avoit été toute sa vie la créature soudoyée du parti d'Orleans ; ce parti d'ailleurs étoit bien sûr que Pétion et Roland ne s'opposeroient point au massacre général, à raison des Prêtres et des Aristocrates qu'on leur livroit. En abandonnant Madame de Lamballe au Peuple, et en faisant porter sa tête au Temple, il y avoit tout à croire que les prisonniers de ce lieu auroient partagé son sort ! Que de conjectures, pour faire encore du héros du 5 Octobre, le principal acteur du 2 Septembre.

Madame de Lamballe périt donc victime de mille scélératesses combinées. Mais elle mourut digne d'elle et de la Maison à laquelle elle s'étoit attachée. Une mort naturelle ne lui eût valu que les larmes de l'amitié; son assassinat lui a déjà mérité une place dans l'histoire, et lui a donné les regrets de toute l'Europe; et il

a pensé comme moi sur sa fin tragique , l'artiste qui , donnant son portrait au public , lui a appliqué cette pensée de la Harpe :

Quand un monstre à l'honneur prescrit des attentats ,
On présente sa tête , et l'on n'obéit pas.

Le jeune Tourzel , digne héritier de l'attachement de ses pères à la Famille royale , étoit resté à Paris auprès du Roi jusqu'au 10 Août.

Sa sœur et sa mère étoient en prison au 2 Septembre ; inquiet , éperdu , il ne quittoit point les environs de l'hôtel de la Force. Le desir de sauver des personnes si chères , lui fit exposer sa vie à plusieurs reprises , pour essayer de parvenir jusqu'au guichet des massacres. Lorsqu'on mit sur une pique la tête de Madame de Lamballe , il s'informa de ce qui causoit les acclamations du groupe de bourreaux. Un imprudent lui dit que c'étoit la tête de Madame de Tourzel qu'on alloit promener. Heureusement pour lui , il apperçut , au travers des larmes qui inondoint sa paupière , la longue chevelure de Madame de Lamballe ; à ce signe seul , il reconnut qu'on l'avoit trompé. Sa douleur fit place à l'horreur et à l'effroi , et le soir , il put presser dans ses bras sa mère et sa sœur. Pauline , Tourzel , bons jeunes gens ! Le ciel vous a rendu votre mère ; mais ce n'est point

assez

assez pour vous de la consoler par votre amour d'afflictions aussi terribles, n'oubliez pas qu'elle a perdu encore deux enfans, redoublez d'affection, et adoucissez au moins par votre tendresse cette privation douloureuse de ses augustes pupilles.

M. de Chamilly, un des quatre premiers valets-de-cambre du Roi, fut absous à l'hôtel de la Force, le jour même où MM. Thierry et Champlost périsssoient à l'Abbaye. C'est ici le lieu de retracer un des traits ignorés qui font encore honneur à la mémoire de notre malheureux Roi. Lorsqu'il eut quitté le bon Edgeworth aux pieds de l'échafaud, il pensa que la mention qu'il avoit faite dans son testament des honorables services de MM. de Chamilly et Hue pouvoit leur faire courir des risques, si ce testament venoit jamais à être public; (car il faut que l'on sache encore que le Roi n'avoit fait ce testament que pour remplir les devoirs de sa conscience, et que, dans la position où il se trouvoit, il lui étoit même impossible de prévoir qu'un miracle le conserveroit) il se retourna, dis-je, vers son consolateur spirituel, et les dernières paroles qu'il lui addressa, furent de recommander de sa part à MM. de Chamilly et Hue de se retirer le plus promptement qu'ils pourroient en pays étran-

ger. Quel calme , quelle présence d'esprit ce trait ne fait-il pas appercevoir dans cet infortuné martyr , et dans quel moment !

Madame de Septeuil , femme de celui des quatre premiers valets-de-chambre du Roi que l'on n'eut pas arrêté , fut aussi relâchée ; et un ruban mis à sa porte , lui servit de barrière contre une populace qui n'avoit aucune raison d'en vouloir à ses jours. Que les flatteurs populaires vantent tant qu'ils voudront cette clémence de la multitude , je les défie au moins de légitimer le vol de tous les diamans de cette Dame , et celui des porte-feuilles de son mari et de son frère , ainsi que les récépissés fictifs que signoient frauduleusement les Membres de la Commune , qui envoyèrent chercher successivement la valeur des lettres - de - change qu'ils renfermoient. Ce vol fait à M. de Septeuil qui étoit aussi trésorier de la liste civile , monta à 1,187 mille liv. (environ 50 mille liv. sterlings.) Celui du porte-feuille de la liste civile s'éleva à 700 mille liv. (ou 30 mille livres sterlings.)

Le mari de la trop célèbre Dame de la Motte , qui s'étoit constitué prisonnier , par ordre de la faction , pour demander la révision du procès du collier , appeller la Reine en jugement , et lui faire subir les horreurs d'une confronta-

tion, étoit un personnage trop important aux projets dès régicides, pour être compris dans la destruction générale. Il fut absous. C'est à tort qu'on l'a dit mort. Il y a peu de tems qu'il demandoit encore à Londres les preuves légales de la mort de sa femme, pour présenter sa pétition à la barre de la Convention. En vérité, la requête sera bien digne du tribunal!

L'ordre qui regnoit à l'hôtel de la Force, grace aux Membres de la Commune qui y rendoient leurs jugemens, a permis d'avoir une liste des principales victimes qui y furent massacrées. On n'y a point compris les noms des malfaiteurs, des gens suspects, vagabonds et repris de police, qui n'inspirent d'autres regrets que celui d'avoir été soustraits aux autorités légales, qui seules avoient le droit de les juger, et devant lesquelles au moins il leur auroit été permis de se justifier. Je donne cette liste telle qu'elle a été publiée à Paris.



C H A P I T R E X I I I.

Massacre de M. le Duc de la Rochefoucauld.

AVANT que d'entamer la discussion que j'ai annoncée des causes et des auteurs du 2 Septembre , je dois parler du meurtre du Duc de la Rochefoucauld , et du massacre des prisonniers de la Haute-cour nationale d'Orléans , qui eurent lieu à Gisors et à Versailles , le 6 et le 9. Les nouvelles catastrophes , commandées par les mêmes directeurs, exécutées par les mêmes bourreaux , tolérées par les mêmes législateurs, ne peuvent point être séparées. Ce sont les derniers exploits de la faction constitutionnelle.

On sait déjà que la faction dominante ne se contentoit pas , sa liste de proscriptions à la main , de faire fermer les portes de la capitale , de pénétrer dans toutes les maisons , et d'en-tasser dans toutes les prisons , les victimes qui devoient bientôt lui être sacrifiées ; ses commissaires parcourroient encore les campagnes , et les départemens voisins , pour immoler celles que la prudence , la crainte , ou simplement le hasard avoient soustraites à sa vengeance.

M. le Duc de la Rochefoucauld avoit été Président du Département de Paris. C'étoit lui qui , en cette qualité avoit provoqué et signé l'arrêté de ce Corps administratif, pour suspendre de leurs fonctions , Pétion et Manuel , après les événemens du 20 Juin. L'Assemblée nationale cassa cet arrêté confirmé par le Roi , ce qui donna plus de popularité que jamais aux deux Magistrats du Peuple. Dès-lors , M. de la Rochefoucauld prévit tous les maheurs qui menaçoint la Constitution , le Roi et les Membres du Département. Il se retira de Paris , pour ne pas se voir imputer des malheurs qu'il ne pouvoit plus empêcher. A la fin du mois d'Août , il se rendit aux eaux de Forges , avec Madame la Duchesse d'Anville , sa mère , et la Duchesse de la Rochefoucauld. On lui conseilloit alors de passer en Angleterre , et ses amis lui en facilitoient les moyens. Il ne voulut jamais se séparer de son épouse , ni de sa mère.

Tandis qu'on massacroit dans les prisons de l'Abbaye , Santerre , au lieu de réprimer avec la force armée qui lui étoit confiée , la horde massacrante ; Santerre , dis-je , signoit l'ordre de l'assassiner. J'appelle ainsi le mandat d'arrêt dont Santerre commandoit l'exécution à ses gens. Un Commissaire de la Com-

mune de Paris arriva à Forges , et vint signifier au Duc l'ordre qu'il avoit de le conduire à Paris. Plus humain que ses confrères , et peut-être pénétré de ce respect que les hommes même les plus corrompus se trouvent forcés d'avoir pour la dignité , le malheur , l'âge , une longue réputation de philanthropie ; ce Commissaire , dont je suis fâché de taire le nom , fit entrevoir au Duc de la Rochefoucauld , qu'il courroit de très-grands risques en arrivant à Paris , au milieu de l'agitation qui y régnoit . Il alla jusqu'à lui dire qu'il prendroit sur lui de le conduire jusqu'à nouvel ordre , à sa terre de la Roche-Guyon .

Les personnes qui avoient accompagné le Duc aux eaux , montèrent en voiture avec le Commissaire et lui . On s'arrêta à Gisors , pour y prendre un instant de repos . Il y arriva alors un bataillon de Gardes nationales du Département du Finistère , parmi lesquels il y avoit un détachement des assassins de Paris . Ces assassins demandèrent à grands cris le Duc de la Rochefoucauld . Le Maire et la Garde nationale de Gisors arrivèrent pour le protéger . On conseilla alors aux Duchesses d'Anville et de la Rochefoucauld de partir , et de laisser le Duc traverser la ville à pied , jusqu'au faubourg où il les rejoindroit . La

Duc traversa une partie de la ville , ayant le Maire à sa droite , le Commandant à sa gauche , et de chaque côté une quadruple haie de Gardes nationaux ; mais cette escorte n'en fut pas moins toujours suivie par les brigands de Paris , qui accabloient le Duc d'injures et de menaces.

En sortant de Gisors , le chemin devint plus étroit . Pour surcroît de malheur , une charette en occupoit une partie . Cela occasionna une sorte de confusion dans le cortège .

Alors , un des assassins se trouvant plus rapproché du Duc , lui lança un pavé qui l'étendit roide mort par terre .

On alla dire à la Duchesse d'Anville , que son fils ne pourroit pas la rejoindre le soir , et le soir même elle apprit à la fois , la mort de son fils , et celle de son petit-fils (1) , qui avoit été massacré quelques jours auparavant à l'Abbaye .

Le rôle que M. le Duc de la Rochefoucauld a joué dans la Révolution française , la réputation qu'il a eu dans le monde philosophique , exigent quelques remarques sur son caractère .

(1) M. Charles de Rohan Chabot , fils cadet du Duc de Rohan Chabot , et frère du Prince de Léon et de la Duchesse de la Rochefoucauld . Il étoit à-la-fois neveu et beau-frère du Duc , ce dernier ayant épousé sa propre nièce .

Cette réputation de philosophie, ou pour mieux dire de philanthropie, étoit tout simplement le résultat d'une probité et d'une vertu sévères , que personne n'entreprit jamais de lui disputer , liées à un amour passionné pour les sciences , qu'il cultivoit lui-même , et protégeoit au dehors avec une simplicité de connisseur et non point avec l'ostentation d'un homme riche. Cette réputation lui avoit fait des amis nombreux dans tous les pays étrangers , et sur-tout en Angleterre , où il étoit lié avec tout ce que ce pays renferme de gens instruits et éclairés. La nouvelle de sa mort y étoit parvenue à peu-près dans le tems où j'y débarquai moi-même. Je fus témoin de la sensation que cet événement y fit , et j'entendis bientôt alléguer cette mort en Parlement , pour preuve que la faction dominante en France ne connoissoit plus ni bornes , ni mesures. M. Burke , que l'on ne soupçonnera pas de partager les opinions politiques du Duc , n'a pu s'empêcher de jeter lui-même quelques fleurs sur sa tombe.

Si la réputation du Duc de la Rochefoucauld avoit fait en quelque sorte des partisans à la Révolution française , en voyant qu'il l'avoit adoptée avec enthousiasme , sa mort a fait encore plus d'ennemis à cette Révolution

barbare : il y avoit en France et dans l'étran-
ger , une classe nombreuse , qui n'ayant pas
la force de raisonner , avoit accepté la Cons-
titution sur parole , et avoit cru trouver dans
le Duc de la Rochefoucauld une réponse à
tous ceux qui auroient essayé de les faire
rougir de leur stupide crédulité. Effective-
ment , on ne pouvoit l'accuser d'intrigues
pendant la fabrication de cette Constitution ,
ni d'ambition privée pendant sa Présidence
du Directoire du Département. Propriétaire
d'une fortune immense , et n'ayant point d'en-
fans , le Duc de la Rochefoucauld ne voyoit
dans sa Présidence , que la faculté d'attacher
son nom à des monumens , à des chemins ,
à des encouragemens pour l'agriculture et les
manufactures ; et cette passion , qui prenoit
sa source dans un sentiment très-noble , l'a-
mour du bien , l'aveugloit sur la honte qui re-
jaillissoit sur lui , de se trouver lié avec un
tas de factieux qu'il ne pouvoit s'empêcher
de mépriser , d'Evêques apostats , de Ban-
quiers avides , de Gens de loi besogneux qui
avoient fait de constitution et de révision un
métier pour la vie , avoient imaginé la spolia-
tion des biens des autres pour se les appro-
prier , des assignats pour en voler , une liste
civile pour se la partager , et un Roi sans

force pour régner à sa place. Voilà quels furent les torts de M. le Duc de la Rochefoucauld ; et ces torts , il les dut à la fréquentation des philosophes qui abondoient dans la société de sa mère. Elevé en quelque sorte par eux , il oublia qu'il étoit grand Seigneur , pour devenir Académicien. Il périt ensuite par la morsure de ces serpens réchauffés dans le sein de sa famille ; et par sa mort , il donne une grande leçon à ses semblables ; il les avertit que ce n'est jamais sans danger que l'on quitte le rang où le Ciel nous a fait naître.

Au surplus , quelles que puissent avoir été les erreurs de M. le Duc de la Rochefoucauld , on doit à sa mémoire la justice de convenir que sa conduite particulière fut toujours exempte de reproche. Quant à ses principes politiques , il y avoit 25 ans qu'il les professoit dans sa vie privée , sans qu'on se fut avisé de les lui objecter jusqu'ici : il y auroit de la barbarie à choisir l'instant où il en est devenu victime pour l'en accuser. D'ailleurs , les malheurs horribles qu'a éprouvés cette famille , dans le court espace d'un mois (1) , doivent

(1) Le Duc de la Rochefoucauld fut le quatrième de sa famille tué dans cette semaine , y compris Rohan Chabot son beau - frère , et les deux Evêques tués aux Carmes.

Le Cardinal de la Rochefoucauld , Archevêque de

faire tirer le rideau sur ses torts , et désarmer tout historien équitable.

Manuel , que M. de la Rochefoucauld avoit fait suspendre de ses fonctions , eut un jour l'adresse hypocrite de demander vengeance de sa mort , afin de faire voir qu'il n'étoit point complice de cet horrible assassinat ; et Condorcet , l'infâme Condorcet , qui pendant si long-temps s'étoit donné le masque d'un honnête homme , n'a pas eu même le soin de témoigner quelques regrets mensongers sur la perte d'un homme à qui il devoit l'existence (2) , et qui avoit été pendant vingt ans

Rouen , se sauva miraculeusement à 80 ans , sous un déguisement bourgeois . Deux Grands-vicaires du même nom , furent déportés . Enfin , le Comte François de la Rochefoucauld , qui avoit passé la journée du 10 auprès du Roi , et qui même avoit donné le bras à la Princesse de Lamballe dans le trajet du Château à l'Assemblée , dénoncé et poursuivi , n'a pu parvenir à se sauver qu'avec les plus grandes peines .

(1) J'ai parlé dans le tome I , d'une dot de 100,000 liv. donnée à M. Condorcet par la maison de la Rochefoucauld . Voici le fait dans la plus exacte vérité . Madame la Duchesse d'Anville fit un don de cent mille livres à M de Condorcet , à l'époque de son mariage . Celui-ci desira n'en toucher que 40,000 livres en argent comptant , et seulement la rente de 60,000 restantes . M. de Condorcet manifestant chaque jour des principes de plus en plus opposés à ceux du Duc de la Rochefoucauld , fut obligé de se retirer de la société de Madame d'Anville , qui lui fit enfin fermer sa porte , après avoir résisté long-tems à ses parens et à ses amis .

si cruellement aveuglé sur son compte. Au moins par ce silence, il fait voir toute la noirceur de son ame , à ceux qui ne le connoissoient que par sa réputation philosophique. Aujourd'hui que les anarchistes emprisonnent les républicains , on s'attend de voir M. de Condorcet , premier auteur de la république, gémir à côté de Bressot; non : il siège auprès de Robespierre , et délibère après Marat.

qui le lui conseilloient depuis long-tems. Condorcet qui trouvoit embarrassant d'aller, tous les six mois, tendre sa main pour sa rente de 3,000 livres, et de rappeller ainsi deux fois par an , et le bienfait qu'il avoit reçu , et son ingratitudo ; ou peut - être voulant réunir tous ses capitaux , pour se préparer à la fuite , si le parti qui vouloit détrôner le Roi ne réussissoit pas ; Condorcet , dis -je , fit connoître à Madame d'Anville , par une personne tierce , qu'il seroit fort aise de toucher son capital. Le lendemain , M. de la Rochefoucauld , très-content de ne plus avoir de relation avec un homme qui l'avoit forcé de le mépriser , se rendit chez M. de Condorcet. Il lui porta 60,000 livres ; il vouloit les lui remettre lui - même par excess de délicatesse , d'abord pour ne pas publier son bienfait , et ensuite pour ne pas mettre ses gens d'affaire dans la confidence de l'ingratitudo du Philosophe. M. de Condorcet nombra et reçut les 60,000 livres , sans proférer une seule parole . remit la quittance au Duc , et prit congé de son bienfaiteur , en lui adressant ces trois mots : *Monsieur , c'est bien.*

C H A P I T R E X I V.

*Massacre à Versailles des prisonniers de
la Haute-cour nationale d'Orléans.*

L'ÉTABLISSEMENT d'une Haute-Cour nationale destinée à juger les accusés du crime de lèze-nation , étoit une des plus criminelles institutions de l'Assemblée constituante. Formé dans un moment où toutes les passions étoient en mouvement , où tous les caractères étoient dénaturés , avant même que l'on fût d'accord sur la définition du crime de haute trahison , ce tribunal sembloit , dès sa création , ne devoir être qu'un instrument réservé aux vengeances particulières , et non point un dispensateur impartial de la justice publique ; et comme si ce n'étoit pas assez d'avoir tracé aux juges et aux jurés , l'obéissance servile qu'ils devoient aux volontés de la populace , en les faisant élire par le Peuple , l'Assemblée constituante leur avoit encore présenté d'avance l'exemple de leur punition , s'ils résistaient à ces volontés factieuses , en cassant elle même arbitrairement la Haute-Cour nationale provisoire qu'elle avoit créee , lorsque le

Châtelet, pour se laver du meurtre de Favras, osa décréter d'accusation les auteurs des forfaits du 5 Octobre. Envain les meilleurs esprits avoient-ils tonné contre l'établissement de cette Cour odieuse , qui devoit remplir les plus augustes fonctions de nos antiques Parlemens, et de la Cour des Pairs ; la lâcheté , l'ignorance et la barbarie de MM. Desmeuniers, Target et Duport, l'avoient emporté sur la logique , l'éloquence et la sensibilité de nos meilleurs Orateurs.

L'Assemblée constituante organisa sa Cour nationale *dans le sens de la Révolution*, ne définit point les crimes de haute trahison , encouragea la délation , en ne punissant jamais le délateur , et laissa à deux Membres du Corps législatif , sous le titre de Grands Procureurs de la Nation, la charge de poursuivre tous les accusés qui seroient traduits à ce Tribunal. Heureusement , les Jurés et les Juges furent presque tous choisis dans les Membres de l'Assemblée constituante , et les accusés trouvèrent une sorte de faveur , je ne dirai point dans la conscience de leurs Juges , à Dieu ne plaise ! mais dans la haine que leur inspiroient la conduite de leurs successeurs , et la vue des Grands Procureurs. Ceux qui furent absous , durent leur salut à la vengeance plus qu'à l'équité.

Un des grands vices de ce Tribunal étoit encore le pouvoir donné à de Grands Procureurs mal-intentionnés. Ils pouvoient éterniser les procès , et faire gémir les prisonniers pendant plusieurs années sous le joug le plus tyrannique. Ils n'étoient astreints à aucun terme pour l'instruction des affaires ; ils ne devoient aucun compte de leurs informations au Tribunal. Il en résultoit que , sous le prétexte de découvrir la vérité , lorsque des témoins ne chargeoient point l'accusé , ils pouvoient en faire venir d'autres , et , sur la moindre inconséquence ou contradiction dans ces témoins , en faire venir encore de nouveaux des Provinces les plus éloignées , ou même des colonies ; et , comme si l'on eût craint de manquer de victimes ou d'accusateurs , on accorda aux témoins , par un Décret du Corps législatif , un salaire de six livres par jour , et 22 sous par lieue pour le voyage du lieu de leur résidence à Orléans. A ce prix , on étoit sûr d'établir en France une nouvelle profession sur les débris de la morale et de la sécurité publiques.

Ce fut sous ces auspices que s'ouvrirent les prisons de la Haute-Cour nationale ; et , dans l'espace de peu de mois , cet autre révolutionnaire avoit déjà reçu 62 victimes ,

orsquela Révolution du 10 Août vint détruire à la fois le Tribunal et les Procureurs , et que les bourreaux vinrent disperser les Juges , et massacrer les Prisonniers.

Les Départemens , jaloux de manifester un zèle barbare , et de répondre à l'appel qui leur étoit fait par la Constitution , s'empressèrent de chercher dans leur sein des victimes pour remplir ces prisons inquisitoriales. Non seulement ils obtinrent des Décrets d'accusation avec d'autant plus de facilité qu'ils prouvoient par-là au Corps législatif sa souveraineté sans contrôle , mais même l'Assemblée en rendit beaucoup de son propre mouvement , pour satisfaire des vengeances particulières de quelques-uns de ses Membres , ou pour se rendre elle-même populaire. Alors , plus la victime étoit élevée , plus l'Assemblée se remontoit dans la faveur des Tribunes. C'étoit ainsi qu'on avoit envoyé à Orléans M. le Duc de Brissac et le Ministre de Lessart. Les Départemens y avoient envoyé de leur côté un Evêque , un Lieutenant - Général , des Officiers de tout grade et de tout âge , des Hommes de loi , des Employés dans les fermes , des Journalistes , des Tailleurs , des Apothicaires , des Soldats , des Musiciens , des Marchands

de

de fruits , des Domestiques , des Auvergnats , et jusqu'à un Catalan.

Sur une seule dénonciation , faite par les Jacobins de Perpignan , d'un complot formé par le Régiment de Cambrésis , de livrer aux Espagnols la citadelle de cette ville , on avoit transféré de cette frontière à Orléans 36 prisonniers , dont 27 Officiers. Ces infortunés avoient été 29 jours à traverser la France , enchainés de deux en deux par le col , quoi qu'ils eussent constamment une très-nombrueuse escorte. Pour justifier les excès auxquels le Peuple se portoit contr' eux , les agitateurs populaires semoient d'avance dans les bourgs et villages où ils devoient passer , le bruit que c'étoient des mangeurs d'enfans , qui éventroient les femmes grosses , et mille autres horreurs , que l'on n'ose pas répéter , de crainte de paroître fabuleux (1).

(1) Parmi ces Officiers , il y en avoit un qui avoit une jambe cassée depuis trois ans , et qui ne marchoit qu'avec des bêquilles .

Cette route de près de 180 lieues , offrit des traits de vertus sublimes. En voici quelques échantillons.

Un vieux Chevalier de Saint-Louis , agé de 70 ans , et dont la tête , blanchie sous le harnois , annonçoit une carrière honorable , ayant trouvé , parmi les prisonniers de Cambrésis , un jeune homme , son neveu , ne put exprimer ce que ce spectacle lui inspiroit. Il s'approcha , baissa avec respect les chaînes de son parent , et se trouva mal aussi-tôt . — Un des prisonniers

Je parlerai successivement des autres accusations de leurs infortunés camarades.

Les Membres de la Haute-cour nationale avoient si peu d'idée de l'organisation judiciaire qu'ils avoient passé plus de deux mois avant de s'accorder, pour établir leur méthode de procédure. Pendant cet intervalle, plusieurs prisonniers gémissoient au secret, dont ils ne pouvoient sortir qu'apres leur premier interrogatoire. Il y en eut qui y restèrent pendant trois mois, n'ayant aucune espèce de

nommé Chapoulard, Sergent au Régiment, voyant que M. d'Adhémar, son Lieutenant-colonel, qui avoit cinquante-six ans de service, succomboit sous le poids des chaînes dont on l'avoit chargé, offrit de les porter pour lui. Ce dévouement fit tant d'impression sur les Chefs de l'escorte, qu'ils ôtèrent les fers de M. d'Adhémar. — Un autre Officier, le jeune Montgon, avoit observé pendant la route, que la clef de son portemanteau ouroit le cadenat de ses chaînes; mais trop fier de leurs cicatrices et de la cause pour laquelle il souffroit, il ne voulut quitter ni ses fers, ni ses camarades. Arrivés à Orléans, comme on cherchoit inutilement la clef qui devoit ouvrir les chaînes de la bande, M. de Montgon offrit celle dont le hasard l'avoit rendu possesseur, et cette clef servit à faire tomber toutes les autres chaînes. Jusqu'à ses Geoliers, tout furent attendris d'un héroïsme aussi parfait. J'espère qu'en lisant, on sentirà couler les mêmes pleurs que celles que nous arrache l'histoire du dévouement de Régulus et de Du Guesclin. Lorsqu'on apprit en France ce trait, si digne de l'honneur Français, et qu'on le cita dans un papier public, Madame de Montgon, qui en entendoit la lecture, s'écria par inspiration: *Ce ne peut être que mon petit-fils le Chevalier!* Heureuse mère! Il est sauvé ton Chevalier.

communication , ne sachant pas même ce dont ils étoient accusés ; n'ayant ni vêtemens , ni secours , ni consolation , et forcés d'implorer la pitié d'un exécrible geolier , pour en obtenir à crédit une nourriture horriblement dispendieuse.

Enfin les séances s'ouvrirent , et la résolution fut prise de conduire toutes les affaires de front , ce qui ne fit que retarder les procès , au lieu de les accélérer. On vit alors arriver des témoins de toutes les parties de la France. Le Greffe fut rempli des charges les plus extravagantes et les plus contradictoires. Le Club d'Orléans , qui accueilloit ces témoins , faisoit retenir la ville d'imprécactions contre les malheureux prisonniers ; mais , par une singularité remarquable , plusieurs de ces lâches témoins , voulant gagner leur argent et l'estime de leurs commettans , se permirent dans leurs dépositions tant de folies , que de leur discordance il résultoit le plus souvent que la charge de l'un prouvoit évidemment l'imposture de l'autre , et l'innocence de l'accusé en étoit la juste et véritable conséquence.

La première affaire fut instruite vers la mi-Juillet. Ce furent les Sieurs Tardy , Vernier et Noirot , employés dans les Fermes , qui parurent les premiers sur la scène. Ils s'y présen-

tèrent avec la confiance d'une conduite irréprochable, et furent acquittés de l'accusation d'embauchement pour Coblenz, malgré l'acharnement de Garan de Coulon.

Ce féroce Procureur national avoit fait venir pour l'affaire de Vernier jusqu'à 37 témoins, de toutes les extrémités de la France, depuis l'Orient jusqu'à Dijon. Il avoit renforcé leurs dépositions de l'accusation barbare du Député Bazire, qui étoit venu en personne à Orléans, influencer les Juges et animer le Club. Ce Coulon développa dans le cours de la poursuite des maximes de jurisprudence si absurdes, si impolitiques, si odieuses, qu'il fit horreur aux Juges et au Peuple même, qui ne put s'empêcher de le huér. Il osa les soutenir pendant trois jours avec l'acharnement d'un tigre attaché à sa proie. Enfin conspué de toutes parts, attéré par la force de la vérité, et traîné dans la boue par l'éloquence de M. Piet, Avocat de Paris, et défenseur officieux des accusés, il fut forcé de reconnoître en ruggissant que l'accusation n'étoit pas fondée, et ces malheureux furent acquittés, après avoir été dix mois prisonniers, sans qu'il leur fût accordé la plus légère indemnité. On se trouvoit trop heureux dans ce siècle de barbarie, quand on ne laisseoit pas sa tête sur l'échafaud.

La seconde affaire fut celle de M. de Lattre, Professeur en droit de l'Université de Paris. Ce respectable vieillard, âgé de 63 ans, avoit cédé au mouvement de la nature, en donnant à son fils qui se proposoit d'émigrer, une lettre de recommandation pour M. de Calonne. Il est essentiel d'observer qu'alors la Constitution avoit garanti non-seulement la liberté d'aller et de venir comme on voudroit, mais encore l'inviolabilité du secret des lettres. Celle de M. de Lattre avoit été volée dans une poche de veste au fond d'une malle, dans un batteau, et elle étoit cachetée de façon que le prétendu crime dont on accusoit M. de Lattre, étoit fondé sur un crime effectif, le vol de la lettre. Ce titre d'accusation étoit d'ailleurs devenu nul. Car son fils ayant changé de projet, la recommandation étoit sans effet. Cela n'empêcha pas le grand Procureur Coulon de conclure à mort à six reprises différentes, et de persister dans ses conclusions. Heureusement, les Jurés ne furent pas de son avis, et M. de Lattre fut acquitté le 8 Août. Il avoit été aussi lui près de 10 mois prisonnier. Le 10 Août étant survenu presqu'aussitôt son élargissement, M. de Lattre n'eut que le tems de fuir en Angleterre, en abandonnant tous ses moyens d'existence. Ce fut à l'occasion de ce

procès que l'on vit une mère âgée de près de 100 ans , venir à la barre plaider la cause de son fils , et n'exciter aucun intérêt auprès de ses furies , ni par son âge , ni par l'accent de sa douleur. Ceux qui lui refusèrent leur pitié et les honneurs de la séance , réservoient dès lors toute leur sensibilité pour cette vieille créature africaine , présidente des Négresses de Paris , que l'on a vue le 4 Juin venir avec sa bande à la Convention , recevoir un baiser du Président , et tenir la séance avec lui sur le même fauteuil où jadis le Roi de la Constitution s'asseyoit auprès de M. Pastoret. On ne sait en vérité qui l'emporte dans cette Révolution , ou du ridicule ou de l'horreur. Voltaire avoit cent fois raison , lorsqu'il traitoit les Welches de tigres singes.

Cependant la Haute - cour nationale avoit déjà rendu deux jugemens , et , comme on voit , elle n'avoit encore livré aucune victime à Garan de Coulon. Semblable au Lion étincelant *qui circuit quœrens quem devoret* , il fit retentir l'Assemblée de ses cris de rage. A l'entendre lui et ses amis , la Haute-cour n'étoit composée que d'aristocrates , qui ne pouvoient se décider à arracher la vie à aucun de leurs semblables. Le Pouvoir judiciaire ne marchant pas sur la même ligne que le Pouvoir législatif,

l'Assemblée nationale alloit être couverte d'opprobres , puisque chaque jugement alloit prouver l'injustice de ses décrets d'accusation ; il falloit donc une nouvelle marche *dans le sens de la Révolution*, de nouvelles mesures expurgatoires ; tel étoit le langage de MM. Pelicot et Garan de Coulon ; et en vérité M. Lameth lui - même , quand il présidoit les Jacobins , n'auroit pas mieux parlé. Les grands Procureurs étoient parfaitement éclairés sur les différentes causes qui pendoient à la Haute-cour. Ils sentoient combien il leur seroit difficile d'obtenir une seule condamnation du Corps des Jurés , et sur - tout des grandes victimes qu'y avoient envoyées Brissot et Guadet. Il étoit nécessaire de s'écartier des règles ordinaires de la justice ; le massacre d'Orléans dut donc étre compris par les auteurs du 10 Août au nombre des résultats de cette Révolution. Les mêmes scélérats qui arrangèrent le 2 Septembre , se chargèrent aussi des prisons de la Haute-cour , et le service qu'ils rendirent par là à l'Assemblée nationale , en la dispensant de voir ses décrets d'accusation improuvés , ne permet pas de douter qu'elle n'ait vu ces massacres avec complaisance.

Pour mieux assurer cette marche , tous les échos de la faction , les libelles , les journaux ,

les affiches patriotes ne manquèrent pas de déclamer contre ces malheureux prisonniers. Leurs cachots étoient, à les en croire, des lieux de délices ; la bonne chere, le vin, le jeu, les femmes, la musique, la danse adoucissent leur captivité, et transformoient en de nouveaux Champs - Elisées, des lieux où tout devoit respirer la honte et la douleur. Dans le fait, il n'y avoit que les femmes de deux prisonniers qui eussent la liberté d'entrer pour voir leurs époux, depuis huit heures du matin jusqu'à pareille heure du soir, on faisoit très-chèrement mauvaise chère ; M. le Duc de Brissac seul avoit la faculté d'inviter chaque jour quelques prisonniers à dîner avec lui ; on ne leur permettoit de se promener que six à la fois, pendant une heure ; et, pour suppléer à ce défaut d'exercice, on leur avoit accordé une salle pour jouer au volant ; trois ou quatre d'entr'eux, qui étoient musiciens, se désennuoyoient tristement de tems à autre ; enfin la Municipalité n'accordoit que six permissions par jour aux étrangers qui sollicitoient la faculté de venir voir et consoler leurs parens et leurs amis. Voilà à quoise hornoit ce que Carré appelloit des délices. Il n'avoit pas tort, s'il comparoit cette vie à celle des cachots où il étoit renfermé à Mâcon, lorsqu'il y fut con-

damné pour filouterie; mais il n'y a pas une prison où l'on n'accorde aux prisonniers non convaincus la même aisance; il n'y a que la gaité d'une bonne conscience qui puisse y ajouter ce je ne sais quoi d'aimable et de serein, que les Jacobins traitoient de délices, parce qu'eux-mêmes malgré leur toute-puissance, étoient perpétuellement livides de rage, ou palissans de frayeur.

Sur un décret du 25 Août, le Ministre de la justice fut chargé d'envoyer deux Commissaires à Orléans, pour s'assurer de l'état des procédures instruites par la Haute-cour, de l'état des prisons, et des précautions prises pour la sûreté des prisonniers. Il est inutile, je crois, de dire qu'il choisit ces Commissaires dans les Membres de la Commune. Bourdon de la Crosnière, leur orateur, vint à la Municipalité d'Orléans, n'entendit que des comptes favorables aux prisonniers; et de leur côté, ceux-ci ne firent entendre qu'un seul cri, qu'une seule réclamation, *justice*: Ce misérable Bourdon, forcé de faire son rapport public, le rendit assez exactement, mais le malheureux pressoit dans le même moment et sous main, avec le Ministre de la justice, l'exécution complète du grand projet.

Déjà un détachement des Marseillais s'étoit

mis en marche jusqu'à Longjumeau , sur la route d'Orléans , et de-là ils écrivoient à l'Assemblée nationale qu'ils se rendoient à Orléans pour amener les prisonniers à Paris. Un premier décret eut l'air de le leur défendre. Que firent les Marseillais ? Ils envoyèrent le 25 Août une Députation pour se justifier , et voici comment Brissot se chargea alors lui-même de l'apologie de ces assassins . « On avoit cassé l'omnipotence des citoyens qui étoient partis hier pour Orléans. On disoit qu'ils vouloient enlever les prisonniers et les ramener à Paris. Une députation envoyée par eux les justifie , et annonce que leur dessein est seulement d'aller garder ces prisonniers , qu'ils savent devoir être enlevés ; ils protestent d'ailleurs de leur résolution d'obéir à ce que le Corps législatif décrétera ». (*Patriote français du 27 Août.*)

Cependant , sur le rapport de la Commission extraordinaire , l'Assemblée , considérant les inquiétudes élevées sur la garde et la sûreté des prisonniers , rendit un second décret qui chargea le Pouvoir exécutif d'envoyer sur le champ à Orléans une force Parisienne de 1200 hommes , pour s'opposer à l'enlèvement de ces prisonniers. Un enlèvement , grand Dieu ! — Ici , l'horreur qu'on éprouve , le ren-

versement de toutes les notions d'ordre et de sens commun arrêtent l'historien et le lecteur malgré eux. — Comment l'Assemblée justifiera-t-elle un semblable décret ! Envoyer 1200 brigands pour contenir 200 Marseillais dans une ville où la Garde citoyenne étoit de 6000 hommes ! Ne suffisoit-il pas d'ordonner à Orléans de défendre ses prisonniers, sans y envoyer des assassins pour auxiliaires ? Quel est ce mot d'enlèvement qu'elle adopte ici ? Qui l'eût fait, qui l'eût exécuté cet enlèvement sur 58 prisonniers, au centre de la France, dans un tems où tous les yeux étoient ouverts, tous les bras étoient armés, et toutes les barrières interceptées ; mais qu'importe à cette Assemblée expirante de violer encore les loix de la logique, ainsi qu'elle avoit renversé toutes les autres loix. Elle s'étoit mise aux ordres de la populace ; incapable d'en réprimer les fureurs, elle devoit partager jusqu'aux désordres de ses idées et de son langage. Brissot, qui accusa depuis les auteurs du 2 Septembre, avoit oublié aussi lui qu'il avoit applaudi à une pétition de la Section des Gobelins, pétition contraire à ces malheureux prisonniers, en la disant *juste dans ses motifs* ; en écrivant qu'il n'étoit pas un bon citoyen qui ne fût indigné des lenteurs de la Haute-cour nationale, et

qui n'eût vu avec douleur ce Tribunal, qui devoit être l'effroi des conspirateurs, devenir en quelque sorte leur sauve-garde (1).

Forts des ordres secrets du Ministre de la justice, et de l'approbation de Brissot, le brigand Fournier se mit à la tête de 1800 hommes pris dans chacun des 60 Bataillons de Paris, et partit pour Longjumeau, où il ne manqua pas de se renforcer des 200 Marseillais.

Tandis qu'il se portoit sur Orléans, la Haute-cour rendoit son troisième jugement. Ce Tribunal instruit par l'opinion de Brissot et la marche des Marseillais de la défaveur dans laquelle il étoit tombé, avoit cherché parmi les accusés une affaire qui pût fournir la matière d'une condamnation. M. du Lery Capitaine dans les Fermes, fut la victime expiatoire qu'il choisit pour effectuer sa réconciliation avec les facieux. Le procès de ce malheureux sexagénaire, accusé d'embauchement pour Coblenz, avoit déjà été instruit, et il s'étoit coupé plusieurs fois dans ses interrogatoires. Doué d'un caractère de fermeté, qu'il poussa jusqu'à l'héroïsme dans ses derniers momens, il manqua de cet esprit de suite, si nécessaire à la défense d'un accusé. Extrêmement bouillant,

(1) Patriote français

Il poussa l'imprudence jusqu'à contredire son Conseil, déclarer ce qu'on ne lui demandoit pas, et annoncer au Tribunal que , comme il falloit une victime au Peuple, le sacrifice de sa tête lui paroîtroit doux, s'il pouvoit sauver par-là celle de ses compagnons d'infortune. Il fut condamné le 26 Août. On feignit d'en appeler au Tribunal de Cassation ; mais ce n'étoit que pour gagner 5 à 6 jours, afin de désarmer la cohorte infernale , en lui présentant une tête coupée , comme si le sang avoit jamais désaltéré de la soif du sang ; rien de plus touchant et de plus glorieux pour la mémoire de du Lery , que la manière dont il subit son supplice.

Cependant la Municipalité d'Orléans malgré les artifices employés par Bourdon et Fourrier , pour lui faire illusion , prévoyoit les évènemens qui alloient avoir lieu; mais trop foible et trop pusillanime pour oser lutter contre la terrible Commune de Paris , et son instrument à décrets (la Législature), elle voulut prendre le parti de la conciliation. Un grand déjeûner fut envoyé au devant de tous ces scélérats. On espéroit calmer à force de vin la soif qu'ils avoient du sang ; cela produisit l'effet contraire. La troupe entra le 30 Août dans la Ville. Elle vint se mettre en bataille dans la

grande Place, où la première disposition qu'elle fit, fut de détacher les 200 Marseillais, pour aller prendre M. du Lery, et l'escorter jusqu'au lieu du supplice. L'exécution finie, la même escorte battit la charge et revint à la prison. Aucune précaution extraordinaire n'avoit été prise par la Municipalité, pour la sûreté des prisonniers. La Garde ordinaire fut bientôt forcée; les premiers guichets le furent de même, les Marseillais les passèrent comme s'ils étoient entrés dans une ville prise d'assaut; leurs Chefs, le sabre d'une main, le pistolet de l'autre, et les soldats la baïonnette en avant. Ils se mirent en bataille dans le préau, chargeant leurs armes, et couchant en joue les prisonniers qui se montroient aux fenêtres. Le geolier fit quelques difficultés pour ouvrir la dernière porte intérieure. Ils le saisirent et pensèrent lui couper la tête. Alors ils n'éprouvèrent plus d'obstacles, et leur irruption se fit de toutes parts dans les corridors, au milieu des plus horribles imprécations. Ils demandoient sur-tout *Brissac* et *de Lessart*. Le Valet-de-chambre du Duc de Brissac, ayant voulu barricader la porte de son maître, un Officier d'artillerie, prisonnier, qui tenoit alors compagnie au Duc, M. de Loyauté, crut que cette mesure ne serviroit qu'à aigrir les assassins, et

à animer leur rage ; il jugea plus prudent d'ouvrir la porte lui-même. Trois brigands écumans de colère, se présentèrent aussi-tôt , et , sur ce qu'on lui entendit commencer quelques mots pour la défense de ce respectable ami du Roi, il en fut séparé avec violence , et traîné dans le corridor. Cependant les Marseillais entrés chez M. de Brissac , se contentèrent de voler l'argenterie à son usage , 40,000 livres en assignats , qu'il avoit dans son secrétaire, et tous ses papiers , qui furent portés au Commissaire civil Bourdon de la Crosnière. Chaque prisonnier éprouva de son côté un vol proportionné : deux ou trois avoient imaginé de se réfugier dans les greniers ; un d'eux , en essayant de se sauver par-dessus les toits , tomba d'un second étage dans la rue , et se cassa la jambe. L'ordre fut donné aussi-tôt de lui couper la tête ; mais un Marseillais , moins scélérat , arrêta le coup qui seroit devenu le signal du massacre général. Enfin chaque prisonnier fut enfermé dans sa chambre , après avoir essuyé tous les outrages possibles. Plusieurs restèrent confinés pendant 36 heures , sans recevoir de vivres. Les Caporaux avoient les clefs des chambres , et n'y entroient jamais sans avoir le sabre et le pistolet au poing. Cette situation dura depuis le 30 Août jusqu'au 3 Septembre.

Ce jour-là, à 6 heures du soir, le Commandant en second de la troupe, un cousin de Santerre, nommé Bécare, vint prévenir les prisonniers qu'un décret (1) de l'Assemblée ordonnoit qu'ils fussent transférés à quarante lieues d'Orléans ; et un Officier municipal leur annonça qu'ils se préparassent à partir le lendemain matin.

A sept heures du soir, quelques agitateurs se mêlerent parmi la garde, et tentèrent de lui persuader qu'il falloit une bonne fois pour toutes, égorer les prisonniers, vu qu'il étoit inutile de conduire plus loin des coquins de cette espèce. Ils se dirent envoyés à cet effet par le Général. Par un hasard assez heureux, la garde se trouvoit ce jour-là assez bien composée ; et comme elle se croyoit responsable des prisonniers, elle manifesta qu'elle résisteroit à toutes les insinuations, jusqu'à ce qu'on lui

(1) Ce décret avoit été rendu le 2 Septembre au soir, sur la motion de Gensonné. Il portoit que, vu que les prisonniers n'étoient pas en sûreté à Orléans, les personnes détenues dans les prisons de la Haute-cour seroient sous la vigilance des grands Procureurs de la Nation et des Commissaires du Pouvoir exécutif : que les Commandans de la Garde nationale d'Orléans et de Paris rendus dans cette Ville, seroient tenus de faire transférer à Saumur, sous bonne escorte, les prisonniers détenus à Orléans : enfin, que les Gardes nationaux rendus à Orléans, reviendroient incessamment à Paris pour aider leurs Concitoyens dans ces instants pressans.

est

eut exhibé l'ordre même du Général. Ce refus les décida pour aller chercher du renfort au Club de la ville. Dans une heure, il y eut un parti de formé; ce parti envoya une députation à la Garde nationale qui étoit de service à la prison, où elle avoit même deux pièces de canon, pour lui signifier qu'un corps, dans lequelle il y avoit beaucoup de Gardes nationales d'Orléans, alloit se présenter pour avoir de force l'entrée de la prison. Il fut décidé malgré cela qu'on s'y opposeroit. Les canons furent braqués et les fusils chargés. Les deux partis étoient en présence, la ville étoit illuminée. Deux fois les assaillants commandèrent le haut *les armes*, deux fois on parut prêt à engager le combat. Le Général Fournier étoit celui qui fomentoit cette division, afin de trouver, par une conciliation, le moyen de ne point exécuter le décret d'avoir un prétexte pour conduire les prisonniers en triomphe à Paris, où il étoit bien sûr de les voir égorgé, et de s'assurer encore par là un supplément de pillage, en volant leurs effets et l'argent qu'ils avoient pu se procurer depuis peu de jours de leurs amis d'Orléans. La Garde nationale de cette Ville, fort contente d'une prétendue conciliation, qui lui donnoit l'air d'avoir rempli son devoir avec honneur, céda

À l'insinuation qui lui fut faite de laisser partir les prisonniers pour Paris. Ce voyage de la Capitale fut le point de ralliement des deux partis. Aussi-tôt que le cri, à *Paris*, eut été prononcé, tout le monde le répéta en se mêlant; on l'écrivit à la craie sur les chapeaux, pour prouver qu'il n'y avoit plus qu'un seul parti, et les Chefs de la Municipalité et de la Garde en prirent occasion de dire qu'ils ne faisoient qu'obéir à la volonté souveraine du Peuple. Voilà un exemple de la manière dont étoient traitées et annulées dans tout l'Empire, les loix postiches des prétendus Représentans du Peuple français !

Le lendemain 4, à 6 heures du matin, sept charriots découverts furent disposés avec de la paille. On y plaça les prisonniers, à raison de 8 par charriot. Leurs effets furent laissés dans la prison, et l'on n'en a plus entendu parler. Le convoi partit sous l'escorte d'environ 1500 hommes, commandés par le brigand Fournier. Celui-ci avoit décoré le poitrail de son cheval de 9 Croix de Saint Louis et d'une de Cincinatus qu'il avoit dérobées à ses victimes.

Il est inutile de parler des injures qu'essuyèrent les prisonniers pendant cette route, qui dura 5 jours et demi. A chaque couchée, on

les déposoit pêle-mêle dans une écurie , d'où ils sortoient le lendemain à la pointe du jour , couverts d'insectes de toute espèce.

Le 6 Septembre ils arrivèrent à Etampes. Cinq Commissaires de la Commune de Paris vinrent les prévenir qu'ils étoient députés pour conférer avec le Général Fournier , afin de leur procurer sûreté et justice. Les prisonniers nommèrent un des leurs pour répondre. M. de Loyauté , sur qui le choix tomba , leur adressa la parole au nom de tous ses camarades et exposa qu'ils s'estimeroient très heureux , s'il entroit dans les pouvoirs et dans les arrangemens des Commissaires de les faire juger sommairement à Etampes même , par un nombre quelconque de citoyens de cette Ville , avec lesquels il seroit impossible de supposer qu'ils eussent la moindre intelligence. Les Commissaires répondirent , avec un air de satisfaction qui répandit la joie et l'espérance parmi les prisonniers , qu'ils alloient remplir leurs vœux , et qu'ils ne devoient pas douter que si leur mission n'avoit pas dû leur être agréable , ils ne s'en seroient pas chargés. En effet , trois heures après , leur orateur vint annoncer aux prisonniers , qu'ils resteroient à Etampes , jusqu'à ce que l'Assemblée eût de nouveau prononcé sur leur sort.

Ces Commissaires avoient été envoyés par l'Assemblée sur la nouvelle que leur avoit transmise Garan de Coulon , le 4 Septembre , par une lettre conçue à-peu-près en ces termes :
 « Nous avons la douleur de vous apprendre ,
 » que la loi a été violée , par ceux mêmes aux-
 » quels l'exécution en étoit confiée . Les pri-
 » sonniers sont en route pour Paris , etc. etc. »
 Aussi-tôt qu'on eut reçu cet avis , la Commis-
 sion extraordinaire fut adopter , par l'organe de
 Vergniaud , le décret que le Pouvoir exécutif
 prendroit les mesures nécessaires pour la sû-
 reté des prisonniers , qu'il les feroit conduire
 provisoirement dans l'endroit qu'il jugeroit le
 plus convenable hors du Département de Pa-
 ris , et qu'il enverroit des Commissaires au-
 devant du Bataillon de Paris , pour lui faire
 connoître qu'il manquoit essentiellement à
 la loi , et qu'il devoit s'y soumettre .

Ainsi , la méthode suivie depuis le commen-
 cement de la Révolution de substituer toujours
 le raisonnement à la raison , le bavardage à la
 force , et d'opposer des Commissaires à des
 fusiliers , avoit détruit toutes les loix en ren-
 dant leur exécution à jamais impratiquable . Un
 brigand avec son poignard , faisoit fuir tous
 les habitans d'une rue ; lui seul étoit le Peuple ,
 lui seul étoit alors le Souverain . En vain ses

délégués lui présentoient ils ensuite la loi qu'ils avoient faite en son nom , le sauvage la fouloit aux pieds , et la création disparaisoit devant le créateur primitif.

Ce fut ainsi que le projet de Vergniaud , le décret de l'Assemblée , et le pouvoir des Commissaires s'évanouirent devant les menaces d'un seul furieux de la troupe de Fournier et de Bourdon . Ce seul homme se précipita au devant des Commissaires , avec tous les gestes de l'ivresse , il leur balbutia en écumant , qu'il pouvoit y avoir beaucoup d'innocens parmi ces prisonniers , mais qu'il savoit aussi qu'il y avoit de grands coupables , et que le Peuple de Paris seul devoit les juger . Les Commissaires craignirent , en faisant arrêter cet homme , que ses camarades ne prissent parti pour lui , et ne les joignissent aux prisonniers . *La peur des inconnus* les rendit muets . Or , comme un homme qui crie , a toujours raison au milieu de mille qui se taisent , le silence des Commissaires fut pris par la troupe pour un silence d'approbation . Le cri à Paris se fit entendre pour la seconde fois ; et , dès 2 heures du matin , tous le répétoient en dépit de tous les décrets de Vergniaud , et des ordres du prétendu Pouvoir exécutif . Les Commissaires s'étant retirés , Fournier consulta sa troupe ; et , pour concilier

lier, autant qu'on put, les projets secrets avec le respect que l'on vouloit encore avoir l'air de porter aux autorités constituées, on parut écarter quelques mutins, et l'on accorda un séjour de deux fois 24 heures à Etampes, sous la condition que le 8 au matin on se mettroit en route pour Versailles. Les Commissaires firent dire secrètement aux prisonniers, qu'ayant obtenu du tems, ils alloient faire choisir dans les Sections de Paris, et venir à Etampes une force armée qui pourroit les protéger et faire respecter la loi.

Le 8 au matin, les prisonniers furent conduits à Arpajon où ils trouvèrent en arrivant une prévention affreuse répandue contr' eux. Des bourreaux du 2 Septembre étoient arrivés. On ne parloit que de couper les têtes, et particulièrement, celles de MM. de Brissac et de Lessart. Le gîte nocturne étoit dans une écurie du château de M. le Maréchal de Mouchy. On pense aisément qu'au milieu de ces sanglantes imprécations, il leur fut impossible de clôre la paupière. Le soir du 8, le Capitaine Fourrier, qui sentoit, qu'il n'y avoit plus un instant à perdre, vint arracher aux prisonniers 1500 livres pour payer leurs dépenses de route, quoiqu'il eût reçu 15 mille livres de la Municipalité d'Orléans, pour les frais du convoi.

jusqu'à Saumur. Les trois quarts de ces malheureux proscrits n'avoient pas un écu; ceux qui avoient quelque argent, payèrent pour les autres.

Cependant , le jour fatal approchoit. Le Dimanche 9 Septembre , la cohorte assassine couvre de lauriers l'extrémité de ses fusils , mit la baïonnette dans le fourreau , et l'on partit pour Versailles.

Dès le village de Jouy , la route fut couverte d'une foule nombreuse , qui venoit voir passer ce triste convoi , au bruit des juremens et des imprécations qu'on lui adressoit de toutes parts. Ici on annonçoit aux prisonniers qu'ils alloient être enfermés à la ménagerie , dans des cages de fer comme des bêtes féroces ; plus loin on leur répêtoit que dix mille Parisiens les attendoient pour les égorer ; leur résolution étoit prise , ces infortunés avoient fait le sacrifice de leur vie.

Arrivés à la grille d'entrée de Versailles , ses Fonctionnaires publics , revêtus des écharpes aux trois couleurs , se présentèrent pour protéger les voitures , et les escorter jusqu'aux prisons de la ménagerie. Du reste , aucune précaution militaire n'avoit été prise. A peine Fournier avoit-il paru , ce jour-là , le long de sa colonne. Il n'y avoit de chaque côté des

voitures que cinq hommes de file. Les pelotons destinés à les garder, étoient éloignés de plus de 30 pas. Cette marche ne prouvoit que trop le dessein déjà formé de ne s'opposer à aucune entreprise d'assassins. En arrivant sur la grande place de Versailles, dix ou douze hommes sautèrent aux brides des chevaux du premier chariot, en criant *à bas les têtes.* On disputa le terrain pendant quelques minutes, au bout desquelles la marche fut continuée sans interruption, jusqu'à la grille dite l'Orangerie, qui conduit à la Ménagerie (1) du parc. On ouvrit cette grille, pour laisser passer les 4 canons qui faisoient l'avant-garde de l'escorte. Aussitôt qu'ils furent entrés, on referma la grille, et le convoi se trouva arrêté pour la seconde fois. Un groupe de 15 hommes tout au plus cria encore *à bas les têtes.* Fournier eut l'air de s'agiter long-tems pour faire ouvrir la grille; elle fut effectivement ouverte et refermée deux ou trois fois de suite. Lui, le Commandant en second, et toute la cavalerie de l'escorte eurent constamment le sabre dans le fourreau, et ne voulurent jamais employer la force. A la fin, Fournier jugea à propos d'abandonner

(1) Versailles est fermé par des grilles à toutes ses issues.

ses canons , et de faire faire une conversion à droite au convoi , sans qu'on pût deviner quelle étoit son intention : à 200 pas de-là , arrivé à un carfour nommé *les quatre bornes* , le convoi y fut arrêté pour la dernière fois. Il étoit alors trois heures après midi. Il y avoit peu de curieux dans les rues de Versailles , mais l'escorte entière étoit sous les armes. Fournier avoit disparu ; quinze assassins entourèrent et assaillirent la première voiture , en renouvellant encore leurs cris de mort. Le Fonctionnaire public , Maire de Versailles , qui étoit à ce premier charriot , essaya envain de harranguer les tueurs ; envain monta-t-il dans la voiture , et fit-il quelques efforts pour retenir et couvrir de son corps , les deux prisonniers qu'on immola ; les assassins maîtres du champ de carnage , tuèrent successivement à coups de sabres et d'épées , 47 sur 53 des prisonniers que renfermoient les charriots. Ce massacre ne dura pas moins de cinq quarts-d'heure. On ne sait qui doit le plus étonner et affliger , ou de la férocité des bourreaux , ou de la résignation des victimes , qui n'essayèrent même pas de se défendre , et qui l'auroient pu , n'étant point enchaînés , et se trouvant 50 contre 15 , ou bien de l'atroce insensibilité de ceux qui furent les témoins

de ces scènes sanglantes , sans chercher à s'y opposer.

Les cadavres de ces victimes éprouvèrent les mêmes iudignités que ceux des personnes qui avoient été massacrées à l'Abbaye et aux Thuileries. Leurs têtes et leurs membres furent coupés et plantés sur les grilles du palais de Versailles. On eût dit , en voyant ces dépouilles sanglantes sur le Palais de nos Rois , que la nouvelle terre de la liberté étoit devenue le pays des cordons et des muets. Le château de Versailles , devenu la propriété des Jacobins , présentoit alors le spectacle des vengeance du Divan.

Les prisonniers qui se sauvèrent étoient principalement dans le dernier charriot. Ils durent leur salut à la lassitude des assassins , et à une espèce d'intérit qu'ils excitèrent à la longue. On les recueillit dans des cafés , des boutiques et des greniers ; ils eurent ensuite assez de peine à s'en tirer , pour être définitivement en sûreté.

Lorsque les bourreaux crurent avoir exterminé tous les accusés de Léze-Nation , ils se portèrent aux prisons de Versaillese , et ils tuèrent environ douze personnes , dont 7 Prêtres arrêtés pour être déportés. Les Officiers municipaux voulurent faire quelque résistance , mais elle fut vaine.

Je me suis étendu sur le massacre des prisonniers de la Haute-Cour nationale. J'ai dû le faire , afin de renfermer dans mon écrit toute l'histoire de ce Tribunal, si digne de la constitution à laquelle il devoit sa naissance. Il ne me reste qu'à ajouter , qu'après le massacre des prisonniers , il demeura encore assemblé jusqu'au 20 Septembre. La seule affaire qu'il avoit à juger définitivement après la mort des prisonniers , étoit l'accusation des Princes frères du Roi , des Princes de la Maison de Condé , de MM. de Breteuil et de Calonne , de Bouillé , de Fersen , Cardinal de Rohan , et Vicomte de Mirabeau. Les quatre grands Judges écrivirent à l'Assemblée , le 18 Septembre , une lettre apologetique de leurs travaux , et ils ne manquèrent pas de présenter comme un titre à la reconnaissance nationale , la promptitude avec laquelle ils avoient jugé les ci devant Princes et tous leurs co-accusés. Décrétés d'accusation en Avril , perquisition faite en Mai , un premier jugement avoit été rendu le 12 Juin pour les déclarer *déchus du titre de Citoyens français*. Ces Judges étoient MM. Albaret , Caillemot , Creuzé de la Touche , et Marquis.

Fatigué des lenteurs et des formes de cette ennuyeuse Haute-Cour , le Corps législatif ,

qui déjà avoit mis fin à sa propre existence et à celle du Pouvoir exécutif ,acheva la ruine de la Constitution , en décrétant la dissolution de ce premier Pouvoir judiciaire , dont les fonctions furent bientôt remises à des Tribunaux révolutionnaires , jugeant sur la place publique , au gré des caprices de la populace ; et comme l'accusation et la procédure des Prince français et de leur armée n'auroient jamais fini , une sentence de mort générale , rendue contre tous les émigrés , sans choix ni distinction d'âge , de sexe , ni de motifs , termina en un quart d'heure cent mille procès , qu'il auroit fallu juger par consumace .

Ainsi naquit et mourut ce Tribunal bizarre , institution sans force , sans dignité , sans indépendance , tour-à-tour juste par haine , et cruel par frayeur , en un mot digne de ses auteurs , et plus digne encore de ses successeurs . Je ne donne point la liste des Membres qui la composoient . Je pense qu'elle est également hors de la portée des feuillets de l'Histoire , ou du Greffe de la Tournelle criminelle ; laissons-les donc dans l'oubli , et présentons au royalisme l'honorable nomenclature de ses nouveaux martyrs .

Liste des prisonniers de la Haute - Cour nationale d'Orléans , égorgés le Dimanche 9 Septembre à Versailles , par trente assassins , en présence de quinze cents Gardes nationales , à trois heures après midi . Ceux qui se sont échappés , sont marqués en caractères italiques.

Louis-Hercule Timoléon , Duc de Cossé-Brissac , Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant-général des armées , Gouverneur de Paris , Commandant des cent Suisses de la Garde du Roi , et récemment Commandant-général de la Garde constitutionnelle de sa Majesté.

M. de Brissac avoit été accusé sans preuves , sans même un prétexte plausible , d'avoir composé la Garde du Roi *d'une manière anti-civique* , et d'y avoir fait entrer des Officiers *suspects* ; cette accusation avoit été portée à la fin d'une séance permanente , qui dura pendant les trois fêtes de la Pentecôte , séance où les passions avoient été exaltées au dernier point par l'affaire du Juge-de-paix La Rivière . Pendant la discussion du licenciement de la Garde et de l'accusation de son Chef , époque où la faction Guadet et Brissot seconda de tout son pouvoir la faction de Chabot , Bazire et Merlin , on avoit offert au Duc de Brissac tous les moyens de s'éloigner et de passer en pays étrangers ;

Il ne voulut jamais quitter le Roi, auprès duquel il avoit déjà passé les trois années de la Révolution, sans le perdre de vue un seul jour. Lors du retour de Varennes, il fut le seul dont la présence pût consoler le Roi des vexationa odiueuses de La Fayette et des siens. Ce fut lui qui, embrassant ce malheureux Monarque, le soir même du retour à Paris, renouvella la scène de Sully avec Henri IV. Entourée de ses féroces geoliers, Louis XVI repousoit le loyal Duc, en lui observant que son attachement à sa personne alloit peut-être le faire suspecter. Rien ne peut égaler la douleur que Sa Majesté éprouva, lorsqu'il fallu mettre à exécution le décret contre son ami. Peut-être auroit-il dû ce jour-là monter à cheval, et s'opposer, à la tête de sa Garde, à cette violation de la Constitution; mais la guerre civile, seule présentoit au Roi une chance de salut, répugnoit tellement à son cœur, qu'il préféra sacrifier son serviteur, plutôt que de faire une appel au Peuple, qui eût sauvé l'un et l'autre. Alors, il est vrai, Dumouriez, Servan, Clavière et Roland étoient Ministres, et le Roi n'étoit pas maître de son Conseil. Quoi qu'il en soit, M. de Brissac n'en pouvoit pas éviter davantage le sort qui le menaçoit; quand bien même il n'eût point été emprisonné, il n'eût pas quitté la Famille royale au 10 Août, et il eût péri à côté de M. de Viomenil, ou de Bachmann.

M. de Brissac étoit le consolateur de tous les prisonniers d'Orléans. M. du Lery paroisoit affecté d'une d'une profonde mélancolie, quelques jours avant son jugement. M. de Brissac voulut en savoir la raison. Il apprit que cet infortuné gémissoit sur le sort de sa femme et de deux enfans qu'il laissoit sans ressources. Il lui rendit sa fermeté en assurant 1200 liv. de rente.

RUX uns et aux autres. Je serois au-dessous de la vérité, si j'essayois de peindre tous les traits de loyauté, de noblesse et de grandeur qui caractérisèrent pendant 50 ans la carrière de M. de Brissac. Je me borne à dire qu'il faisoit partie de ce petit nombre d'hommes qui dans ces derniers tems, nous retracoyerent encore avec MM. les Maréchaux de Biron, de Broglie et de Castries, M. le Comte d'Egmont et quelques autres, ce qu'étoient jadis et ce que devroient être les grands Seigneurs en France. C'est ce petit nombre de grands Seigneurs qui fait le désespoir des gens qui veulent de bonne-foi nous donner une Chambre des Paires à l'anglaise; mais qui, en revanche, fait le bonheur de ceux qui voudroient profiter de cette pénurie, pour la composer de Banquiers, d'Avocats et d'Académiciens.

Antoine de Lessart, Ministre au Département des Affaires Etrangères, ci-devant Conseiller d'Etat et Ministre de l'Intérieur.

M. de Lessart avoit été accusé et emprisonné le 10 Mars, par suite d'une intrigue dont Brissot fut l'agent et dont un Ministre que lui de Lessart avoit fait renvoyer, fut l'ame. Le motif de son accusation fut de n'avoir pas déclaré cette guerre, sans laquelle, dit Brissot, l'on n'auroit jamais eu la République. Ainsi le crime de M. de Lessart fut d'avoir été fidèle à la Constitution qu'il avoit jurée, et d'avoir cherché à en assurer la durée. M. de Lessart avoit une grande habitude du travail, de l'esprit et un attachement sincère à la personne du Roi. Les obligations qu'il croyoit avoir à M. Necker, l'avoient rendu, en quelque sorte, sa créature et son admirateur servile. M. Necker, dans

son apologie de Louis XVI, invoqua, comme un témoignage sacré, les paroles que son ami de Lessart lui adressoit du fond de sa prison, quelques jours avant sa mort. On eût cru voir le génie de la vertu évoquant du fond des enfers le génie de l'amitié; et dans le même tems la fille du Génevois et le Ministre rival de l'ami de son père, se montroient publiquement ensemble dans un pays voisin!.... Mais, au milieu des crimes que je peins, les vices sont au-dessous de mes crayons. Je reviens à M. de Lessart. Il entretint, pendant son séjour à Orléans, une correspondance continue avec le Château. Il y étoit encore, dans son cachot, l'homme le mieux informé de la France. Il y avoit prédit cent fois la mort du Roi, la sienne propre, celle de toutes les personnes qui ont péri depuis; il donna des avis excellens, qui ne furent jamais suivis; enfin il vit approcher sa dernière heure avec le courage et le sang-froid du militaire le plus brave et du philosophe le plus resigné. Sa mort lui a assuré un nom que ses liaisons et ses habitudes antérieures eussent disgracié à jamais.

Charles - Xavier - Joseph de Franqueville d'Abancour, Ministre de la Guerre à l'époque du 10 Août, parent de M. Calonne.

Jean Arnaud de Castellane, Evêque de Mendes, vieillard, plus que sexagénaire, accusé sans preuve des troubles du Département de la Lozère.

Jean-Baptiste de Rets, Capitaine des Gardes nationales de ce même Département, compris dans l'accusation de l'Evêque de Mende. M. de Rets étoit cousin de M. de la Fayette.

Charles-François

Charles-François de Malvoisin , Lieutenant-Colonel du Régiment de Dragons de Monsieur , accusé d'embauchement pour Coblenz , Ce fut lui qui , lors de l'irruption des brigands dans les prisons d'Orléans , se jeta d'un toit en bas , et se cassa le pied .

Charles-François Mark , jeune homme de dix-huit ans , garçon apothicaire de Toul .

C'étoit lui qui avoit dénoncé M. de Malvoisin : mais il s'étoit tellement coupé et contredit , lors de sa confrontation , qu'on prit le parti de s'en assurer en l'incarcérant . Cet exemple sert à prouver avec quelle légèreté le Corps législatif rendoit des décrets d'accusation . Ce Mark passoit son tems en prison à voler tous ses co-prisonniers .

Michel-Dieudonné de Loyauté , Officier d'Artillerie , fils du célèbre Officier Général de ce nom .

Il avoit été accusé d'avoir voulu , lui troisième , livrer la citadelle et la ville de Strasbourg au Prince de Condé . Sur douze témoins que les Procureurs avoient fait venir , onze avoient déclaré ne pas même le connoître . Le douzième étoit le dénonciateur . M. de Loyauté étoit déjà criblé de coups de sabre et de coups d'épées , lorsqu'on le quitta pour se jeter sur M. de Brissac . M. de Loyauté eut assez de force et de présence d'esprit pour se retirer dans une maison voisine ; et , après avoir erré d'hôpital en hôpital , d'asyle en asyle , se sauver des assassins , et enfin gagner l'Angleterre .

Hyacinthe-Joseph de Silly , Officier du Régiment de Bourbonnois , compris dans l'affaire de M. de Loyauté , mais moins heureux que lui.

Louis-Joseph Meyer , Tailleur de Strasbourg , pour la même accusation que MM. de Silly et Loyauté .

Hubert de Lassaux , Brigadier dans les Gardes du-Corps , Allemand d'origine .

Il émigroit pour retourner dans la patrie de ses pères , et y finir ses jours. Il étoit âgé de 65 ans. Il fut arrêté sur la frontière , et ayant été accusé d'émigration et d'embauchement , il fut décrété avec son compagnon de voyage .

Jean Baptiste de Chappes , Officier dans les Troupes légères .

Jean-Baptiste-Etienne Larivière , juge de paix de la section d'Henri IV à Paris .

Ce malheureux homme mérite de ma part une mention particulière. Son crime étoit d'avoir reçu une plainte en calomnie contre Bazire , Chabot , Merlin et Carra , et d'avoir fait exécuter la loi contre eux , le texte de la Constitution à la main. On ne lui pardonna point l'obstination qu'il mit à avoir raison , lorsqu'il vint à la barre de l'Assemblée , demander d'abord ce qu'il avoit à faire , et la seconde fois , rendre compte de ce qu'il avoit fait. La Rivière avoit une très-belle élocution ; il avoit dès son premier interrogatoire , enlevé tous

les suffrages de ses Judges ; et il eût été acquitté quelques jours plus tard. Son courage l'abandonna , quand il vit les Marseillais maîtres d'Orléans. Il avoit d'abord donné à plein-collier dans la Révolution ; il avoit non seulement été Membre de la première Municipalité insurrectionne ; mais il étoit alle en personne chercher M. Berthier à Compiègne , pour l'amener à Paris , sous les poignards des assassins. On me cacha chez ce la Rivière , pendant une quinzaine de jours , lors de la première philippique contre le Duc d'Orléans. Ce fut dans son cabinet que je commençai *les Actes des Apôtres* ; et que j'écrivis *le Tableau de Famille*, où le rapprochement du règne de Charles V avec celui de Louis XVI , et le parallèle de Mirabeau et du Duc d'Orléans avec Charles le Mauvais et Marcel. Le jour même que je sortis pour la première fois , je fus arrêté , en plein spectacle , sur un mandat signé Bressot , trainé à l'Hôtel-de-ville , etc.

François-Marie-Jérôme Charlier Dubreuil ,
Officier de accusé d'embauchage.

Antoine Gautier , domestique de M. Dubreuil.

Pierre Molette , marchand de fruit des environs de Lyon.

Arrêté sur sa correspondance qui fut décachetée , et sur le soupçon que , dans ses factures et ses lettres de voiture , il désignoit le Tiers-état sous le nom de pommes de terre , la Noblesse sous le nom de pommes , et le Clergé sous celui de poires. Ce malheureux paysan fut haché de coups de sabre ; il parvint néanmoins à ga-

gner l'escalier sur lequel M. de Loyauté s'étoit réfugié, pour laisser couler le sang de ses blessures. Il étoit si mutilé qu'on doute qu'il ait pu y survivre.

Officiers du Régiment de Cambrésis.

MM.

Jean d'Adhémar , Lieutenant-colonel.

François d'Adhémar , son fils.

Félix d'Adhémar , son neveu.

François de Montjustin. } Capitaines.

Charles-François de Blachère } Capitaines.

Charles-Marie de Kersauson. } Capitaines.

Jean-Marie de Siochan. } Officiers.

Dominique Descorbiac. } Officiers.

Louis de la Cheysserie } Officiers.

Charles de Pommerolles. } Officiers.

Pierre de Pargadde. } Officiers.

Etienne de la Rivière. } Officiers.

Ch.-Louis de Pierrepont. } Officiers sauvés.

J.-Joseph de Monjoux. } Officiers sauvés.

Antoine de Montgon. } Officiers sauvés.

Le Chevalier de Montgon. } Officiers sauvés.

Joseph Duroux (1), Officier.

Urbain-Joseph Chapoulard , Sergent.

Joseph Doc , Musicien dudit régiment.

N. Bonafosse , Avocat de Perpignan , jeune homme

du premier mérite.

(1) Il étoit fils du fameux Avocat qui plaida jadis la cause de Calas , et fut fait pour cela Capitoul de Toulouse.

*Autres prisonniers dont la qualification m'est inconnue, bourgeois de Perpignan, Dom*de Llano*, et autres.*

François Emery.
Marie Gouet de la Bigne.
Martin-Jean Val du Lou.
René la Blinière.
Philippe-Jacques Gérard.
Henri Mazelaigne Raucour.
François Layroulle.
Joseph Bonafal.
Joseph-François Alténa.
François Bertrand.
Vincent Boxaderd.
François Boxaderd.
Laurent Pralt.
Charles Luppé.
Joseph Dulin.
François Arnoux.
François Comellas.
Pierre Blandinière.

Total, 53 Prisonniers, dont 7 sauvés.

Récapitulation générale des Personnes massacrées dans les Prisons de Paris dans la semaine du Dimanche 2 au Vendredi 7 Septembre 1792.

Aux Carmes et à Saint-Firmin	244
À l'Abbaye Saint-Germain	180
Àu Cloître des Bernardins	73
À l'Hôpital de la Salpêtrière . . . , .	45
À la Conciergerie	85
Au Châtelet	214
À l'Hôtel de la Force	164
<hr/>	
TOTAL	1005

A quoi il faut ajouter les malheureux qui furent mis à mort dans l'hôpital de Bicêtre , dans les cours de la Salpêtrière , ceux qu'on noya à l'Hôtel de la Force , et tous ceux qu'on tira des cachots de la Conciergerie et du Châtelet , pour les massacrer sur le pont au Change , dont il sera toujours impossible de fixer le nombre avec précision , mais que l'on peut porter , sans exagération , à 8000 individus.

C H A P I T R E X V I I .

Réflexions générales sur les massacres du mois de Septembre.

ON vient de voir les scènes épouvantables dont Paris eut à rougir , après celles du 10 Août. Près de huit mille nouvelles victimes venoient d'être ajoutées aux quatre mille du mois précédent ; ainsi , dans l'espace de 30 jours , douze mille créatures humaines furent effacées de la population d'une seule ville , au milieu de toutes les Autorités imaginables , sans qu'il ait encore été possible , je ne dirai pas de satisfaire à la vindicte publique , qui réclame hautement dans toute l'Europe la punition des assassins , mais encore de distinguer clairement quels sont les coupables , à qui l'on doit imputer ces dernières atrocités.

Une discussion s'est élevée à ce sujet entre les deux partis qui se disputent encore aujourd'hui l'autorité en France , et dont l'un , fier de son 10 Août , comme les Constitutionnels le sont de leur *immortel* 14 Juillet , rejette sur ses adversaires le 2 Septembre , à-peu-près , comme M. La Fayette crut faire

oublier son 5 Octobre par son sommeil et l'accusation du Duc d'Orléans.

Déjà toutes les tentatives que l'on a faites dans l'Assemblée , n'ont servi qu'à embrouiller de plus en plus une question aussi claire. La liberté de la Presse et l'esprit de parti , ont facilité en beaucoup d'endroits , et surtout en Angleterre , les erreurs à cet égard. Roland et Brissot y ont aussi leurs partisans , et les *Girondins* de la Tamise voient toujours Marat , le seul Marat , rien que Marat dans ces assassinats , sans vouloir convenir que le 10 Août n'en étoit que la préface , et que ceux qui ont préparé l'un , ne peuvent être séparés de ceux qui ont exécuté l'autre.

J'ai encore entendu attribuer dans l'étranger ces scènes de désolation à la Proclamation de M. le Duc de Brunswick ; mais j'ai aussi entendu dire aux mêmes personnes , que cette insignifiante Proclamation , par laquelle il menaçoit de ne pas laisser pierre sur pierre à Paris , n'étoit point de nature à effrayer les Marseillais ni les Fédérés , ni les autres acteurs de ces massacres , qui n'avoient pas la plus légère propriété à Paris , et qu'au contraire tous ceux qu'elle sembloit menacer , attendoient M. de Brunswick avec impatience , comptoient sur sa philanthropie ,

et son respect pour les propriétés. Au milieu de tant d'assertions contradictoires , il faut pourtant essayer de faire jaillir la vérité , et de bien fixer l'opinion sur la cause du 2 Septembre. Pour y parvenir , il faut faire connoître les trois pièces principales , émanées de ceux que les partis accusent réciproquement.

La première est le *discours de Monsieur, frère du Roi , à la Noblesse française* , la veille de son entrée en France , le 25 Août.

La seconde , la perfide *lettre du Ministre Roland , à l'Assemblée nationale* , cette fameuse lettre du 3 Septembre , dans laquelle on voit un vieux Ministre , faux bel-esprit , se vanter de ses propres crimes , pour accuser la Commune de l'avoir imité ; faire des périodes nombreuses dans son cabinet , au lieu d'agir à la porte des prisons , et jeter un voile officieux sur des meurtres , qui appelleront dans tous les temps la vengeance publique et particulière. Le démon de l'orgueil semble avoir dicté cette épître.

La troisième est enfin l'effroyable *adresse du Comité de surveillance de la Commune aux Départemens* , pour les inviter à imiter la ville de Paris ; adresse qui , comme on sait , fut expédiée des bureaux de la Chancellerie ,

sous le contre-seing de Danton , par les soins de ses deux Secrétaires , Camille Desmoulins et Fabre d'Eglantine.

Je suis honteux d'offrir dans le même cadre ce que la Nation française a de plus distingué , et ce que l'humanité a de plus abject ; je demande sincèrement pardon aux Princes de les présenter à côté de Roland et de Marat , mais je me rappelle qu'au sein de la plus affreuse tempête , et lorsque son rivage étoit couvert de débris et de morts , Vernet animoit son tableau par un rayon consolateur ; et comment aurois-je pu , sans l'art des oppositions , rendre intéressant et même soutenable , *ce dernier tableau de ma Patrie.*

*Discours de Monsieur, Frère du Roi ,
à la Noblesse française.*

Messieurs , c'est donc demain que nous entrerons en France ; ce jour mémorable doit influer nécessairement sur la suite des opérations qui nous sont confiées , et notre conduite peut fixer le sort de la France .

Vous n'ignorez pas les calomnies dont nos ennemis ne cessent de nous accabler , et le soin qu'ils ont de répandre que nous ne rentrons dans notre Patrie que pour assouvir nos vengeances particulières .

C'est par notre conduite , Messieurs , c'est par la cordialité avec laquelle nous recevrons les égarés qui viendront se jeter dans nos bras , que nous prouver

rons à l'Europe entière que la Noblesse française , plus illustre que jamais par ses malheurs et sa constance , sait vaincre ses ennemis et pardonner les erreurs de ses compatriotes.

Les pouvoirs qui sont remis entre nos mains , nous donneroient le droit d'exiger ce que notre intérêt et notre gloire nous inspirent ; mais nous parlons à des Chevaliers français , et leurs coeurs enflammés du véritable honneur , n'oublieront jamais les devoirs que ce noble sentiment leur impose .

Quelle profession de foi plus noble et plus touchante pouvoient faire les Princes Français et les Gentilshommes émigrés , appuyés d'une force qu'ils avoient droit de croire irrésistible , si la saison , si des circonstances étrangères n'étoient venu la dissoudre ? Qui osera , après la lecture de ce discours , les accuser d'avoir provoqué des vengeances et des meurtres ?

Jelui oppose maintenant la lettre bassement cruelle de Roland . M. Necker parloit vertu , à-peu près comme cet homme ; mais il avoit au moins la politique de ne pas excuser publiquement les crimes dont il se servoit tacitement au 23 Juin , etc. D'ailleurs , la lettre de ce Roland est un tableau très-bien fait de la Démocratie et de ses dangers .

*Lettre de M Roland, Ministre de l'intérieur,
à l'Assemblée nationale, imprimée par or-
dre de l'Assemblée nationale.*

Paris, le 3 Septembre,
l'an 4 de la liberté et 1er. de l'égalité.

Monsieur le Président, je viens remplir un devoir sacré, dont l'accomplissement peut me coûter cher; mais je n'ai jamais capitulé avec ma conscience, et je serai docile à sa voix, quoi qu'il puisse en arriver.

Je ne rappellerai point ici *quelles circonstances m'ont porté la première fois dans le ministère que je n'avois ni désiré, ni attendu* (1); je n'y ai vu que l'occasion de développer des principes dont l'amour de l'humanité fait la base. *J'ai dit hautement la vérité à un Roi que je voyois compromettre le salut de l'Empire, en se perdant lui-même* (2). Aucune considéra-

(1) Vous avez raison, homme astucieux, de ne point rappeler *ces circonstances*; mais vous ne ferez point oublier aux amis de votre Roi, que vous dûtes votre élévation aux intrigues de Dumouriez votre collègue, de Brissot votre prôneur fanatique, et de Condorcet votre protecteur. Personne n'ignore cette dénonciation de la Reine, dont vos partisans menacèrent le Roi, s'il ne nommoit pas un conseil de leur choix, après l'accusation de de Lessart, et vous faisiez partie de ce conseil que le Roi nomma, quand la violence l'y contraignit.

(2) Si vous aviez quelque vérité à dire au Roi, votre devoir, imprudent vieillard, n'étoit-il pas de vous borner à la lui dire avec respect et fermeté, sans lui donner, après votre renvoi, l'effroyable publicité que vous lui donnâtes. L'impression de votre lettre perfide fut un appel au Peuple. Vous disputiez à votre Maître son Trône corps à corps; son devoir étoit alors de vous

tion n'a influé sur mon courage, j'aime trop mon Pays pour songer même à la gloire , et quand il s'agit de l'intérêt de tous , je ne vois plus rien qui me soit personnel. La confiance nationale m'a imposé de nouveau le fardeau du ministère , dans un tems plus orageux encore; je l'ai reçu sans hésiter , parce que cette confiance m'en faisoit une loi; je le soutiens sans foiblesse, et j'y sacrifierai ma vie tant que je pourrai le porter utilement; mais je devrai le déposer *du moment où je ne serais plus qu'un phantôme représentatif sans action et sans influence* (1).

Quel est cependant l'état des choses dans lequel nous existons? Quelles suites doit-il avoir? Quelle obligation impose-t-il ?

(2) *Je sais que les Révolutions ne se calculent point par*

faire rentrer dans la poussière ; le bonheur de la société l'exigeoit ; il vous a laissé vivre , il a péri , et vous l'avez remplacé sur ce Trône qui vous paroisoit si désirable. Eh bien ! aujourd'hui que vous êtes décrété , avouez cette vérité dont vous faites profession ; dites-là cette vérité aux flatteurs populaires , et vous aurez rendu au moins , avant votre supplice , quelque service à l'humanité.

(1) Vous vous plaignez de n'être qu'un phantôme représentatif , sans force et sans influence. Et qu'étoit de plus le Roi pendant son règne constitutionnel , grâce à vos calomnies ? Fûtes vous plus fort et plus influent pendant votre premier ministère ? Et fût-ce dans le Peuple ou dans Louis XVI que vous trouvâtes le plus d'obstacles à l'ordre , à la justice et au règne des loix ? Vous avez été assis à la table des Rois , vous avez été appellé au banquet du Peuple , dites lequel des deux présente le plus de mets empoisonnés.

(2) Vous savez que les Révolutions ne se calculent point par des règles ordinaires. Et d'où vous vient donc cette manie d'exciter l'insurrection , d'être l'apologiste du dérèglement , lorsque vous pouvez l'arrêter ? Quel

les règles ordinaires; mais je sais aussi que le pouvoir qui les fait, doit bientôt se ranger sous l'abri des loix, si l'on ne veut qu'il opère une entière dissolution. La colère du Peuple et le mouvement de l'insurrection sont comparables à l'action d'un torrent qui renverse des obstacles qu'aucune autre puissance n'auroit anéantis, mais dont le débordement va porter au loin le ravage et la dévastation, s'il ne rentre bientôt dans son lit. Sans la journée du 10, il est évident que nous étions perdus (1); la Cour préparée depuis long-tems, attendoit l'heure de combler toutes ses trahisons, de déployer sur Paris l'étendard de la mort et d'y régner par la terreur (2). Le sentiment du Peuple toujours juste et prompt, quand l'opinion n'est pas corrompue, a prévenu l'époque marquée pour sa perte, et l'a rendu fatale aux conspirateurs.

est le père de famille, quel est le propriétaire d'un champ qui ait jamais, pour le féconder, ouvert la digue au torrent qui doit le ravager ou le dévaster.

(1) Sans la journée du 10 Août, nous étions perdus! Qui nous? ôti, les factieux, les régicides, cent mille individus, dont la Révolution a favorisé l'orgueil et mûri le brigandage; cent mille individus qui sont sortis de la Révolution, comme des insectes qu'engendre la corruption, et qui sont venus frapper la France entière et les Nations étrangères d'une plaie semblable à celle dont le ciel affligea l'Egypte; cent mille individus qui ont tout maîtrisé par la terreur et la division, et qui se disputent aujourd'hui des monceaux de cendres défrénées avec du sang humain. Voilà ceux qui étoient perdus au 10 Août, et qui n'échapperont pas à une nouvelle époque, lorsque la colère divine sera satisfaite. Déjà elle semble avoir pris acte de votre profession de foi, car *vous êtes déjà perdu*.

(2) Si la Cour vouloit régner par la terreur, quels moyens, vous et les votres, avez-vous employé depuis elle pour régner?

Il est dans la nature des choses et dans celle du cœur humain, que la victoire entraîne quelques excès; la mer agitée par un violent orage, mugit encore long-tems après la tempête; mais tout a ses bornes, ou doit enfin les voir déterminées.

Si la désorganisation devient une habitude; si des hommes zélés, mais sans connaissances et sans mesures, prétendent se mêler jurement de l'administration et entraver sa marche; si, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur, et soutenue par un plus grand parlage, ils répandent la défiance, sèment les dénonciations, excitent la fureur, dictent les proscriptions..... Le Gouvernement n'est plus qu'une ombre, il n'est rien; et l'homme de bien, commis au timon des affaires, doit se retirer, dès qu'il ne peut plus le diriger, car il n'est point placé pour faire image, mais pour agir. La Commune provisoire a rendu de grands services : elle n'a pas besoin de mon témoignage à cet égard, mais je le lui rends avec toute l'effusion de cœur. La Commune provisoire s'abuse actuellement par l'exercice continué d'un pouvoir révolutionnaire, qui ne doit être que momentanée pour n'être pas destructeur ; et elle nous prépare de grands maux, si elle tarde encore à se renfermer

(1) Comment avez-vous pu écrire ce paragraphe? La frayeur ou la rage avoient-elles pu vous faire perdre la mémoire, au point d'oublier que vous avez prononcé vous-même votre jugement dans ce peu de lignes? Et qu'est-ce que ce Roi, dont vous aviez désorganisé l'existence, dénoncé l'administration, proscrit la personne par votre ardeur et votre parlage, auroit pu dire de plus dans son Testament, lorsqu'il y rappelle à son fils, qu'un Roi sans autorité n'inspire plus de respect, et est plus nuisible qu'utile.

Dans ses justes limites : voilà un autre témoignage que je rends aussi hardiment que le premier, car on doit la vérité aux Peuples comme aux Rois , et je ne la tairai pas plus aux uns qu'aux autres.

L'Assemblée a rendu de sages décrets , qui conservent en *Conseil-général* les Commissaires auxquels les Sections continuent d'accorder leur confiance ; mais ce conseil , ainsi que le nom l'indique , n'est que pour les délibérations ; l'action doit être plus concentrée dans le Corps municipal , pour être plus unie et plus vive : c'est lui qui est chargé de l'exécution , c'est par lui qu'elle doit être faite . Le Maire doit jouir de l'influence qui lui est attribuée par la loi . Cependant les limites respectives continuent d'être oubliées ou méconnues ; les ordres se croisent : on ignore souvent de qui ils émanent , et la responsabilité du Ministre et du Maire devient illusoire ou cruelle , puisqu'elle tombe sur des faits , dont ils n'ont point connaissance , ou qu'ils ne peuvent empêcher . Jamais l'unité d'action ne fut plus nécessaire . Des ennemis aguerris et nombreux sont établis sur notre territoire , ils menacent la Capitale ; c'est vers elle que se dirigent leur rage et leur désespoir ; c'est-là qu'ils ont à exercer des vengeances ; c'est-là qu'ils espèrent dissoudre le Gouvernement , (1) profiter de leurs avantages . Sans doute l'énergie du Peuple bien dirigée leur opposera des barrières insurmontables ; mais c'est précisément pour cette direction qu'il faut de l'ensemble et de l'activité : l'une et l'autre sont

(1) Vous annoncez que les ennemis qui s'avançoient , espèrent dissoudre le Gouvernement , et vous convenez vous-même qu'il n'y en avoit pas , puisque toutes les Autorités confondues , dérégées , débordées , étoient impuissantes . Soyez donc conséquent une fois ! impossible

impossible lorsque tout le monde commande. J'ai vu le Ministre de la guerre gémir des lenteurs qu'apportoit à la formation du camp l'intervention d'une Commission ardente et zélée, mais étrangère aux dispositions de cette nature.

Le Peuple doit être là, en personne ou par ses commissaires, pour voir ce que fait le Pouvoir exécutif, soit; mais il doit le laisser agir, sous peine de périr au milieu de ses propres débats: car de deux choses l'une, les personnes chargées de ce pouvoir, jouissent de sa confiance, ou ne l'ont pas; dans cette dernière supposition, il faut qu'elles se retirent; dans la première, elles doivent user, dans toute son énergie, du pouvoir qui leur est confié. Une jalouse inquiétude fermenté et aigrit encore contre ce pouvoir, *comme s'il rendoit essentiellement vicieux les hommes auxquels il est réparti* (1); comme si l'identité des noms faisoit celle des choses, et que des Ministres responsables puissent avoir rien de commun avec ce qu'étoit un Roi inviolable!

Hier, au sein même de la Maison commune, on dénonçoit les Ministres, vaguement quant au fonds, par

(1) De quel droit, malheureux, osez-vous appeler vicieux, ceux qui vous avoient dévancé dans les fonctions du Pouvoir exécutif, et prétendez-vous pouvoir vous soustraire à une pareille accusation? Qui a pu vous constituer juge des intentions du Roi et de la Cour? Ah! s'ils avoient eu le Pouvoir exécutif en main, dans ces tems déplorables, vous eussiez vu votre Monarque courir au-devant des assassins, vous dérober vous-même à leurs coups; et vous, homme prétendu vertueux, au-lieu d'employer ce pouvoir usurpé à réprimer tant d'excès, vous croyez satisfaire à vos devoirs, en injuriant celui que vous avez détrôné.

qu'on manquoit de reproches ; mais avec cette clairure et cette force d'assertion qui frappe l'imagination, la séduit un moment, qui égare et détruit la confiance, sans laquelle nul homme en place ne doit y rester dans un Gouvernement libre.

Hier encore, dans une assemblée des Présidens de toutes les Sections, convoquée par les Ministres, chez M. le Maire, dans l'intention de concilier les esprits, de s'éclairer mutuellement, j'ai reconnu cette méfiance qui suspecte, interroge, entretient le trouble et entrave les opérations.

Hier fut un jour sur les événemens duquel il faut peut-être laisser un voile ; je sais que le Peuple dans sa vengeance, y porte une sorte de justice (1) ; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur ; il la dirige sur tous ceux qu'il croit avoir été trop long-tems épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des traîtres d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter ; je sais que nous devons à la France entière la déclaration, que le Pouvoir exécutif n'a pu prévoir ni empêcher ces excès (2) ; je sais qu'il est du devoir des Autorités

(1) Ici les cheveux dressent sur la tête, de l'horreur qu'on éprouve à la lecture de cette phrase. Il est inutile, je crois, d'en faire le commentaire.

(2) *Le Pouvoir exécutif, dites-vous, n'a pu les empêcher !* Veut-on savoir la vérité ? C'est que dans les journées du 2 et du 3, on ne massacroit encore que des Prêtres, une Princesse, des Suisses et des Gentilshommes, et que la colère du vertueux Ministre les voyoit sacrifier avec une barbare complaisance. Qui est-ce qui l'empêchoit d'adresser à Santerre, dès le 2 au soir, la réquisition qu'il fit le 4 Septembre, au moment seule-

constituées d'y mettre un terme , ou de se regarder comme anéanties. Je sais encore que cette déclaration

ment où l'on commençoit à massacrer les criminels et à le décréter lui-même ? N'étoit-ce pas son devoir , au lieu de consumer son tems à rédiger et faire imprimer , le 3 Septembre , tout ce pesant bavardage.

Lettre de M. Roland , Ministre de l'Intérieur , à M. Santerre , en date du 4 Septembre , l'an 4 de la liberté.

» Au nom de la Nation , et par ordre de l'Assemblée nationale et du Pouvoir exécutif, je vous enjoins ,
 » Monsieur , d'employer toutes les forces que la loi met
 » dans vos mains , pour empêcher que la sûreté des
 » personnes et des biens soit violée , et je mets sur vous
 » la responsabilité tous attentats commis sur un citoyen quelconque , dans la ville de Paris. Je vous envoie
 » un exemplaire de la loi , qui vous ordonne la surveillance et la sûreté que je recommande , et j'informe l'Assemblée nationale et le Maire de Paris des
 » ordres que je vous soumets . »

Réponse de M. Santerre.

» Monsieur le Ministre , je receois à l'instant votre lettre. Elle me somme , au nom de la loi , de veiller à la sûreté des Citoyens : vous renouvellez les plaies dont mon cœur est ulcéré , en apprenant , à chaque instant , la violation de ces mêmes loix et les excès auxquels on s'est livré. J'ai l'honneur de vous représenter , qu'aussi-tôt la nouvelle que le Peuple étoit aux prisons , j'ai donné les ordres les plus précis aux Commandans du Temple et autres , voisins de la demeure du Roi et de l'Hôtel de la force , à qui j'ai recommandé cette prison , qui n'étoit pas encore attaquée. »

» Je vais redoubler d'efforts auprès de la Garde nationale , et je vous jure que , si elle reste dans l'inertie , mon corps servira de bouclier au premier Citoyen qu'on voudra insulter. »

m'expose à la rage de quelques agitateurs. Eh bien! qu'ils prennent ma vie, je ne veux la conserver que pour la liberté et l'égalité; si elles étoient violées, détruites, soit par le règne des despotes étrangers, ou l'égarement d'un Peuple abusé, j'aurai assez vécu: mais jusqu'à mon dernier soupir, j'aurai fait mon devoir; c'est le seul bien que j'ambitionne, et que nulle puissance sur la terre ne sauroit m'enlever.

Le salut de Paris exige que tous les pouvoirs rentrent à l'instant dans leurs bornes respectives; l'approche des ennemis, les grandes mesures à prendre contre eux, nécessitent, je le répète, une unité d'action, un ensemble qui ne peuvent se trouver dans le conflit des Autorités. C'est à l'Assemblée nationale à se prononcer à cet égard, avec l'élévation et la vigueur que réclament d'aussi grands intérêts. J'ai dû lui peindre cet état de choses, afin que sa sagesse prît aussi-tôt les déterminations convenables, et que, dans la supposition affligeante, mais gratuite, que ces déterminations n'eussent point l'effet désiré, la perte de la Capitale n'entraînât point celle de l'Empire.

Mais le Peuple docile à la voix de ses Législateurs, dès qu'ils sont au niveau des circonstances, éclairé par eux sur ses intérêts, rappellé par eux à la marche régulière qu'il doit tenir, sentira bientôt qu'il doit honorer son propre ouvrage, et obéir à ses Représentans jusqu'à l'époque qui va les renouveler avec de plus grands pouvoirs; il appercevra que le sort de la Capitale tient à son union avec les divers Départemens; il sait que le Midi plein de feu, d'énergie et de courage, étoit prêt à se séparer pour assurer son indépendance, lorsque la révolution du 10 Août nous a valu une Convention qui

doit tout rallier (1); il apperçoit que les sages et les timides se réuniroient aisément pour établir cette Convention ailleurs, si Paris n'offroit pas la réunion de la liberté la plus grande aux lumières qui soutiennent l'opinion; il jugera, dès le premier moment de calme et de réflexion, que les secours et l'appui qu'il attend de tous les Départemens ne peuvent être que le fruit de l'union, de la confiance qu'établissent et justifient le maintien de l'ordre et l'observation des loix; il reconnoîtra enfin que ses ennemis cachés peuvent se servir de sa propre agitation pour nuire à ses meilleurs amis et à ses plus redoutables défenseurs; déjà l'exemple commence; qu'il frémisse et s'arrête! Une juste colère, l'indignation portée à son comble commencent les proscriptions, qui ne tombent d'abord que sur les coupables, mais dans lesquelles l'erreur ou les passions particulières enveloppent bientôt l'homme juste (2).

Il en est tems encore, mais il n'est pas un moment à

(1) *Une Convention qui doit tout rallier.* Voyez ce qu'a enfanté cette Convention. La division et le déchirement de toutes les parties du Royaume, la guerre du genre humain tout entier, une série de massacres que rien ne peut plus arrêter; enfin ce que vous appellerez sans doute encore UNE CONSPIRATION. (après le régicide auquel vous avez présidé comme Ministre), je veux dire l'arrestation de vos Collègues et votre accusation, le 31 Mai.

(2) Ainsi voilà une théorie de proscriptions prêchée et justifiée à la barre de l'Assemblée. M. de La Fayette n'avoit osé sanctifier que l'insurrection. Sylla et Marius ont eu leur apologiste, et cet apologiste est M. Roland. Il y a des proscriptions justes! Elle est donc juste à présent la colère des ennemis qui vous proscrivent! Vous avez prononcé votre arrêt! il ne vous reste qu'à le subir.

perdre , que le Peuple écoute , et que le règne de la loi s'établisse.

Quant à moi , qui brave également l'erreur et la malveillance , parce que je ne veux que le bien de tous , et que je dois le faciliter par tous les moyens qui sont en mon pouvoir , j'ai consacré ma vie à la justice , à la vérité ; je leur serai fidèle.

Je reste à mon poste jusqu'à la mort , si j'y suis utile et qu'on me juge tel ; je demande ma démission , et je la donne , si quelqu'un est reconnu pouvoir mieux l'occuper , ou que le silence des loix m'interdise toute action.

Le Ministre de l'intérieur ,

ROLAND.

Il faut se résoudre maintenant à lire la sanguinaire missive de la Commune de Paris aux autres Communes du Royaume. Il faut bien se rappeler , en la lisant , que Pétion étoit venu cinq jours auparavant justifier cette Commune à la barre de l'Assemblée. Il y avoit vanté ses vertus , son patriotisme , les services qu'elle avoit rendus , et tout cela pour obtenir sa réintégration. Il ne faut pas oublier non plus que Gorsas étoit alors nommé Imprimeur du Département de la justice , et qu'à la ressemblance du style de cette adresse avec son journal des 3 et 4 Septembre , on pourroit presque le soupçonner de l'avoir rédigée.

Circulaire adressée le 3 Septembre par le Comité de Surveillance de la Commune, aux Départemens, sous le contre-seing de Danton, Ministre de la Justice.

Frères et amis, un affreux complot, tramé par la Cour, pour égorger tous les Patriotes de l'Empire français, complot dans lequel un grand nombre de Membres de l'Assemblée nationale se trouvent compromis, ayant réduit le 9 du mois dernier la Commune de Paris à la cruelle nécessité de se ressaisir de la Puissance du Peuple pour sauver la Nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la Patrie, témoignage honorable que vient de lui donner l'Assemblée nationale elle-même. L'eût-on pensé dès-lors ? De nouveaux complots non moins atroces se sont tramés dans le silence, ils éclatoient au moment même où l'Assemblée nationale oubliant qu'elle venoit de déclarer que la Commune de Paris avoit sauvé la Patrie, s'empressoit de la destituer pour prix de son civisme. A cette nouvelle, les clamours publiques, élevées de toutes parts, ont fait sentir à l'Assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au Peuple et de rendre à la Commune de Paris, par le rapport du décret de destitution, les pouvoirs dont il l'avoit investie.

Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcerà toujours de mériter de plus en plus; placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à s'immoler pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les Départemens auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique.

Professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilège que celui de se présenter à la première brèche, elle s'empressera de se remettre au niveau de la Commune la moins nombreuse de l'Etat, dès l'instant que la Patrie n'aura plus rien à redouter des nuées de satellites féroces qui s'avancent vers la Capitale.

La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les Départemens qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le Peuple, actes de justice qui lui ont paru indispensables, pour retenir par la terreur ces légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et, sans doute, la Nation entière, après une longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur le bord de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écriront comme les Parisiens : marchons à l'ennemi, mais ne laissons pas derrière nous ces brigands, pour égorger nos enfans et nos femmes. Frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours, et nous aider à repousser les légions innombrables des satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons ensemble sauver la Patrie, et nous vous devrons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

Signé, les Administrateurs du Salut public et les Administrateurs-adjoints réunis, Pierre Duhain, Panis, Sergent, l'Enfant, Jourdeuil, Marat, l'ami du Peuple, de Pargas, le Clerc, Dufortre, Celly, constitués par la Commune, et séante à la Mairie.

Ce 3 Septembre 1792.

N. B. Nos frères sont invités à remettre cette lettre sous presse, et à la faire passer à toutes les Municipalités de leur arrondissement,

Il n'est personne , je pense , qui , après la lecture de ces deux dernières pièces , n'ait déjà une idée formée sur les auteurs immédiats , et les fauteurs indirects de ces massacres. Je vais encore y ajouter quelques traits ; et je récapitulerai ensuite tous ceux qui complètent leur analogie avec le 10 Août.

Les exécuteurs personnels de ces massacres sont encore dans l'oubli. Etrangers , pour la plupart , à la population de Paris , ou bien membres d'une classe si abjecte , que plusieurs d'eux n'étant connus dans leurs ateliers que sous des noms vagues de baptême ou de pays , l'œil de l'observateur ne peut les atteindre dans la boue où ils se sont cachés. Si l'on a pourtant déjà recueilli les noms de quelques-uns d'entr'eux (1) , pour les dénoncer un jour

(1) Nul doute qu'il n'y en ait déjà beaucoup de reconnus à Paris. Leur acharnement les aura trahis. Voici quelques traits anecdotiques , auxquels on pourra les distinguer un jour.

Un ouvrier de la rue Saint-Denis , rentrant chez lui , couvert du sang de ses victimes , causa tant de frayeur à sa femme , qu'elle mourut subitement. Les voisins de cet homme pourront l'indiquer.

Un jeune Marseillais à l'Abbaye se montra d'une manière atroce pendant ces massacres. Il se vanta , d'avoir tué lui seul plus de 50 personnes , pour venger deux frères qu'il avoit perdus dans la journée du 10 Août. On le reconnoîtra à cette anecdote.

Les trois hommes qui reconduisirent Saint-Méard chez lui , signèrent son brevet d'élargissement. J'ai vu

au Procureur du Roi , il est à présumer qu'ils auront péri sur la frontière , ou dans les trou-

le certificat et les signatures. Elles pourront servir à faire retrouver les signataires.

Un grand nombre de personnes élargies doivent avoir de pareils certificats.

Ce fut un maçon employé par M de Champlost , qui le reconnut et le sauva au milieu des morts qu'il veoit de tuer de sa main.

Dans beaucoup de Sections voisines des théâtres du carnage , les massacreurs fatigués alloient se reposer , faire montre de la sueur et du sang dont ils étoient couverts , se faire donner à boire , et des assignats de 5 livres pour leur journée. Les Sections d'alors les encouragnoient , les plaignoient et les payoient. On sait comment elles étoient composées.

On lit l'anecdote suivante dans la réponse de Louvet à Robespierre : « Un matin , quatre hommes arrivèrent dans la maison du Ministre de l'intérieur , et s'adressèrent au citoyen Fépoul , l'un des Chefs du bureau : ils avoient des piques et une épée de déuil ensanglantées ; ils venoient chercher le prix de leur travail , que le Ministre de l'intérieur devoit leur remettre , leur avoit-on dit. Le citoyen Fépoul , malgré les horribles explications qu'on lui donnoit , feignit toujours de ne pas comprendre quelle avoit été l'espèce d'ouvrage dont le paiement lui étoit demandé. Observez que , pendant l'étrange colloque , un des ouvriers , accablé de la double ivresse du sang et du vin , s'étoit mis sur un fauteuil , où déjà il étoit assoupi. On vous a donné de l'ouvrage , disoit toujours Fépoul , vous dites avoir bien travaillé , vous demandez qu'on vous paie ; rien n'est plus juste ; mais adressez-vous donc à ceux qui vous ont employés. Enfin les bourreaux assez mécontents , réveillèrent leur camarade et partirent. Le même soir , entre sept et huit heures , il en revint un ; il étoit porteur d'un mandat à - peu - près conçu en ces termes : il est ordonné à M. Vallée de Villeneuve , trésorier de la ville , de payer à (ici quatre mots) la somme de 12 livres chaque , pour l'expédition des Prêtres à

bles intérieurs , avant que la main de la justice ait pu s'en emparer .

» Saint-Firmin. Le garçon de bureau , qui reconnois-
» soit le *quidam* pour un des quatre du matin , ne vou-
» lut point le laisser aller jusqu'au citoyen Fépoul ;
» pressé au contraire du besoin de renvoyer le cruel
» créancier , il parcourut très-rapidement son mandat ,
» ne se donna point le tems de déchiffrer les noms
» très-mal écrits des ouvriers et des signataires , courut
» dans le cabinet du premier Commis consulter l'Al-
» manach royal , et revint aussi-tôt rapporter l'adresse
» du citoyen Vallée de Villeneuve. On ignore com-
» ment celui-ci aura pu s'en débarrasser . »

Ou le Chef des bureaux Fépoul , ou le Trésorier Vil-
leneuve auront conservé quelques notes de ces man-
dats , ou du moins le souvenir des noms qu'ils por-
toient.

On saura le nom du Caporal qui fit périr de la mat-
nière suivante deux victimes innocentes. Le fait es-
t attesté par Brissot. « A l'Hôtel de la Force , où l'on
» expédioit les prisonniers avec une apparence de
» forme , avec un juré de comédie , et en présence
» d'Officiers municipaux , un prisonnier , accusé de
» fabriquer de faux assignats , est recommandé d'un ci-
» toyen de la rue Saint-Antoine. On l'envoie chercher ;
» il étoit occupé à faire des comptes avec un locataire ;
» il arrive , et à la vue des piles de cadavres , de mas-
» sues ensanglantées , et de ces Juges - bourreaux , il
» perd la tête , répond de travers ; on l'assomme. Le
» Caporal se rappelle qu'il l'a trouvé avec un homme
» qui chiffroit ; et supposant que ces chiffres pouvoient
» bien étre des faux assignats , qu'il pouvoit étre com-
» plice , il va le chercher , l'amène , et on l'exécute
» aussi ; eh bien ! cet homme étoit un bon père de fa-
» mille , bon citoyen , Electeur de 1791 , Electeur nom-
» mé la veille par sa Section .

Le Garde national qui sauva M. de Santuary , beau-
frère de M. Desprémesnil , pourra aussi faire connoître
beaucoup de ses camarades .

Au surplus , ces découvertes seront l'objet des re-
cherches d'un Tribunal prévotal , et je doute fort que

Quant aux juges populaires qui s'étoient établis présidens des massacres , trois sont déjà connus ; Maillard à l'Abbaye , Hébert et l'Huillier à la Force ; il n'a pas été possible de reconnoître encore ceux qui ont dirigé les massacres du Châtelet ; mais déjà il s'est présenté aux Jacobins plusieurs individus , qui se sont glorifiés du titre d'hommes du 2 Septembre ; de ce nombre est un nommé Taillefer , membre aujourd'hui de la Convention.

Louvet cite un fait qui lui fut rapporté par Gorsas , quelques jours après le 2 Septembre .
 « Gorsas , dit-il , m'a raconté , comme à beau-
 » coup d'autres , l'étrange conversation qu'il
 » eut avec un homme qui , dans un certificat
 » signé de lui , en date du 9 Septembre , a
 » pris le titre de Juge souverain , élu par le Peu-
 » ple , aux journées du 2 et du 3. Cet homme
 » entre chez un libraire où se trouvoit Gor-
 » sas. Il y demande les *couriers des dépar-*
temens de la dernière quinzaine. Le libraire
 » ne les a pas. L'homme en paroît très fâché.
 » Gorsas s'approche , se nomme , et lui de-
 » mande ce qu'il veut chercher dans ses nu-
 » méros. C'est que , dit l'autre , en rendant

jamais aucune histoire de la Révolution descendue jusqu'à ces noms ignobles. On n'écrit point l'histoire des loups.

» compte des journées de Septembre , vous
 » avez parlé de moi . — Oh ! oh ! vous en étiez
 » donc ? — Vraiment , j'étois grand Juge . —
 » Oui ! vous pouvez donc m'apprendre com-
 » ment cela se pratiquoit . A quoi reconnois-
 » siez-vous les innocens ? — Bah ! bah ! il n'y
 » en avoit guères . — Mais encore , comment
 » faisiez vous ? — Nous avions des listes , et
 » puis on voyoit bien tout de suite ; cepen-
 » dant il y avoit un grand b.... qui avoit les
 » cheveux en Jacobin ; on ne pouvoit pas trop
 » lire son nom , et il ne se défendoit pas trop
 » mal . Il nous a donné de la tablature . —
 » Eh bien ? — Eh bien ! j'ai envoyé demander
 » à Panis et à Marat ; ils m'ont fait dire :
 » c'est cela même ; élargissez » .

Tous ces Magistrats , et leur prétendu juré
 seront facilement découverts ; ils allégueront
 peut-être , pour se justifier , la volonté du
 Peuple souverain , et l'exemple que leur avoit
 tracé le Corps législatif en formant ce tribunal
 populaire du 10 Août que présidoit Osselin ,
 qui jugea Bachmann , Laporte et Derozoi , et
 acquitta MM. de Montmorin et d'Affri : ils
 citeront aussi les prisonniers qu'ils ont acquit-
 tés ; mais le délit des uns ne peut atténuer
 celui des autres ; et le supplice de Maillard
 ne doit rien changer , ni à la punition due à

Osselin, ni à celle de tous ces juges créés par la populace, ni sur - tout à celle de tous ces Constituans qui , en décrétant que le pouvoir judiciaire seroit électif par le Peuple , arrachèrent ainsi au Roi le noble exercice de la justice *souveraine* , et par-là sanctionnèrent d'avance les jugemens de Maillard , et le décret de mort de Louis XVI. En plaçant les premiers la justice dans les mains intéressées à être injustes , ils intervertirent toutes les loix de la société ; et s'ils n'en sont punis , la conséquence inévitable en sera l'acquittement de Maillard.

Si des juges des guichets nous passons ensuite à ceux qui dirigeoient leurs mouvemens, nous trouverons aussitôt les membres de la Commune, qui composoient le comité de sûreté publique , nommé le 1 Septembre par Panis : leur signature au bas de l'adresse du 3 Septembre , ne demande pas de nouveaux commentaires ; mais on observe avec horreur que l'exécrable Marat lui-même n'y jouoit qu'un rôle secondaire. Panis étoit en tête , Panis le beau-frère de Santerre !!!!

Brisot avoit été dénoncé ainsi que les *Girondins*, le 1 Septembre , par Robespierre. Le 2 , à dix heures du soir , le Comité de la Commune rendit contre eux huit mandats

d'arréter ; mais craignant que leur qualité de Députés n'excitât un mouvement en leur faveur , ils effacèrent légèrement le mot *arréter*, et y substituèrent *l'ordre de visiter*. Les trois Commissaires qui exécutèrent ce mandat , étoient les nommés *Berthelton* , *Guermené* et *Cousteau dit Mignon*. Ce *Mignon* a signé beaucoup de certificats , pendant les massacres , où il a joué un très-grand rôle ; ils diront de qui ils tenoient les mandats qu'ils exécutoient.

Le trait cité par Gorsas donne encore la preuve qu'il y avoit pendant les massacres un comité toujours séant qui les dirigeoit , et qui fut toujours présidé par Panis et Marat (1) : c'étoit ainsi que les comités de Charenton et du Cercle-Social , présidés par Barbaroux , Louvet , Chénier , Bressot , etc , avoient préparé et dirigèrent le massacre du 10 Août.

On est étonné de ne pas voir Robespierre jouer nominativement son rôle dans ces massacres. Mais il faut savoir que dans toutes

(1) Sergent , graveur en taille douce , étoit de ce Comité. On venoit pendant le massacre implorer sa protection. Pendant qu'il lancoit un mandat d'arrêt , quelqu'un marcha sur son chien. Il répondit froide-
ment : *Prenez donc garde , vous n'avez point d'hu-
manité !*

les occasions où il falloit payer de sa personne, Robespierre se cacha toujours, et ne se présenta ensuite que lorsque le crime préparé par ses mains eut été exécuté par d'autres; mais son acharnement à être l'apologiste des journées du 2 Septembre, l'approbation qu'il donna à l'adresse sanguinaire du 3, la réponse qu'il fit à Gensonné, qui lui reprochoit d'avoir commandé les assassins : *Je le sais, ni vous, ni vos amis, n'auriez pas fait assassiner un aristocrate;* les éloges perpétuels de Marat, qui le recommandoit au Peuple pour dictateur, ou au moins pour triumvir avec Danton et lui ; les colloques qu'il avoit alors continuellement avec Danton, Collot-d'Herbois et Robert de Keralio; sa nomination à la Convention nationale, le jour des massacres, en général la soif du sang si connue, ses fureurs à la Commune et aux Jacobins, son nom, son vœu contre Louis XVI, que dis - je? le sang empoissonné qui coule dans ses veines, tout l'accuse, tout le place sur la ligne de Marat et de Panis.

Il faut maintenant en venir à l'Ordonnateur suprême de ces meurtres, au Général des assassinats, à l'homme devant qui s'éclipsent Marat et Robespierre eux-mêmes, à Danton
enfin,

enfin , Ministre de la justice , pendant les quarante jours dont je donne l'historique .

Les visites domiciliaires , le désarmement des personnes suspectes , décrétés sur sa motion , et exécutés par Robespierre , la nomination et l'envoi des Commissaires ambulans , qui firent faire les massacres de Lyon , Rheims et Meaux , et préchèrent par-tout la loi agraire , le meurtre et le pillage , les sommes dépensées secrètement , dont il ne voulut jamais rendre compte , la peine de mort qu'il fit décréter le 2 Septembre au matin , contre ceux qui contrarioient ses opérations , l'adresse aux Départemens qu'il fit partir le 3 , sous son propre contre-seing , adresse imprimée dans la nuit , rédigée la veille , et qui n'a pu être composée que dans ses bureaux ; ses liaisons connues , son caractère féroce , sa vie précédente , son influence sur la révolution , ses paroles devenues proverbiales ; tout , jusqu'à sa figure atroce , nous dit :

VOILA LE CHEF DU 2 SEPTEMBRE !

La Commission extraordinaire le pressoit d'arrêter les massacres ; il riait . Faites exécuter , lui disoit - elle , le décret d'accusation contre Marat ; il répondoit froidement : j'aimerois mieux donner ma démission .

Saisi de frayeur , ou , si l'on veut d'impa-

tience , Brissot entre le 4 au matin chez ce Ministre de la justice. Il le trouve avec Fabre d'Eglantine ; il se plaint de ces affreux massacres ; mais , s'écrie niaisement ce féroce imbécille de Brissot , le moyen d'empêcher que des innocens n'y soient confondus avec des coupables ? Pas un , pas un , répond Danton. Quel garant , dit Brissot ? Le Ministre de la justice réplique : *Je me fais donner les listes des prisons , et l'on a effacé ceux qu'il convenoit de mettre dehors.* On a vu dans la relation de St. Méard que , dès le 26 Août , un Officier municipal étoit venu prendre les noms des prisonniers à l'Abbaye.

Et , comme si tant d'indices ne suffisoient pas pour reconnoître Danton , son discours du 14 Juin 1793 , aux Jacobins , inséré tout au long dans le journal de cette société , sous la date du 16 , ne suffiroit-il pas pour désigner le Directeur suprême des meurtres en France. On venoit d'apprendre à Paris la prise de Saumur , le soulèvement des provinces , les préparatifs de l'Angleterre , le bombardement de Valenciennes. Danton vient aux Jacobins ; voici la péroraison de sa harangue sanguinaire : *Songez que je vous égalerai en génie , en audace révolutionnaire , et que je mourrai en Jacobin ; souvent je suis obligé d'employer des*

ménagemens pour ramener des esprits foibles, mais d'ailleurs excellens ; mais le bonheur public est toujours l'objet de mes travaux , et je vous présage à l'avance que nous serons vainqueurs. Ne redoutez point les efforts de la faction. Il n'y a rien de commun entre le Peuple et les Administrateurs. Je suis instruit de bonne part que le Peuple se dispose à en faire justice. On fera encore un exemple terrible des contre-révolutionnaires. Ces deux dernières lignes désignent d'avance l'auteur des massacres qui vont faire oublier ceux de 1792.

Je ne parle point de la foule de Jacobins subalternes , qui prirent une part plus ou moins directe à cette catastrophe. Collot-d'Herbois , conseil et ami de Danton , l'appella en public *le grand credo de la liberté française*. Anacharsis Clootz inventa le mot de *septembriser* , pour exprimer l'acte par lequel on se défait d'un ennemi. Chabot vanta continuellement ces journées *expurgatoires* à la tribune. Fabre d'Eglantine et Camille Desmoulins étoient les secrétaires de Danton à cette époque. Bazire , chargé de faire son rapport sur ces massacres , avant la dissolution de l'Assemblée législative , les attribua aux valets des aristocrates tués , qui , s'étant mis en insur-

récision pour sauver leurs maîtres détenus ; s'étoient portés aux prisons, où ils avoient massacrés tous ceux qui précédent leurs maîtres, afin de jouer le patriotisme, et faire échapper ensuite sous ce masque ceux qu'ils avoient eu intention de relâcher (1); et, selon Bazire, tous les maîtres auroient péri, si le Peuple et le tribunal populaire n'avoient sauvé

(1) Le bruit s'étoit répandu que les valets de Madame la Princesse de Lamballe s'étoient rendus déguisés à la porte de l'Hôtel de la Force, afin de sauver leur maîtresse, et qu'ils avoient aidé à massacer plusieurs personnes, pour avoir droit de s'emparer de la Princesse, et de l'emporter en triomphe, quand elle paroîtroit, mais qu'ils avoient été reconnus et chassés du groupe-tuoir, ou, comme l'a dit dernièrement je ne sais quel Député, du Souverain massacreur. Ce fut sur ce bruit que Bazire fonda l'échafaudage de son rapport, et l'Assémblée qui alloit se dissoudre, passa à l'ordre du jour. Le propre des révolutions est d'invertir à-la-fois et les hommes et les choses, et la morale et les idées, et les causes et les effets. Non seulement elles rendent les hommes méchants, elles les rendent stupides et fous. On tue son voisin, et on en fait un conspirateur; un château est brûlé, c'est le propriétaire qui y a mis le feu, pour accuser le Peuple; un homme est armé d'un pistolet pour sa défense, il conspire contre toute une nation; le Roi prend des mesures légales pour protéger son habitation d'insulte et sa personne d'oppression, et l'on dit que les Tuilleries et 700 soldats ont assiégié Paris et 100 mille hommes! Les mêmes effets suivent l'esprit révolutionnaire par-tout où il se développe. La Chronique de Londres, aussi séductive que celle de Paris, accuse ainsi le ministère anglais d'avoir déclaré la guerre à la République, lorsque Brissot lui-même avoué dans son *compte rendu à ses Comettans*, qu'il n'a eu que le tort de la déclarer trop tôt.

beaucoup de victimes ; enfin , le Ministre de la justice , le philosophe Garat (1) , le digne successeur de Danton , chargé par un décret de poursuivre les auteurs de tant de crimes , fit de vaines démarches auxquelles il ne fut donné aucune suite , et vint lâchement dire à la Convention qu'il falloit les ensevelir dans un éternel oubli ; qu'ils n'étoient qu'un supplément à la révolution du 10 Août , la suite de cette glorieuse journée , et que Paris ayant l'initiative de l'insurrection , en sa qualité de résidence de la première Autorité constituée , on ne pouvoit rechercher cette affaire , sans ôter le droit insurrectionnelle à Paris , sans compromettre ainsi la Révolution dans son principe . Si ce discours est parvenu à M. La Fayette dans son cachot de Magdebourg , son supplice est commencé .

La conduite de Santerre dépose hautement contre lui . Requis le 4 Septembre par Pétion et Roland , ce digne beau-frère de Panis

(1) Chénier , autre philosophe , présidoit au 2 Septembre la Section des Filles Saint-Thomas , ou de la Bibliothéque , ou de 1792 . On lui ramena de l'Hôtel de la Force , M. Webber , grenadier de cette Section , et frère de lait de la Reine . Il avoit été acquitté par le tribunal du guichet . Chénier vouloit absolument l'y faire reconduire et massacrer . Il insista pendant 12 heures , et menaça même de donner sa démission , si l'on faisoit grâce . M. Webber fut sauvé par quelques amis .

répond enfin qu'il a donné des ordres ; et les présidens des 48 sections assurèrent à la Commission des 21 que les massacres leur avoient fait horreur , qu'ils auroient voulu pouvoir montrer la force publique , *mais qu'ils n'avoient point reçu de réquisitions.* Il seroit , je crois , inutile de parler plus long-tems de Santerre ; l'homme qui a mené son Roi à la mort , a-t-il besoin d'un crime de plus , pour que son supplice soit aggravé ?

Il me tardoit d'arriver à ces fiers Républicains , qui se disent aujourd'hui si purs , si vertueux , si incorruptibles , et qui cherchent à jeter tout l'odieux de ces forfaits sur la seule Commune de Paris ; il me tarde de démontrer quels en sont les premiers auteurs ; ainsi , je passe sous silence et Fournier , et Bourdon , et Bécare , et Lajousky , chefs du massacre des prisonniers d'Orléans , et je saisis Barbaroux , Guadet , Gensonné , Brissot , Pétion , Manuel et Gorsas .

Il est reconnu aujourd'hui que la tranquillité de Paris ne commença à être absolument détruite que par l'arrivée des Marseillais. Les bandits qu'on avoit déjà recueillis , n'avoient rien osé de décisif le 20 Juin ; il falloit que les assassins d'Avignon fussent rendus dans la capitale pour leur servir de point d'appui.

Or, qui les avoit mis en marche et organisés? Barbaroux. A qui Barbaroux les avoit il présentés, le jour de leur arrivée? A Pétion, au vertueux Pétion. Qui les avoit appellés *la Providence du midi*? Brissot. Qui les loua constamment jusqu'au 8 Septembre? Gorsas. Qui leur distribua 20,000 liv. quelques jours avant le 10 Août? Pétion. Qui avoit accordé l'amnistie à ces brigands d'Avignon, à ces héros de la Glacière, lorsque la voix publique demandoit de tous les coins de l'Europe leur punition exemplaire? La faction de Bordeaux, qui cherchoit par-là à se rendre populaire, et à se créer un noyau d'armée républicaine. Enfin, qui a eu l'impudeur de nommer après le 10 Août au poste de Commandant de gendarmerie ce Jourdan, chef des assassins de la Glacière? Son brevet est signé de Servan, Servan, le collègue de Roland!

Je veux bien ne point parler de cette désorganisation successive, et de la dégradation de la Royauté, à laquelle travailla la faction de Brissot, depuis le premier jour des séances du Corps législatif; la guerre déclarée par Brissot et Dumouriez, exprès pour placer le Roi entre la République et la mort (1), le li-

(1) Sans la guerre, la révolution du 10 Août n'aurait

cencielement de la Garde du Roi, le renversement du pouvoir judiciaire , cette affreuse journée du 20 Juin, toute dirigée par Manuel et Pétion ; en un mot , cette suppression bruyante de tous les états qui soutenoient tant bien que mal le Trône constitutionnel ; je veux bien oublier pour un moment ce long tissu de crimes qui a fini par les crimes du 10 Août , et qui a ouvert toutes les digues au torrent de l'anarchie ; mais , je dis :

A vous , Brissot : n'avez vous pas commandé , en quelque sorte , l'assassinat de tous les prisonniers d'Orléans , par la rage avec laquelle vous vous êtes toujours déchaîné contre ce Tribunal ? L'homme du 10 Mars peut-il être séparé de celui qui a tué M. de Lessart ? et la mort des deux Montmorin n'est-elle pas encore votre ouvrage ? car enfin votre plume étoit un poignard ! Que l'on voie avec quel acharnement vous vous êtes toujours attaché à MM. de Jaucourt et Jouneau . J'ouvre votre Journal du 27 Août 1792 , et j'y lis vos insultantes dérisions sur l'inviolabilité passée du premier de ces deux Collègues , tandis qu'il étoit encore à l'Abbaye . Que feront de plus

roit pas en lieu ; sans la guerre, la France ne seroit pas une République. (Patriote français du 22 Septembre.)

vos ennemis , lorsqu'ils vont aujourd'hui vous juger ? Déjà je lis dans le rapport du comité contre vous l'accusation de votre atroce curiosité , lorsque vous vous informiez avec tant d'avidité si Morande , votre ennemi déclaré , Morande , l'ancien rédacteur du *Courier de l'Europe* , avoit aussi été massacré . N'est-ce pas sur cette soif de son sang que vous témoignâtes alors , que ce Morande fut jetté ensuite dans les prisons , quoiqu'il eût quitté la plume depuis près de six mois , quoiqu'il n'eût aucun rapport avec les évènemens du 10 Août , et qu'un héritage , joint aux infirmités de l'âge , lui eût permis de quitter son ancien métier , et d'oublier ses anciens ennemis ? Vous fûtes donc , Bressot , un assassin de sang-froid , espèce d'hommes plus dangereuse encore que les animaux féroces dont on se méfie ; meurtrier par essence , vous auriez voulu effacer du nombre des vivans tous ceux que , par leur rang et leur profession , vous croyiez au dessus de votre caractère de Journaliste-législateur ; et votre conscience vous reportoit si bas , même dans cette place , que toutes les classes de la société et tous vos confrères vous paroissant supérieurs à vous et à votre profession , vous leur avez déclaré la guerre à tous , afin d'avoir le privilège

d'écrire et d'administrer seul. Faites maintenant des *comptes rendus à vos Commettans*, sur les cadavres de ceux que vous avez immolés à votre ambition et à votre orgueil ; la Providence ne permettra plus qu'on y croie, et le rapport de Saint-Just a déjà vengé le sang de Lessart.

C'est aussi dans ce rapport de Saint-Just, (le 8 Juillet) que j'ai la douceur de trouver, en finissant mon ouvrage, la ratification de ce que j'ai dévoilé en le commençant. Pétion avoit donc donné aux Suisses et à la Garde nationale l'ordre de repousser la force par la force au 10 Août ! Le Peuple du 2 Juin 1793, qui n'est plus son Peuple du 20 Juin 1792, l'accuse aujourd'hui de cette fidélité à la Constitution ; il l'accuse en quelque sorte de l'avoir caché, lorsque Louis XVI étoit à la barre, et que Pétion osoit le juger, et du moins par-là il en absout la mémoire du Roi ; mais ce même peuple, ôtant à Pétion la gloire qu'il réclamoit pour le 10 Août, lui jette toute entière la tache du 2 Septembre ; il lui dit avec énergie : « Vous tracez continuellement » avec Roland le tableau sanglant du 2 Septembre, mais je vous accuse de ces fatales journées ; car vous étiez alors en place. On vous pressoit vous et Manuel d'arrêter ces

» massacres ; vous refusâtes , de crainte d'être
 » exposés à perdre votre popularité . » Et voilà
 pourtant ce qui résulte pour Manuel et pour
 vous de votre système incertain de ven-
 geance , de cruauté et de mollesse ! — Sachez
 enfin , malheureux , que dans la carrière
 que vous avez eu la témérité de courir ,
 tout est crime , quand tout n'est pas vertu .

J'ai déjà rendu compte de l'acharnement
 de Manuel contre tout ce qui portoit le nom
 de Prêtres ; la connaissance qu'il avoit des
 projets du massacre aux Carmes , les démar-
 ches préliminaires qu'il fit , ne permettent
 pas de douter qu'il n'en fut le directeur , et
 conséquemment l'auteur de tous les meurtres ,
 car d'abord ils n'eurent que les Prêtres pour
 objet , et , ce n'est qu'après avoir assouvi la
 haine de Manuel , qu'ils descendirent jusqu'au
 reste des prisonniers .

Chabot a appris à la Convention nationale
 que Pétion et Manuel avoit d'abord ordonné
 à Gorsas de louer dans son exécrable Journal
 ces journées sanglantes . Gorsas s'acquitta de
 cette commission avec la férocité d'un homme
 qui sembloit regretter de ne pas agir lui-même
 à la porte des Prisons . Tantôt il écrivoit :
ces massacres sont non-seulement justes ; ils
sont encore nécessaires. Ailleurs , il ajoutoit :

le Peuple ne se trompe point dans sa vengeance; qu'ils périssent! Enfin, c'est Gorsas qui le premier imagina le conte absurde qu'on avoit vu au 2 Septembre les Prisonniers faire des signes dans leurs prisons, et y tramer une conspiration. Ce Gorsas, en obéissant à Manuel et Pétion, ne faisoit que suivre son instinct malfaisant; depuis le commencement de la Révolution, son Journal sembloit écrit sur les bornés des rues, tantôt avec de la boue, tantôt avec du sang. Ordurier et calomniateur tour-à-tour, ce fut lui qui provoqua le premier la journée du 5 Octobre et celle du 20 Juin. Le Roi et la Reine n'eurent pas d'ennemis plus constants. Tout ce qui fut honnête et beau pendant la Révolution, fut exposé au venin qu'il distilloit. Son physique aussi grossier que son moral, étoit l'effroi du Palais-royal. Suivi de ses ouvriers et de quelques assommeurs, son cortège ordinaire, tantôt il assaillloit un Génilhomme seul et sans défense, (M. de Sainte-Luce) et l'assassinoit impunément aux yeux du public; tantôt il se faisoit cacher et refusoit un combat loyal avec Suleau; ici il faisoit la cérémonie de brûler l'effigie du Pape; là il se déguisoit en Arménien, pour jouer son rôle dans la députation folle du genre humain; d'autres fois il faisoit piller par les

siens les presses et les boutiques où s'imprimoiient quelques épigrammes contre lui; en un mot, sa vie entière fut un composé de lâcheté et d'insolence (1) de turpitudes et de cruauté. Pour le punir, le ciel toujours juste finit par lui envoyer Roland et Marat. Roland le flatte, le paie, et lui suggère de dénigrer le 2 Septembre. Gorsas oublie ce qu'il a déjà dit; sa cupidité étouffe sa mémoire; le voilà qui se contredit à la journée. Un désaveu lui attire une nouvelle attaque; il ne sait plus dès-lors que prendre une position mal-adroite; il a l'air d'un faux dévot de révolution. On diroit qu'un remords est entré dans sa vilaine ame, et ce remords le rend déjà ridicule; il se tourne, il s'agit dans cette robe d'innocence

(1) Ce Gorsas avoit osé imprimer qu'il falloit empêcher Mesdames, tantes du Roi, d'aller à Rome, ou du moins, qu'il falloit saisir tout ce qu'elles emportoient, sous prétexte qu'il n'y avoit pas un François qui n'eût une réclamation à faire sur leurs effets. Mesdames ayant été arrêtées à Arcy-sur-Aube, M. Marchand parodia le dire de Gorsas par cette chanson si connue: *Rendez-nous les chemises à Gorsas. . . Avoit-il des chemises, Gorsas?*

C'est également au sujet du départ de Mesdames, que la fille d'un Ministre constitutionnel, furieuse de voir que son amant la quittât, pour accompagner les Princesses, s'écria dans une assemblée, qu'il auroit fallu *les arrêter, nefût-ce que pour servir d'otages.* Sur quoi un homme de beaucoup d'esprit lui observa que les femmes vieilles et laides n'avoient jamais servi d'otages.

qu'il revêt pour la première fois ; elle fait sur lui l'effet de la chemise de Nessus : Marat l'aperçoit , s'attache à ses pas , le poursuit comme la furie que Virgile nous peint tourmentant la campagne de Latinus ; Marat est pour lui *l'hirudo non missura cutem* ; et , dès ce moment , Gorsas à son tour est pillé , fugitif , arrêté , émigré , accusé , et l'auteur de tant de conspirations réelles est à la fin traité lui-même comme un conspirateur. Ainsi a fini ce misérable maître d'école de Versailles , fils d'un savetier de Limoges , d'abord marmiton , puis élevé par la charité de M. de Coëtlosquet , précepteur des enfans de France , ensuite détestable écrivain des charniers , trompette de révolution , mauvais bouffon de tragédie ; ainsi , dis-je , a fini ce croquant , après avoir été , tour-à-tour , pendant quatre ans , l'horreur et la risée de Paris.

Barbaroux est encore plus coupable peut-être que tous ceux que j'ai déjà nommés. Ce fut lui qui demanda et conduisit de Marseille à Paris la horde de ces assassins ; ce fut lui qui en fit le choix , et s'en institua le chef et le directeur ; ce fut lui qui , au club de Marseille , faisant voir un poignard , dit qu'il ne partoit pour Paris qu'avec ce seul bien , et qui , depuis le 10 Août , se trouvant riche

de douze mille livres de rente , a été convaincu par Camille Desmoulins de n'avoir pu les trouver que dans les dépouilles de ses victimes.

Enfin , la faction Bordelaise se joint naturellement à ceux que j'accuse. Maîtresse de tous les Comités de l'Assemblée , maîtresse de l'opinion , arbitre des délibérations , puisqu'e placée entre la Montagne et le côté droit , elle portoit la majorité là où il lui convenoit , elle ratifia toujours tout ce qui fut vengeance , fureur et cruauté. Elle demanda aussi la mort de Brissac et de Lessart. La Source , un de ses membres , fut celui qui accusa M. de Montmorin. Grangeneuve avoit soif du sang de Jouneau ; mais il trouva plus commode de le faire répandre par des assassins , que de se venger loyalement des affronts qu'il en avoit reçus ; tous les procédés relatifs au déplacement et à la marche des prisonniers d'Orléans , furent l'ouvrage de Gensonné , ainsi que la découverte et la dénonciation du Comité Autrichien. Ils avoient aussi eux fait venir de Bordeaux leurs satellites , leurs assassins , leurs fédérés. Ils voulurent du sang aussi eux , mais ils vouloient le plus pur qui restât à répandre ; et Madame de Lamballe et M. de Brissac et les trois Ministres furent

leurs victimes , au défaut de la Reine qu'une providence suprême avoit fait échapper en Mars au rapport de Condorcet , comme elle fut sauvée le 2 Septembre , comme elle l'avoit été plus miraculeusement encore au 5 Octobre , à Varennes et au 20 Juin. La Source , Condorcet , Roland ne font donc qu'un avec la faction de la Gironde ; Roland sur-tout , qui ne cessa d'être cruel que lorsque la cruauté l'atteignit , et qui consentoit le 3 Septembre à ce que les massacres des Prêtres et des Nobles fussent regardés *comme un de ces grands orages qui balayent l'atmosphère* , pourvu que cet orage s'arrêtât à lui et à ses amis. Imbécile , qui croyoit fixer un orage populaire !

Ainsi , depuis Pétion , qui desira la mort de M. le Duc de Rochefoucauld , comme La Fayette commanda celle de Favras , comme Barnave justifia l'assassinat de Berthier ; depuis Brissot , qui demanda le meurtre de Morande , et de M. de Montmorin , jusqu'à Danton , qui voulut établir son trône sanglant sur la terreur universelle ; tous ceux que j'ai nommés , ne peuvent point être séparés des assassins subalternes. Ils sont même bien plus coupables ; car ils agissoient avec la pleine connoissance des crimes qu'ils commettoient ,
tandis

tandis que l'ouvrier ivre qui les consommoit croyoit obéir à un décret , et gagner de plus que son salaire , du vin , une montre , ou un porte-feuille (1).

J'aurois encore beaucoup de traits à ajouter, pour prouver la connexion du 2 Septembre avec le 10 Août ; mais j'en ai déjà dit assez pour la faire appercevoir à tous , et il faut finir cet horrible tableau. Il suffira , pour le compléter , de jeter un coup-d'œil sur les factums que les deux partis viennent de faire imprimer pour leur accusation et leur défense réciproque. L'un est intitulé : *Histoire des six premiers mois de la République , ou les Brissotins* , par Camille Desmoulins , imprimé par ordre des Jacobins. Cet ouvrage écrit avec la verve et l'originalité connue de ce fougueux anarchiste , est d'autant plus précieux , qu'il joint à l'intrigue de Brissot , l'historique de la faction d'Orléans , dont lui Desmoulins avoue qu'il étoit membre. L'autre est *le compte rendu par Brissot à ses Commettans le 27*

(1) La vérité de cette assertion est prouvée par ce qui arriva à M. de Rochebrune , pendu en 1790 à la lanterne à Avignon. Celui qui avoit pendu ses compagnons d'infortune , lui demanda en le saisisant : où est ta montre? Je n'en ai point , lui répondit M. de Rochebrune ; eh bien en ce cas-là , lui répliqua celui-ci , vas-t-en chercher un autre qui te pende.

Mai, c'est-à-dire quatre jours avant la conspiration qui relata à la fin contre ce grand homme. Cet Ouvrage est le seul lisible de tous ceux que Brissot a donnés , car au moins il est vrai. Là , il ne justifie plus , il accuse ; la peur a fait chez lui ce que la conscience nous faisoit faire depuis quatre ans ; ainsi, chose remarquable , Brissot n'a cessé d'être exécrable , que du moment où il a été forcé de prendre notre attitude.

En lisant ces deux comptes rendus , l'imagination est épouvantée de ce qu'elle voit et de ce qu'elle apprend. Ce ne sont plus des témoins qui parlent , des témoins qu'on peut réfuter ; ce sont des acteurs eux-mêmes qui se dévoilent réciproquement , et le lecteur n'a pas même la consolation de douter.

Ce fut sous ces sanglans auspices que se firent , dans toute la France , les nominations à la Convention nationale. Elles commencèrent à Paris le 2 Septembre ; Robespierre y fut nommé le premier , et l'effroyable liste se termina bientôt par le Duc d'Orléans , que Manuel avoit affublé , sur sa requête , du nom d'*Egalité*. Ce surnom , ou , si l'on aime mieux , ce sobriquet faisoit rougir tout le monde , excepté celui qui le portoit.

On devine facilement la manière dont étoient

écomposées ces Assemblées primaires. Tous les vices y eurent leurs Députés. L'honneur, la morale et la propriété y restèrent seuls sans Représentans.

La faiblesse des derniers momens de l'Assemblée législative qui alloit se dissoudre, amena nécessairement une certaine relaxation dans ses Décrets de rigueur. On profita avec empressement de cette langueur, pour se dérober aux visites domiciliaires, aux poignards, à la République, et aux bourreaux dont on voyoit la Convention se former partout. L'émigration se joignit à la déportation, et les rivages voisins se chargèrent alors d'une multitude d'hommes, de femmes et d'enfans de toutes les classes, emportant avec eux, comme d'un incendie, ce qu'ils pouvoient sauver de plus précieux, emportant sur-tout l'espérance que le Duc de Brunswick, le Roi de Prusse et les Princes frères du Roi alloient bientôt les rendre à leurs foyers et à leurs amis.

Le ciel en a ordonné autrement. Il nous avoit destinés à de nouvelles épreuves. Notre corruption avoit été trop forte, pour que la punition fût complète ; il nous restoit encore des larmes à répandre.

Mais si cette Providence se plaitoit à affliger

ses enfans superbes , avec quelle miraculeuse protection ne sauvoit-elle pas les débris de son Eglise errante. Je fuyois comme les autres , j'arrivai aussi en Angleterre , à la fin de Septembre ; je fus témoin du zèle et de l'empressement avec lequel toutes les classes de la société accueillirent ces misérables Pasteurs. Depuis le Trône , jusqu'à la simple cabane , tout fut asyle , tout fut consolation pour eux. Là , je vis des matelots se jeter à leurs genoux sur le rivage , et recevoir , en pleurant , leur bénédiction ; ici , la charité chrétienne , représentée sous les formes de M. Stanley , de Sir Thomas , de M. de Wilmot , de M. Butler , etc. formoient des comités qui dirigeaient avec discrétion , et sous les yeux des Français , non moins estimables , les secours que la Nation anglaise accorda avec abondance. Je vis le miracle de la multiplication des pains se renouveler sous mes yeux , et de nouveaux Apôtres distribuer le pain et les poissons aux disciples de Jésus-Christ ; la bienfaisance et la reconnaissance disputoient à qui donneroit plus , à qui recevroit moins ; au milieu de ces scènes attendrissantes , on oublioit involontairement les horreurs dont on venoit d'être témoin. L'ame élevée vers le Ciel , source de tous nos biens , l'homme sen-

sible voyoit dans le Décret même de déportation des Ecclésiastiques , le miracle qui assurroit leur conservation ; il y voyoit l'effet des prières de Louis XVI, pour le maintien de la Religion de ses pères , il entendoit d'avance son jeune fils , au récit de tant de merveilles , s'écrier bientôt , comme un autre Eliacin :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfans au besoin :
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture ;
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

De nouveaux émigrés , dispersés par la retraite du Duc de Brunswick , ne tardèrent pas à venir partager les besoins et la gratitude des compatriotes qu'ils avoient laissés en France auprès du Roi , pour coopérer dans l'intérieur aux mouvemens de l'extérieur. Le même accueil les attendoit sur une terre généreuse , où les révolutions , leurs causes , et leurs effets étoient depuis long-temps connues par l'expérience. La Nation française , ainsi représentée par ses véritables enfans , semble y avoir fait un nouveau traité d'alliance avec la fière Albion : et ce monument sera durable ; car , en général , il fut fondé sur la reconnaissance , et l'estime le décore.

Une autre classe d'émigrés s'y porta aussi

au milieu de nous ; mais envain essaye-t-elle de racheter ses fautes passées , par ses intrigues présentes , et sa mauvaise conduite en France , par une grande prudence en Angleterre ; l'opinion publique , plus forte que leurs souplesses , les repousse toujours dans l'ombre , et leur fait expier par le mépris universel les persécutions qu'ils avoient suscitées eux-mêmes , et dont ils sont ensuite devenus les victimes. Ainsi , les Constitutionnels qui sont tolérés en Angleterre , y éprouvent toutes les peines de l'exil , sans espoir de retour ; et l'hypocrisie d'une honnêteté forcée y ajoute à leur malaise , sans rien ôter aux tourmens de leur ambition.

Cependant , l'Assemblée législative termina ses séances. La Convention prit sa place le 20 Septembre ; le 18 , les diamans magnifiques de la Couronne disparurent , sans qu'on en ait jamais eu de traces , quoique M. Roland ait fait pendre , à la hâte quelques misérables pour ce vol ; le 21 Septembre on décréta que la France étoit *République , une et indivisible* , malgré l'oracle de Mirabeau , *qu'elle étoit géographiquement monarchique*. Le même jour , je me mis en route pour l'Angleterre , seul et sans passeport. Un ancien compagnon de mes dangers me rencontra sur

la côte, et me facilita les moyens de partager sa fuite. Je fus jetté à Deal, avec M. le Duc de Choiseul, au moment où le Duc de Brunswick commençoit sa désastreuse retraite de Champagne; et tandis que mon noble ami courroit se réunir aux Princes, frères du Roi, je commençai à tracer ce que j'avois vu dans les 20 derniers jours d'Août et dans les 20 premiers jours de Septembre. Je ne pouvois plus être utile qu'en peignant, avec les crimes dont j'avois été témoin, les nouveaux forfaits qui devoient déshonorer la France, pendant les neuf mois que m'a coûté la douloureuse rédaction de cet Ovrage.

Je l'ai intitulé *Révolution du 10 Août*; et, quoi qu'on dise, je ne cesserai d'envisager cette époque autrement que comme une Révolution. J'attache beaucoup plus haut la conspiration qui tua le Roi. Le mouvement du 10 Août et la déclaration du 21 Septembre ne sont que des actes de la grande et universelle *conjuration* de la fin du dix-huitième siècle contre les 14 siècles précédens de la Monarchie française. Autant vaudrait proscrire ce titre à l'insurrection du 31 Mai, contre la faction de Brissot.

Je ne puis terminer cette seconde partie

de mon Ouvrage , sans présenter une récapitulation abrégée de ce terrible mois de Septembre 1792 , Mois à jamais célèbre dans les fastes de l'Histoire.

Le 2 Septembre , on apprend l'invasion de plusieurs Provinces de France par 100 mille alliés aux ordres de M. de Brunswick ; et la Noblesse française , la majeure partie des propriétaires du Royaume , l'élite de la France , fait partie de cette armée.

Le même jour , Danton fait massacrer 8000 individus dans les prisons ; on massacre plus ou moins dans toutes les Provinces ; le silence de la terreur règne partout , et Danton gouverne l'anarchie.

Des flots d'hommes égarés , enivrés , oisifs , ou timides , sont poussés par la peur au-devant des armées combinées ; la multitude effraie leur chef suprême ; la pluie , les maladies , l'insubordination détruisent ses forces ; il évacue ses conquêtes ; il ordonne la retraite , et des Rois reculent devant des laquais furieux et des Royalistes tremblans qui alloient pêle-mêle à leur rencontre (1).

(1) J'avois trois domestiques . Deux me quittèrent pour aller à l'armée de Dumouriez , comme les autres : le troisième me suivit en Angleterre . Il est vrai que celui-là n'étoit pas Français .

Dès-lors la Noblesse française est dispersée et ruinée sans avoir combattu. Elle se voit condamnée à errer sans espoir et sans ressources. Des frères s'embrassent , et se précipitent ensemble du pont de la Meuse dans ce fleuve ; d'autres , entassés dans des paquebots , périssent par centaines , dans les sables de la Hollande (1) ; d'autres sont vendus pour Batavia , et après trois mois de nudité , de maladie et d'emprisonnement , sont enfin recueillis miraculeusement par les soins généreux du Gouvernement Anglais , et de deux frères sensibles , MM. de Butler et Cormier. En beaucoup d'endroits , on semble oublier et leurs vertus antiques et leur dévouement actuel , pour ne s'occuper que de ce qu'on leur reprochoit auparavant ; et ceux qui font ces reproches , sont ceux qui les méritent le plus eux-mêmes.

Les augustes frères du Roi , après avoir ramené , avec toutes sortes de risques personnels , leurs cohortes sur la frontière , sont dans la désespérante nécessité de les congédier. Ils s'en éloignent. Ils sont poursuivis , arrêtés ; enfin , ils trouvent un asyle au fond de la Westphalie. L'Europe irrésolue les dépose

MM. d'Albert de Riems , de la Bintinaye , de Raymond , etc.

au village de Ham , où les souvenirs et les craintes viennent encore les assiéger. Une fausse pitié est à peine accordée à tant de malheurs. Enfin , ils forcent la gloire par la constance et l'adversité même.

La Convention nationale , rebut de l'écume de la France , s'assemble , et le 21 Septembre la Monarchie et ses derniers débris sont renversés par la République.

Le Roi , déjà déchu , est détrôné complètement ; sa captivité dans les appartemens du Temple est aggravée par sa translation dans la Tour , et son assassinat physique commence.

La Religion catholique , apostolique et romaine , est suspendue en France. Tous ses Ministres sont exilés , et la persééution continue encore après les massacres.

L'œil de l'observateur se promenant alors sur l'Europe , y apperçoit avec horreur toute l'énergie du côté des brigands , et par-tout ailleurs , la mollesse , suite nécessaire de la prospérité. Il voit d'un côté des feux audacieux , et de l'autre , une grande pénurie d'hommes d'état ; une grande hésitation ou un grand machiavélisme dans la plupart des Cabinets. Il découvre les progrès de la Philosophie dans la classe mitoyenne ; il découvre ,

dis-je , dans cette classe les lumières et les richesses , et il s'en inquiète d'autant plus que la cupidité et l'ambition de ces hommes sont enflammées par la crédulité de la classe inférieure , et l'abâtardissement dans les classes supérieures. Il considère l'ignorance où est encore l'Europe des causes et des progrès de la Révolution Française (1) , et il se désespère ,

(1) Je résume ici en abrégé et les causes et les principes de la Révolution française , et je laisse au lecteur à en faire le commentaire et l'application à d'autres pays.

La première de toutes ces causes a été dans l'insouciance des Souverains et dans l'ignorance de leurs Ministres. Il est arrivé un moment où les Rois ont voulu jouir comme leurs sujets. Ils se sont mêlés familièrement avec eux , et ils ont commencé par-là à entamer le respect qui leur étoit dû. Ils ont fait d'abord des concessions inutiles de leur influence , de leur prérogatives ou de leur autorité. Ils n'ont combattu que faiblement les rebelles qui les attaquaient avec toute l'ardeur de la cupidité. En disputant la Puissance aux Princes , ceux-là sembloient combattre pour une maîtresse , tandis que ceux-ci ressembloient à de vieux époux ennuierés qui plaignent langoureusement pour la dot de leurs femmes. Les Rois pardonoient aux Jacobins , tandis que les Jacobins ne pardonoient point aux Rois.

D'après cette relaxation dans les classes gouvernantes , si l'on descend dans les classes gouvernées , on y voit :

La philosophie répandue par - tout ; les philosophes liés par les mêmes principes , et tendant tous au même but , l'irréligion , l'esprit de discussion et le manque de respect pour les Autorités supérieures ;

Une hiérarchie philosophique , établie depuis les grands jusqu'aux bouchers .

en voyant les milliers de formes que peut prendre l'anarchie , de l'insuffisance des remèdes qu'on veut y appliquer.

Et , comme une passion ne peut être détruite que par une passion plus vive , une grande terreur que par une terreur plus grande encore , on cherchoit dans l'Europe , au Mois de Septembre , quel seroit le caractère ferme et sévère à la fois , que l'on pourroit opposer à l'audace et à la férocité prononcées de Danton , et l'on s'affligeoit et l'on soupiroit hautement contre les suites cruelles du luxe et de la philosophie , et l'on croyoit tout perdu ;

Et tout cela avoit été l'ouvrage d'un seul mois:

LE MOIS DE SEPTEMBRE 1792.

La confusion des rangs et des costumes;

L'oisiveté , la mollesse , l'immoralité des premières classes ; le babil substitué à la force ;

Le placement d'argent à usure , et sur - tout en rentes viagères ;

L'abandon de l'agriculture pour le commerce , du commerce pour la banque , de la banque pour l'agiotage.

Les emprunts publics qui ont obéré des générations entières;

Le luxe de toutes les classes , tous les hommes s'étant créés des besoins au- dessus de leurs facultés ;

L'inquiétude pour le changement , entretenue par l'esprit marchand , qui tend à exciter sans cesse des besoins artificiels , afin d'augmenter la consommation et la connivence des gouvernans avec les gouver-

C H A P I T R E X V I .

Conclusion.

J'AI rempli une tâche bien pénible. Il ne falloit rien moins que l'obligation que je m'étois imposée de retracer ces jours affreux de nos Révolutions , pour surmonter le dégoût et l'horreur dont j'étois pénétré , en en transmettant l'Histoire à la Postérité. Mon cœur étoit oppressé , mon esprit absorbé : vingt fois la plume est tombée de mes mains ; et, en la reprenant , je n'étois encouragé que par une seule réflexion : peut-être , me disois-je , que les races futures en jettant les yeux sur ce tableau de meurtres , de vols et d'assassinats , tracé par un écrivain contemporain ,

nés à cet égard , afin de faire hausser les revenus publics ;

La difficulté d'avoir , lorsque tout le monde lit , imprime et raisonne , des Ministres plus habiles que ceux qui sont administrés , ce qui joint souvent au désir de les renverser la faculté de s'en moquer ;

Le pouvoir de l'argent plus fort que celui de la richesse territoriale , la prééminence des villes sur les campagnes , et des artistes sur les laboureurs .

De cette immoralité , de cette irritation , sont nées , naissent et naîtront toutes les révolutions présentes , passées et futures .

par un témoin oculaire , se tiendront en garde contre les intrigans , qui , sous le masque d'*amis du peuple* , l'entraînent dans tous les genres de perversité , et le conduisent enfin à sa ruine . J'aurai du moins payé ma dette à l'humanité , si je préserve un seul peuple , qu'on pourroit encore égarer , des maux affreux qui , depuis quatre ans , dévorent ma triste Patrie .

O vous , les plus coupables , sans doute , de tous ces intrigans ; vous qui aujourd'hui joignez vos plaintes à celles des malheureux qui furent vos victimes , CONSTITUTIONNELS , tour-à-tour imbécilles et féroces , contemplez votre ouvrage !

De quel droit osez-vous aujourd'hui vous plaindre , si vos propriétés ont été envahies , si vos têtes ont été proscrites , lorsque vous avez donné vous-mêmes le signal de tous ces forfaits , par l'indifférence coupable que vous témoignâtes à l'incendie des châteaux , au pillage de l'Hôtel de Castries , et à l'assassinat de Berthier et de Foulon ? Quelles poursuites commandâtes-vous alors ? N'encourageiez vous pas au contraire les brigands vos salariés , à promener par-tout leurs fureurs , en leur promettant l'impunité ? Eh bien ! vos stipendiés d'alors sont devenus ensuite ceux de vos suc-

cesseurs; et , comme le caractère de la fureur est d'aller toujours en augmentant , ainsi que la flamme va toujours en augmentant , personne ne peut plus assigner le terme auquel elle pourra s'arrêter. Vos pères , vos femmes , vos enfans , immolés à leur tour par les scélérats que vous avez déchaînés , maudiront , ainsi que nous , les auteurs de nos maux , en les dévouant à la vengeance d'un Dieu juste.

Oui , toutes les calamités , qui déchirent notre malheureuse Patrie , et dont vous affectez aujourd'hui de gémir avec nous , ne sont que la conséquence naturelle des maximes que vous avez professées et que vous avez mises en pratique. Ne dites pas que vos disciples ont outré vos préceptes , ils ont été entraînés par eux :

Quelque crime toujours précède les grands crimes;
Quiconque a pu franchir les bornes légitimes ,
Peut violer enfin les droits les plus sacrés.

Les massacres du 10 Août et du 2 Septembre , la mort du Roi , l'envahissement de toutes les Provinces , les factions se détruisant sans cesse les unes par les autres , cette suite de conspirations qui ne fait aujourd'hui de la France qu'une vaste boucherie , ces châteaux détruits de fond en comble , ces

récoltes ravagées , ces villes , ces départemens armés les uns contre les autres , cette dévastation universelle opérée par les armes que vous leur avez mises en mains , ces milliards d'assignats sans valeur , ce commerce éteint , ces colonies détruites , ce renversement de toute morale , cette famine qui s'approche , cette multitude d'hydrophobes politiques qu'il faudra absolument ou laisser périr de faim , ou égorger , la peste qui sera la suite de tant de mortalités ; en un mot , tous les résultats de mille guerres civiles différentes ; eh bien ! toutes ces horreurs n'ont été et ne sont que le dénouement de l'exécrable tragédie dont vous avez joué les premiers actes .

En effet , n'avez-vous pas appris à vos condisciples , par la spoliation du Clergé , et par la suppression des droits féodaux , que , s'il étoit légal de voler en partie , il étoit bien plus expéditif et bien plus profitable de voler en totalité ? N'avez-vous pas préparé , et , en quelque sorte , commandé l'assassinat du Roi , en l'avilissant par degré dans l'esprit du Peuple , en le saturant d'ignominies , pendant les deux années que vous avez gouverné la France . En le forçant d'arborer la cocarde tricolore , n'avez-vous pas justifié d'avance celui qui le contraignit à accepter le bonnet rouge

au 20 Juin ? N'est-ce pas vous qui avez , les premiers , donné l'exemple de la désobéissance formelle à ses ordres , en refusant de vous séparer , quand il vous le commandoit ? N'est-ce pas vous qui déplaçâtes son pouvoir , en déclarant que *la souveraineté résidoit essentiellement dans le Peuple* , et qui n'en fites un Roi que sous votre bon plaisir , puisque vous déclarâtes qu'il ne l'étoit que par la Loi constitutionnelle , et qu'il y avoit des cas où sa déchéance étoit légale ? Enfin , n'est-ce pas vous qui le fites assaillir , le 6 Octobre , dans son propre palais , par une horde de cannibales , égorger impunément ses Gardes sous ses yeux , traîner comme un captif de Versailles à Paris , où vous le forçâtes d'habiter ; et lorsque , fatigué de tant d'insultes , il voulut s'y dérober , ne le fites-vous pas poursuivre et ramener comme un criminel de Varennes à Paris ? Ne l'avez-vous pas suspendu de ses fonctions ; et , lorsqu'il vous a plu de les lui rendre , cela n'a-t-il pas été aux conditions que vous avez voulu lui prescrire ?

Eh bien ! tout ce que vous avez préparé , vos successeurs l'ont consommé , et vous ne fûtes pas moins coupables qu'eux ; car certes , il y a plus loin de la première insulte à la Majesté du Trône , que de cette insulte au

coup de hache qui abat la tête d'un Roi avili et emprisonné par ses Sujets ; et vous verrez un jour Santerre et Garat, en se débattant contre le supplice qui les attend , invoquer vos maximes , et réclamer vos principes.

Cessez donc de croire que vous ferez oublier vos crimes , en déclamant avec véhémence contre ceux de vos successeurs. Leurs crimes , je vous le répète , n'ont été tracés que par les vôtres , et n'en sont que la suite inévitable. Cessez donc de mentir à votre pensée et à la Nation hospitalière qui veut bien vous supporter , en voulant encore donner vos délires philosophiques pour les chefs-d'œuvre de la conception humaine. Apprenez que ce n'est qu'avec un Gouvernement ferme et non avec des maximes abstraites , foyer de tous les désordres , qu'on régit une Nation. Rappelez-vous cet axiome d'un des plus grands Monarques de l'Europe : si j'avois à punir une de mes Provinces , disoit Frédéric , je la ferois gouverner par des Philosophes. Cependant , direz-vous , il avoit des Philosophes à sa Cour ; oui , mais il n'en avoit point à la tête de ses armées ; il n'en envoyoit point en ambassade ; et s'il en admettoit quelquefois à sa table , c'étoit pour amuser ses loisirs , et là , ils faisoient auprès de lui le rôle que remplissoient

autrefois les nains et les bouffons de la Cour des Rois.

Maintenant qu'il est bien démontré que l'expérience a plus servi que n'auroient pu le faire les discours les plus éloquens , à dessiller les yeux des Peuples que vos systèmes insensés avoient séduits un moment , essayons de tranquilliser les esprits inquiets de ceux qui , toujours fidèles à la bonne cause , s'alarment mal-à-propos sur les desseins ultérieurs des Puissances coalisées , pour combattre le monstre anarchique qui déchire la France , et qui auroit fini par dévorer l'Europe , s'il n'avoit bientôt été étouffé.

C'est à ces principes pernicieux , c'est à la théorie de la souveraineté de la populace mise en pratique par une horde immense de barbares , que les Rois font aujourd'hui la guerre , et non point à la France , dont les Propriétaires sont dispersés et le Gouvernement renversé. La guerre actuelle est une lutte de la Puissance avec le brigandage ; c'est une espèce d'émeute tacite et universelle , que l'on comprime par-tout , quoique le champ de bataille soit en France ; ce sont les felons de Newgate que l'on châtoit à Valenciennes. Cette victoire est assez belle et assez fructueuse , pour que nous devions croire que

François II , que Frédéric-Guillaume et la généreuse Nation anglaise n'auront point uni leurs armes pour déchirer l'héritage sanglant de l'Enfant royal détenu dans les fers. Non , le vertueux Chef de l'Empire n'aura point prêté ses forces prépondérantes , pour décider cette barbare spoliation. Ah ! écartons de notre esprit cette coupable pensée ; et si nous étions assez malheureux pour ne pas croire aujourd'hui à la vertu des Rois , considérons du moins que leur propre intérêt commande une autre conduite aux Puissances que l'on calomnie. Croyons que si leurs généraux entroient en France , pour conquérir la propriété de Louis XVII , et pour consommer dans un autre sens , l'œuvre inique des factieux qui , depuis quatre ans , cumulent les outrages et les tourmens sur la Famille royale , des millions de Français qu'enchaînent aujourd'hui l'incertitude et la stupeur , prêts à s'unir à eux , s'ils viennent comme restaurateurs du Trône et de l'Autel , n'au-roient plus alors qu'un sentiment , celui de combattre jusqu'à la mort pour écraser les usurpateurs. Des Souverains pour qui l'Univers fait des vœux , ne se détermineront jamais à la perspective d'une guerre éternelle contre une Nation toute réunie dans un même sen-

timent , toute militaire par les circonstances , et devenue alors invincible par son malheur même. Ils sentiront qu'il leur seroit impossible de conserver des Provinces éloignées de leurs Etats , et dont la possession , après avoir épuisé le sang des Peuples et leurs trésors , seroit toujours incertaine. Ils n'auront pas oublié que , du temps de Charles VII , la France , plongée dans l'anarchie , vit envahir plus de la moitié de son territoire ; mais alors les François firent trêve à leurs dissensions intestines ; ils s'armèrent , ils combattirent avec fureur , et , après avoir vaincu et chassé du Pays les usurpateurs , l'héritage de Saint-Louis fut réintégré dans toute sa splendeur , et la France vit bientôt son éclat renaître , sous les règnes de Louis XII et de François Ier. Royalistes , Français fidèles , abjurons donc pour jamais ces terreurs paniques ; au lieu d'aigrir nos maux par des soupçons injurieux pour l'honneur des Monarques , mettons en eux tout notre espoir , et croyons qu'il est de leur intérêt imminent d'éteindre le foyer de l'incendie qui menace leurs propres Etats , que l'honneur leur commande , et qu'il y va de leur gloire de rétablir sur son Trône et de restituer tous les ornementz de sa couronne à un enfant malheureux , rejeton de tant de

Rois. Des milliers de familles errantes et pros-
crites , pour avoir été fidèles à leur devoir ,
leur tendent des bras supplians. Si les Rois
étoient capables de trahir un espoir si bien
fondé , ils apprendroient aux Peuples de tous
les pays que , lorsqu'il surviendra des Révo-
lutions dans un état , le plus sûr est d'aban-
donner ses Princes , puisque la fidélité à la
Monarchie expose à la perte de tous ses biens ,
à l'abandon et à la persécution même.

Qu'un de ces Gouvernemens , pour faire
taire une faction avide , lui ait promis une
indemnité , pour le résultat de cette nouvelle
guerre sociale , plaignons-le de la nécessité où
il s'est trouvé de présenter cet appât pour faire
marcher le Lion britannique. Eh bien ! s'il le
faut , qu'on ait encore nos colonies , ainsi
qu'on a déjà notre or et nos diamans , mais
profitons de ces pertes pour faire provision
de vertus et de courage , et rappellons-nous
que tous nos malheurs naquirent de notre cor-
ruption , de notre luxe et de la rupture d'équi-
libre entre nos richesses mobiliaires et nos
terres. Mais en attendant cette inquiétante
décision , repoussons les suggestions perfides
de ces Constitutionnels , nos plus cruels en-
nemis , qui ne peuvent plus ajouter à nos
maux , qu'en semant dans nos esprits des mé-

fiances , qui les aigrissent. Attendons avec résignation que les Puissances , sur le compte desquelles nous nous alarmons , aient fait connoître leurs intentions par leurs actions. Nous éprouvons assez de maux réels , sans nous en créer encore d'imaginaires ; soyons donc bien convaincus que *les Rois ne peuvent rien faire de solide pour leur gloire et leurs intérêts , que lorsque leur conduite est dirigée par la justice.*

Et vous , qui , sans avoir participé aux fauteurs et aux violences des faiseurs de la Constitution , continuez à vous associer à leur bande , en voulant nous donner une nouvelle Constitution , à la place de celle qui vient d'être détruite. Cessez , ah ! cessez de vous laisser confondre avec eux ; abandonnez ces systèmes insensés , où votre amour - propre seul peut trouver des consolations , mais qu'intérieurement votre esprit désavoue. Vous voulez que l'on fasse une distinction entre *les erreurs et les crimes* , et vous osez vous replacer encore sur la route qui a conduit aux plus grands crimes. Depuis long-tems vous auriez dû savoir que cette Constitution étrangère , que vous voulez encore aujourd'hui planter sur une terre qui n'y est pas préparée , que cette Constitution , dis - je , n'avoit été bien fixée en An-

gleterre , que sur les cadavres d'un Roi assassiné et d'un Roi déchu. Cette seule idée auroit dû vous faire frémir , depuis le premier jour où vous la proposâtes ; et qu'a fait autre chose que de vous commenter ce régicide Barrère , votre ancien collègue , quand il a osé dire que *l'Arbre de la Liberté ne peut fleurir que lorsqu'il est arrosé du sang des Rois.* Ah ! périsse à jamais la Liberté , si les Peuples ne peuvent l'acquérir qu'à un semblable prix !

Songez encore qu'en adoptant un système particulier et des opinions absolues que vous desirez propager , vous vous déclarez par-là même chefs d'un parti , et que vous vous placez ainsi dans une attitude d'autant plus ridicule , que personne ne se range aujourd'hui sous vos drapeaux. Ceux qui eurent la foiblesse de partager vos opinions en France , n'ont pas tardé à se désabuser sur l'impossibilité de leur application. En combinant les lieux , les tems et les élémens de votre édifice , ils ont bientôt vu que ces institutions , qui ailleurs semblent exister exprès pour suppléer aux vices du climat et à l'ingratitude du territoire , seroient en France un volcan qui embrâseroit encore , au lieu de les féconder , les cendres détremplées de sang que nous allons y retrouver ; et j'ai acquis le droit de vous

adresser ces observations et ces reproches ; car j'ai aussi moi partagé votre admiration pour certaines Loix étrangères au commencement de la Révolution : trompé par votre réputation , vos paradoxes et votre système d'équilibre , j'ai cru un moment le Gouvernement représentatif admissible en France ; j'ai cru pendant quelques mois en vous , en M. de La Fayette et en M. Necker ; et j'en demande aujourd'hui , du fond de mon cœur , pardon à Dieu , à mon Roi et à mon Pays.

Que si je voulois excuser cette faute de ma jeunesse , je ne manquerois pas d'exemples à alléguer en ma faveur depuis 1787 jusqu'à la fin de 1789 ; je me contente de les indiquer ; un esprit de vertige sembloit avoir alors frappé toutes les têtes , et bien peu de ceux que la Royauté compte aujourd'hui au nombre de ses plus respectables serviteurs , furent exempts d'erreurs , depuis l'*Appel au Peuple* , que fit imprimer en 1787 un Ministre imprudent , jusqu'à la Lettre révolutionnaire écrite aux Jacobins de Londres , au nom de l'Assemblée , par un Président Archevêque.

Que la crainte de cette nomenclature de nos torts nous rende donc circonspects sur les accusations que nous avons à porter. Le jour de la vérité approche , rallions - nous autour de

L'oriflamme de la Royauté, en tremblant que l'examen du Juge ne nous trouve pas aussi purs que nous avons la prétention de l'être. Rachetons des erreurs que nous avons plus ou moins partagées, par un dévouement et une obéissance désormais inébranlable au successeur de notre malheureux Roi; car, encore une fois, de même qu'un Pays ne peut être en guerre qu'avec ses plus proches voisins, ainsi l'Autorité royale n'a pu être ébranlée d'abord que par ceux qui en approchoient le plus.

Rallions-nous, je le répète encore, pour éviter les malheurs où nous ont plongés l'ignorance et l'orgueil, rallions-nous auprès de l'arbre sacré de la Royauté pleine et entière, et que l'on ne dise point que tous les ressorts de l'ancienne Constitution sont détruits; la Religion de Louis XIV, malgré la persécution, existe encore dans toute sa pureté. Qui osera dire que son Gouvernement qui, par son énergie, créa le beau siècle de la France, fit éclore des chefs-d'œuvre dans tous les genres, contint les factions, et les fit servir à l'éclat de la société, ne puisse pas revivre encore sans partage et sans contrôle? car il avoit senti, ce grand Monarque, que si la Providence elle-même ne gouverne le monde que par son silence, un Roi, qui argumente chaque jour

avec ses Parlemens ou ses Etats-généraux sur son autorité, est bien près de la voir se dissoudre, et l'Etat avec elle.

C'est ainsi qu'en moins de 30 ans, à force de raisonner sur la Souveraineté, nous sommes parvenus au point de désorganiser la France, et de l'inonder de sang; et c'est une petite ville qui a été l'instrument des vengeances célestes. Dieu semble avoir choisi Genève pour nous punir, comme il permet quelquefois qu'un ver invisible détruise les plus grands et les plus beaux ouvrages de l'Homme.

Il a voulu qu'un pauvre ouvrier atrabilaire de cette ville, que Jean Jacques Rousseau séduisit d'abord sous des formes simples et bonnes les imaginations foibles, pervertit les esprits faux par quelques tirades de sensibilité et des raisonnemens ambigus, en cachant sous l'humilité la plus profonde l'orgueil le plus intolérable. Ce fut par lui que se trouva placé le principe du Contrat social dans la volonté générale, c'est-à-dire, le droit du plus fort, l'insurrection, la guerre et la mort. Le poison étoit subtil, les femmes, les boudoirs et la Cour furent les premiers à s'en infecter. Ce Rousseau vécut misérable, il fut une fois renversé et foulé aux pieds par des chiens; ses malheurs sembloient nous prédire ceux qui nous attendoient pour avoir accueilli sa doctrine.

Un second Philosophe , aussi de Genève , Jacques Necker , arriva pauvre à Paris , amassa promptement une fortune scandaleuse ; puis bâtit des hôpitaux , invoqua la sensibilité et l'humanité , en renversant sans pitié tout ce qui s'opposoit aux ébullitions de son orgueil ; se fit trois fois de suite porter par violence au Ministère , et sappala premier l'Autoritéroyale , tout en ayant l'air de l'exalter , tandis qu'il l'abaissait effectivement . Cet homme qui étoit à-la-fois Banquier , Protestant , Etranger et non Noble , séduisit les principaux de ces quatre classes d'hommes , qui exerçoient une grande influence en France , et par eux , il eut les Académies et les Clubs . Ce Necker éprouva tous les tourmens de l'ambition : deux fois exilé par la Cour , il fut à la fin exilé par le Peuple ; il erra toute une nuit sur un grand chemin , lors de la défaite des insurgens de Nancy ; il fut arrêté dans sa fuite ; les vices de sa fille sont le scandale de sa famille ; personne ne croit plus à sa vertu ; et sa fortune , détruite par la chute des assignats , a partagé la dégradation de sa réputation . Il est malheureux au physique et au moral !

Un troisième Philosophe , encore de Genève , Etienne Clavière , après avoir travaillé envain l'agiotage et les révolutions dans son

Pays, vint essayer de la Révolution française. Ne pouvant s'élever à la hauteur des romans de Jean-Jacques , et *des comptes rendus* de Necker , il ne présenta modestement à la Révolution que de la philanthropie, Brissot , des sociétés d'amis des noirs , des pamphlets et des plans d'assignats. Il trouva moyen avec ces seuls titres , d'avoir une réputation ; il fut aussi , lui , Ministre , grace à tous les cafés , aux garçons de boutique , aux commis de négociants et aux étudiants , dont il se rapprochoit assez par son goût d'agiotage et une feinte bonhomie , encore plus orgueilleuse qu'elle n'étoit cruelle. Cet homme corrompit la troisième classe de la société ; il fut à son tour accusé , obligé de se sauver par une fenêtre , proscrit , errant et vagabond.

Il ne restoit plus à mettre en mouvement que les bras de la dernière classe , c'est-à-dire , des hommes de sang , qui n'habitent que les cavernes et les bois , les égoûts et les tavernes , pour détrousser les passans et massacrer les voyageurs. Un quatrième Philosophe se présenta. Ce fut Jacques Marat ; et le hasard voulut que cet homme , qui avoit aussi , lui , fait des livres , comme tous ses prédecesseurs , fut sorti de Genève. Sa naissance est inconnue. On le disoit Sarde , ou Corse ; mais son père ,

maître d'école à Neufchâtel , le fit éléver à Genève à qui nous dûmes ce fléau de plus. Il profita des principes posés par ses trois prédécesseurs ; et s'étant associé Danton , Robespierre , Santerre et d'Orléans , le meurtre du Roi de France fut bientôt consommé , et les cadavres jonchèrent la terre de toutes parts.

Ainsi la Révolution n'est point originai-
rement l'ouvrage de la France ; c'est une peu-
plade, où la guerre civile semble permanente,
qui nous a envoyé les quatre homines qui nous
ont fait parcourir successivement les quatre
périodes de notre dégradation , la curiosité ,
l'orgueil , la désobéissance et la mort. Chacun
d'eux a eu ses généraux et ses auxiliaires ;
chacun d'eux aussi fut puni de son vivant.
Marat , le dernier de tous , restoit seul. Fidèle
à son Peuple , il avoit chassé tous ceux qui
avoient voulu ayant lui être les favoris de
leur Peuple particulier. La main d'une femme
a délivré enfin la terre de ce monstre : Char-
lotte Corday l'a poignardé le 14 juillet 1793 ;
et elle a payé de sa vie ce trait de courage.
Marat vivant empoisonnoit le Peuple de sa
doctrine de sang , et sa mort pensa répandre
une nouvelle contagion , par les exhalaisons
pestilentielle s qui sortoient de son cadavre lé-
preux.

Au milieu de toutes ces catastrophes sanglantes, reconnoissons le doigt sacré de Dieu dans le sort que nous éprouvons. Deux Rois, une Reine, une Princesse du sang, un Prince, l'opprobre de sa Maison, des Prélats, des Ecclésiastiques, des Ministres, des Gentilshommes de tous les grades, des Bourgeois, des Avocats, des Marchands, des Pauvres ont péri dans cette Révolution. Adorons les Jugemens de Dieu, humilions - nous devant sa colère, croyons que nous l'avions méritée, et, du moins, implorons le, pour la détourner à l'avenir de dessus nos têtes :

Jam satis terris nivis atque diræ
 Grendinis misit pater, et rubente
 Dexterā sacras jaculatus arces,
 Terruit urbem;
 Terruit gentes.

F I N.

T A B L E
D E S C H A P I T R E S ,

Contenus dans ce Second Volume.

HISTOIRE de la Révolution du 10 Août ,	
	page 1
CHAPITRE PREMIER. Introduction. Idem.	
Testament de LOUIS XVI, Roi de France et	
de Navarre.	59
CHAP. II. <i>Traits relatifs aux derniers mo-</i>	
<i>mens et au supplice de LOUIS XVI.</i>	45
CHAP. III. <i>Histoire de l'Anarchie depuis</i>	
<i>le 10 Août jusqu'au 2 Septembre 1792.</i>	53
CHAP. IV. <i>Opérations de l'Assemblée et du</i>	
<i>Ministère pour corrompre l'opinion publi-</i>	
<i>que. Préparatifs du procès du Roi.</i> page 68	
Le Ministre de l'Intérieur , aux Corps Ad-	
ministratifs.	77
Extrait de la Séance des Jacobins , du 27	
Août.	97
Décret sur la déportation des Prêtres du	
mois d'Août 1792.	112
Le Barde Klopstock à l'Assemblée nationale	
de France.	117
	Hymnes

TABLE DES CHAPITRES. 481

Hymne des Marseillais.	page 125
Parodie faite par un Gentilhomme Français.	
Complainte de la Reine de France.	129
CHAP. V. <i>Opérations militaires de l'Assemblée. — Dernier mouvement, et suite de M. de LA FAYETTE.</i>	131
<i>Copie d'une lettre de M. de DA FAYETTE, écrite le 13 Août 1792, du quartier-général, à la Municipalité de Sedan.</i>	149
<i>Copie d'une lettre de M. de LA FAYETTE, datée de Bouillon, le 19 Août 1792, adressée à MM. les Officiers municipaux à Sedan.</i>	156
CHAP. VI. <i>Commune de Paris, arrestations, Tribunal criminel populaire, exécutions, visites domiciliaires, massacres.</i>	181
CHAP. VII. <i>Arrestations, visites domiciliaires, exécutions, massacres.</i>	199
CHAP. VIII. <i>Visites domiciliaires.</i>	258
<i>Lettre de Pétion à la Section des Halles, 30 Août 1792.</i>	257
CHAP. IX. <i>Le 2 Septembre.</i>	262
TABLEAU. Listes des personnes massacrées dans le Jardin des Carmes, rue de Vaugirard, et au Séminaire de Saint-Firmin, les 2 et 3 Septembre.	293
CHAP. X. <i>Massacre à l'Abbaye.</i>	Idem,
<i>10 Aout. Tome II.</i>	31

TABLEAU. Liste des personnes égorgées dans les prisons de l'Abbaye , les 2 , 3 et 4 Septembre , sous la direction d'un Tribunal présidé par le nommé Maillard , vainqueur de la Bastille , conducteur des femmes à Versailles , le 5 Octobre , etc.	323
C H A P . XI . Massacres dans différentes prisons et maisons d'arrêt.	324
<i>Au cloître des Bernardins.</i>	Idem.
<i>Massacre à l'hôpital de la Salpétrière.</i>	325
<i>Massacre à l'hôpital de Bicêtre.</i>	326
<i>Massacre à la Conciergerie du Palais.</i>	329
<i>Massacre au grand Châtelet.</i>	331
C H A P . XII . Massacre à l'hôtel de la Force.	333
C H A P . XIII . Massacre de M. le Duc de la Rochefoucauld.	355
C H A P . XIV . Massacre à Versailles des prisonniers de la Haute-cour nationale d'Orléans.	365
<i>Liste des prisonniers de la Haute - Cour nationale d'Orléans , égorgés le Dimanche 9 Septembre à Versailles , par trente assassins , en présence de quinze cents Gardes nationales , à trois heures après midi.</i>	439
<i>Autres prisonniers dont la qualification est</i>	

DES CHAPITRES. 483

<i>inconnue, bourgeois de Perpignan, Domestiques et autres.</i>	405
<i>Récapitulation générale des personnes massacrées dans les Prisons de Paris, dans la Semaine du Dimanche 2 au Vendredi 7 Septembre 1792.</i>	406
CHAP. XVII. Réflexions générales sur les massacres du mois de Septembre,	407
<i>Discours de MONSIEUR, Frère du Roi, à la Noblesse française.</i>	410
<i>Lettre de M. Roland, Ministre de l'Intérieur, à l'Assemblée nationale, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale.</i>	410
<i>Circulaire adressée le 3 Septembre par le Comité de Surveillance de la Commune, aux Départemens, sous le contre-seing de Danton, Ministre de la Justice.</i>	423
CHAP. XVI. Conclusion.	461
TABLEAU. Liste générale et complète des Régicides, qui ont voté à la Convention Nationale, pour le meurtre de LOUIS XVI, Roi de France.	39

Fin de la Table.

DE L'AMOUR.

Il mêle ses regrets à tes vives allarmes ,
Et, couvert de mon sang , il me donne de
Souvent je crois te voir , en longs habits
Appellant Philomèle , autour d'un vain ce
Ah! cessé de pleurer , sur la foi de Téré
Le trépas d'une sœur qui vit deshonorée

Vois une malheureuse , au fond de ce
Vois la fille d'un Roi mourante dans les
Rien ne s'offre à mes yeux qu'une garç
Et toujours importune , & toujours inf
Livrée à ma douleur , depuis plus de de
Je n'entends près de moi que des rugi
Oule bruit effrayant de quelque source
Tombant sur des rochers avec un long
De lugubres cyprès , étendant leurs r
Epaississent la nuit autour de ces tombr
Il semble que le ciel , sur ces réduits
Ait voulu rassembler les vents & les
A chaque instant je meurs , je succor
Que la terre & les cieux ont disparu

Te peindrai-je mes nuits , mes nuit
La foudre qui répond à mes cris lar
Cette terreur profonde où mes sen
Et ces pleurs éternels dont mes yeu

